
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01984540 3









MÉMOIRES

DU

CARDINAL PACCA.

TOME PREMIER.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CASIMIR,
RUE DE LA VIEILLE-MONNAIE, N° 12.

MÉMOIRES

DU

CARDINAL PACCA,

SUR

LA CAPTIVITÉ DU PAPE PIE VII,

ET LE CONCORDAT DE 1813,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DU RÈGNE DE NAPOLÉON;

TRADUITS DE L'ITALIEN SUR LA TROISIÈME ÉDITION,

Et augmentés des Pièces Authentiques

DÉPOSÉES AU VATICAN.

PAR L. BELLAGUET.

TOME PREMIER.



PARIS.

LADVOCAT, LIBRAIRE,

RUE CHABANNAIS, N° 2.

—

1833.

I.

A MES AMIS.

Mes chers amis, c'est pour me rendre à vos désirs que je livre à l'impression cette notice sur mon ministère, qui dura depuis le 18 juin 1808 jusqu'au 16 juillet de l'année suivante. J'y joindrai la relation des deux voyages que j'ai faits en France. Ce n'est pas sans une grande répugnance que je me suis déterminé à la publication. Cette relation aussi bien que la notice ont été écrites sans soin, et, comme on dit, *currente calamo*. Je n'eus jamais l'intention de les livrer au public ; j'avais pour unique but de préparer des matériaux à quelque écrivain habile qui entreprendrait d'écrire l'histoire du glorieux pontificat de Pie VII ; je voulais aussi me justifier des accusations que

pouvaient m'intenter ceux qui n'auraient pas été bien au courant des faits et des circonstances de cette époque.

Ce qui m'arrêtait encore, c'était de penser que je parlais de ma personne et des différens actes auxquels le public avait hautement applaudi; et parler de soi-même et de ses propres actions m'a toujours paru chose peu convenable et déplaisante.

Cette année de mon ministère fut, aux yeux du vulgaire et selon la pensée du monde, une époque désastreuse et funeste; mais ceux qui la comprennent bien la trouvent très-glorieuse pour le Saint-Siége, pour l'immortel Pie VII, et digne d'une éternelle mémoire. Car il y a une grande vérité dans ce qu'a écrit un auteur moderne: « La prospérité de la religion est différente de celle des empires. Les humiliations de l'Église, sa dispersion, la destruction de ses temples, les souffrances de ses martyrs, sont le temps de sa gloire; et lorsqu'aux yeux du monde elle paraît triompher, c'est le temps ordinaire de son abaissement *. »

---

* Montesquieu. *De la Grandeur et Décadence des Romains*, ch. XXII.

C'est à Pie VII qu'est due toute la gloire des choses faites durant cette année-là avec l'approbation des gens de bien : je ne fus que l'exécuteur de ses décisions et de ses ordres ; d'autres que moi les auraient peut-être remplis avec plus d'habileté et d'énergie : ainsi en écrivant ce qui arriva alors, ne devrai-je être taxé ni de vanité ni de présomption.

Quoi qu'il en soit, mes amis, vous qui m'avez engagé à cette publication, vous saurez m'accorder votre indulgence, et vous reconnaîtrez en cela une nouvelle preuve et un nouveau témoignage de l'estime et de la véritable amitié que je suis fier de vous porter.

Rome, le 1er septembre 1828.

Votre très-affectionné,

B. CARDINAL PACCA.

II.

LETTRE DU CARDINAL BARTOLOMEO PACCA

AU MARQUIS JOSEPH, SON FRÈRE.

Précis des événemens accomplis depuis le 18 juin 1808, jusqu'au 6 juillet 1809. — Des motifs qui ont engagé l'auteur à écrire ces Mémoires. — Argumens apologétiques.

Voici, mon cher frère, les pages que j'ai écrites pendant les premiers mois de ma captivité dans le fort de Fenestrelle, et dont on a tant parlé à l'époque de votre dernier séjour à Rome. Je ne puis dire qu'elles contiennent une relation complète, exacte et chronologique des événemens advenus pendant mon pénible ministère, depuis

le 18 juin 1808 jusqu'au 6 juillet de l'année suivante 1809 : c'est plutôt une apologie de mes différens actes quand j'étais secrétaire d'État, et une justification des diverses accusations portées contre moi et qui pouvaient être renouvelées plus tard. Le tout réuni forme en substance, quoiqu'en abrégé, l'histoire des événemens les plus importans arrivés dans le temps de mon ministère. Je vous dirai maintenant ce qui me détermina à publier ces feuilles, et comment je pus donner suite à ma détermination.

Dans les premiers mois de ma captivité, parmi les différentes pensées qui roulaient dans ma tête au milieu de la solitude et du silence de la prison, il y en avait une à laquelle je m'arrêtais souvent, et qui, plus que les autres, excitait mon amour-propre ; c'était de deviner et de prévoir ce que pouvaient dire les contemporains, ce que penserait la postérité sur cette chute de la cour de Rome, et sur ce renversement de la puissance temporelle des papes, événemens funestes dont je pouvais dire avec raison :

. . . . *Quæque ipse miserrima vidi,*
Et quorum pars magna fui.

Quoique j'aie la conscience de n'avoir pas donné

de juste motif, ni même de prétexte apparent, au gouvernement français pour en venir à cet acte de violence et à ce sacrilége, je dois pourtant avouer ma faiblesse d'âme ou la force de mon amour-propre : je craignais les reproches et le blâme de mes contemporains, et plus encore celui de la postérité.

Cependant je trouvais quelque consolation dans la réflexion suivante : Mes contemporains, me disais-je à moi-même, ont vu se soumettre au gouvernement monarchique, sans obstacle et sans soulèvement populaire, les sept provinces-unies qui formaient la république de Hollande, dont les habitans, dans le temps des anciens Romains, et même sous les princes qui les gouvernaient, jusqu'au seizième siècle, avaient toujours conservé un esprit de liberté et d'indépendance dans une constitution qui tendait naturellement au système républicain; ils ont vu la république de Venise, la plus vieille de celles qui existaient et avaient existé jusqu'à ce jour, disparaître en peu de jours et s'effacer du nombre des puissances européennes; ils ont vu également se dissoudre la confédération des princes allemands, appelée l'Empire germanique, qui, pendant tant de siècles, rendit la nation allemande la plus respectable et la plus redoutée de l'Europe; ils ont vu

enfin la puissante maison de Bourbon, qui, peu d'années auparavant, régnait dans le royaume florissant de France, dans l'Espagne, dans la plus grande partie des Indes occidentales et dans plusieurs îles et pays des Indes orientales, dans les royaumes des Deux-Siciles et dans le duché de Parme, confinée et resserrée dans l'île de Sicile, qu'elle possédait plutôt en apparence qu'en réalité. Mes contemporains donc, qui ont été témoins de révolutions si grandes, si éclatantes et si extraordinaires, ne peuvent s'étonner qu'un petit État, gouverné par un prince pacifique et faible (sans chercher ici si c'était la faute du gouvernement et de ses ministres), soit devenu victime de cette même puissance conquérante, qui a opéré comme par miracle dans l'espace de quelques années les autres révolutions que je viens d'énumérer. Rassuré sur le jugement de mes contemporains, je ne l'étais pas sur celui de la postérité.

Je me transportais quelquefois en idée dans les siècles à venir, et je formais les conjectures suivantes : je prévoyais qu'elle serait alors assoupie, et peut-être même éteinte, cette animosité de certains ministres et des tribunaux d'un État étranger contre le Saint-Siége, qu'ils appelaient la cour de Rome (corte Romana); d'où venait cette incon-

cevable défiance qui faisait redouter les actes et correspondances venant de Rome, plus que ce qui provient d'un pays ennemi ou d'un lieu soupçonné d'épidémie et de peste. Je prévoyais que l'on ne partagerait plus cette opinion répandue de nos jours, que pour sembler bel esprit et homme éclairé, pour se faire un mérite auprès des cours, et se donner la réputation d'un sujet zélé, il fallait entrer en lice contre la cour de Rome, se représenter avec l'imagination de Don Quichotte les congrégations et les tribunaux de Rome comme autant de châteaux-forts, et se faire autant de géans des cardinaux, des prélats et des *curiali*, afin d'avoir le plaisir de les attaquer et de les combattre; imitant, dans ces derniers temps, quand le pontife était opprimé et l'Église romaine dispersée et persécutée, l'âne de la fable, qui veut donner le dernier coup au lion mourant. Je prévoyais qu'il s'élèverait dans les différens pays de l'Europe des apologistes et des défenseurs pour les papes, le Saint-Siége et le gouvernement ecclésiastique. C'est ce qui est arrivé à la compagnie de Jésus, non-seulement dans les États catholiques, mais même dans les pays hétérodoxes : elle a été purgée des inculpations et des calomnies dirigées contre elle, et s'est vue renaître dans l'empire russe et dans les Deux-

Siciles. A présent même, elle se trouve accueillie avec des témoignages de joie et d'allégresse dans la monarchie même d'où était parti le terrible coup de foudre qui devait la détruire de fond en comble et la réduire en cendres. C'est dans de telles pensées que je voyais se déployer à mes yeux le vaste champ qui s'ouvrirait pour ces futurs apologistes des papes et du Saint-Siége apostolique; on peut dire de l'histoire des papes ce que Lucius Anneus Florus écrivait de celle du peuple romain : *Ut qui res ejus legunt, non unius populi, sed generis humani fasta discant.* En effet, comme chefs suprêmes et pasteurs de l'Église catholique, les papes, étendant leur juridiction divine sur l'univers entier, auront toujours la plus grande influence sur les affaires les plus importantes de toutes les nations; et comme princes temporels d'un État assez considérable de l'Italie, ils jouent toujours le rôle le plus brillant dans l'histoire de notre nation et dans celle de l'Empire germanique, qui fut liée pendant tant de siècles avec celle de l'Italie; c'est ce qui a fait dire à un poète qui n'est certainement pas l'ami des papes :

Rome dont le destin dans la paix, dans la guerre,
Est d'être en tous les temps maîtresse de la terre.

Maintenant, me disais-je souvent à moi-même,

pour ternir les fastes glorieux de tant de pasteurs zélés et de souverains éclairés, la malignité des écrivains soi-disant philosophes et les plumes vénales de quelques agens politiques se plaisent à retracer dans leurs écrits la vie scandaleuse de quelques pontifes du dixième siècle, portés au siége de saint Pierre par les mains sacriléges des factions puissantes qui déchiraient alors Rome et l'État romain; ils se plaisent à rappeler la conduite irrégulière et l'avarice de quelques-uns des papes qui régnaient à Avignon, ou enfin les mœurs infâmes d'Alexandre VI, les expéditions et les intrigues de l'entreprenant Jules II. Mais la postérité impartiale examinera l'histoire entière des papes, et en trouvera un grand nombre à qui l'on peut sans flatterie accorder le nom de grands, surtout en les comparant avec les autres princes de l'Europe, leurs contemporains. Elle verra que plusieurs nations doivent aux missionnaires envoyés par les pontifes romains, non-seulement les premières notions de la loi évangélique, mais aussi les premiers élémens de civilisation; que les papes, les légats et leurs nonces ont conseillé ou encouragé dans divers pays beaucoup d'utiles établissemens religieux et littéraires, et d'autres créés pour le bien de l'humanité; qu'à différentes époques de l'histoire

ils ont, par leur médiation et leur entremise, ou celle de leurs représentans, mis un terme aux dissensions funestes de certains peuples et aux guerres furieuses de princes qui paraissaient inconciliables, soit en leur faisant signer de longues trèves, soit en leur faisant conclure des traités de paix basés sur la sagesse et l'impartialité : mais c'est à Rome plus qu'ailleurs que la postérité reconnaîtra la grandeur d'âme et la sagesse des papes. C'est à Rome en effet qu'ils ont rivalisé avec les empereurs romains pour l'orner et l'embellir; et l'on avouera sans doute et avec raison que les papes, en proportion de leur pouvoir et même absolument parlant, ont surpassé les empereurs. On comparera avec le siècle d'Auguste, si grand, si justement renommé, l'époque glorieuse de Léon X, et l'on ne pourra se lasser d'admirer la grandeur d'âme de mon illustre bienfaiteur Pie VI, qui, dans des temps peu favorables, eut le courage d'entreprendre et mit presque à exécution le projet déjà tenté et exécuté par Auguste, maître alors de presque tout le monde connu, projet qui étonna ses contemporains et le rendit digne des louanges immortelles du poète de Venouse :

Regis opus, sterilisve diù palus, aptaque remis
Vicinas urbes alit, et grave sentit aratrum.

Mais le grand mérite des papes apparaîtra surtout plusieurs années après qu'on les aura dépouillés de la souveraineté temporelle, lorsqu'on verra éclater à Rome les funestes conséquences d'un tel événement, comme on ne le vit que trop dans la malheureuse période de l'histoire des papes pendant laquelle leur résidence fut transférée de la capitale du monde à Avignon. C'est alors que Rome et l'Italie reconnaîtront que les papes étaient vraiment de grands princes, que leur gouvernement était sage et digne d'envie. C'est alors qu'on avouera ce qu'ont dit beaucoup d'auteurs, même hétérodoxes et ennemis de l'Église romaine, et ce que l'évidence de la vérité arracha de la bouche de Napoléon lui-même, à l'époque où il songeait le plus à renverser le gouvernement pontifical : Que cet État était le chef-d'œuvre du génie et de la politique humaine.

A ces pensées, qui me revenaient souvent à l'esprit, en succédait une autre qui me causait beaucoup de peine, et qui, comme je l'ai déjà dit, ne me laissait pas sans inquiétude sur le jugement de la postérité. Cette pensée, je dois le dire à ma honte, je ne pouvais la chasser de mon esprit, malgré les consolations que je cherchais à trouver dans les maximes de notre sainte

religion et de la philosophie. Je craignais que la postérité n'accusât peut-être d'inexpérience ou d'incapacité dans le maniement des affaires le pape, le sacré collége, et moi particulièrement, qui avais alors l'honneur de servir le souverain pontife en qualité de premier ministre. J'étais encore confirmé dans cette pensée par le souvenir de ce que, dans mon enfance, j'avais entendu dire à Rome, quand parut le fameux bref *Dominus et redemptor noster* de Clément XIV, qui supprimait la compagnie de Jésus. Les personnes même les plus attachées et les plus dévouées à cet ordre célèbre, en attribuaient en grande partie la chute et la destruction aux fautes du général Ricci et de ceux qui étaient alors ses assistans. Elles disaient souvent : « Ah ! si l'ordre avait eu pour chefs les Lainez, les Aquaviva, les Tamburini ! Si, parmi les assistans, il s'était rencontré un Fabri, ou quelque autre aussi actif, aussi prudent, certes un si triste événement ne serait pas arrivé ! Ils auraient pu trouver un moyen de calmer la tempête; ils auraient pu, en apaisant la fureur que les souverains avaient conçue contre la société, tirer d'embarras le timide pontife qui avait été entraîné malgré lui à cette démarche. Je me retraçais également à la mémoire le langage que

l'on avait tenu lors de la chute rapide de la république de Venise. Personne ne pouvait croire que, sans la faute du doge Marino et du sénat, ce gouvernement, qui avait su se conserver libre et indépendant pendant quatorze siècles, et qui avait résisté seul à la formidable ligue de Cambrai, serait tombé si honteusement et aurait perdu, en un seul jour, son existence politique. Je craignais qu'un jour on ne dît la même chose du pape, des cardinaux, et de moi particulièrement, il me semblait entendre ces mots résonner à mes oreilles : « Ah ! si alors la chaire de saint Pierre avait été occupée par les Jules II, les Sixte-Quint, les Clément VIII ! Si le sacré collége avait compté parmi ses membres les Contarini, les Moroni, les Poli, les Commendoni !

« *Trojaque, nunc stares; Priamique arx alta, maneres !* »

Mon amour-propre n'est jamais allé jusqu'à me faire croire que je pouvais me comparer à de si grands hommes, bien que je ne sache pas ce qu'ils auraient pu faire eux-mêmes dans cette lutte inégale que je soutenais avec la plume contre le canon et les baïonnettes *. Je savais bien que, compara-

* Nos cum homine... omnium nequissimo... bellum gerimus, sed non pari conditione, contrà arma verbis.

tivement à eux, j'étais un pygmée au milieu des géans. Cependant j'étais tourmenté par l'idée de passer à la postérité avec le reproche d'avoir, par mon imprudence ou mon inhabileté, contribué à la chute de Rome et du gouvernement pontifical. Cette pensée me revenait sans cesse à l'esprit, et je cherchais à deviner ce qu'on pourrait dire contre les actes de mon administration : je ne trouvais d'autres accusations que celles que je savais m'avoir été faites par quelques gens qui n'étaient pas bien informés des affaires. « C'était, disait-on, une imprudence extrême d'irriter, par tant de notes ministérielles, écrites dans un style trop rude et trop amer, un monarque orgueilleux, au comble de la fortune et de la grandeur, qui n'avait trouvé jusqu'alors aucun obstacle à ses desseins ambitieux et gigantesques, et qui voyait tout le reste de l'Europe avec ses souverains prosterné devant lui dans le silence. Il aurait fallu céder aux circonstances, et chercher quelques moyens de satisfaire ce monarque et d'étouffer, sinon complètement, du moins en partie, la dissension allumée entre le gouvernement pontifical et l'autorité militaire française, après l'entrée des troupes françaises à Rome. C'était une folie et un acte impolitique de lancer l'anathême dans un

temps où les nations catholiques y attachaient si peu d'importance, et contre des personnes dont on connaissait le peu de foi et le mépris pour tout principe religieux. Si l'on voulait en venir à la démarche téméraire et imprudente de l'excommunication, il fallait du moins mettre d'abord le pape en sûreté, et ne pas exposer sa personne sacrée aux premiers mouvemens de la fureur d'un homme violent, et l'Église au danger de perdre son chef suprême et de rester, pendant plusieurs années, dans un état complet d'anarchie. Tous les pontifes qui, dans d'autres siècles, en étaient venus à cette extrême rigueur, quoique armés d'une fermeté jusque-là sans exemple, et d'un véritable courage apostolique, tels que les Grégoire VII, les Victor, les Innocent et les Alexandre, avaient pourtant d'abord mis leurs personnes en sûreté, et fait ensuite usage des armes redoutables de l'Église. D'autres s'étonnaient que, pendant les mois qui précédèrent la déportation du pape, on n'eût pas essayé de soulever, contre le petit nombre de soldats français qui se trouvaient quelquefois à Rome, le peuple romain, qui les voyait avec peine dans cette capitale, qui était indigné de la captivité du pape et de l'exil de tant de prélats et de cardinaux, et

qui ne demandait qu'à renouveler, à Rome, la scène tragique des fameuses vêpres siciliennes. »

J'avais la conscience que je ne méritais point ces reproches ; j'avais moi-même pesé et examiné mûrement ces projets; je les avais trouvés mal imaginés, inutiles ou funestes, et je pensais avoir eu raison en les rejetant. Je me consolais en répétant souvent en moi-même ce précepte de philosophie chrétienne, que l'Arioste exprime si bien dans ces vers :

Sebben contro ogni debito m'avviene
Ch'io ni riporti si dura mercede,
E di me creda il mondo men che bene
Basta che innanti a quel, che tutto vede
E mi puor ristorar di grazia eterna
Chiara la mia innocenza si discerna.

Pourtant, de temps en temps, je m'inquiétais et me tourmentais en pensant que dans l'histoire de la chute de Rome et du gouvernement pontifical, il resterait peut-être un souvenir peu honorable de moi et de mon malheureux ministère. Je pris donc enfin la résolution d'écrire une courte réfutation des accusations dont j'étais l'objet et de remettre mon apologie à Tiberius Pacca, mon neveu, qui était comme moi

prisonnier dans le même fort, afin que, si je venais à mourir, il pût la rendre publique à Rome ou partout où il l'aurait jugé convenable. Cette résolution prise, je songeai au moyen de vaincre les difficultés qui se présentaient à moi pour la mettre à exécution. Dès mon entrée à la forteresse, le commandant m'avait déclaré de la part du gouverneur qu'il m'était défendu sévèrement d'écrire quoi que ce soit, et même de signer mon nom sur des lettres de change ou sur tout autre papier. En effet, le second jour de mon arrivée, le geolier vint visiter mon logement, prit à mon valet de chambre, Michel, le papier, l'encre et les plumes, et lui dit que s'il avait à écrire la note de ses dépenses ou quelque autre chose, il n'avait qu'à aller dans sa chambre où il pourrait le faire en sa présence. Je trouvai, quelques jours après, un remède à cet inconvénient. Le comte Bacceli, un de mes compagnons de captivité, me procura tout ce qui m'était nécessaire pour écrire : j'avais soin de tenir le tout bien caché. Je ne pouvais travailler pendant le jour ; car souvent le commandant du fort survenait à l'improviste, ou bien le major, ou plus souvent encore le geolier et le soldat chargé du service de détail. Je pris le parti de

me lever le matin un peu avant le lever du soleil; et, pendant ces heures de tranquillité et de silence, j'écrivis ces pages pour ma défense. Je les tins toujours sur moi, jusqu'au moment où je les remis à mon neveu, qui alors avait du commandant la permission de venir me voir à peu près deux fois par mois, et de me donner des nouvelles de ma famille. Mon neveu les cacha dans sa prison et eut ensuite l'adresse de les emporter avec lui, lorsqu'il partit de Fenestrelle pour Milan.

Tel est le véritable et aussi l'unique motif qui me fit écrire ces mémoires. Ils pourront servir un jour de guide et fournir quelques matériaux à ceux qui voudront écrire l'histoire des révolutions passées de la cour de Rome. Ils auraient été d'une bien autre importance encore si les États de l'Église n'étaient rentrés que bien tard ou jamais sous la puissance du Saint-Siége. La cessation de la souveraineté temporelle des papes aurait certainement formé une époque remarquable de l'histoire moderne, et aurait excité au plus haut degré la curiosité de la postérité. On aurait voulu en connaître toutes les circonstances les plus détaillées.

Aujourd'hui il n'est plus besoin d'apologie ni

pour moi ni pour les actes de mon ministère. Depuis que le pape est remonté avec tant de gloire et d'éclat sur le trône pontifical, on a changé de langage; et ces mêmes actes qui avaient été, peu d'années auparavant, blâmés et censurés, et l'auraient été plus tard encore, sont devenus tout d'un coup un sujet d'éloges et d'approbation générale. Le style énergique de mes proclamations et la fameuse bulle d'excommunication sont maintenant regardés comme des monumens glorieux de courage et d'indépendance apostolique. La fermeté du pape resté dans Rome au lieu d'agir comme les autres pontifes qui, avant de lancer l'anathême contre les empereurs, mettaient toujours en sûreté leurs personnes, passe aujourd'hui, et à juste titre, pour une preuve de dévouement magnanime *pro ovibus suis*, dévouement digne du souverain pasteur de l'Église catholique; et cette action est placée parmi l'époque la plus glorieuse de son pontificat. Triste condition d'un ministre! Qu'il est amer de penser que c'est de l'événement et non de la sagesse et de la prudence que dépendent son honneur et sa réputation!

Heureusement pour moi, le retour glorieux du pape au Saint-Siége a fait changer de langage aux

censeurs. Mais, revenant à mon sujet, je dois ajouter que la Providence divine a permis que, dans le temps si court de mon second ministère, après mon retour de France, il se présentât une autre occasion où l'on eut encore à décider si le Saint-Père devait abandonner sa capitale et se retirer dans un pays étranger : ce fut quand les troupes napolitaines, sous le commandement du roi Murat, mirent le pied sur le territoire de l'Église. Je fus alors d'avis que le pape devait partir; ce fut en effet la décision qu'il prit, et l'heureuse issue de ce voyage mémorable, qui fut un véritable triomphe, a été une nouvelle justification de ma conduite passée, et a montré que, suivant les diverses circonstances, j'avais donné le conseil qui m'avait semblé le plus sage et le plus convenable.

Comparons, en effet, les circonstances de l'année 1809 avec celles de 1815, et remarquons-en la différence. Lors de l'invasion des troupes napolitaines, le pape abandonnait sa capitale non en fugitif, mais en souverain qui s'éloigne pour quelque temps de ses États. On ne pouvait taxer son départ de lâche abandon de son siége et de ses peuples : chacun était persuadé qu'il serait bientôt de retour. Toutes les personnes de bon

sens regardaient comme une tempête passagère la guerre insensée et téméraire que le roi Joachim entreprenait avec ses seules forces contre tous les souverains de l'Europe, qui, réunis alors à Vienne, tonnaient contre quiconque oserait prendre les armes, et épouser la querelle de Napoléon proscrit. En outre, un pieux souverain avait invité le Saint-Père, en cas de nouvelle invasion, à se retirer dans ses domaines. Le pape pouvait donc choisir librement pour asile, comme il le fit depuis, la ville de Gênes, dévouée au Saint-Siége. De là, il lui était facile de communiquer librement avec les quatre parties du monde, circonstance essentielle et importante pour sa prééminence divine. Le chemin de la mer lui était ouvert pour tous les autres pays. Enfin il pouvait, en peu de jours, réunir autour de sa personne le sacré collége pour l'assister dans le gouvernement de l'Église universelle, et lui choisir un successeur au siége de saint Pierre, si aux autres malheurs venait s'ajouter celui de sa mort.

Vous verrez en lisant ces mémoires, mon cher frère, combien les circonstances où nous nous trouvions en 1809 étaient différentes, et vous jugerez que si, pendant l'invasion de Murat, il fut sage et prudent de partir de Rome, départ qui

eut l'approbation générale des autres souverains, et qui contribua peut-être à délivrer plus tôt l'Italie, c'eût été en 1809 une véritable folie de prendre le même parti, qui, même en réussissant, aurait pu entraîner des conséquences funestes.

Avant de fermer cette lettre, je veux prévenir une objection que vous pouvez me faire : Ne pensiez-vous pas, me direz-vous, que les États usurpés du Saint-Siége lui seraient bientôt rendus, et que Pie VII ou son successeur remonteraient glorieusement sur le trône pontifical? Aviez-vous oublié cette belle pensée de l'illustre Bossuet : « Que, dans l'état actuel de l'Europe, divisée en tant de puissances, souvent ennemies entre elles, la condition d'un pape, soumis à l'une de ces puissances, est incompatible avec le gouvernement de l'Église universelle. » — Oui, mon cher frère, dans les momens où mon âme jouissait de la paix et de la tranquillité, surtout quand je venais de remplir les devoirs sacrés de la religion, je sentais en moi une vive espérance, et, en quelque sorte, un pressentiment que les papes resteraient en possession de Rome et des États de l'Église. Mais je ne pensais pas toujours ainsi, et le même passage de Bossuet, bien interprété, me suggérait quelquefois des idées qui affaiblissaient beaucoup

l'espérance que j'avais conçue de voir bientôt renaître le gouvernement temporel des papes. Les paroles de cet homme célèbre, répétées depuis par Fleury et par le président Hénault, signifient, en substance, que l'ancien empire romain, qui comprenait dans ses vastes limites presque toutes les nations converties au christianisme, s'étant écroulé, et ayant formé de ses ruines de nouveaux royaumes et de nouveaux gouvernemens, souvent ennemis entre eux et jaloux les uns des autres, les papes, sujets de l'une de ces puissances, seraient entravés dans l'exercice de leur ministère apostolique par l'influence de leurs souverains et par la jalousie et la défiance des autres; qu'en conséquence la Providence divine avait pourvu à ce que l'Église romaine eût une souveraineté temporelle, afin qu'indépendante dans son chef de toutes les puissances temporelles, elle pût tenir la balance dans sa main droite. Ces paroles de Bossuet sont très-sensées et dignes de lui; mais les circonstances et la tournure que prenaient les affaires de l'Europe dans le temps de ma captivité, faisaient naître en moi une autre pensée que je vais expliquer en peu de mots : je voyais dans les événemens politiques de l'Europe les symptômes d'une grande révo-

lution ; il me semblait que la Providence préparait les voies à une autre grande monarchie, qui égalerait ou surpasserait encore en étendue et en puissance l'ancien empire romain sous lequel les papes purent, pendant huit siècles, quoique sujets, gouverner l'Église et en étendre les bornes jusqu'aux extrémités du monde connu alors. Un seul homme dictait ses lois à presque toute l'Europe, et ne cachait pas les projets ambitieux et le dessein où il était de la réduire tout entière sous sa domination. L'Empire français contenait alors, outre la France, les provinces belges conquises sur la maison d'Autriche, cette grande partie de l'ancienne Gaule, réunie depuis à l'Allemagne, et qui s'étend depuis la frontière de Belgique jusqu'au Rhin, et un vaste territoire au-delà de ce fleuve jusqu'aux rivages de la mer d'Allemagne. Il comprenait différentes provinces d'Italie; et le royaume d'Italie lui-même pouvait être considéré comme une province de l'Empire français sous la dépendance du même souverain. On pouvait également considérer comme provinces du même empire les royaumes d'Espagne, de Hollande, de Naples et de Westphalie, dont les trônes étaient occupés par des princes que Napoléon avait déclarés grands dignitaires de

l'Empire français, et par ses lieutenans généraux, soumis et obéissant en tout à sa volonté. A une si grande étendue de territoire venaient se joindre les États des princes de la confédération du Rhin, qui, comme les Déjotarus, les Agrippa et les Ariobarzane au temps du sénat romain et des premiers Césars, avaient été décorés par Napoléon du titre de rois et de grands-ducs : l'empereur, par un simple décret, pouvait facilement les faire descendre de ces trônes, et faire de leurs États autant de provinces de l'empire. Tout annonçait donc l'approche d'une grande monarchie, qui ferait et avait déjà fait, en partie, disparaître cette multitude de royaumes et de principautés qui, selon les paroles de Bossuet, rendent la sujétion des papes incompatible avec le gouvernement de l'Église universelle. Cette réflexion me faisait craindre que la Providence, après avoir, dans ses décrets impénétrables, ravi au Saint-Siége la souveraineté temporelle, toujours attentive à la conservation de son Église, ne préparât ces changemens d'États et de gouvernemens pour faciliter au pape les moyens de gouverner, quoique sujet, le troupeau entier des fidèles.

J'étais confirmé dans cette crainte en songeant

que le Seigneur pourrait tirer de la destruction funeste de la souveraineté pontificale d'autres avantages importans pour son Église. Je pensais que la perte du pouvoir temporel et d'une grande partie des biens ecclésiastiques ferait cesser ou du moins affaiblirait la jalousie et le mécontentement qui éclatent maintenant partout contre la cour de Rome et le clergé. Les papes, me disais-je, déchargés du pesant fardeau du gouvernement temporel qui les obligeait à sacrifier une grande partie de leur temps aux affaires du monde, pourront donner toutes leurs pensées et tous leurs soins au gouvernement spirituel de l'Église ; l'Église romaine manquant de la pompe et de l'éclat des honneurs, ainsi que de l'appât des biens temporels, on ne verra entrer dans le clergé que ceux qui *bonum opus desiderant;* et les papes, dans le choix de leurs ministres et de leurs conseillers, auront moins à considérer l'éclat de la naissance et du rang et les recommandations des souverains, qui pouvaient faire dire des dignités conférées à Rome : *Multiplicâsti gentem, sed non magnificâsti lætitiam.* Enfin, quand on délibèrera sur les affaires ecclésiastiques, entre les motifs qui se présenteront pour faire prendre ou rejeter une résolution, on ne sera pas influencé par la crainte de perdre l'état temporel,

crainte qui pouvait souvent inspirer dans les délibérations un excès de condescendance : ces différentes considérations affaiblissaient en moi, comme je l'ai dit plus haut, l'espoir de voir se relever bientôt le gouvernement pontifical, et me faisaient penser quelquefois que cette restauration tant désirée n'était plus possible d'ici à long-temps. C'est dans ces momens que je recueillais les raisons propres à justifier ma conduite publique et privée; et, résigné à la volonté divine, je concluais que, quelque chose qui arrivât : *Justus es, Domine, et rectum judicium tuum.*

Bénévent, 1er novembre 1816.

Ton très-affectionné frère,

Le cardinal PACCA.

MÉMOIRES

DU CARDINAL

BARTOLOMEO PACCA.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Entrée au ministère. — Circonstances critiques. — Occupation des Français. — Détresse du gouvernement pontifical.

Je puis affirmer hardiment, sans craindre d'être taxé d'exagération et de vanité, qu'aucun homme n'arriva jamais au ministère dans des circonstances plus critiques, ou, pour mieux dire, plus horribles que celles au milieu desquelles je fus nommé par le pape secrétaire d'État, au moment où son éminence le cardinal Gabrielli partit de Rome. Il y avait plusieurs mois que tout le public savait que le projet de l'empereur

des Français était de ravir au pape et au Saint-Siége sa souveraineté et son pouvoir temporel. Néanmoins on conservait à Rome et dans les provinces l'espérance flatteuse que ce projet ne serait pas mis à exécution, et qu'on trouverait un moyen d'éloigner la tempête. Mais l'entrée hostile des troupes françaises à Rome le 2 février 1808, l'insulte faite au palais apostolique, au milieu même d'une cérémonie solennelle, l'incorporation des troupes pontificales dans les troupes françaises, l'arrestation et l'emprisonnement de la garde noble de sa sainteté, l'expulsion à main armée des cardinaux napolitains du royaume d'Italie, et surtout la prise de possession et la réunion du duché d'Urbin et des marches d'Ancône au royaume d'Italie, suivie d'un décret très-injurieux pour le pape, dans lequel il était dit que le souverain de Rome s'étant uni avec les ennemis de la religion, on lui ôtait les États qui avaient été donnés à l'Église romaine pour l'avantage de cette même religion ; tous ces outrages et tous ces actes de violence firent croire, à juste titre, que l'on était arrivé au temps de ce changement de gouvernement dont nous étions menacés. A tout cela s'ajoutait encore un autre événement révoltant, inconnu même dans l'histoire des siècles moins policés et moins civilisés que le nôtre. Le 16 juin, deux ou trois officiers français, si je ne me trompe, entrèrent,

sans se faire annoncer, dans l'appartement de son éminence le cardinal Gabrielli, secrétaire d'État, et non-seulement lui déclarèrent son arrestation et l'ordre de quitter Rome, mais aussi commirent l'attentat inouï de fouiller dans son secrétaire, qui pouvait contenir des papiers touchant les secrets de l'État et les affaires les plus délicates de l'Église universelle. Dans la soirée du même jour, le Saint-Père me fit savoir, dans les termes les plus obligeans, qu'il m'appelait à succéder à son éminence le cardinal Gabrielli. Je reçus le billet le samedi 18 juin, un peu après midi, et le même soir je me rendis au palais Quirinal, pour signer les dépêches et les lettres qui devaient partir la nuit.

Avant de continuer mon récit, je dois faire remarquer que je commençai à m'asseoir devant mon bureau de ministre sans avoir cette tranquillité d'âme et cette sécurité qui sont si nécessaires quand on doit écrire des choses importantes. Je pouvais d'un moment à l'autre être surpris dans ma chambre, comme il était arrivé au cardinal Gabrielli; de plus, il me fallait trouver des cachettes pour dérober aux regards les papiers à peine écrits, ne pouvant plus me fier aux secrétaires ni aux armoires.

Maintenant, pour revenir à mon sujet, je ferai le tableau du gouvernement et de l'État pontifical, tels que je les trouvai au commence-

ment de mon ministère. Pour conserver dans un État la tranquillité publique, pour retenir dans leur devoir les malveillans, les têtes exaltées et turbulentes, pour disposer la population en faveur du gouvernement, il est nécessaire de persuader au public que le gouvernement est fondé sur des bases solides, qu'il ne court pas le danger de changemens politiques, et que, dans quelque état d'oppression et d'avilissement qu'il se trouve, il pourra promptement se relever et reprendre sa première vigueur. Cette opinion, si nécessaire au repos public, manquait alors absolument au gouvernement pontifical; car, de jour en jour, on craignait une révolution et la prise de possession des Français.

A ce grave inconvénient s'en joignait un autre peut-être encore plus grand; c'était le manque de forces réelles pour se faire obéir des révoltés. Les Français tenaient garnison dans le fort Saint-Ange, et, au moyen de personnes de leur dépendance, disposaient entièrement des prisons et les gardaient. Ils avaient ôté au pape non-seulement ses troupes de ligne, mais aussi les archers qui avaient passé à leur service, quoique payés par l'argent du pape, de manière que je n'avais dans Rome aucune personne armée à qui confier l'exécution de mes ordres, sauf un petit nombre de Suisses qui gardaient les portes du palais apostolique. Dans les provinces,

on laissait en apparence les archers sous les ordres des prélats et des gouverneurs; mais, dès qu'un acte était contraire aux desseins des Français, ceux-ci arrêtaient et destituaient les chefs, et les faisaient emprisonner ou les délivraient selon leur bon plaisir; ils se créaient ainsi un parti dans la lie du peuple, qu'ils enrôlaient secrètement sous le titre de garde civique.

Au manque de force armée se joignait aussi celui d'un autre ressort bien puissant pour gouverner les hommes, c'est-à-dire l'argent. Le passage des troupes françaises à travers le royaume pendant plusieurs années, et les dépenses exorbitantes faites pour leur subsistance et pour l'entretien des troupes logées dans chaque ville, avaient épuisé le trésor pontifical. On s'était soutenu jusque-là au moyen de contributions excessives et d'impôts inouïs, mais rendus indispensables par la nécessité. On avait aussi vendu les biens de la chambre apostolique. Mais, après la perte des Marches et du duché d'Urbin, qui étaient le nerf des états pontificaux, comment soutenir longtemps des frais si considérables avec les seules provinces qui restaient et qui étaient les moins fertiles et les moins cultivées? Cet excès de maux occasionés par le séjour des troupes françaises dans l'État et par la conduite de leurs chefs qui tendaient au renversement du gouvernement du pape, était encore aggravé par les désordres de l'administra-

tion intérieure. Les peuples, et Rome particulièrement, abhorraient les Français, et tremblaient à la seule idée d'un changement de gouvernement; mais les peuples et Rome se plaignaient hautement des différens ministres du pape.

Quelques mois avant l'entrée des Français, le mécontentement était arrivé au point que, Sa Sainteté passant un jour dans les rues, on ne lui avait pas rendu ces témoignages de respect et de vénération que le peuple de Rome rend ordinairement avec effusion de cœur aux papes régnans; dans des temps calmes et tranquilles, on aurait dû chercher aussitôt quelque remède pour se réconcilier avec l'opinion publique, et réveiller l'antique affection des peuples pour le gouvernement. Mais que pouvait-on faire dans ces tristes circonstances? était-ce le temps de faire rendre compte aux ministres, d'entamer en quelque sorte un procès contre les officiers de la secrétairerie, et de découvrir ainsi les désordres qui régnaient alors dans le gouvernement pontifical? Les sages auraient, avec raison, taxé d'imprudence et de témérité ceux qui eussent tenté une pareille mesure, et les malveillans en auraient profité pour discréditer le gouvernement. Il fallait s'armer de l'héroïque patience de Fabius Maximus, « *qui cunctando restituit rem... non ponebat enim rumores ante salutem.* » Il fallait se soumettre à la triste condition de voir et de connaître tous les désordres

et les abus, d'entendre journellement de tous côtés des plaintes et des cris contre ces désordres, sans pouvoir, à cause de l'embarras des circonstances, y apporter un remède prompt et efficace.

Ce qui augmentait mon inquiétude et mon découragement, c'était de penser qu'une grande partie du sacré collége était absente. Un ministre du pape, qui n'est pas de ceux qui aiment à entendre résonner à leurs oreilles l'agréable vers d'Horace :

Cùm tot sustineas et tanta negotia solus,

a l'avantage inappréciable d'avoir toujours à sa disposition, pour l'assister dans les grandes affaires de l'Église ou de l'État, les respectables membres de cet auguste sénat, et en suivant leurs conseils et leurs avis, quelque chose qu'il propose au pape, quelque détermination qu'il lui fasse prendre, bien qu'elle ne produise pas les bons effets qu'on en espérait, et que l'entreprise ne soit pas couronnée du succès, il est toujours pleinement justifié aux yeux de Dieu et des hommes. Je songeais que je serais privé de cet avantage : beaucoup de cardinaux, et entre autres plusieurs de ceux que nous avons coutume à Rome d'appeler les zélés, avaient été chassés par les Français : parmi le petit nombre de ceux qui restaient, quelques-uns déjà vieux, débiles et infirmes, moururent à cette époque même de mon ministère : le cardinal Consalvi, qui, dans les premières années du pontificat, avait

été au timon du gouvernement, et qui pouvait m'aider de ses lumières et de ses connaissances, après s'être démis de la charge de secrétaire d'État, s'était éloigné des affaires, et ne quittait le mont Cavallo, où il s'était retiré, que pour assister aux chapelles et aux consistoires. Je ne pouvais avoir recours qu'à deux ou trois cardinaux, et encore étaient-ils occupés à tant d'autres soins et d'autres travaux, que l'on ne pouvait les charger de beaucoup d'affaires. Je prévoyais donc que, me trouvant ministre à la chute du gouvernement pontifical, obligé par le devoir de mon ministère de publier des représentations énergiques, et des protestations vigoureuses contre cette usurpation sacrilége, je verrais tomber sur ma tête une tempête terrible et éprouverais plus que tout autre les effets de l'indignation, de la vengeance et de la fureur de l'empereur.

Tel est en raccourci l'affreux tableau de l'état où se trouvaient les affaires publiques dans le gouvernement pontifical, lorsqu'on m'offrit le ministère. Je ne puis nier que je m'effrayai d'abord et que je me dis au fond du cœur: *transeat à me calix iste*. Dans des temps plus calmes et plus tranquilles, j'avais résolu de ne pas accepter la charge de secrétaire d'État, quand elle me serait offerte, et depuis plus de trois ans, je tenais prête dans mon porte-feuille la minute de la lettre que je devais écrire à la secrétairerie d'État, ne manquant pas de

raisons pour justifier mon refus aux yeux du public; mais ce même refus fait dans les circonstances affreuses dont j'ai parlé aurait été taxé, par les uns, de pusillanimité et de faiblesse, et regardé par d'autres comme une preuve d'esprit de vengeance*. Cette pensée et plus encore la voix de la conscience, qui rappelait à ma mémoire les

* Ces paroles ont besoin d'être expliquées. Toute la cour de Rome sait que les cardinaux qui parvenaient à cette dignité, après avoir parcouru la carrière de la nonciature, obtenaient parmi tous les autres des récompenses distinguées. On leur conférait ordinairement une légation, ou une charge du palais, ou quelque autre emploi éclatant, soit enfin un des meilleurs archevêchés ou évêchés de l'État. Avant que je fusse revenu du Portugal à Rome, on avait beaucoup parlé de ma destination future, et le Saint-Père avait plus d'une fois exprimé ses sentimens de bienveillance à mon égard. Mais la Providence ne permit pas que les désirs et les intentions de l'excellent pontife fussent suivis d'effet; et pendant six ans il ne se fit rien en ma faveur, jusqu'au 18 juin 1808, époque fatale où je reçus la nouvelle de ma nomination au ministère. — D'un autre côté, on avait si mal géré les biens ecclésiastiques, que je n'avais pas même pu obtenir les 4,000 écus de rente de la faible pension qui me revenait. Je puis, sans crainte d'être démenti, assurer hautement que je ne m'en plaignis jamais au Saint-Père : néanmoins le public me croyait mécontent, ou au moins craignait que je ne le fusse; je dis *craignait*, parce que, je ne sais pourquoi, le peuple de Rome me portait un grand attachement et m'en avait donné des preuves dans plusieurs occasions. Ce

sermens prêtés au pape, lorsque je fus élevé au cardinalat, me firent triompher de ma répugnance, et donner mon consentement à l'acceptation de cette charge. Je dois aussi ajouter que dès le moment où je prononçai le oui *fatal*, je sentis naître en moi un courage extraordinaire qui ne m'a jamais abandonné au milieu des fatigues, des agitations, des travaux et des outrages qui furent les fruits amers de mon ministère; courage dû sans doute à la grâce du Seigneur qui règle nos forces selon nos besoins.

---

soupçon, ces craintes du public se seraient changés en certitude, si j'avais refusé le ministère dans de pareilles circonstances.

CHAPITRE II.

Efforts infructueux. — Tentatives de conciliation. — Exigences des Français et de leurs partisans. — Le général Miollis. — M. Garobeau. — Requête des conseillers italiens. — Menaces. — Le palais pontifical est envahi. — Mon arrestation. — Le cardinal Gabrielli. — Formation d'une garde civique. — Attentat. — Ordres du Saint-Père.

En entrant au ministère, je me proposai de donner dès le commencement aux Français des témoignages de mes intentions pacifiques et bienveillantes, et je dis à plusieurs personnes que je voulais jeter de l'eau sur le grand incendie allumé entre le gouvernement pontifical et l'autorité militaire française. Mes paroles parvinrent aux oreilles du général Miollis, qui en fut charmé; et dans une conversation qui eut lieu, si je ne me trompe, dans la maison Lante, il fit l'éloge de ma personne, et se montra satisfait de mon avénement à la charge de secrétaire d'État. Je savais bien que tous mes efforts seraient inutiles pour sauver

Rome, dont l'empereur des Français avait irrévocablement fixé la destinée; il n'était alors arrêté dans l'exécution de ses projets que par les affaires d'Espagne, qui prenaient pour lui une tournure peu favorable. Je voulus néanmoins tenter toutes les voies de la modération et de la douceur; j'y étais porté par mon caractère naturellement ennemi de la violence, et par la maxime politique qui prescrit de faire marcher, dans les négociations et les controverses, les moyens de conciliation et d'accommodement avant les résolutions énergiques. Enfin, j'étais poussé à cette conduite par un motif de prudence; je voulais pouvoir un jour assurer dans ma justification que si, à l'exemple de mes prédécesseurs, j'avais enfin baissé visière et agi avec énergie et chaleur pour soutenir les droits du pape, c'est que j'y avais été excité et provoqué par les Français mêmes. Pour exécuter mon dessein il me fallait naviguer contre le vent; car, par une singulière combinaison des choses, Rome entière cherchait journellement à se faire des querelles et des disputes avec les Français et le petit nombre d'étrangers qui s'y trouvaient alors. Le pape, à qui plus qu'à aucun autre pontife ou souverain de notre siècle on peut appliquer l'éloge fait par l'Esprit-Saint dans le livre des *Nombres*, ch. XII, au grand Moïse : *Erat vir mitissimus super omnes homines qui morabantur in terrâ;* le pape, dis-je, avait déjà donné au gou-

vernement français beaucoup de preuves d'une condescendance que quelques gens trouvaient excessive et peu convenable à son caractère. Il avait enfin pris la ferme résolution de ne plus faire de concession et de ne plus accéder à aucun accommodement avec la cour de France, avant que les troupes françaises eussent évacué le territoire de Rome; il voulait aussi qu'on fît aux demandes et aux requêtes des Français des réponses rudes et énergiques. Les principaux citoyens de Rome et ceux qu'on appelait les zélés avaient entendu avec une grande douleur, les années précédentes, les louanges décernées à l'empereur des Français par le Saint-Père dans des discours prononcés au consistoire, dans les mandemens ou autres écrits. Ils croyaient nécessaire de donner au pape et à ses ministres des signes publics de désapprobation contre la conduite de ce souverain, afin d'effacer la honte dont il s'était couvert, et de réparer, disaient-ils, le scandale offert aux nations étrangères.

Les ministres et agens étrangers qui étaient à Rome entretenaient secrètement cette disposition du public et surtout du pape, auquel ils n'épargnaient pas les éloges pour sa fermeté et son énergie. Les malveillans enfin et les partisans des Français soufflaient le feu, espérant que l'empereur Napoléon, irrité par la résistance et la conduite vigoureuse du pape et de son ministère, donne-

rait l'ordre tant désiré par eux d'exécuter sans retard la résolution où il était de changer le gouvernement. Malgré cette opinion générale, qui me faisait bien prévoir tous les obstacles que je rencontrerais dans l'exécution de mon projet, je ne voulus point l'abandonner; et, quoique l'autorité militaire française redoublât chaque jour de violence contre le gouvernement pontifical, cependant, pendant quelques jours, je ne fis aucune protestation, aucune remontrance par écrit; je me contentai de faire parler au général Miollis par l'entremise d'un prélat qui avait souvent occasion de le voir. Mais je ne pus persister long-temps dans ce système de douceur et de modération peut-être excessive; car le pape, dans une de ses audiences du matin, me dit : « Seigneur cardinal, on dit dans Rome que nous sommes endormis; il faut faire voir que nous sommes éveillés, et adresser une note vigoureuse au général français sur les dernières violences qui ont été commises. » Pour me conformer à ses ordres souverains je fis rédiger la note sur-le-champ, mais je ne voulus pas qu'on s'y servît de termes durs et âpres; je cherchai à épargner la personne du général, parlant de lui avec respect, et imputant le fait à de faux rapports, à la calomnie et à la malveillance. Cet esprit de douceur qui tendait, sinon à réconcilier les esprits, du moins à modérer l'emportement et la violence des Français, déplut à beaucoup de gens

de bien, et plusieurs personnes pieuses me firent savoir que ce n'était plus le temps des demi-mesures, et qu'on attendait de moi beaucoup plus d'énergie et de courage. J'endurai patiemment ces reproches, que je savais bien devoir servir un jour à ma justification, et je poursuivis mon projet, jusqu'à ce que j'en eusse reconnu l'inutilité, et l'abus qu'en faisaient les Français et leurs partisans. Ma douceur et ma modération ne leur suffisaient pas; ils auraient voulu exiger de moi, en quelque sorte, une prévarication continuelle dans mon ministère, comme le prouvent les anecdotes suivantes : — Un jour d'audience, parmi les papiers de la congrégation du bon gouvernement où je remplissais alors les fonctions de préfet, on me présenta à signer un passe-port adressé aux magistrats des villes et des pays de l'État situés sur la grande route de Rome en Toscane, pour qu'ils prêtassent, en cas de besoin, assistance et secours aux conducteurs français des différentes voitures qui transportaient à Paris les statues, et autres antiquités de la villa Borghese, achetées par l'empereur des Français pour le musée national. Je dis alors que je ne pouvais signer un tel passe-port; car, à peine le Saint-Père avait-il appris à Rome que le prince Borghèse avait, contre les lois de l'État, vendu ces monumens précieux, qu'il avait fait adresser par ses ministres, au gouvernement français, de solennelles et vigoureuses protestations;

ç'eût donc été une contradiction absurde et notoire de voir le secrétaire d'État qui remplissait les fonctions de préfet du bon gouvernement, protéger et faciliter ce transport illégal contre lequel le Saint-Père avait si énergiquement protesté : cependant, pour ne pas attiser le feu, prévoyant bien que les Français opèreraient ce transport en dépit de nous, j'ordonnai qu'on fît refaire le passe-port, sans indiquer ce que contenaient les voitures, et qu'on me l'envoyât à signer avec les autres papiers et les lettres qui partaient le mercredi et le samedi pendant la nuit ; j'ajoutai que je ferais semblant d'ignorer le contenu de ces voitures, et que je signerais sans en parler au pape. C'est en effet ce que je fis. Je croyais avoir trop fait pour les Français : cependant ma condescendanee excessive ne leur suffit pas, et le lendemain deux des conducteurs français chargés de ces transports vinrent me trouver, et me demandèrent en pleine audience un ordre du secrétaire d'État pour Rome et pour tous les pays placés sur la route de la Toscane, ordre qui enjoindrait expressément de fournir aux conducteurs les bœufs et les autres choses nécessaires pour le transport des statues de la villa Borghese. Je ne pus alors dissimuler, et je fus forcé de prendre le ton de ministre et de leur déclarer fermement que je ne pouvais leur accorder ce qu'ils me demandaient pour un acte évidemment contraire aux lois de l'État et aux ordres exprès de

mon souverain. Une heure après arriva un officier de l'état-major de la part du général Miollis, pour m'adresser des plaintes sur le refus que j'avais fait à ses commissaires : je n'hésitai pas à lui communiquer l'aventure en lui faisant remarquer l'obligation où je me trouvais d'éviter tout ce qui pourrait occasioner de nouvelles dissidences entre le gouvernement pontifical et l'autorité militaire française. L'officier ne sut que me répondre, et retourna vers le général. Le jour suivant je reçus un rapport qui m'apprenait qu'on avait commis une nouvelle violence en saisissant à main armée, dans Rome, les bœufs nécessaires à ce transport, comme on fit encore dans plusieurs autres villages de l'État, sur la route de Toscane.

Quelques jours plus tard vint, de la part du général Miollis, M. Garobeau, chef de l'état-major de Rome. Il me dit qu'il était arrivé de Milan un conseiller de ce gouvernement avec l'ordre de prendre et de transporter, dans cette ville, les pièces originales des procédures déjà recueillies ou commencées dans Rome, contre les coupables qui se trouvaient alors dans les prisons des Marches et du duché d'Urbin, pays récemment réunis au royaume d'Italie. Il me priait, en conséquence, de donner les ordres nécessaires pour faire remettre ces pièces au commissaire italien. Je lui répondis que j'étais fâché de ne pouvoir me rendre au désir de monsieur le gé-

néral; que la consignation des pièces originales, faite par nous au conseiller italien, pouvait être prise pour un acte de reconnaissance du nouveau gouvernement, et qu'il connaissait bien les protestations et les déclarations faites par les ministres du Saint-Père, lorsque les troupes françaises avaient pris possession de ces pays du Saint-Siége. Alors M. Garobeau me fit remarquer que tous ces différends politiques prolongeraient les souffrances des malheureux qui se trouvaient détenus dans les Marches et dans le duché d'Urbin, et qu'ils croupiraient dans les prisons sans voir de long-temps, et jamais peut-être, l'issue de leurs procès. Ces paroles, je l'avoue, me firent beaucoup d'impression. Je lui répondis qu'il avait touché une corde sensible; que j'en parlerais le matin même au Saint-Père, et que l'on chercherait quelque moyen de secourir ces infortunés, sans attenter en rien aux droits légitimes du pape. En effet, j'en causai à l'audience avec sa sainteté qui approuva ma réponse et m'ordonna de trouver les moyens d'arranger cette affaire. Je fis mander monseigneur Arezzo, qui exerçait alors l'emploi de pro-gouverneur de Rome, et je le chargeai de faire chercher dans tous les tribunaux et secrétaires des congrégations, les procès des coupables, détenus dans les prisons des provinces récemment enlevées au Saint-Siége, de m'en apporter le catalogue le plus tôt possible, et d'en parler à

monseigneur Bartolucci, à l'avocat Trambusti, procureur fiscal, et à d'autres agens du gouvernement, afin qu'ils trouvassent quelque expédient pour satisfaire en partie à la requête du conseiller italien sans blesser les droits du pape. Le digne prélat s'empressa d'exécuter les ordres du souverain pontife, mit en mouvement tous les agens du gouvernement pour la recherche des pièces du procès et la rédaction du catalogue que je lui demandais. Il entendit l'avis de tous sur la manière d'agir dans cette affaire, et me fit journellement un rapport de toutes ses démarches. Il vint chez moi trois jours après, me remit le catalogue des procès, et me dit que monseigneur Bartolucci et tous les autres lui avaient répondu qu'on ne devait pas consigner les pièces originales, et qu'il avait été conclu, entre eux, que le gouvernement pontifical pouvait consentir à ce que l'on permît au conseiller italien, ou aux autres personnes chargées de réclamer au nom des parties, d'extraire des copies authentiques des sentences déjà rendues, des procès-verbaux et même des procès entiers, si l'on voulait faire quelques frais : qu'ainsi, sans attenter aux droits du Saint-Siége, on aurait accordé aux juges des différens tribunaux du royaume d'Italie ce qui leur suffisait pour terminer les causes criminelles qui étaient encore pendantes.

Ce projet fut approuvé par le pape, et monsei-

gneur Arezzo fut chargé de prévenir l'avocat des pauvres, monseigneur Cristaldi, que je lui adressais le conseiller italien pour terminer l'affaire. Le matin même, je retournai chez M. Garobeau, et lui exposai l'expédient que nous avions imaginé; je lui fis remarquer l'excessive condescendance du Saint-Père, et l'empressement que ses ministres avaient mis à faire ce qu'on demandait. Il me parut fort satisfait, et, avant de partir, il écrivit sur une feuille de papier le nom de monseigneur Cristaldi. Dans la journée, le conseiller italien se présenta chez monseigneur Cristaldi et lui dit avec assurance qu'il venait chercher les pièces originales du procès. L'avocat des pauvres lui répondit que telles n'étaient pas les instructions qu'il avait reçues de son gouvernement, mais qu'on lui avait permis seulement de faire des extraits des copies authentiques et de les lui remettre. Le conseiller répondit que ce n'était pas cela qu'il voulait, et partit d'un air menaçant. Le lendemain matin, il se présenta chez moi à l'audience, avec M. Garobeau, et me fit la même demande qu'à monseigneur Cristaldi. Je lui répliquai d'abord avec douceur qu'on était convenu avec M. Garobeau de livrer seulement l'extrait des copies authentiques des procès, et que s'il ne s'en contentait pas, il ne pouvait jamais se flatter d'obtenir de notre gouvernement la remise des pièces originales. Alors commença entre nous une discussion de

plus en plus vive, mais toujours en termes convenables et mesurés; et M. Garobeau, quoiqu'il n'entendît pas ce que nous disions, comprit fort bien que nous n'étions pas d'accord; deux fois il s'adressa au conseiller italien et lui dit ces propres paroles : « Donc, vous n'êtes pas content des copies? » Ce qui prouve clairement qu'on n'était pas convenu avec lui d'autre chose que de la consignation des copies. La conversation finit par la menace ordinaire. Il déclara qu'on aurait recours à la force. Je répondis qu'il y avait plus d'un an que nous étions accoutumés à cette manière d'agir, et qu'une violence de plus ne suffirait pas pour nous abattre ou nous effrayer, et ne ferait pas abandonner au Saint-Père son système de fermeté et de constance héroïque. Les effets suivirent bientôt la menace, et le même jour, pendant que, selon ma coutume, je prenais mon repos de l'après-dîner, une patrouille française surprit la garde suisse et se précipita dans le palais pontifical; soit par une méprise du guide italien qui les conduisait, soit à dessein, au lieu d'aller dans la secrétairerie d'État, ils entrèrent dans mon appartement, placèrent des sentinelles aux portes et me retinrent prisonnier pendant un quart d'heure. Enfin, avertis de leur erreur, ils se portèrent à la secrétairerie d'État, et demandèrent les pièces du procès; on leur répondit qu'ils étaient mal informés et que ce n'était pas dans la secrétairerie d'État que se trouvaient les

procès des coupables, mais qu'on les conservait ordinairement dans les archives et secrétaireries des divers tribunaux et commissions. Pendant que cet acte inouï de violence se commettait dans le palais pontifical, deux autres patrouilles françaises se portèrent dans les demeures du cardinal Vincenti procamerlingue et de monseigneur trésorier, et les tinrent aux arrêts jusqu'à ce qu'ils eussent donné l'ordre de consigner entre leurs mains les pièces des procès. C'est ainsi que furent récompensés mon zèle et les peines que s'était données monseigneur Arezzo, pour contenter autant qu'il était en nous le général Miollis et le gouvernement de Milan. De plus, monsieur le général étant allé le soir même rendre visite à monseigneur trésorier, qui était malade au lit, pour s'excuser auprès de lui des violences qu'on avait commises, eut l'impudence (qu'on me passe le mot) de dire que je l'avais fait attendre pendant plusieurs jours, le flattant de la promesse de lui faire remettre les pièces du procès, et que tout à coup j'avais refusé de le faire. Ce fut de la même manière qu'on répondit aux soins que je prenais conjointement avec les autres ministres du pape pour faire en sorte que les Français ne manquassent de rien dans Rome et dans l'État (et cela aux dépens de notre trésor déjà épuisé), et pour empêcher que les peuples, fatigués de tant d'outrages, ne se portassent à quelque excès propre à compromettre encore plus notre

gouvernement avec la cour de France. Je travaillais de toutes mes forces à étouffer ce feu qu'une seule parole indiscrète aurait pu allumer, et qui eût produit un incendie terrible. Je passe maintenant au récit de l'événement qui servit de motif à M. le général Miollis pour me faire arrêter le 6 septembre 1808, et pour m'ordonner de sortir de Rome et de me rendre à Bénévent ma patrie.

Vers le temps que son éminence le cardinal Gabrielli était secrétaire d'État, l'autorité militaire fançaise commençait à enrôler dans les différentes villes de l'État un corps de troupes, sous le nom de garde civique. Ils donnaient pour prétexte qu'ils avaient besoin de gens sûrs et fidèles pour repousser les attaques des insurgés du royaume de Naples, qu'ils appelaient des brigands; mais leur véritable intention était de s'en servir pour changer le gouvernement. Je dois dire ici à la gloire éternelle des peuples de l'État du pape que, malgré les promesses flatteuses des Français et tous les moyens de séduction qu'ils employèrent, il n'y eut jamais qu'un petit nombre de sujets qui entrèrent dans la révolte. Un noble de province ruiné ; un banquier en faillite et quelques gens de cette espèce furent pris pour chefs, et en promettant protection contre les tribunaux et les magistrats, exemption des impôts publics et des contributions, et impunité pleine et entière pour les crimes déjà commis, ils réunirent autour d'eux une bande

assez considérable composée de la lie du peuple. Le très-éminent Gabrielli fit des protestations vigoureuses et solennelles contre un attentat si contraire au droit des gens. On le paya de belles paroles, mais on agit avec une insigne mauvaise foi. Tandis qu'on lui faisait croire à Rome qu'on ferait cesser ces graves désordres par la dissolution de ce corps de rebelles, on donnait secrètement des ordres contraires aux officiers français qui se trouvaient dans les provinces, et on recommandait aux chefs de la garde civique de hâter l'enrôlement. On profita également de ma douceur et de ma modération dans les premiers jours de mon ministère pour augmenter encore cette garde. Enfin les réclamations continuelles des gouverneurs, des évêques, des magistrats, et des peuples mêmes contre la violence et les excès des nouvelles recrues me forcèrent de parler et d'agir avec énergie, conformément aux ordres du Saint-Père qui était justement irrité. Avant de publier aucune protestation et de faire aucune démarche vigoureuse, je voulus, suivant mon système, tenter les moyens de persuasion. J'en parlai à diverses reprises aux officiers qui presque tous les jours venaient pour affaires de la part du général Miollis; j'en parlai au général lui-même, le priant, le conjurant de faire cesser de sa propre autorité un tel scandale dans l'État, de ne pas irriter davantage le Saint-Père, et de ne pas me ré-

duire à la triste nécessité d'exécuter des ordres qui pouvaient avoir des conséquences funestes. Dans les divers entretiens que j'eus avec le général, il n'y eut toujours des deux parts que des paroles respectueuses et pacifiques; une seule fois il y eut un léger commencement d'aigreur et d'animosité. Comme il me disait qu'il avait reçu l'ordre de l'empereur de faire fusiller, de pendre, ou de traiter avec la dernière rigueur tous ceux qui dans les États pontificaux chercheraient à s'opposer aux résolutions de sa cour, je lui répondis à peu près en ces termes : « Monsieur le général, vous devez savoir depuis le 2 février, jour où vous êtes entré dans Rome, que les ministres du pape ne se laissent pas intimider par les menaces; quant à moi j'exécuterai ponctuellement tout ce qui me sera ordonné par le Saint-Père, quelque mal qui puisse m'en arriver ensuite. » A ces mots il se radoucit, et la conversation continua sur un ton pacifique et amical. Je ne fus pas du reste plus heureux que le cardinal Gabrielli. On me payait aussi de belles paroles, on me promettait d'écrire sur-le-champ aux officiers français, pour qu'ils défendissent aux gardes civiques de porter la cocarde qu'ils avaient adoptée, et de se former en corps de troupes, et pour qu'ils leur enjoignissent de se soumettre aux tribunaux et aux magistrats du pays. On me faisait savoir qu'un officier supérieur partait pour les provinces afin de véri-

fier les accusations portées contre les gardes civiques et de les punir si on les trouvait coupables; on me donnait aussi d'autres assurances flatteuses et de belles paroles; et un jour après, à l'arrivée des courriers, je recevais les rapports des gouverneurs qui m'apprenaient que le nombre des cocardes augmentait, que les gardes civiques devenaient plus insolens, et que les officiers envoyés de Rome pour examiner leur conduite, à ce qu'ils disaient, et pour vérifier les accusations, allaient se loger dans les maisons mêmes des chefs de cette troupe, où les honnêtes gens n'osaient pas se présenter pour porter leurs plaintes, craignant de s'exposer aux mauvais traitemens et aux injures. Je vis alors qu'il était temps d'agir. Je donnai l'ordre d'arrêter dans la Campagne de Rome quelques gardes civiques déjà coupables d'autres délits, afin de ne pas entrer en lutte avec l'autorité militaire française. En les arrêtant, on saisit et on m'envoya plusieurs papiers qui jetèrent un nouveau jour sur les trames que l'on ourdissait, et qui découvrirent la mauvaise foi avec laquelle on répondait à ma modération, à ma franchise, et à cet esprit de conciliation que j'avais résolu de suivre dès le commencement. Parmi ces papiers je trouvai des brevets de places et d'emplois militaires, et même de commissaires de police, et, si j'ai bonne mémoire, de juges de paix. Il fut évident alors qu'on se préparait en secret à substituer un gou-

vernement civil au pontificat, et peut-être avait-on en vue de faire soulever les peuples de ces pays, de faire disparaître les magistrats légitimes, et de répandre ensuite l'infâme calomnie que les sujets du pape avaient eux-mêmes secoué le joug du gouvernement ecclésiastique, et avaient cherché à se réunir à l'empire français.

Je reconnus alors l'inutilité des moyens de modération, et j'aurais cru, avec raison, manquer à mon devoir, si je n'avais confirmé le Saint-Père dans la résolution où il était, depuis une semaine, de donner un témoignage public de sa désapprobation contre ce corps de sujets rebelles. Ce fut alors que je fis afficher dans tous les pays de l'État, le 28 août, la déclaration scellée du sceau pontifical, et signée de la main même du pape, en date du 24 août *. Cette démarche fut en quelque sorte bénie et favorisée par le ciel; car elle réussit au milieu de tous les obstacles que nous avions à vaincre; et, malgré les nombreux espions et la surveillance des Français, on ne découvrit ni n'arrêta aucun de ceux qui avaient été chargés de l'exécution. En ordonnant cette mesure, j'avais en même temps écrit une lettre énergique aux gouverneurs de l'État. Quelques-uns d'entre eux, par faiblesse et par peur, la remirent entre les mains des officiers français. Alors

---

* *Voyez* Pièces justificatives, n° 1.

le général Miollis prit la résolution de me séparer du pape et de m'éloigner de Rome. En effet, un matin, le 6 septembre, pendant que j'étais occupé de quelques affaires avec un prélat, au tribunal du conseil, j'entendis annoncer et je vis entrer presque en même temps dans la chambre le major Muzzio, Piémontais, officier de l'état-major du général Miollis, et un capitaine de la troupe française, résidant à Rome. A leur air troublé, je compris qu'ils venaient remplir une mission désagréable : je me levai, et leur demandai ce qu'ils désiraient. Le major Muzzio me dit qu'il venait de la part du général Miollis me témoigner le ressentiment qu'il éprouvait pour la conduite que j'avais tenue à son égard, et il me fit voir un exemplaire de la lettre que j'avais envoyée aux gouverneurs, avec la déclaration du pape dont j'ai parlé plus haut. Il ajouta que le général m'enjoignait de partir de Rome le lendemain, et m'avertit que je trouverais à la porte Saint-Jean les dragons chargés de me conduire à Bénévent ma patrie. Je lui répondis tranquillement que je n'avais d'ordres à recevoir que du pape, et que si sa sainteté me défendait de quitter Rome, je ne partirais certainement pas; je conclus en disant que j'allais me rendre dans les appartemens du Saint-Père pour prendre ses ordres. Mais Muzzio me prévint que le général Miollis lui avait recommandé de ne pas me laisser

sortir de cette chambre, qu'ainsi il ne pouvait me permettre de monter dans l'appartement du pape; que le capitaine venu avec lui avait l'ordre de me garder à vue, et de faire exécuter la volonté du général; que, s'il en était autrement, il pourrait en résulter des conséquences fâcheuses; il ajouta que si je quittais à l'instant même le Quirinal pour me rendre chez moi sur la place Campitelli, on m'accorderait la permission de rester encore deux jours à Rome. Je répondis que je n'abandonnerais pas mon poste sans un ordre exprès du pape, et que ne pouvant aller en personne à l'audience du Saint-Père, je lui écrirais un mot pour le prier de me faire connaître ses intentions souveraines. Muzzio y consentit, et s'en alla, laissant avec moi le capitaine. J'écrivis en sa présence, de ma propre main, au pape, tout ce qui m'était arrivé, et lui fis porter ma lettre par un des employés de la secrétairerie d'État; puis je me mis à causer de choses indifférentes avec le capitaine. Quelques minutes après, j'entendis la porte s'ouvrir avec violence, et on annonça l'arrivée du Saint-Père. Je courus aussitôt à sa rencontre, et je vis en cette occasion une chose dont j'avais entendu parler quelquefois, mais dont je n'avais jamais été témoin, savoir, que dans un grand accès de colère, les cheveux se dressent sur la tête et la vue s'égare. C'est dans cet état que je trouvai l'excellent pontife; il ne me recon-

nut pas, quoique je fusse vêtu de la pourpre des cardinaux, et il cria à haute voix : « Qui est là? qui est là? — C'est le cardinal, lui répondis-je en lui baisant la main.—Où est l'officier? » reprit-il. Je le montrai qui se tenait près de moi dans une attitude respectueuse. Alors le pape, se tournant vers l'officier, lui ordonna de dire au général qu'il était las de souffrir tant d'outrages et d'injures de la part de gens qui se disaient encore catholiques, qu'il voyait bien où tendaient toutes ces violences, qu'on voulait lui enlever tour à tour tous ses ministres, afin d'entraver la marche de son ministère apostolique, et de lui ravir les droits de la souveraineté temporelle; qu'il commandait à moi, cardinal, de ne pas obéir aux ordres du général, et de le suivre dans ses appartemens pour partager sa captivité. Il finit en disant que si l'on voulait exécuter le projet qu'on méditait, et me séparer de lui, il faudrait faire enfoncer toutes les portes, et faire pénétrer la force armée jusqu'à lui; qu'alors ce serait le général lui-même qui répondrait de toutes les conséquences de cet acte inouï de violence. L'officier, se tournant respectueusement vers moi, me pria de lui expliquer en français ce que le Saint-Père l'avait chargé de dire au général. Je lui en fis la traduction, qui, comme l'a dit depuis monseigneur Arezzo, qui était présent, fut fidèle et exacte; et l'officier me pria de dire au Saint-Père qu'il rapporterait ponctuel-

lement ses ordres au général. Alors le pape me prit par la main, et me dit : « Allons, monsieur le cardinal ! » et traversant le grand escalier, entouré d'une foule de serviteurs accourus de tous les côtés du palais, et qui applaudissaient à sa conduite, il se retira dans son appartement. Il parcourut aussitôt toutes les chambres et m'en donna trois près de la sienne. C'est là que pendant dix mois entiers, j'eus la consolation et l'honneur de demeurer jusqu'à la nuit funeste du 6 juillet, où nous fûmes tous deux violemment enlevés de Rome et conduits en France. Ce fut le même jour, le 6 septembre, que furent communiquées aux ministres étrangers, résidant près la cour de Rome, les principales circonstances de cet évènement dans une proclamation ministérielle très-énergique *. Les notes suivantes que je publiai jusqu'au jour du changement de gouvernement à Rome font connaître également tous les autres évènemens survenus pendant les dix mois de mon honorable captivité dans les appartemens du pape; il n'est donc pas besoin d'en faire mention. J'ajouterai seulement deux choses avant de finir ce chapitre. La première, c'est que je n'étais aucunement satisfait du style emphatique et rude des proclamations dont je viens de parler; elles me parais-

* Pièces justificatives, n° 2.

saient sortir des limites des convenances ministérielles, d'autant plus qu'elles étaient publiées par un ministre ecclésiastique. Mais je dois ajouter, en second lieu, que tels étaient les désirs du Saint-Père, de Rome entière et surtout des gens de bien, et que les expressions même les plus emphatiques et les plus rudes, que je n'aurais pas voulu employer, étaient précisément celles qui étaient le plus goûtées et le plus applaudies par les Romains et les étrangers. Je crus donc devoir sacrifier mon opinion personnelle à celle du public, d'autant plus que ces écrits fermes et vigoureux servaient à confirmer dans le peuple la haute idée qu'il s'était faite de la constance et de la fermeté du Saint-Père, et à augmenter encore cette antipathie, je dirai même cette aversion pour les Français, qui le mettait à l'abri des séductions qu'on employait pour le gagner, et redoublait son attachement au gouvernement pontifical.

CHAPITRE III.

Précautions prises dans le Quirinal. — Le pape reste dans Rome. — Les cardinaux napolitains expulsés de Rome. — Le palais apostolique menacé d'une attaque. — Dispositions de la multitude. — Le lieutenant des Suisses Am-Rhyn. — Gouvernement provisoire français. — Conseil extraordinaire. — Réponse à plusieurs reproches. — Le pape repousse toute pensée d'évasion. — Ses motifs.

Toutes les personnes sensées prévoyaient que, si l'empereur des Français réalisait la menace qu'il avait faite de ravir au Saint-Siége la souveraineté temporelle et de changer à Rome le gouvernement, le pape et le sacré collége seraient peu avant ou peu après cet événement transportés hors de la capitale ; car il n'était pas possible que le nouvel ordre de choses marchât tranquillement et sans inconvéniens, tant que l'ex-souverain légitime resterait à Rome. On en agit ainsi dans tous les royaumes et gouvernemens où les princes abdiquent ou sont déposés. A plus forte raison, devait-on craindre la même chose à Rome, où le pape, quoique dé-

pouillé de sa puissance temporelle, restait toujours un personnage de très-haute dignité et conservait la plus grande influence par la juridiction spirituelle qu'il exerçait. En effet, peu de jours après l'entrée des Français à Rome, on chassa les cardinaux napolitains, sous prétexte qu'ils n'avaient pas voulu prêter serment de fidélité et d'obéissance à Joseph Bonaparte, nommé par son frère roi des Deux-Siciles; et, quelques semaines après, tous les cardinaux des pays qui composaient le royaume d'Italie, eurent le même sort. On commença alors à craindre plus que jamais que le Saint-Père ne fût arraché violemment hors de son siége; car on redoutait comme très-imminent le changement de gouvernement. Dès les premiers jours de mon ministère, un cardinal, qui était en correspondance avec un employé de la légation française, me dit qu'on lui avait écrit de Paris que le gouvernement avait résolu d'éloigner le jardinier de la vigne, terme d'argot qui signifie le pape et Rome. Monseigneur Cristaldi me raconta au mois d'août que le cardinal de la Sommaglia avait une lettre où on lui annonçait comme prochain le changement de gouvernement. Ce fut dans les premiers jours de septembre que parut être arrivé le moment de cet acte violent des Français contre la personne du pape et contre le gouvernement pontifical. Vers le soir, on doubla la garde dans le quartier qu'ils occupaient, sur la place du mont Cavallo; on plaça des senti-

nelles à toutes les issues des chemins qui conduisent de l'intérieur de Rome à cette résidence, et jusqu'aux colonnes du palais apostolique : enfin, on eut l'audace de vouloir visiter les paniers et les paquets que l'on portait hors du Quirinal; pendant ce temps il y avait à la porte un grand nombre de cavaliers prêts à partir. Dans la nuit du 5 au 6 septembre, un peu avant minuit, je fis sortir secrètement du palais Jean Tiberius Pacca, mon neveu, et l'envoyai dans la maison Piccolomini, qui était voisine. Là, suivant nos conventions, se trouvait monseigneur Arezzo, pro-gouverneur de Rome : le prélat me fit alors savoir que, d'après tous les avis et les rapports qu'il avait reçus, il était à craindre qu'on ne surprît cette nuit le palais apostolique, que les partisans des Français s'en étaient vantés à plusieurs personnes, que toute la troupe française avec les officiers était consignée dans ses quartiers, et qu'à la porte on faisait tenir prêts vingt-cinq cavaliers, quoiqu'on n'attendît l'arrivée d'aucun personnage important, soit du côté de Naples, soit d'un autre côté de l'Italie. Dès que mon neveu m'eut appris ces détails, j'avertis le lieutenant des Suisses, Am-Rhyn, d'observer si toutes les portes du Quirinal étaient bien fermées, et je lui recommandai de veiller lui-même attentivement avec d'autres personnes sûres à la garde du palais. Je fis ensuite ouvrir toutes les portes de mon appartement et celles de l'appartement du

pape qui touchait au mien, afin de courir aussitôt moi-même et de l'avertir en cas d'événemens. Je ne voulus cependant pas, ce soir là-même, lui faire part de mes soupçons pour ne pas l'effrayer mal à propos; car je n'étais pas sûr que la tentative des Francais aurait lieu cette nuit. Le lendemain matin, je reçus l'ordre de sortir de Rome le jour suivant, et de me rendre à Bénévent, ma patrie, comme je l'ai déjà raconté dans le chapitre précédent : ce fut dans la même journée qu'on arrêta le très-éminent Antonelli, doyen des cardinaux, et monseigneur Arezzo, pro-gouverneur*; à partir de ce jour, le Saint-Père ordonna que l'on tînt toujours fermée la principale porte du palais qui donnait sur la place, et qu'on ne laissât ouverte que la petite porte à l'usage des habitans du Quirinal et des gens qui venaient pour affaires à l'audience du pape et de ses ministres. Il recommanda aussi qu'on ne laissât entrer aucun Français, de quelque rang qu'il fût. L'exil du très-éminent Antonelli, de monseigneur Arezzo et mon arrestation n'étaient probablement qu'un acheminement vers l'attaque que l'on méditait contre le palais apostolique. On devait profiter du désordre qui règne naturellement dans les premiers momens du départ des ministres avant l'installation de leurs successeurs. Mais la

---

* N° 3, Pièces justificatives.

résolution prise par le Saint-Père de venir en personne me délivrer des mains des Français, le discours plein de force et de dignité qu'il tint à l'officier qui me gardait à vue, et le mécontentement du peuple, qui fit alors connaître plus ouvertement ses sentimens en faveur du gouvernement pontifical et son aversion pour les troupes étrangères résidant à Rome, firent, comme on peut le conjecturer, suspendre et différer pour quelque temps l'attaque du palais et l'enlèvement du pape.

Je cherchai alors à savoir quels moyens ils devaient employer pour exécuter leur dessein ; on me rapporta qu'ils avaient l'intention de surprendre, pendant la nuit, la garde d'une des portes du palais, de courir directement à l'appartement du pape, et de l'obliger à partir à l'instant. Je pris dès-lors les précautions qui pouvaient rendre vaine leur tentative. Je ne voulais pas avoir recours à la force, comme dans une place assiégée ; nous ne pouvions et ne devions rien faire qui occasionât l'effusion du sang sous les yeux du vicaire de Jésus-Christ, et bien moins encore imiter la folie et l'extravagance de Charles XII, roi de Suède, qui, dans sa maison de Bender, où il était réfugié avec seulement soixante de ses serviteurs, eut la témérité de vouloir se défendre contre une troupe de six mille janissaires. Voici quelles furent les précautions que je pris : je me procurai une personne sûre qui allait rôder dans la ville pendant

la nuit, pour m'avertir si l'on voyait quelque mouvement parmi les troupes françaises; j'ordonnai qu'on établît un gardien à toutes les portes du palais, quoiqu'elles fussent fermées, et que l'on plaçât une sentinelle sur la terrasse qui domine la cour de *la Panettecia* (c'était le lieu le plus exposé et le plus dangereux). Je fis veiller toutes les nuits le lieutenant Amryn avec les sergens les plus dévoués. Je doublai la paie mensuelle des Suisses. Je plaçai des gens pour veiller dans le jardin du pape, d'où l'on pouvait découvrir une longue étendue de chemin. Enfin, pour qu'on ne négligeât rien de ce que j'avais ordonné, je faisais souvent moi-méme au milieu de la nuit la ronde de tous les postes, et je m'assurais, par mes propres yeux, de l'exécution de mes ordres; quand je ne pouvais le faire moi-même, j'en chargeais quelques employés de la secrétairerie d'État. Ces dispositions intérieures du palais produisirent encore un autre bon effet; ce fut de mettre toujours le peuple romain plus en garde contre la tentative des Français, et toute les nuits, jusqu'à une certaine heure, on voyait rôder des groupes de gens du peuple, comme autant de patrouilles, autour du palais. Toutes ces précautions firent sentir aux Français qu'il était très-difficile d'exécuter leur coup de main à l'insu du peuple, qu'ils redoutaient beaucoup depuis les deux événemens mémorables du 4 fé-

vrier et du 20 mars, qui leur firent connaître l'affection extraordinaire des Romains pour le pape et le gouvernement pontifical *. Il est à croire que c'est ce motif qui fit suspendre l'exécution de leurs projets, et qui détermina l'empereur des Français à faire précéder de cet acte de violence le changement de gouvernement dans Rome, changement qui eut lieu, comme on le verra, le 10 juin; il espérait peut-être enlever ainsi aux ministres du pape les moyens et la volonté de s'opposer à ses desseins. On résolut enfin d'avoir recours à la force ouverte contre le palais, lorsqu'on vit l'inutilité de toutes les tentatives pour forcer la plus grande partie des employés à servir le gouvernement français, et qu'on trouva dans le peuple une opposition décidée à tous les décrets et réglemens qui émanaient du gouvernement provisoire français, nommé conseil extraordinaire; car, journellement, le ministère pontifical faisait connaître au public les intentions et les volontés du souverain légitime. Mais, me dira-t-on peut-être, que servaient toutes les dispositions, toutes les précautions prises pour garder le palais, si l'on ne voulait pas en cas d'attaque repousser la force par la force et appeler le peuple à la résistance? Voici ce que j'ai à répondre : si

* N° 4, Pièces justificatives.

l'on faisait tout cela, c'était afin que, si les Français venaient à employer la force ouverte, toute l'Europe fût témoin de la violence commise envers le souverain légitime et le pasteur suprême de l'Église; c'était pour que, si le palais venait à être surpris et le pape enlevé de Rome, on ne pût dire que le ministère avait négligé les moyens sinon d'empêcher, du moins de rendre plus difficile et de retarder, pour quelque temps, cette résolution des Français; car on pouvait, non sans quelque fondement, espérer alors un changement favorable de circonstances dans la guerre allumée entre la France et la maison d'Autriche, dans l'arrivée et les premiers succès des Autrichiens conduits par l'archiduc Jean, et dans l'invasion imminente des Anglais et des Siciliens à travers le royaume de Naples; c'était enfin pour entretenir les Français dans la crainte qu'on ne soulevât le peuple contre eux au moment où ils exécuteraient leurs projets, crainte qui les retint pendant quelque temps dans l'incertitude et l'hésitation, tant qu'ils ne trouvèrent pas le moyen d'agir avec assez de précaution et assez à propos pour n'avoir pas à redouter un soulèvement populaire. Au moyen d'un espion qu'ils avaient dans le palais, ils surent qu'on ne craignait de surprise ni aux premières heures de la nuit, pendant lesquelles une grande partie du peuple de Rome se promenait, en été, dans les rues de la ville, ni au point du jour,

moment où les ouvriers se lèvent pour reprendre leurs travaux; ils surent que jusqu'au lever du soleil la plus grande surveillance régnait tant au dehors qu'au dedans du palais. Ils songèrent donc à tenter le coup de main au point du jour, et ils l'effectuèrent avec des circonstances violentes et atroces que je me réserve de raconter dans un autre ouvrage, si la miséricorde divine m'accorde assez de vie pour mettre ce projet à exécution.

Je vais maintenant réfuter le reproche qu'on pourrait me faire de n'avoir pas mis en sûreté la personne sacrée du pape, en le faisant fuir de Rome et de l'Italie. Je pourrais répondre qu'on devrait adresser ce reproche à mes prédécesseurs et non à moi : car, quand je fus appelé à remplir la charge de secrétaire d'État, la fuite était déjà devenue sinon impossible, du moins très-difficile. Je ne pouvais l'essayer que par mer, et déjà non-seulement Civita-Vecchia, Fiumicino et le port d'Ansio, étaient gardés par les troupes françaises, mais aussi, dans toutes les places qui garnissent le rivage des États du pape, il y avait des soldats de cette nation ou à leur solde. Ainsi, quand même nous aurions réussi à tromper la vigilance des Français, qui gardaient les portes de la ville, en remettaient les clefs pendant la nuit chez le commandant de la place, et entouraient de gardes les abords du palais; quand même, dis-je, nous aurions réussi à tromper la vigilance des Français,

et à conduire le pape de Rome jusqu'à la mer, qu'aurions-nous fait alors? D'après ce que je vais dire, on verra que mon prédécesseur, le cardinal Gabrielli, avait réellement formé le projet de faire évader le pape, et de le délivrer de la captivité où le retenaient les Français, mais que Pie VII ne voulut jamais prendre un tel parti. Dans les derniers jours d'août de l'année 1808, on vint m'avertir un soir qu'il y avait dans l'antichambre un inconnu qui désirait me parler de la part du cardinal Erskine. Je le fis entrer, et je vis paraître un homme d'une figure commune et basanée, assez mal vêtu, et qui avait plutôt la mine d'un brigand de la Campagne de Rome que de l'honnête homme qu'il était : il me dit qu'il était franciscain, et qu'il avait pris cet accoutrement pour mieux cacher sa mission aux Français; il était, disait-il, venu de Sicile sur une frégate anglaise envoyée par le roi Ferdinand à la demande du cardinal Gabrielli, secrétaire d'État, pour prendre à bord le pape et le transporter dans cette île : dans cette frégate se trouvait le père Angiolini, jésuite, que le roi avait envoyé pour complimenter et accompagner le pape. Depuis plusieurs jours, ils côtoyaient les hauteurs de Fiumicino : n'apercevant sur le rivage aucun des signaux convenus avec le cardinal Gabrielli, il s'était hasardé, au péril de ses jours, à débarquer et à pénétrer à travers champs jusqu'à Rome; il voulait en re-

partir la nuit même, et il était venu me dire que si le Saint-Père voulait profiter du bâtiment, prêt à mettre à la voile, il devait se transporter de nuit sur le rivage de Fiumicino, et annoncer son arrivée à l'équipage de la frégate en faisant paraître et disparaître trois fois un fanal; la frégate ne pouvait pas rester à attendre plus de trois jours. Ce discours me causa un grand embarras; j'ignorais les rapports du cardinal Gabrielli avec la cour de Sicile, et je pouvais raisonnablement supposer que cet homme était peut-être un espion envoyé par l'autorité militaire française pour découvrir si on avait réellement, comme on le disait à Rome, le projet de faire partir le pape et de le mettre en sûreté. Je me contins; et sans laisser paraître aucun trouble, je lui répondis froidement que j'étais très-étonné de tout ce qu'il me disait, et que le cardinal Gabrielli, avant son départ, ne m'en avait jamais dit un mot. Je lui demandai s'il avait quelque papier pour accréditer sa mission : il me répondit que, craignant d'être arrêté par les Français, il n'avait pas cru prudent de porter sur lui aucun papier dont la découverte aurait pu lui coûter la vie; et, en cela, il avait raison, comme le prouve ce qui arriva à Vanni *.

---

* Joseph Vanni de Calderola, au service du roi Ferdinand IV, ayant débarqué dans le voisinage d'Ostie, fut arrêté

Il ajouta que le cardinal Erskine avait pris part à l'entreprise du cardinal Gabrielli, et était informé de tout. Après lui avoir fait plusieurs questions avec beaucoup de froideur, je le congédiai. J'écrivis aussitôt un mot au cardinal Erskine, le priant de venir ce soir même à l'église, où l'on disait alors les prières des quarante heures.

Il vint en effet; nous eûmes l'air de nous être rencontrés par hasard; je le conduisis dans la sacristie, et lui racontai ce qui m'était arrivé. Le cardinal me dit que le franciscain avait été aussi chez lui, mais qu'il l'avait promptement congédié; que le cardinal Gabrielli lui avait fait part de ce projet; mais que depuis, n'en ayant plus entendu parler, il le regardait comme abandonné. Je vis que le cardinal avait peur et qu'il voulait renoncer à toute intervention dans cette affaire. Le lendemain matin, je racontai l'aventure au Saint-Père. Il me dit qu'en effet le cardinal Gabrielli s'était mis en tête de le faire fuir de Rome, et avait même préparé les vêtemens dont il devait se travestir; mais qu'il n'avait jamais eu et n'avait pas

---

comme espion et conduit au fort Saint-Ange. Jugé par une commission militaire établie par le gouvernement français, il fut condamné à mort et exécuté, le 27 septembre 1808, sur la place du Peuple. C'était une violation manifeste des droits de la souveraineté du pape, au sujet de laquelle on envoya une note aux ministres étrangers.

l'intention de s'éloigner de Rome volontairement *. Cela me fit faire une réflexion qui justifiait pleinement la résolution prise par le pape de ne pas quitter Rome, et d'attendre que la violence l'arrachât de son siége plutôt que de l'abandonner. Pour effectuer alors la fuite, il y avait de grandes difficultés à vaincre, comme je le disais plus haut. Mais je veux bien admettre qu'il était possible de les surmonter, et que nous pouvions sans témérité nous flatter de voir tout réussir selon nos désirs; il fallait donc se jeter entre les mains des Anglais, et faire transporter le pape ou en Sicile, ou en Sardaigne, ou en Espagne, pays alliés et soumis alors à l'Angleterre, et ennemis de la France. Or, si le prudent et pacifique Pie VII, qui, dès le commencement de son pontificat, rappela d'Angleterre monseigneur Erskine, maintenant cardinal, parce que sa résidence à Londres donnait de l'ombrage au gouvernement français; si Pie VII, qui fit tant de concessions, tant de sacrifices pour seconder les desseins et satisfaire aux ré-

* Pendant le temps de ma captivité, je n'entendis plus parler de cette aventure; mais j'ai su depuis que tout ce que m'avait dit le franciscain était vrai. J'ai su aussi que la frégate appartenait à la marine anglaise, et que le cabinet britannique était d'intelligence. Il y avait dans la frégate des chambres magnifiquement ornées pour le Saint-Père et le cardinal qui devait l'accompagner.

clamations continuelles de l'empereur des Français, au point d'être taxé dans tout le reste de l'Europe d'une excessive partialité pour la nation française, a éprouvé le chagrin de se voir accuser, à la face du monde, de favoriser les Anglais, et de se voir ravir les domaines du Saint-Siége, sous le prétexte qu'il faisait usage, en faveur des Anglais, des biens de l'Église romaine au détriment de la religion, calomnie qui, pour me servir d'une phrase de Voltaire, serait atroce, si elle n'était ridicule; si, dis-je, Pie VII a dû endurer tous ces outrages, lui que Napoléon Bonaparte appela pendant plusieurs années son plus intime ami, que serait-il arrivé, qu'aurait-on dit, si, pour échapper à la captivité où le retenaient les Français à Rome, le pape s'était jeté dans les bras des Anglais, et avait établi sa résidence dans des pays alors alliés et soumis à l'Angleterre? C'est alors qu'on aurait fait retentir partout les bruits calomnieux dont je parlais, bruits qui auraient acquis une apparence de vérité; c'est alors qu'on aurait excité l'Église gallicane, où pouvaient se trouver des prélats vendus à ce gouvernement, à rompre toute communication avec les tribunaux de Rome, à se dégager de tout lien de dépendance envers un pape étroitement uni avec les ennemis de la France, et à exécuter le projet, tant de fois mis en avant, de créer un patriarche. En outre, si le pape avait pris la fuite, comme on le voulait,

avant le changement de gouvernement et la réunion de l'État romain à l'Empire français, l'empereur Napoléon aurait immédiatement fait paraître le décret qui fut publié et exécuté le 10 juin de l'année 1809, et, au lieu de faire valoir les droits imaginaires du successeur de Charlemagne, il aurait fait prendre possession des États pontificaux à titre de conquête, comme d'un pays soumis à un prince qui s'était ouvertement déclaré contre lui, en se mettant de lui-même entre les mains et sous la protection de ses plus mortels ennemis. Et, en ce cas, les malveillans non-seulement auraient approuvé et loué comme juste le décret impérial, mais encore ils auraient répandu dans le public que l'empereur des Français n'avait jamais eu réellement l'intention de ravir Rome et ses États au pape, et que l'entrée des troupes françaises n'avait été qu'une manœuvre politique pour intimider le pape et le sacré collége, et les forcer à entrer dans la confédération. Or, les gens de bien eux-mêmes et le peuple romain pouvaient facilement tomber dans l'erreur, en ajoutant foi à ces mauvais discours, et croire que si le pape avait encore patienté quelque temps, et avait attendu des circonstances plus favorables, il aurait peut-être détourné la tempête et évité le coup fatal, et que la sage politique conseillait de ne rien faire qui pût rompre le fil qui attachait encore un domaine temporel à la suprématie spirituelle. En un

mot, la perte de Rome et de l'État, et plus encore la révolution religieuse qui aurait eu lieu en France, et peut-être le schisme avec tous les maux qui l'accompagnent, auraient été imputés à la résolution prise par le pape de se soustraire par la fuite aux mains des Français : cette démarche aurait été regardée comme plus qu'imprudente et inconsidérée. Le fameux argument, justement réprouvé par la saine logique : *post hoc, ergò propter hoc*, n'est que trop malheureusement celui qui dirige les hommes dans leurs jugemens, et la postérité même, juge impartial des événemens, souvent pour avoir manqué de renseignemens plus éclairés, suit et admet les jugemens erronés de la génération qui l'a précédée. L'histoire des Machabées prouve quel cas on doit faire, en pareilles circonstances, de la voix du peuple et de la génération présente. Lorsque Tryphon, qui avait par trahison fait prisonnier Jonathas, fit savoir à Simon, frère de ce dernier, qui lui avait succédé dans le commandement de l'armée et dans le pouvoir, qu'il retenait Jonathas en prison, afin qu'il remboursât les sommes qu'il devait au trésor du roi, et que si on lui envoyait l'argent et ses fils pour ôtages, il remettrait sur-le-champ son frère en liberté, le texte sacré ajoute : « Quoique Simon reconnût qu'il ne lui parlait ainsi que pour le tromper, il commanda néanmoins que l'on envoyât l'argent avec les enfans, de peur d'attirer sur lui

une grande haine de la part du peuple d'Israël, qui aurait dit : Jonathas a péri, parce qu'on n'a pas envoyé cet argent et ses enfans. » Il est vrai que nous lisons dans l'histoire des papes que beaucoup d'entre eux s'enfuirent de Rome dans des pays étrangers, et nous ne trouvons pas que la postérité ait taxé de lâcheté ou condamné leur fuite. Mais si nous examinons les circonstances, si nous comparons ces temps avec les nôtres, nous verrons combien la position de Pie VII était différente de celle de ses prédécesseurs.

Ces pontifes s'enfuirent de Rome, ou pour échapper aux violences des Romains, qui n'étaient pas alors un peuple si bon, si fidèle et si attaché aux papes que maintenant; ou pour implorer du secours contre les Lombards qui usurpaient les domaines du Saint-Siége, et contre la tyrannie des grands de Rome et des environs : mais ils étaient sûrs de trouver un asile honorable dans les pays où ils se rendaient, et, chose bien précieuse, ils avaient l'espoir fondé, et, en quelque sorte, la certitude morale d'être promptement rétablis sur leur siége par la faveur et les armes des puissans souverains, et de recouvrer le domaine de Rome et des États de l'Église. Quand ensuite les fameuses luttes et les guerres s'allumèrent entre le sacerdoce et l'empire, il ne manqua pas de se trouver dans l'Italie même des princes qui accueillirent les papes dans leurs États, qui prirent ouverte-

ment leur défense contre les empereurs schismatiques de l'Allemagne, et qui leur donnèrent tous les moyens de gouverner l'Église universelle et en particulier l'Église romaine. Que l'on considère maintenant les circonstances où se trouvait Pie VII : où était la puissance catholique, où était le souverain dont il pût réclamer l'appui avec l'espoir d'être bientôt replacé sur son siége, et de recouvrer le gouvernement de l'Église ?

Il fallait non-seulement sortir de l'Italie, mais aussi abandonner tout le continent européen, où résidaient la plus grande partie des catholiques, et se séparer pour long-temps, pour toujours peut-être, de son siége sacré et de son troupeau chéri. Il n'y avait d'autre lieu de refuge que les îles voisines de l'Italie, dont les souverains même ne se croyaient pas en sûreté sur leurs trônes, et d'où on n'aurait pu communiquer ni avec Rome, ni avec le reste de l'Europe; car le pape devait être bien persuadé qu'on prendrait dans les ports d'Italie, pour empêcher l'introduction de ses bulles, de ses brefs et autres écrits, plus de précautions que pour découvrir et confisquer les produits des manufactures anglaises ou des colonies. Les anciens papes, en fuyant de Rome, avaient toujours à leur suite un certain nombre de cardinaux qui les assistaient dans le gouvernement de l'Église, et pouvaient, en cas de vacance du Saint-Siége, choisir avec

liberté et sécurité le nouveau successeur de saint Pierre. Mais Pie VII, en prenant la résolution d'abandonner Rome, ne pouvait se former une suite de cardinaux, le sacré collége se trouvant alors dispersé et dans un véritable esclavage. Par le même motif, quelque part qu'il se fût réfugié, il n'aurait pu avoir autour de lui ni ministres, ni agens des congrégations, ni rien de ce qui était nécessaire pour la conduite des affaires spirituelles. La fuite du pape n'aurait donc eu pour objet que le salut de sa personne. Ce n'était certes pas un motif suffisant ni bien honorable pour un vicaire de Jésus-Christ, *qui dedit animam suam pro ovibus suis*, et pour un souverain pontife dont toutes les actions doivent porter l'empreinte de la grandeur d'âme et de la générosité, et montrer un dévouement sans bornes au bien public et aux intérêts de l'Église. Je sais bien que nous lisons dans l'Évangile ces paroles adressées par Jésus-Christ aux apôtres : *Cùm persequentur vos in civitate istâ, fugite in aliam* (Math., ch. x, vers. 23). Je sais que saint Cyprien et saint Athanase, ces deux grands flambeaux de l'Église d'Afrique, se sont autorisés de ce passage pour justifier leur fuite; mais je dois répéter encore une fois que les circonstances dans lesquelles se trouvait Pie VII étaient bien différentes de celles qui engagèrent ces grands saints à prendre la fuite. Et si c'était ici le lieu d'examiner en théologien la fameuse

question agitée par les saints pères sur *la fuite dans la persécution*, je pourrais montrer, au témoignage même de saint Cyprien, cette différence de circonstances dont j'ai parlé (*Voy.* liv. III, ép. 14; liv. II, ép. 1 et 2)*. J'ajouterai seulement que l'Église, tout en ne désapprouvant pas la conduite de ceux qui, en temps de persécution, ont pourvu à leur sûreté par la fuite, a cependant comblé d'éloges les pasteurs et les prélats qui, plutôt que d'abandonner leur troupeau chéri, ont offert en sacrifice leur propre vie; je dirai aussi que les Thomas de Cantorbery, les Stanislas de Cracovie, et les autres saints pontifes et évêques que nous vénérons au pied des autels, ont prouvé par leur conduite qu'on devait quelquefois suivre le conseil donné par Tertullien dans le livre *de Fugâ in persecutione* : « *Pulchrior est miles in pugnæ prælio amissus, quàm in fugâ salvus.* »

Il est certain que, dans le temps où j'étais nonce à Lisbonne, j'entendis les protestans même donner les plus grands éloges à la résolution prise par Pie VII de rester à Rome et de s'exposer à tous les dangers, à toutes les souffrances d'une captivité certaine, peut-être d'un enlèvement

---

* Saint Cyprien, liv. III, ép. 14 : *Oportet nos paci communi consulere, et interdùm, quamvis cum tædio animi nostri, deesse vobis, ne præsentia nostra invidiam et violentiam gentilium provocet.*

violent hors de ses États, et de ne pas abandonner son peuple à l'arrivée des troupes républicaines. Quelque chose qui arrive maintenant à l'Église, les ennemis du Saint-Siége et les gens crédules, *quorum infinitus est numerus*, ne pourront l'imputer à une action de Pie VII, comme il serait arrivé s'il avait pris la fuite; et sa résolution de ne pas déserter le poste élevé où l'avait placé la Providence, sera pour la postérité une preuve irrécusable de sa grandeur d'âme, de son désintéressement, de la pureté de ses intentions, et enfin de la justice de sa cause.

CHAPITRE IV.

Réponse des ministres du pape. — Précautions pour assurer le repos de la ville de Rome. — Chefs de l'armée française. — Obstacles au changement du gouvernement. — — M. Alquier, ambassadeur français. — Calomnies de toute espèce.

Je veux répondre à un autre reproche qu'on pourra faire à ma conduite politique pendant le dernier mois du séjour du pape à Rome. Il peut arriver que l'on dise : Les troupes françaises étaient réduites à un très-petit nombre, car il en était parti beaucoup à la fois du royaume d'Italie et des autres États pour garder les côtes, où l'on craignait un débarquement des Anglais, qui occupaient l'ile de Ponza. Pourquoi donc ne pas appeler aux armes le peuple romain, qui avait donné tant de preuves de son attachement extraordinaire au gouvernement et de son aversion pour les Français? Pourquoi ne pas faire délivrer le pape et Rome du joug honteux et tyrannique qui les accablait depuis un an et demi? Pour donner plus de force à cette objection, je dirai des choses qui

sont ignorées du public, et je ferai ensuite la réponse que je jugerai convenable. La délivrance de Rome et du pape, et le massacre du petit nombre des troupes françaises qui restaient dans la ville, étaient faciles à exécuter; je dirai même qu'elles devaient réussir infailliblement. Non-seulement il n'y avait besoin ni de manœuvres obscures ni d'intrigues pour soulever le peuple, mais même le gouvernement était obligé de faire le contraire, et avait beaucoup de peine à le contenir. Il y eut une personne qui fit savoir au pape qu'au moindre signe de sa volonté, elle viendrait à la tête de cinq mille hommes au Quirinal pour le délivrer de sa captivité. Une autre offrit de remettre entre les mains du pape le château Saint-Ange, trois jours après que sa sainteté aurait consenti à ce qu'il l'attaquât. Enfin quelques chefs du peuple firent secrètement parvenir à l'oreille du Saint-Père leur désir de tenter un coup de main pour se soustraire à l'oppression sous laquelle ils gémissaient. Ils connaissaient, lui disaient-ils, son esprit de douceur et de résignation; aussi ne lui demandaient-ils pas d'ordonner ni d'approuver l'exécution de leur projet. Ils voulaient seulement avoir l'assurance qu'ils ne lui causeraient ni déplaisir ni chagrin. L'excellent pontife, quoique fatigué d'endurer tant d'insultes et tant d'outrages, refusa toutes ces offres, et donna sa désapprobation à toutes ces tentatives. Je vais maintenant

faire la réponse que j'ai promise. On pense bien que tous ces projets, qui m'étaient soumis par le pape, étaient pour moi l'objet de bien des réflexions. J'examinai l'affaire sous tous les points de vue, afin de donner à sa sainteté mon avis personnel. Je pris pour règle, dans mon examen, un très-beau passage de saint Bernard, liv. III, ch. 4, de l'excellent ouvrage *de Consideratione ad papam Eugenium* : « *Spiritualis homo... omne opus suum trinâ quâdam consideratione præveniat : primùm quidem, an liceat; deindè, an deceat; postremò, an expediat. Nam, etsi constet in christianâ utique philosophiâ, non decere nisi quod licet, non expedire nisi quod decet et licet, non continuò tamen omne quod licet decere et expedire consequens erit.* » Qu'il fût permis de laisser le peuple romain se soustraire au joug de ses oppresseurs, c'est une chose hors de doute. Toutes les lois naturelles, divines et humaines, donnent le droit aux opprimés de repousser la force par la force, et de secouer un joug qui leur a été imposé injustement. Joignez à cela que l'occupation de Rome par les Français fut accompagnée d'actes de perfidie et de trahison dont on ne trouve peut-être pas d'exemple dans l'histoire même des Sarrasins et des barbares de l'Afrique. Le général Miollis, commandant d'un corps de troupes françaises, demande le passage pour entrer dans le royaume de Naples; il fait connaître les différens lieux de

cantonnement jusqu'aux frontières, afin de trouver tout prêts les logemens et les vivres. Puis, par un trait de bel esprit moderne qui fait consister la politique dans l'imposture et le mensonge, il fait dire au Saint-Père qu'il voudrait que lui et ses troupes eussent des ailes pour passer plus rapidement et lui causer moins d'embarras. Parmi les lieux fixés pour le séjour des troupes, on avait désigné Rome, malgré les conventions faites entre le gouvernement pontifical et les ministres et généraux français, quand éclata la guerre entre la France et le roi Ferdinand IV. En conséquence, le pape fit faire quelques remontrances à M. Alquier, ambassadeur français, qui remplaçait provisoirement le cardinal Fesch. Cet ambassadeur eut l'impudence d'écrire un billet de sa main, adressé au Saint-Père lui-même, qui était, avec raison, affligé et tourmenté de la marche des troupes françaises sur Rome. « Cet événement, lui écrivait-il, qui inquiète et afflige peut-être votre sainteté, n'a rien d'alarmant. Je prends sur moi de le garantir : j'oserai promettre plus encore. Si, comme votre sainteté m'a paru le croire, les troupes de sa majesté impériale devaient rester pendant quelques jours à Rome, cette mesure ne serait que passagère; elle n'offrirait aucune apparence de danger, ni pour le présent, ni pour l'avenir; elle ne rendrait une conciliation ni moins possible, ni moins facile. » Ce billet, unique peut-

être dans l'histoire de la diplomatie ministérielle, sera une tache éternelle pour celui qui l'a écrit, et tournera au déshonneur du souverain que M. Alquier représentait si indignement ; car foulant aux pieds ouvertement tout principe du droit des gens, et violant la foi publique, sur laquelle reposent la sûreté et la tranquillité des nations, les troupes françaises entrèrent à Rome en ennemis, s'emparèrent du château Saint-Ange, et outragèrent le souverain pontife en environnant son palais de troupes, et en braquant plusieurs pièces de canon contre les fenêtres des chambres où demeurait le Saint-Père; et depuis ce jour jusqu'au changement de gouvernement, il y eut toujours à Rome une garnison française. Le général Miollis, non-seulement n'eut pas les ailes qu'il désirait tant avoir, mais *invenit terram bonam, et accubuit :* et il régna dans Rome en souverain.

L'honnête Alquier, dont on pouvait dire qu'il est de ceux

> Qui, goûtant dans le crime une tranquille paix,
> Ont su se faire un front qui ne rougit jamais,

continua à résider à Rome pendant quelques semaines, et eut même l'impudence de se présenter au Saint-Père. Il me paraît donc prouvé suffisamment qu'il était permis au gouvernement pontifi-

cal ou d'encourager le peuple à sa propre défense, ou au moins de consentir à ce que, comme beaucoup le désiraient, on excitât un soulèvement général pour chasser de Rome les Français, et mettre le Saint-Père en liberté; et c'était d'autant plus licite, que le pape, pour sauver ses droits légitimes, avait, au moment de l'entrée des Français, et dans tous les actes attentatoires à son autorité souveraine que commettaient les chefs de l'armée française, protesté solennellement et déclaré à la face de l'Europe qu'il ne donnait son consentement à rien de ce qui était l'œuvre des armées étrangères, et qu'il se considérait comme prisonnier dans sa propre résidence. Mais je suppose encore que le Saint-Père, accablé d'injures et d'outrages continuels, et journellement en butte aux violences commises envers lui et envers ses sujets, eût baissé la tête, et eût en quelque façon consenti au séjour des Français à Rome et à leurs actes, quoiqu'au détriment de son autorité légitime, n'aurait-il pu pour cela profiter d'un moment favorable et de la disposition générale de ses peuples pour secouer le joug honteux qu'il supportait, et pour reprendre le souverain pouvoir dont on l'avait dépouillé injustement? Cela encore ne me paraît pas douteux. Je n'ai pas besoin de citer pour preuve les nombreux écrits des théologiens, des canonistes et des juristes de toutes les nations, qui sont tous parfaitement d'accord sur ce point. Je me contenterai

d'emprunter au fameux publiciste de Vattel un passage qui semble écrit exprès pour prouver ce que j'avance : « Si jamais l'exception de la contrainte peut être alléguée, c'est contre un acte qui ne mérite pas le nom de traité de paix, contre une soumission forcée à des conditions qui blessent également la justice et tous les devoirs de l'humanité. Qu'un avide et injuste conquérant subjugue une nation qu'il a forcée à accepter des conditions dures, honteuses, insupportables, la nécessité la contraint à se soumettre : mais ce repos apparent n'est pas une paix, c'est une oppression que l'on souffre tandis qu'on manque de moyens pour s'en délivrer, et contre laquelle les gens de cœur se soulèvent à la première occasion favorable. Lorsque Fernand Cortès attaquait l'empire du Mexique sans aucune ombre de raison, sans le moindre prétexte apparent, si l'infortuné Montézuma eût pu racheter sa liberté en se soumettant à des conditions également dures et injustes, à recevoir garnison dans ses places et dans sa capitale, à payer un tribut immense, à obéir aux ordres du roi d'Espagne, de bonne foi, dira-t-on qu'il n'eût pu avec justice saisir une occasion favorable pour rentrer dans ses droits et délivrer son peuple, pour chasser, pour exterminer des usurpateurs avides, insolens et cruels? Non, non, on n'avancera pas sérieusement une si grande absurdité. Si la loi naturelle veille au salut et au repos

des nations en recommandant la fidélité dans les promesses, elle ne favorise pas les oppresseurs. Toutes ses maximes vont au plus grand bien de l'humanité. C'est la grande fin des lois et du droit. Celui qui rompt lui-même tous les liens de la société humaine, pourra-t-il les réclamer s'il arrive qu'un peuple abuse de cette maxime pour se soulever injustement et recommencer la guerre? Il vaut mieux l'exposer à cet inconvénient que de donner aux usurpateurs un moyen aisé d'éterniser leurs injustices et d'asseoir leur usurpation sur un fondement solide.» (Le Droit des gens, ou Principes de la loi naturelle, par M. de Vattel, tom. III, liv. IV, chap. 4, § 37.) * Qu'on change les noms; qu'au lieu de Fernand Cortès on lise le général Miollis, et Pie VII au lieu de Montézuma, et on sera convaincu de ce qu'il était permis au pape de faire dans ces tristes et funestes circonstances; car d'après le passage de Vattel que nous venons de citer, il n'y a plus rien à objecter, dès qu'il s'agit de rendre la liberté et les États au souverain légitime.

Je passe maintenant au second point de l'examen de la question, c'est-à-dire s'il convenait (*decebat*) au pape d'exécuter ce qui me paraissait

---

* J'ai cité cet auteur, parce que je n'ai pas trouvé dans la prison d'autre livre de droit public.

permis. Je dois avouer franchement que je me trouvai alors dans un doute et une perplexité extrêmes. Je considérais d'une part la justice de la cause du pontife, et l'oppression tyrannique à laquelle il était soumis sans aucune ombre de raison, sans le moindre prétexte apparent; et alors je me représentais les exemples des différens souverains de l'Europe qui, se trouvant dans des circonstances à peu près semblables, et de même opprimés par une force étrangère, s'étaient jetés dans les bras de leurs peuples, et avaient par ce moyen triomphé glorieusement de leurs oppresseurs et repris leurs droits légitimes et leur autorité souveraine. D'autre part je réfléchissais à la différence qui existe entre le pape et les souverains séculiers, et à la conduite différente que lui imposait quelquefois son titre de prince spirituel. Le pape, disais-je, est un souverain comme les autres, et jouit par conséquent des mêmes droits; mais il est en même temps le vicaire d'un Dieu qui se fit annoncer comme le prince de la paix; il est le premier maître, le premier docteur d'une religion qui tout entière respire la douceur, la charité, et commande non-seulement de pardonner à ses ennemis, mais aussi de les aimer; il est le père commun de tous les fidèles, et partant, dans tous les désastres ou massacres des catholiques, il a la douleur de voir répandre le sang de ses propres enfans; enfans, il est vrai, quelquefois rebelles, in-

grats, persécuteurs, mais pourtant toujours ses enfans. Telles sont les raisons qui causaient mon doute et mon incertitude sur la seconde question *.

Mais venant à l'examen du troisième point, c'est-à-dire si la délivrance du pape et de Rome par le moyen du peuple pouvait être utile, et s'il était avantageux d'y consentir, toute réflexion faite, je décidai et posai en principe que nous ne devions ni exciter le peuple contre les Français, ni consentir même secrètement à ce qu'il se soulevât.

Supposons qu'après avoir pris toutes les précautions possibles et fait toutes les dispositions nécessaires, on eût permis au peuple de tenter un soulèvement, et que cette tentative eût obtenu le plus heureux succès et eût été suivie de l'expulsion et du massacre des Français, quelles en eussent été les conséquences? Tous les gouvernemens dépendant de la France en Italie auraient rassemblé en toute hâte de nouvelles troupes, les auraient fait mar-

---

* En repassant ces raisons en moi-même avec plus de calme et de sang-froid, j'ai depuis changé de sentiment, et je n'aurais plus maintenant ni doute ni incertitude; je déclare qu'il ne convenait au pape en aucune façon de permettre, et bien moins encore d'ordonner, une résolution violente et cruelle, quoiqu'il lui fût permis de le faire (*non decebat.*)

cher sur Rome, et qui ne voit quel aurait été alors le sort de cette malheureuse ville? On aurait certainement voulu donner un exemple atroce et mémorable de vengeance politique, pour frapper de terreur les peuples de l'Italie et des autres pays, que la force seule retenait sous la domination française, et pour assouvir la haine invétérée et la rage fanatique de tous les partis, et principalement de la secte philosophique, contre cette nouvelle Jérusalem, rage qu'avait portée au plus haut degré l'incomparable résistance faite de nos jours par le bon peuple romain aux artifices et aux séductions mises en jeu pour lui rendre odieux le gouvernement des papes. Et les massacres qui auraient eu lieu et les maux infinis qui seraient tombés sur cette malheureuse ville, à qui les aurait-on imputés, si ce n'est au Saint-Père et à ses ministres qui auraient eu la témérité d'exciter ou l'imprudence de permettre un soulèvement populaire? Qu'aurait dit tout le monde catholique? Qu'aurait pensé la postérité? On ne pouvait fonder d'espérance ni sur les troupes autrichiennes, déjà aux prises avec les Français, mais trop éloignées encore de Rome, ni sur les Anglais et les Siciliens, qui de l'île de Ponza touchaient presque aux côtes de l'Italie; ils étaient en si petit nombre, qu'ils ne pouvaient certainement pas servir d'appui à une insurrection ni résister à un corps de troupes françaises, comme ne l'ont que trop

prouvé les tentations inutiles faites sur les côtes du royaume de Naples, et comme en peuvent rendre témoignage, en des cas semblables, les habitans de la Flandre, de la Vendée, et aujourd'hui ceux du Tyrol abandonné.

Une fois la résolution prise de n'exciter ni autoriser une insurrection populaire qui aurait pu entraîner les conséquences les plus funestes, je surveillai toujours de près les peuples et les Français pour écarter tout motif de querelles et de désordres. Je puis prendre à témoin tous les gouverneurs de l'État pontifical, à qui je recommandai toujours dans mes dépêches de veiller au maintien de la tranquillité et du repos des peuples. Ce fut pour cette raison que je défendis, dans l'année de mon ministère, excepté à Rome, les chasses de taureaux, les feux d'artifice et d'autres fêtes publiques. Je fis défendre plusieurs processions solennelles, surtout celles qui avaient lieu pendant la nuit, et je fis tous les efforts possibles pour empêcher le bruit à la fête de la Porriuncola; et cela pour éviter un grand concours de peuple, où, d'ordinaire, s'élèvent des querelles et des disputes qui pouvaient devenir la cause de plus graves désordres. Je fis de même à Rome, et le bon peuple de cette capitale, pendant tout le temps de la captivité du pape, malgré les vexations et les tyrannies journalières que l'autorité militaire française faisait subir au pontife et au sacré collége,

tint une conduite vraiment admirable, évitant, autant que possible, les Français, pour montrer son affection au gouvernement, sans leur faire pourtant aucune insulte, aucune impolitesse, et obéissant aveuglément non-seulement aux ordres, mais encore aux désirs du pape : conduite que beaucoup de gens attribuent à la protection spéciale de la très-sainte Vierge pour laquelle les Romains ont une dévotion particulière, et qui veille au maintien de l'honneur du gouvernement pontifical ; conduite enfin qui remplit d'admiration et d'étonnement les étrangers demeurant alors à Rome, et ceux qui en entendirent, de leurs compatriotes, le récit exact et fidèle. Un seigneur russe, qui se trouvait alors à Rome, dit un jour qu'il se réjouissait de se trouver dans cette capitale, pour être spectateur d'un rare phénomène : « Il y a, dit-il, à Rome deux gouverneurs ennemis l'un de l'autre ; l'un, ayant à ses ordres et à sa disposition les troupes, les archers, le château et les prisons, en un mot tous les moyens de se faire obéir, fait des ordonnances et des réglemens auxquels personne ne se soumet, et est toujours obligé d'employer la force pour les faire exécuter ; l'autre, au contraire, privé de tous ces moyens et de la force, enfermé dans son palais comme dans une véritable prison, et entouré de troupes ennemies, au moyen de brefs écrits de sa main, fait connaître au public ses volontés, et aussitôt on exécute avec

empressement tout ce qu'il commande. Belle et consolante preuve que, même sans des troupes nombreuses et une police très-dispendieuse et souvent peu sûre, il est un moyen pour les gouvernans d'obtenir le respect et l'obéissance des peuples. Cette conduite admirable que tient le bon peuple de Rome dans ces temps de malheurs mérite d'être rappelée au souvenir de la postérité la plus reculée. Ennemi par caractère de toute oppression et de toute tyrannie, il égale au moins la sagesse de ses ancêtres. » Plus il voyait le joug de l'autorité militaire française peser sur le pape, sur les cardinaux et sur les ministres pontificaux, plus il s'efforçait de donner au souverain légitime et au gouvernement des témoignages publics non équivoques de fidélité, d'obéissance et d'un attachement inaltérable. C'est un fait vraiment extraordinaire et peut-être unique dans l'histoire, que celui qui eut lieu le 4 février de l'année 1809, jour où devaient commencer, cette année, les amusemens du carnaval, les mascarades et les courses de chevaux. Cette admirable conduite du peuple romain retarda pendant quelque temps la chute du gouvernement pontifical; car, quoique les Français et le petit nombre de leurs partisans craignissent un soulèvement populaire, sachant bien qu'ils n'étaient pas assez forts pour résister, et qu'ils resteraient victimes de la fureur du peuple, ils auraient vu cependant avec plaisir éclater une

occasion de désordre partiel entre les gens du peuple et les soldats, même au risque de voir répandre le sang de quelques-uns d'entre eux, afin de renouveler les anciennes calomnies contre le gouvernement, en remettant en scène les prétendus assassinats de Basville et de Duphot, et d'avoir un prétexte pour occuper Rome comme pays ennemi. Je ne puis nier que le général Miollis ne fît observer à ses troupes une excellente discipline; j'ajoute, pour rendre témoignage à la vérité, que les officiers français logés dans les différentes maisons de Rome ne me donnèrent aucun motif d'inquiétude ou de déplaisir, que même plusieurs d'entre eux désapprouvaient ouvertement la conduite de leur gouvernement, et ne dissimulaient pas le mécontentement qu'ils ressentaient de se voir employés à des actes qui convenaient plutôt, disaient-ils, à des archers qu'à d'honorables militaires. Mais plusieurs opérations qui furent suggérées au général Miollis par nos ennemis et par les malveillans, firent croire à beaucoup de personnes sensées de Rome qu'il cherchait un prétexte pour considérer notre gouvernement comme en état d'hostilité. En effet, que pouvait-il y avoir de plus capable d'irriter le peuple et de le pousser à quelque excès, que l'entrée dans Rome, l'insulte faite au palais apostolique dans le temps d'une cérémonie solennelle, les violences commises plusieurs fois contre les ministres, les gardes et les

serviteurs du pape par une patrouille française de huit ou dix hommes dans l'intérieur du Quirinal où demeuraient plus de cinq cents personnes; enfin, la liberté qu'on prit de se masquer, de fêter le carnaval, et de faire la course des chevaux malgré les ordres du gouvernement et en dépit de la ville entière, qui avait donné tant de preuves qu'elle ne voulait pas y prendre part? Moi-même, dans la fameuse et mémorable journée du 4 février 1809, je craignais quelque tumulte occasioné à dessein, et je rédigeai une adresse au peuple pour l'exhorter, au nom du pape, à la tranquillité et au repos, et je fis venir les employés de la secrétairerie d'État pour m'aider à l'instant et faire exécuter mes ordres. Cette crainte qui, comme je le disais, m'avait été communiquée par des personnes de bon sens, fut encore confirmée par les faussetés et les calomnies que répétait journellement, à l'oreille du général français, le petit nombre de nos ennemis. Ne pouvant réussir à faire naître le désordre qu'ils desiraient, ils s'efforçaient d'exciter les Français au changement du gouvernement, en leur parlant de complots, de conjurations et de pratiques secrètes des ministres pontificaux, pour parvenir au massacre général de la troupe étrangère qui était à Rome. Le 4 septembre de l'année précédente, M. Garobeau, de l'état-major, vint me trouver de la part du général Miollis : on lui avait rapporté, me dit-il, que j'avais donné ordre

aux curés de la ville de prêcher un dimanche au peuple, réuni dans les églises, le soulèvement contre les Français, et de les engager à prendre les armes, et de leur courir sus partout où ils les rencontreraient. Il me faisait savoir, par l'ordre du général, que je serais responsable de tout ce qui pourrait arriver de fâcheux. Je pris la chose en riant, comme je devais la prendre, et je fis dire au général que je me rendais garant de la conduite des curés.

Dans les derniers jours de mai 1809, ou vers les premiers jours de juin, autant que je puis m'en souvenir, le bruit courut par la ville que j'avais appelé secrètement en ma présence sur le mont Cavallo les agens de police de Rome, pour leur ordonner de tenir le peuple prêt à courir à main armée vers le palais pontifical, s'il était investi par les troupes françaises. Dans le même temps, à peu près, je vis venir de bon matin, à l'audience, le père Romolini, général des Bonfratelli, religieux assez bien vu par Miollis. Il me dit qu'il avait reçu la veille la visite d'un comte B..., que celui-ci l'avait prié de lui procurer un entretien avec le général, et de lui remettre sur-le-champ un billet où il déclarait avoir à lui communiquer des choses de la plus grande importance pour le service du très-haut et très-auguste empereur Napoléon. Ce comte B... lui avait dit ensuite qu'on tramait dans Rome, contre les Français, une horrible conjuration dont les

fils s'étendaient par toute l'Italie, et que j'étais à la tête du complot, de concert avec le pape. Le religieux me demandait en conséquence quel parti il devait prendre, et s'il devait remettre le billet entre les mains de Miollis. Je lui répondis qu'il n'avait qu'à le remettre, parce que le général lui-même découvrirait aussitôt la fausseté de l'accusation et la conduite infâme du comte B..., que je fis connaître en peu de mots au père Romolini. Je n'ai rien su depuis cette affaire, mais je veux ajouter une anecdote pour donner une idée du caractère des personnes qui excitaient les Français contre le gouvernement légitime du pape. Dans les derniers jours de mai, si je ne me trompe, une jeune dame, se disant femme du comte B..., se présenta à moi dans le jardin du pape, et me remit un mémoire de la part de son mari, dont je reconnus très-bien l'écriture. Il me demandait secours et protection, se trouvant enfermé, je ne sais si c'était dans le château ou dans les prisons neuves; il faisait cette requête au nom de son attachement et de son inaltérable fidélité au pape, son légitime souverain... Mais, pour revenir à mon sujet, Dieu sait quelles impostures et quelles calomnies rapportaient à l'autorité militaire française, contre les ministres du pape, ces gens qui *quærebant falsum testimonium contrà...ut eum morti traderent.* (Math., cap. 26.) Mais l'imposture se découvrait toujours d'elle-même : *et non invenerunt*

cùm multi falsi testes accessissent. Jusqu'aux jours qui précédèrent l'attaque du Quirinal et la déportation violente du pape en France, on fit répandre le bruit que le jour de l'octave de saint Pierre, le pape devait descendre tout à coup du mont Cavallo et parcourir, un crucifix à la main, les rues de la ville pour exciter le peuple à le suivre et à chasser les Français. *Risum teneatis, amici?* N'est-il pas ridicule de voir le plus pacifique des pontifes, Pie VII, métamorphosé en ambitieux et en guerrier, comme un Alexandre VI et un Jules II, et le cardinal Pacca devenu comme un autre cardinal de Retz, non-seulement factieux et turbulent, mais en outre accusé de soulever les peuples et de tramer des complots et des massacres? Je raconterai encore une autre anecdote qui donne quelque raison de soupçonner que les malveillans cherchaient à engager le gouvernement pontifical dans quelques démarches imprudentes, afin de s'en servir comme de prétexte pour prouver aux Français qu'on conspirait contre eux. Un personnage recommandable, et par sa haute dignité, et par sa réputation méritée de piété, me fit un jour des plaintes de la détermination prise par le Saint-Père, dans les dernières semaines de son séjour à Rome, de ne pas paraître dans les fêtes célébrées au Quirinal, sous le nom de chapelles; c'était, disait-il, priver les fidèles des biens spirituels de la bénédiction apostolique. Je lui répondis que c'était une chose con-

venue entre le Saint-Père et monseigneur Sagrista, et que je n'avais pris aucune part à cette résolution ; que cependant je la regardais comme un acte de prudence dans les circonstances critiques où nous nous trouvions, et que sa sainteté avait eu raison de penser que pendant le temps des chapelles, les Français pouvaient profiter de l'occasion pour s'introduire avec la foule dans le palais, s'emparer des postes, et, sous prétexte de rendre honneur au Saint-Père, resserrer encore plus les liens de sa captivité. Je m'aperçus à un mouvement du visage et à un espèce de sourire sardonique, que le personnage qui me parlait était de ceux qui ne croyaient pas que les Français pussent jamais en venir au point de s'emparer du palais, pour retenir comme ôtage le pape et ses ministres. Je continuai donc à l'écouter, sans faire beaucoup de cas de ses paroles. Il me fit part d'un projet où je reconnus la simplicité de la colombe moins la prudence du serpent qui, comme l'enseigne le Seigneur dans l'Évangile, doit en être l'inséparable compagne. Il me dit donc que sa sainteté, voulant persister dans la résolution de ne pas tenir cette fois les chapelles accoutumées dans le Quirinal, il y aurait un moyen facile de ne pas priver les fidèles du bien spirituel qu'ils désiraient; c'était de faire annoncer au peuple de Rome, par ses curés, que tous ceux qui, à une certaine heure d'un jour de fête fixé d'avance, se trouveraient dans les églises et les paroisses principales de la ville,

avec l'intention et les dispositions nécessaires pour recevoir le précieux don de la bénédiction apostolique, pourraient profiter de ce bien spirituel, parce que sa sainteté donnerait de sa chapelle sa bénédiction, avec l'intention de la répandre sur nous tous. Je lui fis une réponse équivoque et évasive, pour mettre fin à cette conversation. Je soupçonnai, et mes soupçons étaient fondés d'après l'ordre qui, comme je l'ai dit plus haut, m'avait été enjoint par Garobeau au nom du général Miollis, je soupçonnai, dis-je, que quelque malveillant avait, sous le voile de la religion, surpris le zèle et la piété du personnage qui me parlait, en lui soufflant un projet qui pouvait cacher une trahison. Et qui ne comprend pas sur-le-champ sous quelles noires couleurs on aurait pu représenter à l'autorité militaire française un pareil rassemblement de peuple opéré à la même heure, par ordre du gouvernement? Nous voyons dans l'histoire que plusieurs révolutions et révoltes devaient éclater et ont éclaté précisément à l'occasion d'un grand concours de peuple rassemblé pour des cérémonies religieuses; il en est une entre autres, la plus célèbre de toutes, et dont les Français se souviennent, je veux parler des fameuses Vêpres Siciliennes. Le même projet me fut communiqué quelques jours après par un des premiers prélats de la cour de Rome; c'était un homme recommandable par sa piété et ses bons sentimens, à qui l'on aura sans doute fait la même surprise.

Tant il est vrai que nous ne sommes plus au temps où, suivant l'expression d'un trop fameux poète :

Au fond du Vatican régnait la politique.

Avant de terminer ce chapitre, je ne dois pas cacher que, malgré la résolution prise d'empêcher un soulèvement populaire pour les raisons dont j'ai parlé, je laissai pourtant courir les bruits calomnieux et extravagans que répandaient les malveillans, et que je ne m'empressai nullement de les démentir; je savais que ces bruits produisaient un effet contraire à celui qu'ils en attendaient. Ils avaient pour but que les Français hâtassent l'acte tant désiré du changement de gouvernement, en les effrayant de tous ces vains fantômes, et ils retardaient précisément l'exécution du projet des Français qui ne croyaient pas prudent de hasarder une telle démarche avec peu de forces, dans un pays qu'on leur représentait comme prêt et disposé à une insurrection générale. En conséquence, je ne répondais pas, ou je cherchais à éluder la conversation, souriant aux questions de ceux qui me parlaient de tous ces bruits; j'étais comme un homme qui paraît dangereux un fusil à la main, bien que ce fusil soit déchargé, sachant bien que la vue seule de cette arme inspire l'effroi et sert de défense.

CHAPITRE V.

Bulle d'excommunication. — Projet d'un manifeste. — Bref de Pietro. — Conduite diplomatique à l'égard des Français. — Courte digression. — Note importante.

Dans la soirée du mercredi et du samedi de la semaine sainte de l'année 1806, immédiatement après les chapelles, deux congrégations se réunirent, pendant plusieurs heures, dans la maison du doyen des cardinaux, le très-éminent Antonelli; les cardinaux dont elles se composaient étaient, outre le très-éminent maître de la maison, les cardinaux de Pietro, Litta, Pacca et Consalvi secrétaire d'État. Ce dernier fit connaître à la congrégation qu'il avait reçu de la légation apostolique de Paris et d'autre part, différens avis d'après lesquels un corps de troupes françaises devait bientôt entrer dans Rome, pour en prendre possession au nom de l'empereur Napoléon; puis il demanda, par ordre de sa sainteté, l'opinion des cardinaux présens, sur les résolutions à prendre dans de si tristes circonstances. Parmi d'autres

déterminations moins importantes, on s'arrêta à trois qui parurent utiles et même indispensables, si l'on venait à réaliser l'invasion dont nous étions menacés, et à opérer le changement de gouvernement. On prévit, dès-lors, qu'en ce cas on ferait sortir de Rome le sacré collége, qu'on le disséminerait par toute l'Italie, et qu'on romprait toute communication entre les cardinaux et le Saint-Père. On résolut donc de préparer une bulle qui, en cas de vacance du Saint-Siége, dispenserait le sacré collége d'une grande partie des cérémonies usitées dans les conclaves, et dérogerait à plusieurs réglemens des souverains pontifes sur l'élection des papes, si les circonstances en rendaient l'exécution dangereuse ou impraticable. Le très-éminent doyen fut prié de mettre en ordre les matériaux nécessaires pour ce travail, et de composer la minute de la bulle. On reconnut, en second lieu, la nécessité d'adresser un manifeste à l'Europe et à toutes les cours, pour protester contre l'usurpation des domaines du Saint-Siége. Le très-éminent Consalvi dit qu'un pareil manifeste était déjà presque tout arrangé dans la secrétairerie d'État. Enfin on déclara hautement qu'on avait trop long-temps gardé le silence sur les scandaleuses innovations contenues dans les lois et institutions anti-catholiques de la France, et que le pape devait au moins élever la voix et publier à la face du monde, soit par une bulle, soit par un

bref, tout ce que le gouvernement français avait fait contre les lois sacrées de l'Église, et proclamer les censures qu'avaient encourues les auteurs, les ministres et les exécuteurs de ces innovations. La congrégation pria le très-éminent de Pietro de réunir les matériaux, et de former également un projet de bulle ou de bref.

Qu'il me soit permis d'interrompre ce récit pour faire une digression utile. Les cardinaux, composant alors cette congrégation, crurent nécessaire d'en venir à des démarches si énergiques, seulement à cause des innovations funestes introduites en France et dans le royaume d'Italie, et parce qu'on avait menacé d'une invasion Rome et l'État. Qu'auraient-ils dit et proposé, s'ils avaient pu prévoir dès-lors l'affreuse persécution qui éclata contre l'Église romaine et les violences tyranniques commises dans l'État? Si, dis-je, ils avaient pu prévoir l'extension du concordat hors des limites dans lesquelles il avait été conclu, la publication du Code de Napoléon, la suppression des ordres réguliers dans tous les pays sujets ou dépendans de l'empereur des Français, l'abolition du saint office en Espagne, avec ordre d'en faire autant à Rome, où l'on représentait, sous les plus noires couleurs, le triomphe des philosophes incrédules et des hérétiques, un tribunal si utile à l'Église et si indignement calomnié, et tant d'autres choses arrivées hors de Rome et de l'État : s'ils avaient pu prévoir

ensuite l'entrée des troupes dans Rome, l'insulte faite au palais apostolique dans le temps d'une cérémonie sacrée et solennelle, l'emprisonnement du pape pendant un an et demi dans sa propre résidence, emprisonnement accompagné d'outrages et d'attentats journaliers; l'expulsion de Rome, et par conséquent de leurs siéges épiscopaux, des cardinaux et évêques, destinés, dès les premiers siècles de l'Église, à assister le souverain pontife dans les fêtes les plus solennelles; la dispersion violente à main armée de presque tout le sacré collége, l'incarcération des évêques, des prélats, des religieux, et des autres ministres du Saint-Siége, la profanation de toutes les lois d'immunité ecclésiastique, la promulgation de décrets où l'on disait effrontément que le pape s'était uni avec les ennemis de la foi, et qu'on enlevait à l'Église romaine les biens et les domaines qui lui avaient été donnés pour l'avantage de la religion, parce qu'elle s'en servait au détriment de la religion même; la déportation de tant de vénérables évêques chassés des Marches et du duché d'Urbin, et réduits à la mendicité; l'autorisation de publier à Rome une feuille périodique où l'on répandait des injures continuelles contre quelques puissances de l'Europe, et où l'on proclamait des maximes anti-catholiques et injurieuses pour le Saint-Siége; l'ouverture des loges de francs-maçons proscrites par les lois ci-

viles et ecclésiastiques, et la célébration de leurs orgies dans le palais Conti, sous les yeux même du saint pontife : si toute cette série de violences, d'insultes, de profanations, de tyrannies, avait pu être prévue par les cardinaux qui composaient alors la congrégation, quelle mesure, quelle résolution auraient-ils adoptée?

Cette digression ne sera pas inutile pour ceux qui voudraient taxer d'imprudence et d'excessive rigueur les derniers actes du Saint-Père à Rome. Maintenant je reviens à mon sujet.

Pendant plusieurs mois il n'y eut pas de nouvelles tentatives de la part de l'empereur des Français. Il était occupé de ses préparatifs pour la guerre contre la Prusse et il laissa respirer quelque temps le pape et nous tous : aussi il ne fut plus question dans les congrégations suivantes, ni du manifeste, ni du bref ou de la bulle confiée au soin du cardinal de Pietro. On se disputa et on écrivit beaucoup sur la bulle du règlement pour le futur conclave.

Quelque temps après le cardinal de Pietro me dit un jour qu'il avait achevé son travail et qu'il l'avait déjà remis entre les mains du pape; il ajouta même que le pape l'avait approuvé. Je ne l'ai jamais vu, mais je soupçonne que c'est le bref dont me parlèrent le pape et le cardinal Antonelli, lorsque je fus entré au ministère. Ils me dirent qu'ils l'avaient fait imprimer secrètement

dans le palais, et qu'y ayant trouvé un trop grand nombre de fautes d'impression, ils l'avaient livré aux flammes; sa sainteté me dit même que ce bref était plus énergique que la bulle d'excommunication publiée ensuite.

Le fait éclatant du 6 septembre 1808 et les bruits répandus quelques jours après que l'empereur des Français, irrité de cette action du pape, avait donné l'ordre ou de changer le gouvernement, ou au moins de transporter sa sainteté hors de Rome, portèrent le Saint-Père à prendre de nouveau en considération l'affaire de l'excommunication. Il en parla en particulier au cardinal de Pietro qu'il chargea de publier une nouvelle bulle. Lorsqu'elle fut achevée, le Saint-Père lui-même l'examina; elle passa ensuite par mes mains parce que j'en fis faire plusieurs copies aux employés les plus fidèles de la secrétairerie d'État. Ces copies étaient en tout conformes; elles ne différaient que relativement au motif qui avait déterminé le pape à publier l'excommunication; car comme on ne savait pas si le changement du gouvernement précéderait l'enlèvement du pape, ou si on exécuterait ce dernier acte avant de faire paraître le décret qui ordonnerait la réunion de l'État pontifical à la France, il était nécessaire de tenir prêtes, pour l'un ou l'autre cas, les bulles conformes en tout, comme je disais, excepté sur ce point. Chaque jour venait donner plus de consistance au bruit

que le pape, bon gré mal gré, serait éloigné de Rome, et qu'on userait de violence à son égard dans le palais apostolique. Ce bruit était encore confirmé par les lettres venant de Paris. On résolut donc de faire signer au Saint-Père de sa propre main et de sceller du sceau pontifical les copies de bulles qui étaient motivées par la violence commise dans le palais apostolique et la déportation sacrilége du souverain pontife hors de Rome.

Quelques semaines après, je fus porté à soupçonner que l'on avait eu connaissance de cette signature : car une personne très-peu sûre demanda à quelques employés de la secrétairerie d'État si le pape avait pris la même résolution pour son enlèvement et pour le changement de gouvernement. J'en parlai aussitôt au Saint-Père, et nous convînmes que pour embarrasser les Français et retarder au moins pendant quelque temps le changement de gouvernement, il était bon que sa sainteté signât aussi les autres copies de bulles destinées pour ce cas, afin que, s'il y avait dans le palais et dans la secrétairerie d'État quelqu'un qui avertissait de tout l'autorité militaire française, il fît part aussi de la signature de cette bulle. On ne prit pas d'ailleurs la résolution de la publier dans le cas susdit. On renvoya ce projet à un examen plus sérieux et plus mûr, quand on saurait que le moment du changement de gou-

vernement approchait. Le pape signa, et plusieurs autres faits ultérieurs que je ne crois pas prudent de rapporter ici, me donnèrent lieu de soupçonner que cette signature parvint encore à l'oreille des Français, les gêna beaucoup dans l'exécution de leur projet, et qu'ils auraient encore suspendu pendant quelque temps l'exécution du décret impérial, si par quelques propos imprudens tenus dans le palais apostolique, on n'eût pas fait croire que le pape avait changé d'avis et avait renoncé à publier sa bulle *.

* Pour détourner le pape de la résolution de faire usage des armes spirituelles de l'Église, les agens secrets du gouvernement français et ses partisans dans Rome tâchaient d'effrayer les personnes qui approchaient sa sainteté de plus près, en exagérant les excès de colère et de fureur où pouvait se porter alors l'empereur Napoléon. Parmi ces agens se trouvait, je crois bien, l'abbé Ducci, qui avait été un des secrétaires de légation du cardinal Caprara, et qui était depuis quelque temps de retour à Rome. On disait alors qu'ayant acquis les bonnes grâces de l'empereur, il était chargé secrètement d'engager le pape à ne publier ni bulle, ni bref, ni aucun écrit relatif au changement de gouvernement. Il est certain que les menaces des agens des Français firent impression sur quelques esprits, même sur quelques-uns des principaux personnages de la cour de Rome : l'anecdote suivante en est la preuve. « Le soir du 9 juin, un illustre cardinal qui était enfermé avec moi dans le Quirinal, vint dans mon apparte-

Cependant les usurpations et les violences des Français dans l'État et dans Rome augmentaient de jour en jour, et le pape justement irrité voulut que les notes et les écrits qui sortaient de la secrétairerie d'État fussent rédigés avec force et énergie, et qu'on laissât entrevoir la résolution où il était de faire usage, pour sauver les domaines de l'Église romaine, de tous les moyens que la Providence avait mis entre ses mains : cette détermination fut insérée dans une note adressée au gé-

---

ment et me demanda ce qu'on avait résolu de faire, si l'on voyait se réaliser le bruit répandu dans Rome, que c'était le lendemain qu'aurait lieu le changement de gouvernement. Je lui répondis qu'en ce cas tout était préparé pour la publication de la bulle d'excommunication, si sa sainteté ne me donnait pas un ordre contraire. — Mais, reprit mon collègue, a-t-on bien réfléchi sur les conséquences de cette démarche importante? Ne serait-il pas prudent de la suspendre, d'écouter les avis d'autres personnes sages? — Je lui demandai quels motifs lui faisaient tenir un langage différent de celui qu'il tenait les jours précédens, et j'ajoutai : Votre éminence croit-elle le projet en question injuste ou inutile? ce seraient les deux raisons que je pourrais présenter au pape pour lui faire suspendre la publication de la bulle. » Il répondit franchement que les pontifes, prédécesseurs de Pie VII, avaient, pour des causes cent fois moindres, fulminé les anathêmes, et que rien ne pouvait s'opposer à la bulle, mais qu'il fallait bien considérer d'abord s'il était avantageux de la publier; et alors il me dit ingénument qu'une personne bien informée (j'ai des raisons pour croire que c'était l'abbé Ducci) lui avait

néral Lemarrois. Elle fut accueillie dans Rome avec un plaisir extraordinaire : on comprenait très-bien ce que le pape avait en vue.

Je dois dire aussi que des personnes pieuses et dévouées au Saint-Siége confirmèrent le pape dans cette résolution, et qu'il commença à en parler sans mystère. Il dit dans une audience à monseigneur Tesorière que les Français devaient faire attention à ce qu'ils faisaient; que de son côté il tenait la mine toute prête, qu'il n'avait qu'à prendre la mèche et à y mettre le feu, et qu'ils ne

---

assuré confidentiellement que l'empereur Napoléon, à la nouvelle de cet acte, se livrerait peut-être aux plus grands excès, et serait capable d'attenter même à la vie du Saint-Père. Je lui répliquai froidement : « Ce sera un saint martyr de plus dans l'histoire des souverains pontifes. Mais que suppose-t-on qu'il fera de nous autres cardinaux? — On dit qu'il nous fera pendre. » Ces mots, au lieu de m'épouvanter, me donnèrent envie de rire : « Ce n'est pas une raison, lui dis-je, pour me porter à détourner le pape de son projet : il en sera comme il plaira à Dieu. » Mon excellent collègue ne dit plus rien ; et depuis il tint toujours une conduite pleine de fermeté et de courage apostolique ; ce qui fait voir que le langage qu'il m'avait tenu ne venait pas d'un excès de crainte ou de lâcheté, mais que, pour décharger sa conscience, il avait voulu me rapporter franchement les insinuations perfides qu'on lui avait faites. Les menaces furieuses et les moyens de terreur employés par les partisans des Français ne firent jamais tomber dans la bassesse et la trahison la plus grande partie du bon clergé romain.

pourraient imputer qu'à eux-mêmes tout ce qui pourrait arriver. Dans une autre audience, il s'exprime à peu près en ces termes en parlant à monseigneur Alliata, pro-auditeur : « Nous voyons bien que les Français veulent nous forcer à parler latin; eh bien, nous le ferons. » La veille du changement de gouvernement, j'allai le soir à l'audience du Saint-Père, et je lui dis que, d'après divers avis, je regardais comme imminente la publication du décret impérial pour la réunion des États pontificaux à l'Empire français; que j'étais venu en conséquence pour prendre ses ordres et pour savoir si, en cas que ce qu'on m'annonçait vînt à se réaliser, je devais faire afficher la bulle dans les lieux accoutumés. Le pape me répondit qu'il suspendrait cette mesure tant qu'on ne lui aurait pas lu auparavant le décret impérial; et il me donna sagement pour raison que nous avions affaire à des gens qui faisaient souvent répandre des bruits contraires en tout ou en partie à ce qu'ils avaient l'intention de faire; que nous ne savions pas précisément ce que contenait le décret, quelles restrictions, quelles conditions on y apporterait; et que nous pouvions tomber dans quelque contradiction qu'on nous reprocherait ensuite. Je trouvai la réflexion du Saint-Père très-juste, et je n'ajoutai plus rien sur ce sujet; je fis rouler la conversation sur d'autres affaires.

Au reste, quoique je fusse plus que sûr que l'empereur avait décrété irrévocablement la chute

du gouvernement pontifical, je me flattais encore qu'elle n'était pas imminente ; car je savais que la menace de la bulle causait beaucoup d'embarras aux Français, et que peut-être ils avaient des instructions pour ne publier le décret qu'après s'être bien assurés sur ce point : on peut le conjecturer d'après la consternation où ils furent plongés quand ils apprirent que la bulle avait été publiée et affichée dans les lieux accoutumés.

Dans la matinée du 10 juin, à peine étais-je réveillé que je reçus par un billet, et même de vive voix, l'avis que la veille au soir les partisans des Français avaient, dans les cafés et quelques réunions particulières, répandu le bruit que le pape, en cas de changement de gouvernement, se contenterait de publier une protestation qui serait accueillie comme les autres notes, mais que quelques cardinaux l'avaient détourné d'en venir à des actes plus énergiques. A cette nouvelle, je perdis tout espoir de voir retarder plus long-temps l'exécution du décret impérial, et je pensai que le jour fatal était arrivé. En effet, deux heures avant midi il y eut une décharge d'artillerie du château Saint-Ange contre l'écusson pontifical, et on déploya le drapeau tricolore, tandis qu'on annonçait dans Rome le décret à son de trompe. Je courus aussitôt aux appartemens du Saint-Père, et on peut bien imaginer dans quels sentimens j'y entrai. Si j'ai bon souvenir, nous laissâmes tous deux presque

en même temps échapper ces paroles du Rédempteur de la croix : *Consummatum est.* Le pape ne donnait aucun signe de découragement. Cette fermeté me fit reprendre courage et m'édifia beaucoup. Une ou deux minutes après, Jean Tibérius Pacca, mon neveu, vint m'apporter une copie imprimée du décret impérial que les Français répandaient dans Rome. Je la pris, et priai le pape de s'approcher avec moi de la fenêtre pour en faire la lecture, les rideaux m'empêchant de voir clair. Le pape se leva et me suivit. Alors j'essayai de lire avec tranquillité et réflexion, sachant que de cette lecture dépendait la conduite que nous devions tenir; mais je ne le pus, et ce ne fut qu'avec une respiration pénible et après beaucoup d'interruptions que je parvins à lire les points les plus essentiels du décret. La juste indignation que me faisait éprouver l'attentat sacrilége qui se commettait alors, l'idée de voir en face de moi, à un pas de distance, le vicaire du Christ, mon infortuné souverain entendre de ma bouche l'arrêt de sa déchéance ; les impostures, les calomnies que je trouvais dans le décret en le parcourant, et les coups de canon continuels qui annonçaient avec un triomphe insultant l'injuste usurpation, m'émurent et me troublèrent la vue, au point que, comme je le disais, ce ne fut qu'avec peine que je finis par lire les principaux articles. J'observais attentivement le pape ; j'aperçus aux premières paroles

une altération dans ses traits, et j'y reconnus des signes non pas de crainte, mais d'une indignation trop facile. Peu à peu il se remit, et entendit la lecture avec calme et résignation.

Le Saint-Père retourna à sa table et signa de sa main les copies de la protestation italienne qu'on afficha la nuit suivante. Je lui demandai s'il fallait aussi donner ordre de faire afficher la bulle d'excommunication. Après un peu de réflexion, il me dit : *Advienne que pourra* *! Prenons bien garde ce-

---

* Ce récit est en substance exactement vrai; mais, en écrivant en prison, je craignais toujours que mes papiers ne tombassent entre les mains du gouvernement, et je devais par prudence omettre quelques circonstances de ce fait, que je puis maintenant raconter impunément. Dans la matinée, je trouvai le Saint-Père dans une grande incertitude au sujet de la publication de la bulle d'excommunication ; il me dit qu'il venait de la relire et qu'il avait trouvé bien fortes les expressions qui y étaient employées contre le gouvernement français. Je lui répondis que puisque nous étions forcés d'en venir à un acte aussi éclatant que la publication de la bulle, il avait été nécessaire de faire un tableau effrayant, mais non exagéré, des injustices et des oppressions de ce gouvernement, de manière que ceux qui liraient la bulle fussent obligés de convenir que le pape avait encore trop tardé à élever la voix contre des excès et des attentats si graves et si souvent renouvelés. « Mais que ferait votre éminence? » reprit le Saint-Père. —Puisque, lui dis-je, la menace de cet acte important a été faite aux Français, et qu'on l'a fait espérer au peuple, je l'exécuterais. Mais la demande de votre sainteté me cause

pendant, ajouta-t-il, qu'on ne découvre les exécuteurs de ces ordres; ils seraient sans doute condamnés à être fusillés, et je serais inconsolable. « Saint-Père, lui répondis-je, je recommanderai qu'on prenne toutes les précautions possibles et qu'on ne commette aucune imprudence. Je n'ose pourtant pas me rendre garant qu'il n'arrivera aucun accident fâcheux. Si Dieu désire l'accomplissement de cette entreprise, il saura bien la protéger et la favoriser. » En effet, l'effet qu'elle produisit peu d'heures après fut tel, que les Français en furent consternés et Rome entière remplie de stupeur *. Les exécuteurs, malgré les recommandations qu'on leur avait faites de prendre toutes les précautions et de ne pas se hasarder mal à propos, eurent le courage d'afficher la bulle dans les lieux

---

quelque trouble : qu'elle lève les yeux au ciel, qu'elle me donne ses ordres, et qu'elle soit sûre que ce qui sortira de sa bouche sera la volonté du ciel. » Le Saint-Père leva alors les yeux vers le ciel, et après une courte pause il me dit : « Advienne que pourra ! » J'ai su depuis ma sortie de prison que le cardinal de Pietro, dans la journée du 10 juin, avait fait demander par monseigneur Mazio au père Fontana, général des Barnabites, s'il croyait qu'on dût publier ou non la bulle, et que l'excellent religieux, après une courte oraison, avait fait répondre affirmativement. Sa réponse cependant ne vint qu'après l'audience du pape, dans laquelle j'avais déjà donné l'ordre de la publication.

* Pièces justificatives, n° 5.

accoutumés, entre autres dans les basiliques de Saint-Pierre, de Sainte-Marie Majeure, et de Saint-Jean, entre deux et trois heures, c'est-à-dire en plein jour, tandis qu'on y chantait vêpres et que la foule s'y rendait. Beaucoup de personnes prétendirent les avoir vus; cependant aucun d'eux ne fut découvert ni arrêté, ni ce jour-là ni plus tard, quoique le conseil extraordinaire, dans l'excès de sa colère, fit faire des recherches très-nombreuses et très-sévères.

Dès qu'on apprit dans Rome que la bulle avait été affichée, cette nouvelle causa, je ne dis pas un plaisir universel, mais un véritable enthousiasme. Le lendemain, le pape reçut de tous côtés des félicitations et des remercîmens, surtout des personnes qui jouissaient dans le public d'une grande réputation de sainteté et d'instruction. On lui dit qu'il y avait déjà long-temps que le Seigneur voulait cette démarche. La population entière ne se contenta pas d'applaudir à la bulle qu'on venait de fulminer, mais à l'instant même elle prit la résolution d'en exécuter tous les articles avec la plus scrupuleuse exactitude. La nouvelle avait été répandue le dimanche, et le lundi presque tous les habitans de cette grande ville semblaient, pour ainsi dire, s'être donné le mot. Les personnes employées dans l'administration publique s'abstinrent de remplir leurs fonctions, ou se rendirent au Quirinal pour savoir si elles pouvaient ou non

continuer leur emploi, déclarant toutes qu'elles étaient décidées à faire le sacrifice de tout ce qu'elles possédaient plutôt que d'encourir les censures du pape en servant le nouveau gouvernement. Il paraîtra incroyable, et pourtant il est vrai que les douaniers même et les balayeurs publics ne se rendirent pas ce jour-là à leur poste et ne voulurent pas travailler. Il fallut donc envoyer aussitôt une copie de la bulle au tribunal de la pénitencerie, afin qu'il l'examinât et qu'il rédigeât une instruction pour les confesseurs et les tribunaux ecclésiastiques, déclarant quelles personnes avaient encouru l'excommunication, et quels étaient les offices et emplois qu'on ne pourrait exercer sans l'encourir. Deux jours après, la pénitencerie envoya l'instruction, qui fut approuvée par le Saint-Père.

Ainsi est tombée cette cour de Rome que les prétendus philosophes et les courtisans politiques représentaient aux princes crédules comme une puissance redoutable qu'ils devaient toujours envisager d'un œil de crainte et de défiance. La divine Providence a voulu que Pie VII, dans le temps même où il soutenait avec fermeté d'âme les droits sacrés de la suprématie et du domaine temporel de l'Église, subît avec patience et résignation tant d'outrages et tant de sacriléges, et qu'il imitât le Seigneur, dont il est le vicaire sur la terre, et qui dans l'Écriture sainte est appelé le lion de Juda.

qui rugit d'une manière terrible, et l'agneau plein de douceur qui souffre tout patiemment. Les cardinaux, les prélats et le clergé romain ont suivi l'exemple de leur excellent pasteur.

CHAPITRE VI.

6 juillet 1809. — Prise du palais Quirinal. — Le général Radet. — Le pape prisonnier. — Il part accompagné d'une escorte. — Détails intéressans. — Mes inquiétudes. — Proclamation de Pie VII.

Je m'étais proposé de remettre le récit des événemens de la funeste matinée du 6 juillet 1809, au commencement de la relation de mes deux voyages en France, comme je l'ai dit dans le chapitre III. Mais, depuis, j'ai jugé plus à propos, pour compléter dans cette première partie l'histoire de mon triste ministère, de rapporter ici avec ses principales circonstances l'exécrable attentat commis le matin du jour sus-mentionné.

Dans la nuit, plusieurs piquets de cavalerie vinrent occuper les rues qui conduisent des différens quartiers de Rome au Quirinal; on plaça aussi de la troupe sur quelques points pour empêcher la communication intérieure, et vers les sept heures un corps d'infanterie s'avança à marche forcée, mais en grand silence, des quartiers voisins, et in-

vestit de tous côtés le palais. Alors, au point du jour, les archers, la gendarmerie et quelques sujets rebelles connus pour leur aversion pour le gouvernement pontifical, commencèrent à escalader le palais. Après avoir passé une journée pleine d'angoisses et de fatigues, après avoir veillé toute la nuit jusqu'à six heures et demie environ, voyant poindre les premières clartés du jour et n'entendant aucun bruit sur la place du Quirinal ni dans les rues voisines, je pensai que le danger était encore passé pour cette nuit : je m'étais donc retiré dans mon appartement pour prendre quelque repos. Mais à peine étais-je couché, que mon valet de chambre vint m'avertir que les Français étaient déjà dans l'intérieur du palais; je me levai en toute hâte et je courus à la fenêtre. Je vis beaucoup de gens armés qui, des flambeaux à la main, couraient à travers le jardin, et cherchaient les portes pour s'introduire dans les appartemens : j'en aperçus d'autres qui descendaient tour à tour d'un mur où ils avaient appuyé des échelles; il y avait aussi des gens armés dans la cour de la Panneterie. En même temps, une autre troupe monta par des échelles à quelques fenêtres des chambres des serviteurs du pape qui donnaient sur le chemin de la porte Pia. Ils brisèrent tout à coups de hache, entrèrent et coururent pour ouvrir la porte cochère qui est sur la place, afin d'y introduire un bon nombre de soldats. J'ordonnai aussitôt à mon neveu Jean Tibé-

rius Pacca d'aller réveiller le Saint-Père, comme nous en étions convenus s'il arrivait la nuit quelque chose d'extraordinaire, et peu après je me rendis moi-même auprès de lui en robe de chambre. Le pape se leva sans se troubler, et, vêtu d'une aumusse et d'une étole, il vint dans la chambre où il avait coutume de donner audience. Le cardinal Desping et moi y avions réuni quelques prélats qui demeuraient dans le palais, quelques officiers et employés de la secrétairerie d'État. Cependant les assaillans, à coups de hache, jetèrent à terre toutes les portes de l'appartement et arrivèrent enfin à l'endroit où nous étions avec le Saint-Père, qui fit ouvrir pour éviter un plus grand désordre et quelque accident fâcheux. Le pape quitta son siége et vint se placer au bureau, à peu près au milieu de la chambre. Le cardinal Desping et moi, nous étions à ses côtés, l'un à droite, l'autre à gauche; les prélats et les employés nous entouraient. Quand la porte fut ouverte, le général Radet entra le premier; c'était le chef de l'expédition : il était suivi de quelques officiers de la gendarmerie française, de deux ou trois Romains révoltés qui avaient conduit et dirigé les Français dans l'assaut donné au palais. Radet se plaça en face du Saint-Père, entouré de ceux qui l'accompagnaient. Pendant quelques minutes il y eut un profond silence; nous nous regardions les uns les autres avec étonnement, sans proférer une parole et sans quitter la position

où nous nous trouvions. Enfin, le général Radet, pâle, et pouvant à peine trouver la parole, dit au pape d'une voix tremblante qu'il avait à remplir une commission désagréable et pénible; mais qu'ayant prêté serment de fidélité et d'obéissance à l'empereur, il ne pouvait refuser de l'exécuter; qu'il était chargé de lui apprendre qu'il fallait renoncer à la souveraineté temporelle de Rome et de l'État, et qu'en cas de refus de sa sainteté, il avait ordre de la conduire auprès du général Miollis, qui lui indiquerait le lieu de sa destination. Le pape, sans se déconcerter, d'une voix ferme et d'un ton plein de dignité, lui répondit à peu près en ces termes : « Si vous avez cru devoir exécuter ces ordres de l'empereur, parce que vous lui avez prêté serment de fidélité et d'obéissance, vous comprendrez comment nous devons soutenir les droits du Saint-Siége, auquel nous sommes liés par tant de sermens. Nous ne pouvons renoncer à ce qui ne nous appartient pas; le domaine temporel appartient à l'Église romaine, et nous n'en sommes que les administrateurs : l'empereur pourra nous mettre en pièces, mais il n'obtiendra jamais de nous ce qu'il demande. Du reste, après tout ce que nous avions fait pour lui, nous ne nous attendions pas à un pareil traitement. — Saint-Père, dit alors le général Radet, je sais que l'empereur a beaucoup d'obligation à sa sainteté. — Plus que vous ne croyez, reprit le pape d'un ton expressif. Devons-nous

aller seuls? ajouta-t-il. — Sa sainteté, répondit le général, peut emmener avec elle son ministre, le cardinal Pacca. — J'étais alors à côté du pape; je lui dis aussitôt: «Quels ordres me donne le Saint-Père? aurai-je l'honneur d'accompagner sa sainteté?» Le pape me répondit affirmativement. Je demandai la permission d'aller dans la chambre voisine. J'y entrai accompagné de deux officiers de gendarmerie, qui avaient l'air d'observer l'appartement. Je me revêtis de mes habits de cardinal, de mon rochet et de mon aumusse, croyant que j'allais accompagner le pape dans la maison Doria où était logé le général Miollis. Pendant que je m'habillais, le pape écrivit de sa propre main la liste des personnes qu'il désirait avoir pour l'accompagner, et il eut une conversation avec le général Radet; pendant que le Saint-Père arrangeait je ne sais quoi dans la chambre, Radet lui dit entre autre choses: « Votre sainteté peut être sûre qu'on ne touchera à rien. » Le pape lui répondit: « Quand on ne tient pas à la vie, on tient encore moins à ses biens. » Radet aurait bien voulu que le pape prît d'autres habits qui ne l'auraient pas tant fait reconnaître, mais il n'eut pas le courage de le lui dire: quand je revins dans la chambre du pape, je trouvai qu'on l'avait déjà obligé de partir. On n'avait pas donné le temps aux valets de chambre de mettre dans une valise un peu de linge pour le voyage. Je le rejoignis dans

l'appartement; et tous deux, entourés par des gendarmes, des archers et des sujets révoltés, marchant avec peine sur les débris des portes brisées et des échelles renversées, nous traversâmes la grande cour, où il y avait déjà de la troupe française et le reste des archers. Nous arrivâmes à la principale porte du mont Cavallo, où se trouvait le carrosse du général Radet. C'était une de ces voitures appelées *bastarda*. Nous vîmes rangée sur la place une troupe nombreuse de Napolitains, arrivée depuis quelques heures pour coopérer à la grande entreprise. Ils firent monter d'abord le pape, moi ensuite. On avait fait clouer l'abat-jour qui était du côté du pape; on fit alors fermer à clef, par un gendarme, les deux portières, et après que le général Radet et un certain Toscan, nommé Cardini, maréchal-des-logis, se furent placés sur le devant de la voiture, ils donnèrent l'ordre du départ. Jusqu'à la porte du mont Cavallo, nous avions été suivis par quelques prélats, quelques employés de la secrétairerie d'État et plusieurs domestiques à qui on ne permit pas non-seulement de nous accompagner, mais même d'approcher de la voiture. Au lieu de prendre le chemin du palais Doria, on se dirigea vers la porte Pia. Cependant, avant d'y arriver, on tourna par la rue qui conduit à la porte Salara; on fit le tour des boulevards jusqu'à la porte du Peuple, qui était fermée comme toutes les autres portes de la ville.

Pendant toute la tournée des remparts, nous rencontrâmes des brigades de cavalerie, des piquets de soldats le sabre nu, et le général Radet donnait ses ordres aux brigadiers d'un air de triomphe, comme s'il avait remporté une grande victoire. Au dehors de la porte du Peuple, nous trouvâmes les chevaux de poste, et tandis qu'on les attelait à la voiture, le pape reprocha avec douceur au général Radet le mensonge qu'il lui avait fait en lui disant qu'on allait le conduire auprès du général Miollis Il se plaignait aussi de la violence dont on usait à son égard pour le faire partir de Rome sans suite, dénué de tout, et avec les seuls vêtemens qu'il avait sur lui. Le général lui répondit qu'il serait bientôt rejoint par quelques-uns de ceux que sa sainteté lui avait demandés au mont Cavallo, et qu'on lui apporterait tout ce qui lui était nécessaire; et il expédia sur-le-champ un gendarme à cheval au général Miollis, afin de faire hâter leur départ. Il me dit ensuite qu'il était très-content que sa commission eût réussi sans violence. « Quoi! lui répondis-je, étions-nous donc dans un fort pour faire résistance? — Je sais, reprit-il, que votre éminence avait donné l'ordre de ne pas résister, et avait défendu à quelques gens de traverser le mont Cavallo un fusil à la main.»

Peu après, le pape me demanda si j'avais apporté de l'argent avec moi : « Votre sainteté, lui répondis-je, a vu que j'ai été arrêté dans son appartement, et qu'il ne m'a pas été permis de retourner

dans ma chambre. » Nous tirâmes alors notre bourse, et, malgré l'affliction et la douleur où nous étions justement plongés, en nous voyant séparés de Rome et du bon peuple, nous ne pûmes nous empêcher de rire, en trouvant un papetto dans la bourse du pape, et un grosso dans la mienne; ainsi le souverain de Rome et son premier ministre entreprenaient un voyage vraiment apostolique, et selon les paroles du Seigneur aux apôtres : *nihil tuleritis in viâ, neque panem*, nous n'avions aucune provision. *Neque duas tunicas;* nous n'avions d'autres habits que ceux que nous portions sur nous, et ils étaient fort incommodes; le pape était en aumusse et en étole, et moi en camail, en rochet et en aumusse, sans avoir de chemises pour changer; *neque pecuniam*, nous n'avions que trente-cinq baioques. Le pape montra en plaisantant le papetto au général Radet, et lui dit : « De toute ma souveraineté vous voyez ce que je possède maintenant. »

Au commencement du voyage je fus assailli par une pensée, que je trouvai ensuite injurieuse pour le bon Pie VII, mais qui m'agita beaucoup alors. Je craignais que le pape, effrayé de l'attentat exécrable et sacrilége qu'on commettait, et prévoyant de funestes conséquences pour l'Église, ne se repentît des mesures énergiques qui avaient été prises, et ne m'accusât intérieurement de l'y avoir encouragé. Je fus bientôt tiré d'inquiétude, car le

pape me dit, un sourire sur la lèvre, et avec un air de véritable satisfaction : « Cardinal, nous avons bien fait de publier la bulle d'excommunication le 10 juin, autrement comment ferions-nous aujourd'hui ? » Ces paroles ramenèrent la sécurité dans mon âme, et me donnèrent une nouvelle force pour résister aux angoisses et aux peines d'esprit et de corps que je m'attendais à souffrir dans ce malheureux voyage *.

---

* Avant de livrer à l'impression mon manuscrit, j'ai lu dans un ouvrage français de M. J.-B. de Salgues, intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous le gouvernement de Napoléon Bonaparte*, Paris, 1826, un fait complétement faux et inventé sans doute pour imputer à une imprudence de Pie VII, l'usurpation sacrilége de Rome et des États de l'Église. L'auteur raconte que Pie VII écrivit une circulaire au tribunal suprême de Séville, et aux évêques et ministres de la religion en Espagne, circulaire qu'on pouvait appeler une violente proclamation à la nation espagnole, pour l'exciter à courir sus aux Français, et à porter la guerre dans le cœur de la France contre l'usurpateur et apostat Napoléon. Il ajoute que malgré les précautions prises pour la tenir cachée à l'empereur, il en eut cependant connaissance ; que, dans l'excès de sa colère, il jura de détruire la puissance temporelle des papes, et qu'enivré par la victoire remportée sur la maison d'Autriche, il signa dans le camp impérial de Vienne le décret connu qui réunissait à l'Empire français les États de l'Église. La seule chose vraie dans ce récit, c'est que, le 17 mai, Napoléon signa ce décret. Tout le reste est d'une insigne fausseté, et a été controuvé

pour dénigrer aux yeux de la postérité la réputation du pontife. Il est étonnant que l'historien de Salgues, sur la foi d'un journal anglais (*Annual register*), sans avoir vérifié le fait, ait publié un mensonge si manifeste, et y ait joint des réflexions injurieuses pour le pape et pour le Saint-Siége. Quoique Pie VII fût au fond très-affligé de voir enlever à la dynastie légitime des Bourbons le royaume d'Espagne, il s'abstint cependant avec prudence dans cette affaire de toute manœuvre, de toute négociation qui aurait pu fournir à l'empereur Bonaparte un sujet de plainte, ou un prétexte d'accusation. Quand j'entrai au ministère, toute correspondance régulière avec la légation de Madrid avait cessé, et nous n'avions des nouvelles de l'Espagne que par la gazette.

La nuit suivante, on afficha dans Rome, au nom de Pie VII, selon les ordres que j'avais laissés, une proclamation touchante, que l'on peut regarder comme l'adieu d'un tendre père au moment de se séparer de ses fils chéris. J'ai cru devoir la placer parmi les documens, n° VI *.

* Pièces justificatives, n° 6.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

DEPUIS

LE 5 AOUT 1809, JUSQU'AU 5 FÉVRIER 1815.

Nihil est enim aptius ad delectationem lectoris, quàm temporum varietates, fortunæque vicissitudines, quæ, etsi nobis optabiles in experiendo non fuerunt, in legendo tamen erunt jucundæ : habet enim præteriti doloris secura recordatio delectationem.

(Cicero. L. Luccio, lib. V, ep. xii.)

I.

INTRODUCTION.

Quæ nisi his qui vidère, nemini credibilia sunt

(Sallust. Catilina.)

On ne peut se défendre d'un sentiment de surprise et d'étonnement, quand on se retrace à l'esprit l'histoire de nos jours. Tant d'événemens politiques éclatans, se succédant avec tant de rapidité,

ont fait dire ingénieusement, plus d'une fois, que la génération de 1789, époque de la révolution française, a vécu plusieurs siècles. Si cela est vrai par les événemens politiques, qui, dans cet espace de temps, changèrent plusieurs fois la face de l'Europe, on peut en dire autant des événemens qui survinrent dans l'Église catholique romaine. Dans un temps où, d'un bout de l'Europe à l'autre, les écrivains, soi-disant philosophes, prêchaient aux gouvernemens et aux nations l'humanité, la philanthropie et surtout la tolérance en matière de religion, et répétaient avec complaisance ces paroles de Voltaire : « Que les philosophes ne persécutent personne pour différence d'opinions religieuses, et qu'ils n'ont jamais été et ne seront jamais persécuteurs; » les coryphées du parti, résidant à Paris, suscitèrent deux persécutions violentes contre l'Église; la première en France, la seconde en Italie. En France, à l'exemple des Dèce et des Dioclétien, on alla jusqu'à répandre le sang; et Paris, Lyon, Nantes et d'autres villes de ce royaume virent se renouveler ces scènes d'horreur et de sang des anciens martyrs. En Italie, on suivit un autre plan. L'expérience ayant appris que les persécutions sanguinaires, au lieu de nuire à l'Église, ne faisaient que lui donner plus de force,

on eut recours à l'autre genre de persécution imaginé par Julien l'apostat. On chercha à séduire et à pervertir les gens de bien, soit par des menaces, soit par des flatteries, et à lasser la patience du clergé par les exils, les confiscations et toutes sortes de tourmens et de souffrances. Mais, dans l'un et l'autre cas, le clergé soutint la lutte avec courage, et les philosophes restèrent couverts de honte et de confusion, ayant donné, malgré eux, un nouvel éclat à l'Église, qu'ils voulaient humilier et avilir.

Ils croyaient le clergé de France encore efféminé et plongé uniquement dans des pensées mondaines et dans le soin des intérêts matériels; et, par conséquent, ils le regardaient comme incapable de résister, soit à la séduction, soit à la violence; ils virent, avec un sentiment de rage, ce que toute l'Europe vit avec admiration, plus de cent évêques, plus de cent mille prêtres braver avec courage la pauvreté, l'exil, la mort même, plutôt que de prêter un serment que leur conscience condamnait hautement. Ils s'étaient flattés aussi de remporter un triomphe plus facile sur l'Église romaine qu'ils appelaient cour de Rome, se fiant peut-être aux actes de condescendance, pour ne pas dire de faiblesse, de certains pontifes

à l'égard des puissances du siècle. Mais, quel fut leur étonnement, quand ils virent cette Église, qu'ils croyaient vieille et décrépite, et courbée sous le poids de dix-huit siècles, lever majestueusement la tête et reprendre toute la vigueur de sa première jeunesse, quand ils entendirent de nouveau à Rome le langage des Léon, des Grégoire et des Sixte; quand enfin, après plusieurs siècles, ils virent sortir des mains, non d'un sévère Boniface VIII, ni d'un belliqueux Jules II, mais d'un pontife doux et pacifique, ce foudre du Vatican qui est pour les philosophes, toujours en contradiction avec eux-mêmes, un objet à la fois de dérision et de crainte. La plupart des Églises de l'État pontifical suivirent le glorieux exemple de leur mère et maîtresse, et leurs clergés, transportés en Corse, à Capraia, et dans d'autres lieux, rappelèrent aux habitans de ces îles les souvenirs sacrés des anciens confesseurs de la foi que les empereurs idolâtres de Rome, et les rois ariens de l'Afrique y reléguèrent en d'autres temps. A la vue de ces exemples admirables, et du vif intérêt que portaient à ces illustres exilés toutes les nations de l'Europe, même celles qui étaient séparées de l'Église romaine et qui semblaient alors réconciliées avec elle, les philosophes poussèrent des cris

de rage et méditèrent peut-être de nouvelles persécutions et de nouveaux massacres. Ils ne voulaient pas comprendre ce qui leur était démontré par l'expérience de dix-huit siècles, que tous les assauts violens contre l'Église et le Saint-Siége seraient vains et inutiles, comme l'avaient déjà été ceux de leurs anciens prédécesseurs, les Celse, les Porphyre et les Julien, et de leurs maîtres modernes, les Voltaire, les Diderot, les d'Alembert; car l'existence et la durée de l'Église et du Saint-Siége ne sont pas l'œuvre des hommes; c'est pourquoi les persécutions, qui vont jusqu'à faire verser le sang, ne font qu'étendre les limites du christianisme, justifiant cette belle et poétique pensée de Tertullien, que « le sang des martyrs est comme un semence qui produit toujours de nouveaux chrétiens : *Sanguis martyrum semen christianorum.* »

Entre les événemens remarquables de ces persécutions, on doit compter sans aucun doute les deux usurpations sacriléges du patrimoine de saint Pierre et des domaines de l'Église romaine, et l'enlèvement violent des deux souverains pontifes, Pie VI et Pie VII, hors de leur siége et de Rome. Ces événemens furent tels que dans ces derniers temps ils parurent presque incroyables, non-seulement au

peuple, mais même aux personnes instruites et éclairées. L'auteur du fameux ouvrage : *Defensio declarationis cleri gallicani*, ouvrage que les Français attribuent à l'illustre et immortel Bossuet, bien qu'on y ait recueilli et ramassé de tous côtés des textes et des documens tendant à affaiblir et à restreindre le plus possible la juridiction suprême des papes, s'accorde cependant avec nous sur ce qui concerne leur souveraineté temporelle et déclare ouvertement que les domaines temporels de l'Église, étant choses consacrées à Dieu, doivent être regardés comme inviolables et qu'on ne peut, sans commettre un sacrilége, les envahir, les usurper ou les séculariser : *Ea... ut dicata Deo, sacrosancta esse debere, nec sine sacrilegio invadi, rapi, et ad sæcularia revocari posse* *.

Dans des temps plus rapprochés de nous, le célèbre L. A. Muratori fut amèrement blâmé par quelques auteurs d'un journal, qui s'imprimait à Rome, parce que dans ses annales d'Italie, il parlait souvent et comme avec complaisance de la souveraineté des empereurs de Constantinople sur Rome, de la condition de sujets où se trouvaient différens papes, et de quelques actes d'autorité et

---

* *Defensio declarationis cleri gallicani*, lib. I, chap. XIV.

de juridiction, exercés quelquefois par les empereurs d'Allemagne sur les domaines de l'Église, comme s'il eût voulu exciter quelque successeur de ces princes à revendiquer leurs prétendus droits sur Rome et sur l'État. Ce célèbre auteur indigné d'une telle accusation, dans la conclusion de ses annales, se plaignit hautement des journalistes romains et surtout de ce qu'ils avaient avancé que ces annales mêmes étaient un des livres les plus funestes à la souveraineté de Rome. Dans sa réponse, on remarque le passage suivant : « Si jamais par malheur il se trouvait un empereur assez pervers pour vouloir attenter à la souveraineté romaine si juste, si ancienne, et marquée du sceau de tant de siècles et confirmée par le consentement de tant d'empereurs, il n'aurait pas besoin de ces annales ni d'aucun autre livre pour faire le mal. Ses passions impies et désordonnées lui seraient des motifs suffisans; mais il est à espérer qu'on ne verra jamais de pareil empereur *. » Ainsi pensait Muratori. Cependant de nos jours, dans l'intervalle de quelques années, ce grand sacrilége a été commis deux fois, et l'empereur pervers n'est que trop tôt venu. Ce qu'il y eut de plus surprenant encore,

* Annales d'Italie, tome XII, 2e partie.

ce fut le silence et la froide indifférence des gouvernemens catholiques à la nouvelle de ces exécrables excès. Ce fut avec horreur qu'on apprit dans le monde que le pape Boniface VIII avait été arrêté pendant quelques jours dans sa propre habitation, à Anagui, par Guillaume de Nogaret, gentilhomme français, chargé par le roi Philippe-le-Bel d'ordonner au pape le rappel de ses bulles au futur concile. Notre Dante Alghieri, quoique gibelin, et, en cette qualité, ennemi des papes et plus particulièrement de Boniface, raconte pourtant ce fait avec horreur, et le compare à l'outrage fait à Jésus-Christ dans le jardin des Olives et à la passion.

Perchè men paia il mal futuro, e il fatto
  Veggio in Alagna entrar lo fiordaliso
  E nel vicario suo Cristo esser catto.
Veggiolo un'altra volta esser deriso,
  Veggio rinnovellar l'aceto, e il fele
  E tra' vivi ladroni esser anciso.
Veggio il nuovo Pilato si crudele
  Che ciò nol sazia, ma senza decreto
  Porta nel tempio le capide vele.

Quelques années après, le seigneur de Nogaret, beaucoup moins coupable que Miollis * et que

* Après le rétablissement des Bourbons sur le trône de

Radet, fut obligé de comparaître devant Clément V, à Vienne, en France, où se tenait un concile œcuménique, et de demander pardon de son crime et l'absolution de l'anathême. Le pape, quoique Français et peu favorable à la mémoire de Boniface VIII, leva l'anathême, mais à condition qu'il se rendrait dans la Terre Sainte, et qu'il y resterait pendant cinq ans. L'Europe fut également saisie d'horreur à la nouvelle de la captivité du pape Clément VII, assiégé dans le château Saint-Ange, par l'armée espagnole et allemande de Charles-Quint. Aussitôt les cours catholiques entrèrent en négociations pour former une alliance, dont le premier but devait être la délivrance du pontife; et cet astucieux et politique empereur, pour se débarrasser de tout l'odieux de cet acte sacrilége, et pour jeter, comme on dit, de la poudre aux yeux des peuples, fit ordonner par toutes les Espagnes des prières publiques et des processions pour la liberté du pontife, que son armée retenait prisonnier. A la nouvelle de la violente expulsion des deux pon-

---

France, le général Miollis eut, du roi Louis XVIII, une audience particulière, fut décoré de l'ordre de Saint-Louis, et obtint le commandement de Marseille.

tifes, Pie VI et Pie VII, les nations furent indignées et les gens de bien gémirent, mais personne ne réclama; aucune voix ne sortit du trône des princes catholiques, en faveur de ces saints et augustes personnages; la Providence le permit ainsi pour confirmer de plus en plus la divine leçon donnée aux papes et aux ministres de l'Église, leçon souvent répétée dans l'Écriture sainte, et qui leur recommande de ne point placer leur confiance dans les princes de la terre. C'était aussi pour prouver aux incrédules, d'une manière évidente et palpable, que tous les événemens heureux pour le Saint-Siége et l'Église proviennent directement des volontés souveraines de la même Providence. On n'a que trop enfreint ce divin précepte à Rome, depuis plusieurs années; et quelles en furent depuis les conséquences? Mais jetons un voile sur des événemens de plus ancienne date. Qu'il nous suffise de citer pour preuve ce qui arriva pendant le pontificat de Pie VII avec le gouvernement français. Toute demande, tout désir même de Napoléon Bonaparte, premier consul, depuis empereur, devenait aussitôt une loi pour Rome. L'excellent pontife croyait avoir trouvé en cet homme un protecteur, un ami; mais lorsque, enfermés à clef dans une voiture, nous fûmes conduits en France

entre les gendarmes, comme deux malfaiteurs, il me tint un tout autre langage.

J'ai dit plus haut que la Providence voulut prouver en quelque sorte aux incrédules que la prospérité de l'Église est son ouvrage, et c'est ce qui rend précisément l'histoire de notre temps très-intéressante. Tout chrétien catholique est persuadé que tout ce qui arrive dans le monde est admirablement réglé par la Providence, quoiqu'elle ne se fasse pas visiblement connaître, pour ainsi dire, en tout temps. Mais, dans beaucoup d'événemens de nos jours, comme dans les faits de l'*Ancien-Testament* et des premiers siècles de l'Église, elle a voulu montrer sa puissance, et forcer les hommes, même les moins religieux à s'écrier : *Digitus Dei est hìc*. Les signes manifestes, irrécusables, de sa présence furent 1° l'Italie délivrée des armes françaises en 1799, peu de jours avant la mort du grand pontife Pie VI, et cela, pendant le peu de temps nécessaire aux membres dispersés du sacré collége pour se réunir à Venise, et y procéder, d'après les rits accoutumés, à l'élection d'un successeur au pontificat; 2° la restitution des domaines temporels au Saint-Siége et au pape, restitution opérée par des princes d'une communion différente de la communion ro-

maine, et par des ennemis même du nom chrétien : témoin Ancône qu'assiégèrent les Anglais, les Russes et les Mahométans, pour la rendre au pape, son légitime souverain ; 3° les prompts et terribles effets de l'excommunication sur la personne et la destinée de Napoléon Bonaparte, dont la prospérité, jusque alors prodigieuse, commença à décliner, et la fin malheureuse et déplorable de Napoléon lui-même, qui, après avoir fait trembler et presque fait taire l'Europe, fut séparé du commerce des hommes, relégué sur un rocher, où il mourut misérablement au pouvoir d'un gouvernement ennemi, et privé de l'assistance et des consolations de sa famille ; 4° enfin, la mort plus tragique et plus effroyable encore d'Alexandre Berthier, de Salicetti et de Murat, complices et instrumens des deux usurpations sacriléges de Rome, qui fourniront une ample matière à celui qui, suivant l'exemple de Lactance, fera un nouveau traité sur la fin malheureuse des persécutions de l'Église. Cette courte et légère esquisse des dernières révolutions de l'Église nous fait voir clairement combien l'histoire de nos jours, composée par une main habile et fidèle, pourrait être, pour la postérité, utile, instructive et intéressante.

Mais pourra-t-on avoir cette histoire fidèlement rapportée, si ceux qui furent témoins oculaires des faits, et qui eurent part aux événemens, soit comme acteurs, soit comme victimes, ne préparent à l'historien futur des matériaux et des mémoires véridiques, exacts et impartiaux? Il est à craindre, de la part des écrivains ennemis du Saint-Siége, qu'ils n'interprètent tout dans un sens défavorable, et ne cherchent à ternir les plus belles actions des pontifes, faisant ressortir au contraire les actes de faiblesse par lesquels ils payèrent comme hommes un tribut à l'humanité. Il est aussi à craindre, de la part des écrivains bien intentionnés, que, par excès de zèle ou par manque de jugement, ils ne recueillent pêle-mêle et sans discernement tout ce qu'ils entendent dire et répéter par le vulgaire.

J'ai lu quelques ouvrages publiés en France, en Allemagne et en Italie, où l'on parle des derniers événemens de Rome et du voyage de Pie VII. J'y ai trouvé tant de faits inventés à plaisir, ou tellement défigurés, que si les écrivains à venir suivent dans leurs récits les auteurs contemporains comme règle de critique, ils donneront à la postérité un roman au lieu d'une histoire fidèle. J'en citerai un exemple. Tout le monde sait que dans la mé-

morable journée où furent affichés dans Rome les exemplaires authentiques de la bulle d'excommunication contre les auteurs de l'usurpation sacrilége de Rome, le pape était renfermé sur le mont Cavallo; et les sentinelles françaises, placées à quelque distance de la grande porte du palais, ne permettaient qu'aux domestiques d'entrer et de sortir. Cependant j'ai lu dans un ouvrage allemand intitulé : *Sur Pie VII,* par un certain Alexandre Rennen-Lempff, inséré dans le *Correspondant prussien* de l'année 1812 (nos 134, 135 et 136), que ce jour-là le pape tint chapelle sur le mont Cavallo, et que, la cérémonie étant terminée, sa sainteté, avant de se retirer dans ses appartemens, fit un discours bref, mais énergique, où, après avoir raconté les événemens survenus à Rome depuis l'entrée des Français sous le commandement du général Miollis jusqu'à ce jour, suivant les droits de son sacré ministère et de la dignité de vicaire du Christ sur la terre, elle prononça l'anathème contre l'empereur des Français, et contre tous ceux qui lui avaient conseillé d'agir contre le bien de l'Église. Ce qu'il y a de curieux, c'est que l'auteur assure avoir été lui-même présent à ce spectacle, et avoir entendu ces paroles de la bouche même du pape. Dans d'autres brochures françaises

relatives à l'enlèvement de Rome et à la captivité de Pie VII, quoique composées par de pieux ecclésiastiques, on trouve quelques faits complètement faux, entre autres cette circonstance ridicule que, dans la nuit où les troupes françaises assaillirent le palais pontifical du mont Cavallo, et arrêtèrent le Saint-Père, le général Radet, pour hâter l'opération, fit descendre le pape sur une chaise, avec des cordes, par une fenêtre; c'est une fausseté dont le général lui-même se plaint dans une lettre adressée à sa sainteté, et dont on conserve encore l'original. Vers la fin de l'année 1809, l'empereur Napoléon voulut que les cardinaux qui étaient en Italie, et en état de faire de longs voyages, se transportassent à Paris. En conséquence, vers les premiers jours de l'année suivante, 1810, il y avait dans cette capitale vingt-neuf cardinaux, y compris les trois français Fesch, Cambacérès et Maury. Parmi ces cardinaux, cinq appartenaient à l'ordre des évêques suburbicaires, dix-neuf à celui des prêtres, et cinq à l'ordre des diacres. Parmi les dix-neuf de l'ordre des prêtres, dix-sept étaient revêtus de la dignité épiscopale; et, parmi les cardinaux-diacres, de Bayane était prêtre, Albani seul n'était pas dans les ordres. Il y avait donc vingt-deux évêques, trois prêtres,

quatre de l'ordre des diacres. Or, M. de Pradt, auteur de plusieurs ouvrages condamnés par le Saint-Siége, dans celui qui est intitulé *Concordat d'Amérique*, quoiqu'il eût vu et connu à Paris les cardinaux en question, a l'audace d'écrire, au sujet du cardinalat, qu'il appelle par moquerie le *cordon bleu de Rome*, qu'il est étranger à tout caractère religieux. Il s'étonne, en conséquence, que les affaires relatives à la religion soient décidées par un corps non religieux, et que le chef du culte catholique soit élu par des personnes qui n'appartiennent en rien à l'ordre ecclésiastique, et qui sont à moitié laïcs. Il en donne pour preuve que récemment on avait vu à Paris, dans l'état de laïc, le cardinal Albani, doyen du sacré collége, qui, après la mort de son frère, avait renoncé au chapeau de cardinal et s'était marié. M. Savary, duc de Rovigo, ministre de la police générale du temps de l'empereur Napoléon, a fait paraître, il y a peu de temps, ses Mémoires sous le titre : *Mémoires du duc de Rovigo, pour servir à l'histoire de l'empereur Napoléon*. Paris, 1828. Ces Mémoires sont un continuel panégyrique de Napoléon, son héros, dans lequel, avec des yeux de lynx, il trouve modération, clémence, loyauté, reconnaissance, générosité. Au contraire, il dépeint

sous de noires couleurs, et avec le pinceau de Tacite, le bon Pie VII, et le représente comme un homme dur, obstiné, dissimulé, et même intéressé et avare. Voici ses propres paroles sur ce dernier point (tom. VI, pag. 72) : « Le pape était avare, et, quoiqu'il fût largement pourvu de tout ce dont il pouvait avoir besoin, il comptait avec grande attention quelques douzaines de pièces d'or qu'il avait dans son secrétaire ; il tenait le compte des plus petits objets de sa toilette, à partir de la simarre jusqu'aux bas et au linge. » Il semble impossible que, peu d'années après la mort de Pie VII, on puisse mentir si impudemment, et accuser d'avarice l'âme bienfaisante et charitable d'un pontife qui ne laissait jamais partir sans secours ceux qui venaient l'implorer ; qui, après avoir recouvré les sommes qui appartenaient au pape, épuisa sa bourse pour les aumônes et autres actes de charité chrétienne, et qui, après vingt-quatre ans de règne, laissa un héritage si peu considérable que, pour exécuter ses dispositions testamentaires, il fallut vendre à l'encan les choses qu'on trouva dans son appartement, et que cette vente produisit une somme d'argent inférieure à celle que l'on retire quelquefois de la vente du mobilier d'un simple particulier. Ce qui m'étonna davantage,

c'est que je trouvai un manuscrit du comte Verri, mort il y a quelques années à Rome, rempli d'erreurs de faits. Ce célèbre auteur des *Nuits romaines*, écrivain pur et élégant, imagina d'écrire l'époque de l'histoire du pontificat de Pie VII où eurent lieu les querelles avec le gouvernement français. Il demeurait à Rome en 1808 et 1809, quand les troupes françaises envahirent la ville, chassèrent les cardinaux et les prélats, et, après le changement de gouvernement, enlevèrent violemment le pape. Il chercha à avoir des renseignemens particuliers sur le voyage du Saint-Père en France, et sur son séjour et sa captivité à Savone, par les serviteurs qui l'avaient accompagné. Après toutes les recherches propres à éclaircir les faits, il écrivit une courte histoire sous le titre de : *Lutte du sacerdoce avec l'Empire*. J'y trouvai au moins trente erreurs de faits. Il est donc bon que ce manuscrit n'ait pas été imprimé. Parmi les choses fausses qui furent répandues dans le temps de la captivité du pape, on doit compter l'extase, les visions et les prétendus miracles opérés à Savone. Notre faible intelligence peut s'imaginer que la haute dignité du chef suprême de l'Église, alors humiliée et foulée aux pieds, que les rares vertus de Pie VII, et surtout son héroïque patience

dans la persécution soulevée contre le Saint-Siége et son respectable clergé, pouvaient en quelque sorte lui mériter, de la part du ciel, pour confondre l'incrédulité alors triomphante, le don de ces prodiges, *signa infidelibus*, dont parle saint Paul. Mais Dieu, dans ses jugemens toujours justes et tendant toujours au bien de l'Église, n'a pas cru devoir accorder des faveurs si extraordinaires au pontife innocent et persécuté. Ainsi, répandre de tels bruits et faire imprimer de tels prodiges pour leur donner plus de crédit, c'est ou un coupable excès de zèle mal entendu, ou une ruse malicieuse de gens irréligieux, pour en faire un jour un sujet de plaisanteries, quand on en aura découvert la fausseté.

Dès le temps où j'étais à Fontainebleau je prévis cette inondation de faux bruits, qui rendrait bien difficile désormais à un historien la tâche de discerner l'exacte vérité. J'en parlai souvent à quelques-uns de mes collègues, et je me souviens que parmi les beaux projets, pour ne pas dire les agréables rêves que nous faisions dans nos entretiens journaliers à Fontainebleau, nous nous promettions, si la divine Providence rendait au Saint-Père ou à son successeur le trône et le domaine temporel, de faire composer par un écri-

vain éclairé et élégant une histoire exacte et fidèle des grands événemens, tristes et glorieux, du pontificat de Pie VII. Je me souviens encore que je communiquai à un de mes collègues un autre projet; c'était de faire chacun séparément un récit abrégé de tout ce qui lui était arrivé, et de remettre ensuite tous nos manuscrits à un homme de talent, à un écrivain d'un style simple et correct, qui, sur ces documens particuliers, mais authentiques, ferait un cours d'histoire générale ecclésiastique de nos jours, et choisirait les faits et les anecdotes qui seraient dignes d'être transmis à la postérité. Ce projet plut alors; je consignai sur quelques pages, en peu de mots, tout ce qui m'était arrivé, me réservant d'en faire un ouvrage plus complet dans mes momens de loisir et de repos. Mes occupations sans nombre ne me permirent pas pendant plusieurs années de goûter ce loisir, et je ne pouvais pas même dans les vacances d'automne entreprendre ce travail; car à la fin de l'année scolastique je me trouvais très-souffrant, et j'étais tellement affaibli d'âme et de corps, qu'au lieu de m'occuper d'un travail littéraire, j'avais plutôt besoin, pour reprendre des forces, de repos et de tranquillité.

J'avais en quelque sorte renoncé au dessein d'é-

crire ces mémoires ; mais l'espérance qu'un jour peut-être on exécuterait à Rome le projet de faire composer une histoire de notre temps, et qu'on aurait le bonheur de trouver un autre Pallavicini, à qui mes mémoires pourraient fournir beaucoup de lumières et des renseignemens exacts, les instances de mes parens et de mes amis, avides d'apprendre le récit de tout ce qui m'était arrivé dans mes voyages en France, et, je dois le dire aussi, un vif sentiment de reconnaissance pour la nation française, m'engagèrent enfin dans ces derniers temps à entreprendre ce travail dans les momens où mes occupations et l'état toujours chancelant de ma santé me le permettaient. Il y avait aussi un autre motif, c'est que bien des gens comptaient au nombre des choses extraordinaires et singulières de nos jours la guerre injuste et oppressive faite à Rome par les Français, et la sacrilége et violente usurpation des domaines temporels de l'Église. Il leur paraissait étrange que la France, ayant toujours été l'asile des pontifes romains persécutés, fût devenue pour eux une terre d'exil et d'esclavage, et que l'illustre nation française, à qui est due en grande partie la grandeur du Saint-Siége, et qui se glorifiait à juste titre d'en être la protectrice, se repentant en quelque sorte de ses

anciens bienfaits, et perdant le mérite qui la distingue entre les autres nations de l'Europe, eût détruit l'œuvre de ses ancêtres, et eût commis deux fois cet exécrable attentat, que les écrivains français eux-mêmes ont regardé comme un grand sacrilége. Mais si celui qui gouvernait alors la France, au lieu de suivre les glorieux exemples des Charles-Martel, des Pépin et des Charlemagne, fondateurs en grande partie de la grandeur temporelle des pontifes romains, et protecteurs du siége apostolique, a mieux aimé, en exerçant des violences contre le pape et le sacré collége, obtenir le titre honteux de persécuteur de l'Église, la nation entière ne mérite certainement pas d'être traitée de persécutrice. La postérité la plus reculée n'apprendra que trop l'histoire funeste de la révolution française et les exécrables attentats qui s'y commirent, et qui ne feront certainement pas honneur au prétendu siècle des lumières et de l'humanité. Il est donc bien juste que l'on conserve encore la mémoire des actions vertueuses d'une grande partie de cette nation; elle ne dégénéra point de la gloire et des maximes de ses pères; elle ne plia point le genou devant Baal, et conserva obéissance et soumission à la chaire de saint Pierre et à l'Église romaine. Et nous, cardinaux,

qui avons été accueillis en France avec tant de bienveillance, honorés, respectés par les personnes de tout rang, de toute condition, et qui avons été généreusement secourus dans nos besoins, nous manquerions à un devoir sacré si nous ne cherchions, en publiant les bienfaits et l'obligeant accueil que nous avons reçus, à payer au moins à la France le léger tribut d'une reconnaissance méritée. Pie VII et nous, nous pouvons dire encore de nos jours ce que disait l'immortel Baronius, que la France est un port ami et sûr où la barque de saint Pierre, agitée par les flots, trouvera toujours asile et protection dans les plus violentes tempêtes : *Galliam portum Romanæ Ecclesiæ, fluctuantis naviculæ Petri.* (*Baron. ad ann.* 1118, p. 14.)

Ces mémoires contiendront la relation de mes deux voyages en France, et de mon séjour, d'abord dans le fort de Fenestrelle, puis à Fontainebleau. Ils seront divisés en chapitres, de la manière suivante : 1° Départ de Rome et voyage à Grenoble. 2° Séjour à Grenoble et voyage à Fenestrelle. 3° Séjour dans cette forteresse pendant le reste de l'année 1809. 4° Suite du séjour dans cette forteresse pendant les années 1810, 1811 et 1812, jusqu'au 5 février 1813. 5° Voyage à Fontainebleau

et à Paris. 6° Séjour à Paris et retour à Fontainebleau. 7° Séjour à Fontainebleau. Traités et conférences. 8° Suite du séjour dans cette ville. 9° Voyage de Fontainebleau à Uzès en Languedoc. 10° Séjour à Uzès. 11° Départ d'Uzès, retour en Italie et arrivée à Rome.

Après avoir terminé mon travail, j'ai lu quelques ouvrages français sur les événemens de cette époque, et j'ai jugé à propos de faire à ce travail quelques légères additions, soit pour confirmer ce que j'avais déjà écrit, soit pour démentir quelques faits mensongers répandus dans le public à mauvaise intention; car beaucoup d'auteurs français ont imité dans leurs ouvrages le langage de la fable d'Ésope : *le Loup et l'Agneau*. Ils ont cherché à justifier Bonaparte, en attribuant faussement au pacifique Pie VII des actions qui n'ont jamais été les siennes.

II.

AVERTISSEMENT.

Si ces mémoires tombent sous les yeux d'une personne grave et sévère, elle condamnera peut-être la citation de beaucoup de vers que j'ai insérés dans ce récit. On saura donc que dans ma jeunesse je m'occupais beaucoup de la lecture des poètes latins, français et italiens, et je puis dire que je conservai dans ma mémoire un très-grand nombre de morceaux de poésie. Mais les études plus sérieuses et plus importantes auxquelles il fallut m'appliquer quand j'entrai dans la carrière des nonciatures, et les affaires conti-

nuelles dont je fus accablé dans l'exercice de ces fonctions apostoliques, me détachèrent presque complètement du doux commerce des Muses, de façon que je croyais avoir oublié à jamais les études de ma jeunesse. Mais quoi! à peine fus-je arraché de Rome et enlevé aux soucis des charges et des affaires, que mes premières idées et mes premières connaissances me revinrent à l'esprit avec toute leur vivacité; et même au milieu des tourmens et des souffrances, dans tout le cours de la journée, quelque chose qui m'arrivât, mon esprit retrouvait toujours quelques vers des grands poètes adaptés à la circonstance : c'eût été une pédanterie ridicule et un enfantillage d'insérer dans mes mémoires tous les vers qui avaient rapport à ces événemens, et qui me vinrent alors dans l'esprit. Mais il me semble que la citation de quelques vers venant à propos jetterait plus de clarté et de vivacité dans mes récits. Des auteurs célèbres, et même des papes, ont cité plusieurs fois des vers dans leurs ouvrages, et l'apôtre des nations lui-même n'a pas laissé de rapporter dans ses ouvrages quelques vers des auteurs grecs.

CHAPITRE PREMIER.

Départ du Saint-Père pour la Toscane, après l'attentat du 6 juillet. — Incommodités du voyage. — Noble résignation de sa sainteté. — Anecdote curieuse. — Amères réflexions. — Léger accès de fièvre. — Arrivée de monseigneur Doria, de monseigneur Pacca, de don Juan Soglia, du chirurgien Ceccarini, et de Joseph Moiraga. — Spectacle attendrissant. — Dévotion du peuple à notre passage. — La chartreuse de Florence. — Appartement de Pie VI. — La grande duchesse Élisa Bonaparte. — Dubois, surintendant général. — Réveil au milieu de la nuit. — Départ pour une destination inconnue. — Mes inquiétudes. — Passage à Bologne et à Modène. — Arrivée en France. — M. de Savoy. — Hospitalité française. — Piété de la population. — Entrée à Grenoble.

Dans la première partie de cet ouvrage, j'ai raconté les principales circonstances de l'attentat sacrilége commis le matin du 6 juillet, dans la résidence du pape au Quirinal, et la manière violente dont la personne sacrée de Pie VII fut transportée à la porte du Peuple, où se trou-

vèrent les chevaux de poste pour continuer le voyage.

A huit heures environ, nous partîmes de Rome pour la Toscane. En changeant de chevaux aux premières postes qui sont dans la Campagne de Rome, nous vîmes sur les visages de ceux qui nous rencontraient la tristesse et la surprise que leur causait cette vue. En passant par Monterozi, nous trouvâmes sur les portes des maisons beaucoup de femmes qui, ayant reconnu le pape prisonnier dans la voiture environnée de gendarmes le sabre à la main, imitèrent la tendre compassion des femmes de Jérusalem (St.-Luc, ch. XXIII, v. 20), et se mirent à se frapper le sein, à pleurer, et à crier en étendant les bras vers la voiture : « On nous enlève le Saint-Père ! on nous enlève le Saint-Père ! » Nous fûmes émus de ce spectacle ; ce qu'il y eut de pire, c'est que le général Radet, craignant que la vue du pape ainsi enlevé de force n'excitât, en certains lieux plus populeux, quelque soulèvement parmi les habitans, pria sa sainteté de faire baisser tous les rideaux de la voiture, afin qu'on ne s'aperçût pas de son passage. Le Saint-Père y consentit avec résignation ; nous poursuivîmes notre route ainsi enfermés, et presque sans air, dans les heures les plus chaudes et par le soleil ardent de juillet en Italie. Vers le milieu du jour, le pape témoigna le désir de prendre quelque nourriture, et le général Radet nous fit arrêter à la maison de

poste, dans un lieu presque désert, sur la montagne de Viterbe. Là, dans une chambre malpropre, où se trouvait à peine une vieille chaise, qui était peut-être la seule de toute la maison, le pape s'assit, et sur une table couverte d'une nappe sale et dégoûtante, il mangea un œuf et un morceau de jambon. Bientôt après nous continuâmes notre voyage, que la chaleur excessive rendait très-pénible. Vers le soir le pape eut soif; et comme il n'y avait pas de maison dans la campagne où nous nous trouvions, le maréchal-des-logis Gardini puisa de l'eau dans une bouteille à une source qui coulait sur la route, et la présenta au Saint-Père, qui la trouva fort bonne.

Dans les différens pays que nous traversâmes, personne ne s'aperçut que le pape était dans cette voiture fermée, et à Bolsena il arriva une anecdote curieuse. Au moment où nous changions de chevaux, le général Radet fut accosté par un certain père Cozza, conventuel, qui, ignorant que nous étions dans la voiture et que nous entendions tout, se fit passer au général pour une personne qui avait été en correspondance avec le pape et lui avait recommandé un avocat demeurant à Rome, dont je ne me rappelle pas bien le nom. Le général Radet se trouva fort embarrassé pour lui répondre, et le pape, se tournant vers moi, me dit : « Quel frère fripon ! » Après dix-neuf heures d'un voyage pénible, pendant lequel le pape éprouva

beaucoup de malaise et me dit souvent qu'il souffrait beaucoup (j'ignorais alors le mal qu'il éprouvait et qui pouvait être beaucoup augmenté par cette manière rapide de courir la poste), nous arrivâmes vers onze heures du soir sur la montagne de Radicofani, et nous descendîmes dans un misérable hôtel. N'ayant pas de vêtemens pour changer, il nous fallut garder ceux que nous avions, tout trempés de sueur. L'air froid qui règne même au cœur de l'été nous les fit sécher sur le dos. Nous ne trouvâmes rien de prêt dans l'auberge. On donna au pape une petite chambre, et à moi une autre à côté de la sienne, avec des gendarmes à chaque porte. En habit de cardinal, avec mon rochet et mon aumusse, j'aidai la servante de l'auberge à arranger le lit de sa sainteté et à préparer la table pour le souper. Notre repas fut très-frugal, et le Saint-Père, à qui j'offrais de le servir, daigna m'admettre à la même table que lui. Pendant le souper, je puis dire pendant tout le voyage, je cherchai à adoucir les chagrins du Saint-Père, et à lui tenir lieu de ce ministre fidèle qui, selon les paroles de l'Esprit saint, tient en repos l'âme de son seigneur : *Sicut frigus nivis in die messis, ità legatus fidelis ei qui misit eum, animum illius requiescere facit.* (Proverb., ch. XXV). Malgré les funestes pressentimens qui m'agitaient, je conservai et ma gaîté et mon penchant naturel à la plaisanterie. Le soir, à peine étions-nous arrivés à Radicofani, que le

général Radet me remercia, en me disant qu'il avait souvent entendu rire le pape à mes discours. Ce qui me consolait au milieu de ces horribles circonstances, c'était l'idée d'avoir été choisi par la Providence pour être le compagnon du pontife persécuté. Après le souper, le Saint-Père se coucha tout habillé sur un mauvais lit dur, et je me retirai dans la chambre voisine. Alors je fus assailli par un sentiment de douleur et de mélancolie, en pensant qu'on laissait seul et malade sans aucun secours, dans un pays étranger et au milieu de la campagne, mon souverain, le chef visible de l'Église. Je me couchai aussi avec mes habits de cardinal, sur un dur matelas, et je terminai ainsi cette journée du 6 juillet, journée mémorable dans ma vie, et qui répandit dans l'âme de tous les bons catholiques le chagrin et l'affliction.

Je dois faire remarquer ici que, par un effet de la Providence, parmi les prières de la messe et de l'office divin prescrites en ce jour par l'Église, tout annonçait ce que nous voyions alors arriver, et tout nous inspirait confiance, consolation et courage. On lisait ce jour-là cette partie du chapitre XIV de l'évangile de saint Mathieu, où il est dit que la barque, image et figure de l'Église, qui portait les apôtres sur le lac de Génésareth, fut assaillie par la tempête et battue par les flots, parce que le vent était contraire : *Navicula in medio mari jactabatur fluctibus ; erat enim contra-*

rius ventus; mais que bientôt après le Seigneur parut sur les flots agités, monta sur la barque, et l'on vit à l'instant se rétablir le calme et la tranquillité; *et cessavit ventus*. Dans l'office, on lisait ensuite, à la seconde nocturne, les belles et éloquentes leçons de saint Jean-Chrysostôme, où il félicite les apôtres Pierre et Paul de leurs fatigues, et se réjouit des maux qu'ils ont soufferts en s'écriant : « Comment dire et raconter les peines que vous avez endurées, les prisons que vous avez sanctifiées, les chaînes que vous avez honorées! Réjouis-toi, Pierre; réjouis-toi, bienheureux Paul, etc. » A cette consolation que l'Église donnait en ce jour aux fidèles s'en joignait une autre pour moi; c'est que le pape, pendant tout le cours de la journée, ne donna aucun signe, ne proféra aucune parole qui montrât du repentir des démarches vigoureuses prises contre Napoléon et le gouvernement français, mais il déploya une énergie et une force d'âme qui me remplirent d'admiration. Il parla toujours au général avec la dignité d'un souverain, et même quelquefois avec un ton d'aigreur et de dureté qui ne lui était pas naturel. Je fus obligé de le prier doucement de se modérer et de reprendre son caractère de bonté et de douceur.

Revenons maintenant à la relation du voyage. Le sommeil de cette nuit, comme il était facile de le prévoir, ne fut ni tranquille ni long. Dès que le jour parut, je courus dans la chambre voisine

où était le pape, qui avait eu un léger accès de fièvre avec plusieurs dégagemens de bile, qui l'avaient un peu soulagé. J'eus beaucoup à souffrir cette matinée. Le général Radet avait reçu des ordres très-pressans du gouvernement, et probablement de Milan, de transporter le pape, dans la soirée du 7, à la Chartreuse de Florence, et voulait partir aussitôt après le déjeûner. Le pape, de son côté, déclarait fermement qu'il ne bougerait pas tant que l'on n'aurait pas fait venir de Rome ses domestiques et les autres personnes qui avaient eu la permission de le suivre. Il se trouvait dépourvu de tout, et craignait que, si nous poursuivions notre route, ils ne pussent nous rejoindre avant plusieurs jours. Cependant les moyens de douceur me réussirent auprès du général Radet, qui était combattu entre les instructions qu'il avait reçues de hâter son voyage et le désir de ne pas affliger le Saint-Père. Heureusement, et à la grande satisfaction du pape, quelques heures après midi, arrivèrent à Radicofani les deux voitures parties de Rome le jour d'après avec une partie de la suite destinée à sa sainteté. Il y avait monseigneur Doria, grand chambellan, monseigneur Pacca, D. Juan Soglia, chapelain particulier, le chirurgien Ceccarini, le valet de chambre Joseph Moiraga, le cuisinier et un palefrenier. Nous partîmes le même jour de Radicofani, et, à quelque distance, nous trouvâmes beaucoup de peuple à

qui il avait été défendu d'approcher de l'auberge. Le général Radet fit arrêter la voiture, et leur permit à tous de venir recevoir la bénédiction du pape, et même à quelques-uns de lui baiser la main. On ne saurait exprimer la ferveur et la dévotion de ce bon peuple. C'était un spectacle vraiment attendrissant, et j'en dois dire autant de tous les habitans de la Toscane au milieu desquels nous passâmes. Nous voyageâmes toute la nuit, et, vers le matin du 8, nous arrivâmes aux portes de Sienne, où nous trouvâmes, hors de la ville, les chevaux de poste et une forte escorte de gendarmes. Le général Radet ne cacha pas au pape qu'il avait dû prendre toutes ces précautions dans la crainte de quelque soulèvement de la population de Sienne à son passage, et lui dit que quelques jours auparavant il y avait eu du mécontentement dans cette ville au sujet de l'arrivée de monseigneur le patriarche Fenaja, vice-gérant de Rome, conduit en prison par des gendarmes. Nous poursuivîmes notre voyage jusqu'à Poggibonzi, où le général Radet voulut nous faire reposer pendant les heures les plus ardentes du jour. Quand nous fûmes arrivés à la porte de l'auberge, le pape et moi nous fûmes obligés de rester vingt minutes environ dans la voiture sans pouvoir descendre, parce que l'officier de gendarmerie, qui tenait la clef, était resté en arrière avec les voitures de la suite. Dans l'auberge, le général Radet laissa

entrer plusieurs personnes, presque toutes femmes, pour baiser le pied et la main du pape.

Après un repos de quelques heures, nous reprîmes le chemin de Florence au milieu d'une population immense qui s'était attroupée, implorant à haute voix, avec des signes extraordinaires de dévotion et de ferveur, la bénédiction apostolique. Mais à quelque distance de l'auberge, par l'imprudence et la maladresse des postillons, qui ne firent pas attention à un endroit un peu élevé et y heurtèrent une des roues, la voiture fut renversée avec violence et l'essieu se rompit. La caisse resta au milieu du chemin; le pape était dessous et moi dessus. Mais nous ne demeurâmes pas long-temps dans cette position, car une foule de peuple accourut en pleurant et en criant *Saint-Père !* et releva en un instant la caisse de la voiture. Pendant qu'un gendarme ouvrait les portières, qui avaient été fermées à clef, les autres pâles et défaits, le sabre nu, cherchaient à éloigner le peuple, qui furieux leur criait: Chiens! chiens! Le Saint-Père descendit d'un côté sur les bras du peuple qui était attroupé autour de lui, qui se prosternait la face contre terre, qui lui baisait les pieds, qui touchait respectueusement ses vêtemens, comme si c'étaient des reliques, et tous lui demandaient avec intérêt s'il avait souffert dans sa chute; le Saint-Père, le sourire sur les lèvres, les remerciait de leur affectueux empressement, et parlait presque en

plaisantant de son aventure. Je descendis de l'autre côté, et craignant que cette multitude furieuse n'en vînt aux mains avec les gendarmes, et ne se portât à quelque excès, je m'élançai au milieu de la foule en criant à haute voix que, grâce au ciel, il n'était rien arrivé de mal, et je les priai de rester tous tranquilles. Lorsque ce tumulte, qui avait effrayé le général Radet et les gendarmes plus que nous, fut apaisé, le Saint-Père passa avec moi dans la voiture de monseigneur Doria, et nous continuâmes notre route. Partout où nous passions, les bons Toscans demandaient la bénédiction, et en dépit des gendarmes qui les repoussaient en arrière avec leurs sabres, ils s'approchaient de la voiture pour baiser les mains du Saint-Père, et témoignaient leur affliction de le voir en cet état. Cette scène était pleine d'intérêt et vraiment attendrissante.

Vers une heure après minuit, nous arrivâmes à la Chartreuse de Florence. M. Lecrosnier, colonel de la gendarmerie, et un certain Biamonti, commissaire de police, vinrent recevoir le pape sur la porte. Le prieur seul eut la permission de venir complimenter le Saint-Père, et on défendit d'approcher à toute autre personne, même aux autres moines du couvent, qui en furent très-affligés. Nous nous trouvions ainsi au milieu des gendarmes et des agens de la police, qui, sous prétexte de nous prêter assistance, ne nous perdaient jamais de

vue. Ils conduisirent le pape dans l'appartement qui lui était destiné. C'était le même où dix ans auparavant l'immortel Pie VI avait été retenu comme ôtage. En entrant dans cette chambre, je sentis renaître en moi tous les anciens sentimens de vénération, de reconnaissance et de tendre attachement pour ce grand pontife mon bienfaiteur. Je m'approchai du lit préparé pour le Saint-Père, et qui avait également servi à son prédécesseur; et dans un transport de mon imagination, il me sembla être présent à l'acte atroce et inhumain des commissaires du directoire français, lorsqu'ils levèrent violemment les couvertures pour observer si ce respectable vieillard était réellement dans l'état de faiblesse et d'épuisement qui, d'après l'avis des médecins qu'ils avaient consultés, le rendait incapable de faire le voyage sans courir le risque de succomber en route. Je me tournai vers le pape, et je le vis assis sur le canapé, triste et abattu de tant de tourmens et de souffrances, et Dieu sait ce que je souffrais en ce moment; mais il fallut feindre du courage et montrer un visage gai comme celui qui, plongé dans l'affliction,

. . . . Curisque ingentibus æger,
Spem vultu simulat, premit altum corde dolorem.

Peu de temps après l'arrivée du pape, nous vîmes venir à la Chartreuse un seigneur de la cour d'Élisa Bonaparte, grande duchesse de Toscane,

pour le complimenter au nom de la princesse et lui faire les offres de service accoutumées. Dans les papiers que j'écrivis alors, je le trouve appelé Dubois, surintendant général de police dans toute la Toscane; mais on me dit quelques années après que c'était un seigneur florentin, dont je ne me rappelle pas bien le nom, chambellan de cette cour. Le pape était tellement fatigué et épuisé, que, presque sans lever la tête, il prononça à voix basse quelques paroles qui furent à peine entendues. Je m'avançai alors, et en son nom je chargeai ce seigneur de rendre grâce à la princesse, et de l'assurer que quand les circonstances l'exigeraient, nous profiterions de ses offres bienveillantes. On nous donna alors à entendre que nous pouvions reposer tranquillement cette nuit et le jour suivant, qui tombait un dimanche, parce qu'il n'y avait pas d'ordre pour partir sur-le-champ. Flattés de cette agréable nouvelle, nous nous retirâmes après un assez bon repas dans les appartemens qui nous avaient été assignés, désirant prendre quelque repos et regagner en partie le sommeil que nous avions perdu les trois nuits précédentes. Mais il y avait à peine deux ou trois heures que nous étions au lit, quand, au plus fort de mon sommeil, on vint me réveiller pour me dire qu'il était arrivé de Florence un colònel de la part de la grande duchesse Élisa; qu'il avait voulu absolument qu'on réveillât et qu'on fît lever aussitôt le Saint-Père; qu'il avait

amené avec lui une voiture pour transporter sa sainteté, sans vouloir dire en quel endroit, sans vouloir même lui accorder le temps de dire ou au moins d'entendre l'office divin. Je restai confondu à cette nouvelle et agité par mille pensées diverses ; je me levai à la hâte, et en me dirigeant vers l'appartement du Saint-Père, je rencontrai l'officier qui venait d'arriver (c'était un nommé Mariotti) et le colonel de gendarmerie, qui ne me confirmèrent que trop tout ce qu'on m'avait dit; et ils m'apprirent de plus que je n'accompagnerais plus le Saint-Père, mais que je le rejoindrais à Alexandrie, où un officier de gendarmerie me conduirait par la route de Bologne. L'ordre de cette séparation me fit aussitôt pressentir ce qui m'arriva plus tard; cependant ce funeste pressentiment m'affligea beaucoup moins que l'idée d'abandonner le pape entre les mains d'un soldat inconnu, sans savoir si on laisserait dans sa compagnie ou à sa suite une personne qui pût lui donner des consolations et des conseils.

Je passai alors dans l'appartement du Saint-Père, et je le trouvai véritablement abattu, avec un visage d'une couleur presque verte et tous les symptômes d'un homme plongé dans la plus profonde douleur. Aussitôt qu'il me vit, il me dit : « Je m'aperçois bien qu'à force de tourmens ils cherchent à me faire mourir, et je prévois que je ne pourrai long-temps mener cette vie. » J'essayai de

le consoler comme je pouvais, quoique j'eusse moi-même besoin de consolation. Je lui annonçai qu'il m'était ordonné de me séparer de sa personne sacrée. Sa sainteté me parut très-affligée de cette nouvelle : je ne pus rien dire de plus; car Mariotti arriva, et le pape fut obligé de partir. Je l'accompagnai jusqu'à sa voiture, et, vivement ému, je rentrai dans mon appartement. Le Saint-Père prit la route de Gênes; il fut accompagné, comme je l'ai su depuis, par monseigneur Doria, chambellan, monseigneur Soglia, Joseph Moiraga, valet de chambre, et l'officier Mariotti. Le colonel Lecrosnier me dit alors qu'avant midi, il viendrait un officier de gendarmerie avec deux gendarmes à cheval, avec l'ordre de la grande-duchesse de me conduire, avec mon neveu, à Alexandrie, où nous apprendrions le lieu de notre destination.

A l'heure fixée, l'officier arriva. C'était un lieutenant génois nommé Bulla. Nous partîmes de la Chartreuse de Florence, un peu après midi, le 9 juillet. Nous eûmes beaucoup à souffrir dans ce voyage de quatre jours, jusqu'à Alexandrie, enfermés et resserrés dans une voiture étroite, par les plus grandes chaleurs de juillet, avec une poussière dont nous ne pouvions nous délivrer en levant les glaces, car nous aurions été étouffés par le manque d'air. A ces désagrémens se joignait l'ennui de nous voir offerts en spectacle partout où nous passions, surtout aux portes des villes et aux postes

aux chevaux. Les gardiens des portes demandaient aussitôt quels étaient ces deux prisonniers d'État; et pendant qu'on écrivait nos noms pour les donner à l'officier de garde, et qu'on attendait la réponse, peu à peu la foule commençait à s'attrouper autour de nous pour satisfaire sa curiosité, et quelques gens nous suivaient jusqu'à la poste, où la foule augmentait encore. De Florence nous allâmes, le premier soir, à Coviglinio, et, le matin du 11, vers midi, nous arrivâmes à Bologne, où nous nous reposâmes le reste de la journée. Le lendemain, nous continuâmes notre route jusqu'à Plaisance, où nous arrivâmes pendant la nuit.

Notre passage à Bologne et à Modène devait naturellement exciter la curiosité publique. L'officier Bulla, qui nous accompagnait, apprit à Bologne, comme il me le dit ensuite, que, dans les campagnes voisines, il y avait eu un soulèvement de paysans armés qui refusaient de payer un impôt qu'on venait d'établir. On voulut donc nous mettre à l'abri d'une attaque, et on alla chercher plusieurs gendarmes à cheval pour nous servir d'escorte au moins jusqu'à Modène. On ne trouva qu'un gendarme à cheval; on fut forcé de lui adjoindre cinq gendarmes à pied. On en plaça trois devant, à la place du cocher, et deux derrière, tous armés de fusils. A côté de la voiture était le gendarme à cheval : ainsi, en comptant l'officier, il y avait sept militaires, qui semblaient autant de

gardes chargés de veiller sur les prisonniers. Les paysans ouvraient de grands yeux à notre passage, et les femmes donnaient des signes de compassion; et beaucoup de gens, sans doute, auront cru qu'on transportait ainsi de grands criminels ou de grands conspirateurs. Pendant tout le chemin, je ne voulus cacher ni ma condition ni ma dignité; j'ai peut-être à me reprocher un peu de vanité; je portais toujours sur moi et je mettais en vue le plus possible les insignes d'évêque et de cardinal, afin que tout le monde sût que, quoique évêque et cardinal, je ne rougissais pas de me faire voir arrêté et emmené comme prisonnier, et que je pouvais dire, comme saint Paul aux Hébreux : « *Propter spem, Israël, hâc catenâ circumdatus sum.* » (Act. ap., dernier chap.) Le 12, nous partîmes de Plaisance pour Alexandrie. Quand nous fûmes à Tortona, la voiture s'arrêta à la porte d'une église ; je regardai dans l'intérieur, et je vis un garçon d'écurie qui préparait les harnais pour changer de chevaux. J'éprouvai un frisson en voyant qu'on avait converti en écurie la maison du Seigneur, sans enlever de la porte extérieure les bas-reliefs représentant le divin Rédempteur, la très-sainte Vierge et quelques saints, et je me souvins de ces vers de Chiabrera :

Così tempo verrà, crudi pensieri!
Ch' ove Dio s'adorò latreran cani,
E fieno roderan greggie adunate

Siccome in stalle, e nitriran destrieri.
Nel passeggier destando ira, e pietate
Questi sieno i trofei, queste memorie
Lasceran di lor arme i re guerrieri,
E questo il pregio fia di lor vittorie.

Nous arrivâmes à Alexandrie quelques heures après midi, et nous descendîmes à l'auberge d'Italie. Le lieutenant Bulla alla trouver aussitôt le général Despinoy, commandant de la place, pour lui dire qu'il avait exécuté la commission dont il avait été chargé par la grande-duchesse de Toscane, et pour prendre de nouveaux ordres. Le général lui dit qu'il n'avait encore reçu aucune instruction, mais qu'il en écrirait au prince Borghèse à Turin, et qu'il fallait, en attendant, nous faire sortir de l'auberge d'Italie, où il y avait trop d'étrangers, et nous conduire à l'auberge de la ville. Nous nous rendîmes aussitôt dans cette autre auberge, où nous restâmes six jours dans deux petites chambres, toujours gardés à vue par des gendarmes, sans pouvoir obtenir du général Despinoy la permission de sortir de la maison, pas même le dimanche, pour entendre la messe dans une église qui était en face. En observant les chambres de l'auberge, je découvris le motif qui avait porté le général à nous envoyer dans cet endroit : je vis, dans une salle, des signes de franc-maçonnerie dessinés sur les murs, et j'appris que les francs-maçons s'y rassemblaient souvent. L'au-

bergiste devait donc être une personne initiée à cette société, et avoir la confiance du général français. Le pape arriva à Alexandrie trois jours après moi, et fut logé dans la maison du général. Il ne nous fut pas permis de communiquer avec le Saint-Père, qui fut, ce jour-là, et les 15 et 16, gardé très-étroitement, sans qu'il lui fût permis d'admettre personne à son audience; et même, quand il parlait à ses domestiques, on faisait rester un officier en sa présence. Le Saint-Père fut rejoint, à Alexandrie, par le docteur Porta, son médecin, l'aide de camp Morelli, un palefrenier, et un jeune homme nommé Campa, auxquels le général Miollis avait permis de partir de Rome pour compléter la suite du pape. J'eus aussi la consolation, le jour d'après mon arrivée à Alexandrie, d'être rejoint par mon secrétaire, D. Cosimo Pedicini, mon valet de chambre Michel Schonneshoffen, Allemand, né à Sibourg, dans le duché de Berg, et par un autre domestique.

Enfin, après que le général Despinoy eut attendu pendant cinq jours les instructions sur notre destination ultérieure, on nous fit savoir que M. Gaillot, chef d'escadron de la gendarmerie, viendrait nous prendre pour nous conduire en France à la suite du pape, mais toujours à une distance déterminée, sous prétexte qu'autrement on ne trouverait pas assez de chevaux pour tant de voitures. Le matin du 17 juillet, on fit partir le

pape de très-bonne heure avec une partie de sa suite, et vers les neuf heures arriva le chef d'escadron Gaillot, et nous partîmes avec le reste des serviteurs du pape. Nous ne passâmes pas par Turin, mais on fit changer les chevaux à deux milles de cette ville, et nous arrivâmes par un chemin de traverse à Rivoli. Il était déjà nuit quand nous entrâmes dans cette ville; à peine entendit-on le bruit des voitures, que nous vîmes tout à coup des lumières aux fenêtres et dans toutes les boutiques. Nous vîmes aussi sortir de plusieurs maisons différentes personnes avec des flambeaux à la main. Elles entourèrent les voitures et nous demandèrent : « Où est notre roi? où est notre roi? » Nous apprîmes alors qu'au passage du pape, qui avait eu lieu le matin, on avait répandu le bruit que le gouvernement faisait aussi conduire en France le roi Charles Emmanuel, qui, après son abdication, avait fixé sa résidence à Rome. Ce bon peuple attendait donc son arrivée pour avoir la consolation de revoir son ancien souverain et de lui donner des témoignages de respect et d'amour. Nous passâmes la nuit à Rivoli; et, poursuivant notre route, nous arrivâmes le lendemain soir sur le sommet du Mont-Cénis, où nous trouvâmes dans l'hospice des moines le Saint-Père qui s'y était arrêté pour se reposer. Avec la permission du chef d'escadron Gaillot, j'eus le bonheur d'aller lui baiser la main et de m'entretenir un quart d'heure avec lui. Je

le trouvai bien, et il me parut calme et tranquille.

Nous nous remîmes en marche, et le soir nous arrivâmes à Lans-le-Bourg, où nous couchâmes. On avait appris en Savoie l'arrivée du Saint-Père au Mont-Cénis; on avait su qu'il allait bientôt passer par la grande route. Toute la population s'était mise en mouvement, et beaucoup de gens accouraient dans les endroits par où il devait passer. Dès qu'ils virent trois voitures, et entre autre une qu'ils crurent appartenir au pape, ils accoururent tous dans l'espoir de voir le pontife; ils s'agenouillaient, ils pleuraient, ils demandaient la bénédiction. Nous leur disions que le pape passerait le lendemain, et ils ne voulaient pas nous croire. Dans un village de la Savoie, à Modane, pendant qu'on changeait les chevaux à la poste, une foule de peuple s'attroupa autour de ma voiture. Ils se mirent à demander si j'étais le pape ou non. « C'est le pape, disait l'un, je l'ai très-bien vu, quand il a passé l'autre fois, et je me souviens bien de sa figure. » « Non, répondait un autre, ce n'est pas lui, je l'ai vu aussi l'autre fois, et il était plus vieux que celui qui est dans cette voiture. » « Certainement, ajoutait un troisième, ce n'est pas le pape; vous voyez bien qu'il est habillé en cardinal. » « Mais, répliquait son voisin, on l'a fait habiller en cardinal pour qu'il ne soit pas reconnu. » Au milieu de ces débats, un vieillard respectable sortit d'une maison voisine, se fit jour à tra-

vers la foule et s'approcha de la voiture. Tous alors

Conspexère, silent arrectisque auribus astant.

Le vieillard me regarda attentivement, et se tournant vers ceux qui l'entouraient : « Ce n'est pas le pape, dit-il; car les papes portent de la barbe. » Ce bon vieillard avait vu quelque part le portrait d'un des pontifes des siècles passés qui portaient de la barbe, et il n'imaginait pas que les papes pussent changer en rien, même dans les choses frivoles, les usages de leurs glorieux prédécesseurs. Le soir du 19, nous arrivâmes à Saint-Jean-de-Maurienne, et nous y passâmes la nuit. Le lendemain, nous passâmes par Montmeillan, dernière ville de la Savoie de ce côté, fortifiée jadis, mais aujourd'hui démantelée par les Français, et nous entrâmes dans le Dauphiné. Vers la nuit, nous arrivâmes à Lumpin, village situé à dix milles de Grenoble. Comme il n'y avait pas d'auberge assez grande pour nous loger tous, on nous distribua dans différentes maisons. Je fus reçu avec mon neveu et le chef d'escadron Gaillot, chez M. Savoy, conseiller de préfecture du département de l'Isère, qui s'y trouvait avec sa famille. C'est dans cette maison que je commençai à éprouver les charmes de l'hospitalité de la nation française; hospitalité dont je goûtai les douceurs pendant tout le temps de mon séjour en France. Madame Savoy, femme du conseiller, unissait à l'affabilité des manières une instruction

distinguée et des principes d'une piété solide ; elle ne craignit pas de témoigner hautement en face du chef d'escadron français sa surprise et sa désapprobation sur la conduite que le gouvernement tenait contre un pape qui avait tant fait pour la France, et donné tant de preuves d'estime et d'amitié à l'empereur régnant.

Le matin suivant 21 nous ne partîmes pas, afin d'attendre le pape. Les instructions données au chef d'escadron portaient que nous ne devions pas précéder le Saint-Père à Grenoble. Vers les 10 heures, le pape arriva avec sa suite à Lumpin, et descendit dans la même maison. Après quelques momens de repos, vers quatre heures, nous reprîmes la route de Grenoble. Le colonel qui escortait le pape et le chef d'escadron Gaillot me permirent d'entrer dans la voiture du Saint-Père, et de l'accompagner jusqu'au palais qui lui était destiné pour logement dans cette ville. Nous trouvâmes la route remplie de gens accourus des villages et des campagnes voisines, et la foule croissait à mesure que nous approchions de Grenoble. C'était un spectacle touchant de voir ce bon peuple se mettre à genoux dès qu'il apercevait la voiture, et attendre avec inquiétude son passage pour avoir la bénédiction. Beaucoup de personnes nous accompagnaient en courant, et plusieurs jeunes femmes de distinction jetaient des bouquets de fleurs dans la voiture, pour que le pape les bénît, et lui témoi-

gnaient hautement leurs sentimens de respect et leur dévouement. Je me souviens d'avoir entendu l'une d'elles s'écrier en pleurant : « Comme le Saint-Père est maigre! Ah! on l'accable de tant d'afflictions!» Et quand le pape étendait la main pour donner la bénédiction, quoique la voiture allât très-rapidement, quelques personnes, des femmes même s'élançaient pour la baiser, au risque d'être écrasées par les roues ou foulées aux pieds des chevaux des gendarmes. En entrant dans la ville, nous vîmes les fenêtres couvertes de spectateurs, et les rues encombrées de peuple qui demandait à genoux la bénédiction. On peut dire de l'entrée de Pie VII à Grenoble ce que l'on avait dit quelques années auparavant au passage de Pie VI : qu'il ne semblait pas un prisonnier conduit en prison, mais un bon père de famille qui, après une longue absence, de retour dans sa patrie, est accueilli et fêté par sa famille, au milieu des applaudissemens et des larmes de tendresse.

Dans ce concours extraordinaire de peuple, dans ces témoignages et ces actes de respect et de vénération pour le souverain pontife, j'ai toujours trouvé quelque chose de prodigieux, je dirai presque de surnaturel. Depuis plusieurs siècles en Europe, non-seulement dans les pays où dominent les sectes séparées de l'Église romaine, et où l'erreur et les préjugés sucés avec le lait, portent naturellement les écrivains à déclamer contre Rome

et contre les papes, mais encore dans certains pays catholiques et surtout en France, on a toujours écrit et on écrit encore avec amertume contre cette métropole du christianisme; on la représente comme l'ancienne Rome, tyrannisant le monde, mais d'une autre manière; on discrédite par des mensonges et des impostures le clergé de Rome, et on dépeint au public sous les plus noires couleurs toutes les actions des souverains pontifes. Il semblerait donc que, d'après la manière dont se forment ordinairement les jugemens des hommes, on dût exciter la haine contre le Saint-Siége et les papes, et que les peuples dussent fuir leur présence, comme on fuit celle des monstres sur leur passage, vomir contre eux les imprécations et les injures. Cependant il arrive le contraire; car à peine les pontifes romains se montrent-ils dans les pays étrangers, soit qu'ils voyagent en souverains comme Pie VI en Allemagne en 1782, et Pie VII en France en 1804, soit qu'ils se trouvent entourés de gendarmes et emmenés comme prisonniers, comme il est arrivé en Italie et en France aux mêmes pontifes; aussitôt d'un mouvement spontané et unanime, les villes et les villages se dépeuplent, des provinces entières viennent à leur rencontre, impatientes de les voir et de recevoir leur bénédiction, et leur témoignant toutes les marques d'une religieuse vénération. Il est donc clair qu'il y a en cela quelque chose de surnaturel.

Il est plus facile d'imaginer que d'exprimer l'impression que faisait sur mon âme ce spectacle continuel et touchant. Mais il ne fut pas permis au clergé de venir au devant du pape ni de le complimenter à son arrivée, ni de faire entendre le son accoutumé des cloches : nous fûmes conduits au palais de la préfecture, où le pape fut reçu par M. Gérard, premier conseiller de préfecture, qui remplissait alors les fonctions de préfet, M. Renaudon, maire de la ville, et le général Constantini, qui introduisirent le Saint-Père dans un grand appartement qui lui était destiné. M. Gérard s'approcha alors de moi et me dit qu'on avait réservé pour moi et pour ceux de ma suite un autre palais à peu de distance. Je le priai de vouloir bien me permettre de rester près de sa sainteté, une chambre me suffisant dans cette maison. Mais il me répondit qu'on avait préparé un appartement qui convenait à ma dignité et à mon rang, où je serais logé commodément avec ma suite. Je compris bien que, sous prétexte de me traiter avec plus de distinction et d'égards, on voulait me séparer du Saint-Père. Il me fallut cependant dissimuler et faire de nécessité vertu. Je baisai la main du pape, lui faisant entendre à quoi tendait cette séparation, et, accompagné de M. Gérard, du maire, du général Constantini, je fus conduit à travers une grande foule de peuple qui me regardait d'un œil de pitié et presque en pleurant, jus-

qu'au palais situé le long de l'Isère, et appartenant à cette commune. Dans ce court trajet du palais de la préfecture à la maison qui m'était assignée, je vis au milieu du peuple quelques soldats avec des habits et des cocardes portugaises. Je demandai au général Constantini comment ces Portugais se trouvaient à Grenoble. Il me répondit qu'une partie de la garnison de la ville se composait d'une troupe de Portugais qui, s'étant réunis à l'armée française quand elle fut obligée de se retirer du Portugal, aimèrent mieux suivre les Français que de rester dans leur patrie. L'appartement qui m'était destiné servit à loger le chef d'escadron Gaillot, mon neveu, mon secrétaire et deux domestiques.

CHAPITRE II.

Séjour à Grenoble.—Genre de vie de sa sainteté.—Le marquis d'Alorna.—Les vicomtes de Ponte et de Lima.—Le marquis de Valence et le comte d'Obidos.—Ma confession.—Réprimande faite au maire de Grenoble.—Réflexions sur le concordat.—Monseigneur Simon évêque de Grenoble.—Nombreuses visites rendues à sa sainteté.—Ordre religieux des Sœurs de la charité.—Mon arrestation.—Départ pour le Piémont.—Anecdote intéressante.—Arrivée à Fenestrelle.

Depuis le 21 juillet jusqu'au 1er août, le pape resta avec nous à Grenoble pour attendre les ordres de l'empereur qui faisait alors la guerre en Autriche. Je ferai ici un récit abrégé de ce qui m'arriva pendant ce temps.

Le 22, M. Gérard dit au Saint-Père que, quand il désirerait sortir pour se récréer, il ferait aussitôt préparer les voitures. Le pape lui répondit que si ces voitures devaient le conduire à Rome, il sortirait volontiers, mais que, prisonnier comme il était, il ne lui convenait pas de sortir pour son plaisir. Pendant tout le temps de son séjour à Gre-

noble il ne sortit pas de la maison; mais à une certaine heure du jour il se promenait dans un jardin attenant au palais. Ce même jour, je m'habillai pour aller voir le pape, mais on me déclara que, tant qu'on ne recevrait pas de Paris les instructions qu'on attendait de M. Fournier, préfet du département, et qui se trouvait dans la capitale, on ne pouvait me permettre de communiquer avec le Saint-Père.

Dans la maison où j'étais logé on me traita avec une véritable magnificence : on me procura tout ce qui pouvait m'être nécessaire. Mais j'eus toujours un officier de garde dans l'antichambre et un caporal avec des soldats à la porte, qui ne me permettaient aucune communication avec les habitans. Il arriva ce jour-là à mon secrétaire de parler sur la porte à un soldat portugais, et il apprit de lui, à notre grande surprise et indignation, que ces troupes portugaises étaient commandées par le marquis d'Alorna, que j'avais connu à Lisbonne; et que, parmi les officiers, il y avait quelques seigneurs des principales familles de cette capitale, les vicomtes de Ponte, de Lima, des marquis de Valence et des comtes d'Obidos, familles sur lesquelles la cour de Portugal avait répandu à pleines mains ses bienfaits, au point d'exciter la jalousie et l'envie des autres. Le chef d'escadron Gaillot s'imagina que je désirais m'aboucher avec quelques-uns de ces officiers et me dit que, d'après les

intentions du gouvernement, il ne pouvait me le permettre. Je lui répondis que, quand même il me serait permis de parler à ces officiers, je ne le ferais point, à cause de la conduite qu'ils avaient tenue. « Vous avez raison, me dit-il, ceux qui trahissent leur pays ne méritent aucun égard. » — « Voilà, repris-je, une réponse digne d'un brave et honorable militaire français. » Je me souviens qu'étant à Cologne, j'ai entendu dire à plusieurs émigrés français que quelques seigneurs de leur nation, comblés de bienfaits sans nombre par Louis XVI et Marie-Antoinette, lors de la fameuse révolution de 1789, avaient été les premiers à se réunir au parti des révoltés et des plus grands ennemis de la cour. Ils sont sans doute bien à plaindre les souverains qui ont à souffrir de tels actes d'ingratitude de ceux qu'ils ont comblés de bienfaits! Mais si dans la distribution de leurs grâces et de leurs faveurs, ils ont eu en vue toute autre chose que le mérite des personnes, de quoi peuvent-ils se plaindre? Mais revenons à mon récit.

J'obtins qu'on élevât un autel dans une chambre de l'appartement pour y dire ou entendre la messe les jours suivans. On fit aussi venir de la bibliothèque publique plusieurs ouvrages des auteurs classiques français pour m'occuper pendant ces jours de véritable captivité.

Le dimanche 23, je dis à l'officier Gaillot de m'envoyer un prêtre confesseur. Mais il me répon-

dit qu'il lui avait été solennellement défendu de laisser entrer des ecclésiastiques ; cependant il écrivit aussitôt au maire pour lui faire part de ma demande, et peu de temps après un prêtre vint dans la maison. Avant de me confesser, je lui fis plusieurs questions pour savoir quelle conduite il avait tenue pendant le schisme funeste de la France et pour m'assurer qu'il n'avait pas été un des prêtres constitutionnels; car c'eût été un grand scandale pour les bons catholiques d'apprendre que je m'étais confessé à l'un d'entre eux. Je dis la messe, à laquelle assistèrent plusieurs personnes qui m'édifièrent beaucoup par leur recueillement, leur modestie et leur dévotion. Pendant que je célébrais l'office divin, dans l'appartement placé au-dessus de nous, les francs-maçons tenaient séance, soit pour admettre dans leur société, soit pour avancer en grade M. le colonel Boissard, qui avait escorté le Saint-Père à Grenoble et l'avait tenu sous sa garde. Toutes ces circonstances méritent d'être remarquées.

Dans l'après-dîner du 24, M. Gérard, conseiller de préfecture, vint me voir et me conduisit en voiture dans un endroit où nous ne rencontrâmes presque personne. M. Gérard et le maire, M. Renaudon, cavalier distingué, me visitèrent presque tous les jours de mon séjour dans cette ville.

Le 25, le prêtre confesseur revint, mais l'offi-

cier de garde ne lui permit pas d'entrer dans l'appartement. La permission en fut demandée à M. Gaillot. Il me répondit qu'il ne pouvait la donner; que le maire avait été réprimandé par le conseil de préfecture pour me l'avoir accordée le dimanche précédent, et qu'on avait écrit à Paris pour avoir des instructions à ce sujet. Je dis néanmoins la messe et je fis communier quatre des jeunes dames nobles qui étaient venues à notre rencontre sur la route de Grenoble et qui avaient jeté des fleurs dans notre voiture.

Le 26, je célébrai également la messe en présence de plusieurs dames; on permettait d'entrer à peu d'hommes; on n'accordait cette permission à aucun ecclésiastique. Dans l'après-dîner du même jour, une dame munie d'une permission écrite du général Constantini fut introduite. Je n'entendis pas distinctement son nom qui me fut prononcé à la hâte. Elle avait avec elle son fils encore très-jeune, une ex-religieuse, et une femme d'un âge avancé que la dame me présenta comme une personne d'une grande sainteté, et qui lui avait quelques mois auparavant prédit tout ce qui arrivait alors au Saint-Père. Pour bien comprendre l'objet de cette visite, il faut savoir que le clergé de France se divisait alors en quatre classes, pour ne pas dire en quatre sectes. L'une se composait des ecclésiastiques qui, infectés de jansénisme et toujours sourds aux paroles de Rome, avaient prêté le

serment prescrit par la constitution civile du clergé, ne s'étaient pas rétractés après la condamnation du pape Pie VI, et qui dans l'année 1801, quoique soumis et attachés au gouvernement républicain, n'avaient pas voulu, en haine du Saint-Siége, se soumettre au concordat conclu entre Pie VII et le premier consul Bonaparte, et s'étaient en quelque façon détachés de tout le reste du clergé, et s'appelaient encore prêtres constitutionnels. Une seconde classe encore plus nombreuse comprenait ceux qui, rebelles à la décision pontificale, avaient prêté et n'avaient pas rétracté le serment de la constitution civile du clergé. Mais ensuite, en 1801, quelques-uns par résipiscence, d'autres en assez grand nombre, pour obtenir des pensions ecclésiastiques dans le nouvel ordre de choses, s'étaient soumis au concordat. La troisième classe se formait de ces ecclésiastiques qui rejetèrent avec horreur le serment susdit, et qui par un zèle religieux très-louable restèrent cachés en France dans un état de véritable persécution, pour fournir les secours spirituels et administrer les sacremens aux bons fidèles qui, détestant le schisme funeste déjà établi dans ce royaume, ne voulurent avoir aucune communication avec les pasteurs intrus et illégitimes que leur avait envoyés l'assemblée nationale ; et ces zélés ecclésiastiques, dignes jusqu'alors des plus grands éloges, commirent plus tard la faute de désobéir à la bulle et aux brefs du

souverain pontife; sachant qu'il y avait à la tête du gouvernement des hommes renommés par leur aversion pour l'Église, ils ne prêtèrent point foi à tout ce qui fut alors publié au nom des consuls, craignant toujours en matière de religion quelque nouveau piége, ou quelque artifice. Quelques-uns regardèrent comme faux et apocryphe le concordat, d'autres crurent qu'il avait été altéré par le gouvernement, et qu'il n'était pas tel que l'avait approuvé le Saint-Père. Ils étaient confirmés dans cette opinion par l'addition des articles erronés, appelés organiques, qu'on avait réunis à ceux du concordat, comme si ce n'était qu'un seul et même pacte. Il y en eut d'autres qui regardaient ce concordat comme nul, soutenant que le pape avait été contraint à le signer par les menaces et la violence. Ces prêtres s'appelèrent puristes, c'est-à-dire qu'ils ne se laissèrent jamais souiller par le contact du clergé reconnu par le gouvernement, et la bonne foi avec laquelle ils agirent, les rend excusables. A eux se joignirent ces prêtres qui suivirent l'opinion des évêques français réfugiés en Allemagne et en Angleterre, qui ne voulurent pas renoncer à leur siége épiscopal et prétendirent que le concordat était de nulle valeur, et qu'ils devaient se considérer comme les seuls pasteurs légitimes de leurs diocèses. Cette classe désignée sous le nom de puristes, dégénéra tellement ensuite qu'elle forma un schisme; et quelques ecclésiastiques français de

ce parti en vinrent à la frénésie et au fanatisme des donatistes, se regardant dans tout l'univers comme les seuls catholiques, et déclarant tombés dans l'erreur, le souverain pontife et le reste de l'Église qui avaient reconnu les évêques nommés en suite du concordat, et confirmés solennellement par le Saint-Siége apostolique. Enfin, la quatrième classe était composée des ecclésiastiques pénétrés des vraies maximes de respect et de dévouement pour l'Église romaine, qui obéirent en 1791 aux brefs de Pie VI, et se soumirent également en 1801 aux bulles et aux brefs du pontife alors régnant.

Revenons maintenant à mon récit : la noble dame qui était venue me trouver, et ses deux compagnes, avaient probablement pour directeur un prêtre puriste et ne voulaient pas reconnaître pour pasteurs légitimes monseigneur Simon, évêque de Grenoble, ni le curé qu'il avait nommé. Je m'aperçus au discours du jeune fils de la dame que quelques personnes raisonnables leur avaient conseillé de s'aboucher avec moi pour savoir si elles pouvaient licitement continuer à vivre dans cet état de séparation avec leurs pasteurs. Je les laissai parler librement, et je leur répondis que le concordat, publié par le gouvernement français avec la signature du cardinal Consalvi et des plénipotentiaires du premier consul, était bien celui qui avait été ratifié par le pape; que le nouvel

évêque, monseigneur Simon, avait été, ensuite de ce concordat, confirmé par le pape dans le consistoire, et était, par conséquent, leur légitime pasteur; qu'elles devaient le reconnaître comme tel et lui prêter obéissance; qu'elles étaient excusables de s'être ainsi séparées de lui; que c'était une faute légère, parce qu'elle provenait d'une opinion erronée, mais partait d'une bonne intention; et qu'elles ne devaient plus différer de se réunir à leurs légitimes pasteurs. J'ajoutai que le Saint-Siége avait protesté contre les articles organiques et le Code, et avait refusé son approbation à plusieurs décrets du cardinal-légat. Je m'aperçus que mes paroles avaient fait impression sur l'âme de la dame et de la religieuse; mais je ne pus vaincre l'obstination de la plus âgée, qui soutint opiniâtrément qu'on ne devait tenir aucun compte du concordat, parce que le pape n'avait jamais été en pleine liberté, et elle répétait toujours à mes raisons : « Le Saint-Père a toujours été dans les fers, le Saint-Père a toujours été dans les fers. » Elles me quittèrent, satisfaites de l'accueil que je leur avais fait; mais je suis bien persuadé qu'elles suivirent le conseil de la vieille, qu'elles regardaient comme une sainte, plutôt que le mien, et que les événemens qui suivirent les auront confirmées dans leur erreur.

Dans la même journée du 26, on rétablit dans sa résidence à Grenoble monseigneur l'évêque

Simon, et il fut convenu avec les conseillers de la préfecture qu'il s'abstiendrait de visiter le pape jusqu'à l'arrivée des instructions demandées. Cet ordre, rigoureusement suivi, d'empêcher toute communication entre le Saint-Père et le clergé, outre qu'il était scandaleux, et peut-être sans exemple dans les annales de l'Église, était aussi imprudent, en produisant un effet contraire à celui que les ministres du gouvernement s'étaient proposé. On rendait, en quelque sorte, manifeste à tout le monde la captivité du pape et la persécution que souffrait l'Église, et le respect et la vénération des peuples ne faisaient que s'accroître pour l'auguste prisonnier et pour celui qui avait eu l'honneur de partager ses infortunes. La rue dans laquelle étaient les deux palais que nous habitions était toujours pleine de monde. Tous les matins, beaucoup de dames et d'autres personnes distinguées de la ville assistaient à la messe du Saint-Père ; elles passaient ensuite chez moi pour entendre la mienne avec la dévotion la plus exemplaire. Dans l'après-dîner, le pape descendait pour se promener dans le jardin attenant au palais où il faisait sa demeure. Ce jardin donnait sur la rue et était entouré de grilles de fer, derrière lesquelles une grande multitude de personnes de toutes les conditions se rassemblaient pour recevoir la bénédiction et avoir la consolation de voir le pape. Il était ordinairement accompagné du pre-

mier conseiller de préfecture Gérard et du maire. Un jour qu'il tombait quelques gouttes de pluie, le conseiller Gérard mit son chapeau sur sa tête; à l'instant le peuple se mit à crier : « A bas le chapeau! à bas le chapeau! » Il se découvrit aussitôt.

Le 27, le 28 et le 29, il vint des campagnes et des villes voisines, et particulièrement de Lyon, beaucoup de monde pour voir le pape. Parmi les personnes de distinction qui se présentèrent, se trouva M. le vicomte Mathieu de Montmorency. La famille de Montmorency est une des plus anciennes et des plus illustres non-seulement du royaume de France, mais encore de toute l'Europe. Les chefs de cette maison s'étaient intitulés, de temps immémorial, premiers barons de France, et y avaient ajouté le titre de chrétiens, parce qu'un historien avait écrit que le premier chef de cette famille avait reçu le baptême en même temps que le roi Clovis, ou qu'il était déjà chrétien auparavant *. Le vicomte de Montmorency qui vint alors à Grenoble avait été, dans sa jeunesse, élu député de la noblesse aux trop fameux et funestes états-généraux de 1789. Séduit par les phrases pompeuses et ampoulées, par les grands mots de bienfaisance,

* *Voyez* Histoire généalogique de la maison de Montmorency de Laval, par André de Cheyne.

d'humanité et de bien public des soi-disant philosophes, il s'était laissé entraîner par le torrent de la révolution, au grand étonnement et au grand regret des gens de bien, qui en gémissaient; mais depuis, rentré en lui-même, il a réparé les erreurs de sa jeunesse; occupé à des œuvres de charité chrétienne, et donnant des preuves signalées de fidélité et de dévouement au monarque, il a montré qu'il n'avait pas dégénéré des grandes vertus de ses illustres aïeux. Il vint alors à Grenoble pour prêter son assistance au Saint-Père et pour lui fournir de généreux secours. Il aurait voulu s'aboucher avec moi, mais on ne le lui permit pas. Je crois que le vicomte de Montmorency réussit à avoir une entrevue avec le pape. On permettait aux laïcs, et particulièrement aux dames, de lui baiser le pied à une certaine heure du jour.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que le 29 juillet cette consolation fut donnée à quelques pieuses dames de Grenoble, elles obtinrent du pape des grâces spirituelles pour une œuvre pieuse dont je veux faire ici mention. Moi qui ai parcouru divers pays de l'Europe, je dois confesser franchement, à l'honneur de la vérité, que j'ai trouvé en France plus que partout ailleurs les femmes animées d'un zèle ardent et d'une charité vive, et disposées à prêter secours aux misères et aux infirmités humaines. Il y a un grand nombre d'œuvres de piété et de

miséricorde dues aux femmes françaises. Tout le monde sait quel bien fait dans les hôpitaux l'ordre des sœurs de la Charité, institué par l'excellent saint Vincent de Paul. A Grenoble, la pieuse conduite des dames de la Miséricorde, société qui existe depuis deux siècles, non-seulement est très-édifiante, mais encore excite l'admiration et l'étonnement. C'est une réunion de femmes de toutes conditions, qui, surmontant la répugnance naturelle et l'horreur qu'on éprouve à mettre le pied dans les prisons et au milieu de gens criminels et accusés de crimes atroces, se dévouent au soulagement des pauvres détenus et des malheureux condamnés à la peine capitale. Elles ont fait ériger, à leurs propres frais, dans les prisons, une chapelle, sous le titre de la Sainte-Croix. On y célèbre tous les jours l'office divin et on y pratique d'autres actes de religion. Dans le temps de la violente persécution excitée contre le clergé catholique par la convention nationale et le directoire, les dames de la Miséricorde trouvèrent moyen d'introduire furtivement dans les prisons des prêtres confesseurs, pour donner des secours spirituels aux détenus, et spécialement aux condamnés à mort; ce qu'il y a de plus admirable, c'est que les prêtres n'étant plus en nombre suffisant ou n'osant point paraître en public au fort de la persécution, ces pieuses femmes firent encore l'acte charitable d'accompagner les condamnés au lieu du supplice,

leur faisant entendre pendant le trajet les saintes maximes et les consolations de la religion ; et quelquefois, à leurs risques et périls, elles eurent le courage héroïque de se tenir au pied de l'échafaud et d'assister à ce spectacle, épouvantable pour tous, mais surtout pour le cœur tendre et compatissant des femmes. Quand la persécution eut cessé, elles demandèrent au cardinal Caprara, légat en France, et obtinrent des grâces spirituelles, et entre autres l'indulgence plénière pour le jour de saint Pierre *in vinculis,* leur fête principale, pour celle de l'exaltation de la croix, et pour les jours où l'on exécutait les sentences de mort; faveurs qu'elles demandaient pour elles et pour le prêtre qui accompagnait les condamnés au supplice. Le 29 juillet, comme je le disais plus haut, ces pieuses femmes eurent la consolation de voir de près Pie VII, qui les accueillit avec bienveillance, confirma les indulgences qu'elles avaient obtenues du cardinal légat, y joignit une autre indulgence plénière sur le crucifix qu'on place entre les mains du condamné, et approuva verbalement cette société des dames de la Miséricorde établie dans les prisons de Grenoble *. Le matin du 29, le chef d'es-

* Dans l'assemblée des évêques et des réguliers du 7 août 1818, on examina les règles de cette société religieuse. Elles reçurent le 28 du même mois l'approbation du souverain pontife.

cadron Gaillot, s'apercevant que ma santé souffrait du manque d'exercice, me mena promener avec lui hors de la ville dans un lieu et à une heure où l'on ne rencontrait personne. Il fut pour cela mandé à la préfecture, et il reçut de vifs reproches pour cet acte de bienveillance et de compassion. Voyant notre séjour à Grenoble se prolonger, et la main du gouverneur s'appesantir sur moi, je craignis qu'on ne me séparât du Saint-Père pour long-temps, et je prévis dès-lors les desseins de Napoléon sur la personne du pape, dont il tâchait de lasser la patience et la fermeté. Je crus qu'il était de mon devoir de le mettre en garde contre les assauts qu'il aurait à soutenir, et de lui faire connaître mes sentimens, en lui écrivant une lettre que je lui fis parvenir le lendemain. Je commençai par lui exposer respectueusement quelques idées sur la conduite et le gouvernement des serviteurs qui n'ont que trop coutume dans les cours de faire rejaillir par leur conduite du déshonneur sur leurs maîtres. Passant ensuite à l'objet que j'avais principalement en vue, je lui disais que tous les yeux en Europe étaient fixés sur sa personne, et que, comme il se trouvait sans ministres et sans conseillers, toutes ses paroles, toutes ses actions ne seraient attribuées qu'à lui seul. (On comprend bien le motif de cette réflexion.) Je le prévenais que le gouvernement lui enverrait des cardinaux pour l'assister, mais qu'ils ne seraient pas *de semine virorum*

illorum per quos salus in Israel, voulant dire qu'ils ne lui donneraient pas de bons conseils ; paroles presque prophétiques, et qui ne se réalisèrent que trop, trois ans plus tard, à Savone. Je terminais en disant que tant qu'il aurait auprès de sa personne sacrée mon neveu Tibérius ou d'autres de ma suite, il saurait par eux ma manière de penser sur ces tristes circonstances.

Le dimanche, 30 du mois, il y eut un grand concours de personnes à la messe que je célébrai ; pendant ce temps, les francs-maçons étaient réunis dans l'appartement supérieur pour recevoir dans la loge un nouveau candidat. Nous entendîmes la voix du vénérable qui faisait l'allocution, et nous sûmes que c'était un certain père Olivei, ex-doctrinaire, qui exerçait alors la médecine dans cette ville. Pendant leur dîner, ils chantèrent des chansons dont nous ne pûmes saisir que quelques mots. J'ai voulu raconter ce fait pour prouver la liberté complète dont jouissaient alors en France les sociétés secrètes ; et peut-être ces francs-maçons choisirent-ils exprès ces jours pour tenir leurs séances, afin de s'en faire un triomphe sous nos yeux.

Je ne me souviens de rien qui mérite d'être remarqué le 31, dernier jour du mois. Le 1er août commença sous des auspices flatteurs et consolans, quoiqu'il ait fini d'une manière bien triste. A huit heures du matin, je passai dans la chapelle pour

dire la messe, et je la trouvai pleine comme de coutume et remplie de dames. J'appris que, malgré les ordres donnés par le chef d'escadron Gaillot de ne laisser entrer dans la maison qu'un nombre limité de personnes, il n'avait pas été possible d'en interdire l'entrée à beaucoup d'autres gens qui se répandaient dans la cour et jusque dans l'appartement. Cet empressement à venir entendre ma messe me causait une véritable émotion, et, en pensant à tout ce qu'on avait fait et mis en œuvre pour arracher les sentimens de religion du cœur des Français, je ne pouvais m'empêcher d'admirer la miséricorde divine qui avait sauvé, comme par miracle, tant de personnes de la corruption et de l'incrédulité des philosophes. La messe de ce jour contribua encore à me dilater le cœur et à m'inspirer de la confiance et du courage. On lisait dans l'épître la délivrance miraculeuse de saint Pierre, et on remarquait que l'Église faisait pour son chef visible de ferventes prières. Ces faits et ces événemens avaient une ressemblance frappante avec les circonstances où nous nous trouvions alors, le pape et moi. Ensuite, dans l'évangile, Jésus-Christ annonçait à saint Pierre qu'il l'avait destiné pour être le chef de son Église contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront pas. Après la messe, je rentrai dans ma chambre, et je reçus des nouvelles assez agréables. J'appris qu'il était venu de Lyon deux vicaires généraux

pour complimenter le pape au nom du cardinal Fesch, archevêque de cette ville métropolitaine; qu'ils assuraient qu'on recevrait ce jour même, de Paris, l'ordre de laisser communiquer avec le Saint-Père tous ceux qui voudraient lui parler, et qu'on lui destinait une maison de campagne à deux milles de la ville, où le pape pourrait aller habiter avec tous ceux de sa suite. Ces agréables nouvelles me furent confirmées par le chef d'escadron Gaillot, et par M. Renaudon, maire de Grenoble. Ils me dirent que toute la ville était dans la joie; que plusieurs dames étaient allées se faire des visites pour se faire part de ces heureuses nouvelles, et que tout le monde remarquait que cela arrivait précisément le jour où l'Église solemnise la délivrance miraculeuse de saint Pierre.

Cette belle aurore fut bientôt troublée. Après le dîner, un militaire (c'était, je crois, un gendarme) qui avait précédé le pape dans le voyage, et qui était chargé de faire préparer les logemens dans les lieux où nous nous arrêtions, avertit secrètement mon valet de chambre Michel que, la nuit, le Saint-Père partirait, non pas pour la campagne, comme on le disait, mais pour Avignon. Il l'engageait donc à tenir prêt mon bagage, supposant qu'il me faudrait faire aussi le même voyage. J'appris aussi que le chef d'escadron Gaillot avait été mandé chez le colonel Boissard et à la préfecture. Je passai le reste du jour partagé entre l'es-

pérance et la crainte; mais, à neuf heures du soir, l'énigme se découvrit, quand je vis paraître tout à coup M. le conseiller de préfecture Gérard et le colonel déjà nommé. A leur air sérieux et grave, je m'aperçus bien qu'ils venaient m'annoncer quelque triste nouvelle. En effet, le premier me dit qu'il avait reçu ordre du ministre de la police de Paris de m'annoncer mon arrestation. Puis, il marmotta entre ses dents que c'était pour certaines intrigues pratiquées dans Rome. Il m'avertit que je partirais cette nuit même, dans quelques heures, pour le Piémont, où j'apprendrais les résolutions ultérieures du gouvernement sur ma personne. Je lui répondis froidement, sans me déconcerter, qu'il était inutile de m'annoncer mon arrestation ; car, dès le moment de mon départ de Rome, je m'étais regardé comme prisonnier en me voyant gardé partout à vue par des gendarmes; que j'avais, à Rome, exécuté les ordres du pape comme je le devais; qu'enfin j'allais faire sur-le-champ, toutes les dispositions nécessaires pour partir cette nuit même. Je compris alors très-bien quel était le but de ce voyage en Piémont, et je fus encore bien plus confirmé dans mon idée, quand le colonel Boissard me dit que mon neveu et mon secrétaire me suivraient dans une autre voiture, et que nous devions emporter notre bagage chacun de notre côté. Lorsqu'ils furent partis, je donnai ordre qu'on tînt tout prêt pour le départ, et,

après avoir pris un peu de nourriture, je me retirai dans ma chambre à coucher pour prendre quelques instans de repos. Peu de temps après arriva le chef d'escadron Gaillot. Il me prit la main, la serra, et la baisa en versant des larmes. Cet acte inaccoutumé de respect et de tendresse me fit bien comprendre qu'il avait eu connaissance des desseins du gouvernement français sur ma personne, et qu'il n'ignorait pas le sort qu'on me préparait.

On s'imaginera facilement que je ne fermai pas l'œil de toute la nuit, et que je passai ce temps assailli par une foule de pensées diverses qui se succédaient rapidement dans mon esprit. Je me figurai un instant qu'on pourrait bien me transporter à Turin pour m'y faire subir le dernier supplice. Cette pensée paraîtra peut-être étrange; on pourra l'attribuer à la peur ou à un transport d'imagination; mais on en jugera autrement quand on connaîtra les anecdotes que je vais raconter. Dans une des dernières dépêches de la funeste légation du cardinal Caprara en France, il était dit que l'empereur Napoléon, dans une audience, lui avait déclaré que si, lorsque ses troupes occuperaient Rome et l'Italie, les ministres du pape osaient imprimer en public un écrit contre cet acte, il ferait fusiller quiconque l'aurait composé, signé et publié, quelle que fût sa dignité et son rang; menace qui était évidemment dirigée contre

les cardinaux. Or, j'avais livré au public et signé des notes ministérielles très-énergiques, imprimées dans presque toutes les langues de l'Europe; j'avais donné des ordres et fait des proclamations au nom du pape; et le jour du changement de gouvernement, j'avais envoyé aux ministres étrangers résidant à Rome une copie authentique de la bulle d'excommunication, les copies également authentiques de deux discours prononcés par le pape au sacré collége contre les actes d'hostilité et les usurpations journalières de sa souveraineté commises par l'autorité militaire française à Rome. J'étais l'auteur de la protestation qui, la nuit suivante, fut affichée dans les principaux quartiers de Rome, ainsi que de trois brochures relatives à l'histoire des dernières querelles élevées entre le gouvernement français et le nôtre; histoire appuyée de pièces justificatives. Joignez à cela que, comme je l'ai déjà raconté dans la première partie de ces mémoires, le soir d'avant le changement de gouvernement, un respectable cardinal vint m'avertir en tremblant qu'il avait appris de personnes bien au courant des affaires de France, que si le pape faisait en cette occasion quelque démarche énergique, si, par exemple, il fulminait l'anathême, l'empereur Napoléon ferait pendre les cardinaux qu'il soupçonnerait d'avoir pris part à cette détermination du pontife. Je pris alors la chose en plaisanterie, d'autant plus que je connaissais le caractére

craintif de mon collègue; mais cette nuit, ces paroles me revinrent à l'esprit, et, en réfléchissant, je pensai que les soupçons pouvaient bien tomber sur d'autres cardinaux, mais que pour moi, qui avais l'honneur de servir le pape en qualité de ministre, le fait était clair et avéré. En outre, deux jours après la publication de l'anathême, dans l'audience du matin, où je racontais au pape comment, la nuit précédente, le cardinal Mattis avait été arrêté et entraîné hors de Rome, le Saint-Père me dit qu'il était venu à sa connaissance que, dans l'assemblée tenue par le conseil extraordinaire chargé du gouvernement de Rome et de l'État, au sujet des mesures à prendre ensuite de l'excommunication qu'il avait fulminée, le ministre Salicetti, aveuglé par un excès de fureur et de rage, avait proposé de faire subir le dernier supplice au cardinal Mattis et au docteur Marchetti, comme auteurs et conseillers de cette démarche. Or, je le répète, les soupçons pouvaient bien tomber sur d'autres cardinaux; mais pour moi qui, en qualité de secrétaire d'État, avais dû donner tous les ordres pour la publication officielle de la bulle, le fait était clair et avéré. Mes craintes n'étaient donc pas mal fondées, et on ne pouvait les prendre pour l'effet d'une imagination exaltée.

Je me représentai également à l'esprit deux faits arrivés de nos jours, et qui sont des preuves effrayantes de l'esprit de fureur des gouvernemens étrangers

contre les ministres du Saint-Siége qui exécutent fidèlement les résolutions énergiques des papes : je veux parler des vexations exercées par la république de Gênes sur la personne de monseigneur Crescenzio de Angelis, évêque de Segni, envoyé par Clément XIII comme visiteur apostolique en Corse; et du meurtre affreux commis sur monseigneur Antonelli de Villetri, par la main d'un assassin soudoyé, à ce qu'on pense généralement, par le ministre du duc Philippe de Parme. C'était pour se venger du bref du même pontife Clément XIII, qui déclarait comme ayant encouru les censures ecclésiastiques ceux qui avaient dans le duché de Parme proposé et mis à exécution des innovations scandaleuses et anti-canoniques*. Parmi

* Sous le pontificat du pape Clément XIII, il y avait à Rome deux seigneurs du même nom, et qui cependant n'étaient unis par aucun lien de parenté; l'un prélat de Mantelletta, d'une famille noble de Sinigaglia, qui fut depuis cardinal et est mort de nos jours doyen du sacré collége; l'autre, simple valet de chambre honoraire du pape, qui était d'une famille également noble de Villetri. Le jeune prélat de Sinigaglia fut chargé de publier le bref du monitoire contre Parme, et exécuta cette commission à la satisfaction du pontife. Mais, soit la faute d'autrui, soit imprudence de sa part, le public vint à savoir qu'il était l'auteur de la publication du bref. Peu de temps après arriva la fin tragique de monseigneur Antonelli de Villetri, qui fut trouvé assassiné sur sa chaise auprès de son secrétaire sans que rien manquât dans sa maison.

les diverses pensées qui m'agitaient, il m'en vint une qui viendra sans doute aussi à l'esprit de ceux qui liront peut-être un jour ces mémoires ; c'était que le gouvernement français n'en viendrait jamais à un pareil acte de violence lorsqu'il songerait à l'étonnement et à l'horreur qu'il causerait dans le monde catholique. Mais à cette réflexion, qui pouvait me tranquilliser, en succédait une autre qui revenait me plonger dans l'inquiétude. Je pensais que celui qui avait fait fusiller le duc d'Enghien, uni par les liens du sang à presque tous les souverains et princes de l'Europe, ne ferait certainement pas difficulté de faire subir le même supplice à un cardinal ; je songeais enfin que j'étais dans le royaume où le faible et vindicatif Henri III avait eu la barbarie de faire assassiner un cardinal de Guise, de la maison de Lorraine. Ce fut au milieu de ces pensées orageuses que je passai le peu d'heures que je restai couché sur mon lit. Je dois pourtant ajouter qu'à la fin, un véritable calme succéda dans mon esprit, et je considérai avec un sang froid dont je ne me croyais pas capable le danger plus que probable

---

Cette circonstance fit soupçonner, et avec fondement, que quelque ministre du duc de Parme, irrité de la publication du monitoire, envoya un assassin à Rome pour tuer l'Antonelli auteur de cette publication, et que l'assassin fit une méprise et exécuta ses ordres contre l Antonelli de Villetri.

d'une prochaine mort violente; effet sans doute de la grâce divine, qui n'abandonne jamais au milieu des peines et des afflictions ceux qui s'y trouvent non par leur faute, mais pour avoir accompli leurs devoirs.

En me levant, je composai la minute d'une lettre de consolation pour mon frère, et un projet de testament, afin de pourvoir, après ma mort, à la subsistance de mes plus anciens domestiques. Un peu après minuit, j'entendis un bruit de voitures; on me dit que c'était le pape avec sa suite qu'on conduisait sur la route de Valence et d'Avignon. Tant que j'entendis le bruit dans le lointain, il me sembla que je n'étais pas encore tout-à-fait séparé du Saint-Père; mais quand le bruit eut cessé, je ressentis un vif chagrin de cette séparation; j'ignorais quelle était sa suite; j'éprouvai un inexprimable serrement de cœur en pensant qu'il restait peut-être abandonné à lui- même, sans avoir personne autour de lui pour lui donner conseil et lui inspirer courage dans ces tristes circonstances.

Un peu avant le lever de l'aurore arrivèrent des agens de police avec des gendarmes, pour me remettre moi et ma suite au chef d'escadron Gaillot; celui-ci, avant de partir, ordonna au brigadier des gendarmes qui devaient accompagner mon neveu et mon secrétaire, de sortir de Grenoble une heure au moins après notre départ, et de se tenir toujours à quelque distance de nous. Au moment où

nous sortions de la ville, et où nous passions par les lieux où peu de jours auparavant toute la population nous avait accueillis avec tant de témoignages de respect et d'affection, je me sentis tout ému, et j'éprouvai un sentiment de mélancolie profonde que je ne ressentis jamais dans tout le cours de mon voyage, pas même dans le terrible moment de mon départ violent du Mont-Cavallo et de Rome. Chemin faisant, s'accrurent encore ces dispositions tristes et mélancoliques; la journée fut affreuse, et une pluie excessive nous accompagna depuis Lupin jusqu'à St.-Jean de Maurienne, où nous arrivâmes une heure après minuit. Sur la route, nous fûmes témoins d'une scène douloureuse; de Montmeillan à Aiguebelle, nous trouvâmes la plupart des arbres des campagnes voisines brisés ou déracinés, le chemin couvert de feuilles, les chanvres, les blés, les maïs partout détruits, comme si on les avait fait passer par la faux, et les vignes renversées ou mises en pièces. Les postillons nous dirent qu'à neuf heures du soir il était tombé avec violence une grosse grêle, accompagnée d'un vent furieux, et que c'était la cause d'un si horrible dégât. Quand l'âme est en proie à l'affliction, tous les objets, qui dans d'autres circonstances nous émeuvent à peine, réveillent alors en nous des pensées tristes et mélancoliques. Ce spectacle me fit faire beaucoup de réflexions sur le malheur des familles qui avaient

leurs propriétés dans cet espace de trente milles environ. Nous passâmes la nuit à St.-Jean de Maurienne. Nous espérions arriver le lendemain soir au sommet du Mont-Cenis, pour loger dans l'hospice des moines; mais une des roues de nos voitures s'étant brisée entre Modane et Bramant, nous perdîmes six heures et nous arrivâmes à peine vers minuit à Lans-le-Bourg.

Le lendemain 4 août, la matinée était un peu avancée quand nous nous mîmes en route. Nous arrivâmes à une heure à l'hospice des moines, qui nous accueillirent avec cordialité et nous firent aussitôt préparer un bon déjeuner, que les Français appellent un déjeuner à la fourchette. A quatre heures, nous remontâmes en voiture : il tombait une neige épaisse, telle que j'en avais rarement vu en Allemagne. Ce phénomène au 4 août, jour qui précède la fête de la Madone de la Vierge, me rappela la pluie des fleurs blanches dans les vêpres solennelles de la chapelle Borghèse, où assistait chaque année le Sacré-Collége, et le souvenir de cette solennité romaine me fit pousser un soupir, et je dis en moi-même (Ps. 136, v.) : *Super flumina Babylonis illic sedimus et flevimus, quùm recordaremus Sion: viæ Sion lugent eò quòd non sint qui veniant ad solemnitatem.* A la descente du Mont-Cenis, nous vîmes tout à coup se déployer sous nos yeux une vue magnifique : la vallée de Suse, richement cultivée, le cours serpentant de

la Doire et le décroissement des montagnes qui laissent voir enfin un espace à travers lequel, comme sur un fond de théâtre, on découvre au loin les belles campagnes du Piémont. Cette vue me rappela mon entrée en Italie du côté du Tyrol, où les Alpes vont également s'abaissant jusqu'au col de Vérone, et à travers lesquelles on découvre dans le lointain les plaines fertiles de la Lombardie Vénitienne. En 1794, cette vue me fit éprouver un bien vif plaisir à mon retour d'Allemagne, et je m'écriai comme Achate : *Italiam! Italiam!* La joie me mettait hors de moi, mais cette fois c'étaient des sentimens biens différens que faisait naître en moi la vue de l'Italie; je comparai aussitôt mes deux retours. En 1794, je revenais après avoir terminé ma nonciature, avec la pleine approbation non-seulement du pape, mais de toute la cour de Rome; j'étais sûr d'être partout bien accueilli et fêté sur mon passage, en raison du poste éclatant où j'étais placé, et surtout parce que tout le monde connaissait la bienveillance extraordinaire que me portait le souverain. J'espérais avoir sous peu de jours la consolation de revoir Pie VI, mon illustre bienfaiteur, et d'embrasser les auteurs de mes jours : consolation que je craignais de ne plus pouvoir éprouver, quand je partis pour l'Allemagne. Mais cette fois, je revenais privé de ma liberté, traîné comme prisonnier d'État, avec la crainte trop bien fondée d'aller dans quelque forteresse pour y rester, Dieu

sait combien de temps, enfermé et séparé de tout ce que je pouvais avoir de plus cher au monde. Cependant c'était la pensée qui m'affligeait le moins; car, dès le moment que je fus appelé par le pape au ministère, j'avais prévu cet événement; je puis dire que j'en avais un pressentiment intérieur et que je l'avais communiqué aussitôt à quelques-uns de mes amis. Ce qui me déchirait véritablement le cœur, c'était de voir le pape donné comme en spectacle par tous les pays, et détaché de toutes les personnes qui pouvaient lui donner des conseils et des consolations; le Sacré-Collége, dispersé par l'Italie et la France, et mis dans l'impossibilité de se réunir, puisqu'on avait assigné aux cardinaux le lieu de leur exil, chose qui pouvait avoir de funestes conséquences en cas de vacance du Saint-Siége; c'était enfin de voir Rome victime de l'injuste changement de gouvernement, le peuple romain, après toutes les preuves d'attachement qu'il avait données au pape et au gouvernement pontifical, méritant un tout autre sort.

Plein de ces idées funestes j'arrivai le soir à Saint-Antonin où nous nous arrêtâmes. A peine fus-je descendu dans l'auberge, que la maitresse de la maison m'aborda en me mettant un flambeau presque sur le visage, et pendant plus d'une minute elle fixa les yeux sur moi et me considéra attentivement. Elle m'introduisit ensuite dans la chambre que je devais occuper, et, sans en savoir

le motif, je m'aperçus que les domestiques de l'auberge, en entrant dans ma chambre, me donnaient des marques de respect extraordinaire, faisant toujours de profondes salutations et me regardant fixement. Le matin, 3 août, avant de partir, je découvris l'énigme. Pendant qu'on attelait les chevaux de poste, je me plaçai à un balcon, et je vis beaucoup de gens rassemblés autour de la voiture. Poussé par la curiosité, je dis au valet d'auberge : « Pourquoi ce concours de peuple? Il doit passer sans cesse ici des voitures d'étrangers? » Il me répondit d'un ton très-respectueux et en me regardant attentivement, que le bruit s'était répandu parmi le peuple que j'étais peut-être le prince de Piémont (il voulait dire le roi Charles). Et il me dit cela de manière à me faire croire qu'il partageait aussi cette opinion : « Mais ne voyez-vous pas, lui dis-je, mes bas rouges et ma calotte de cardinal?»—«Qui sait, ajouta-t-il d'un air confus, ce pourrait bien être!.... » Là-dessus on vint m'avertir que tout était prêt, j'interrompis la conversation et je montai en voiture en saluant le bon peuple qui s'était rassemblé. J'ai voulu raconter cette anecdote comme une preuve nouvelle de l'affection constante des Piémontais pour la famille de leurs anciens souverains. Nous allâmes de là à Avellino, puis à Rivoli : chemin faisant, je m'aperçus que le chef d'escadron Gaillot était grave et pensif : c'était la première fois

que je lui voyais un air sérieux, car il était d'un caractère très-gai et savait mêler à tout quelque plaisanterie. Arrivés à Rivoli, nous apprîmes à la poste que la veille au soir il était arrivé de Turin, au brigadier des gendarmes, un paquet adressé à M. Gaillot, avec ordre de le lui remettre dès son arrivée. Je pensai aussitôt que le paquet devait me concerner, et que c'était sans doute ce que les Français appellent une lettre de cachet, c'est-à-dire l'ordre du gouvernement au sujet de ma destination future. En effet, quelque temps après un gendarme vint remettre le paquet à Gaillot, qui, en lisant la lettre, changea de couleur et dit tristement : « Je le savais déjà ! » Il s'approcha de ma voiture et me pria de descendre, disant qu'il avait quelque chose à me communiquer. Quand nous fûmes retirés à l'écart, il me dit qu'il avait reçu de Turin l'ordre de me faire transporter, par un brigadier de gendarmerie, dans la forteresse de Fenestrelle ; à ces mots, il se mit à pleurer. Je lui répondis, avec une indifférence qui l'étonna et qui me surprit moi-même ensuite : « Eh bien ! allons à Fenestrelle! » Je l'embrassai, je le remerciai de l'affection qu'il me témoignait, ajoutant que si cette nouvelle n'avait produit sur moi aucun effet, c'est que j'y étais préparé depuis le jour de mon entrée au ministère. Il me dit cependant qu'il allait me remettre entre les mains du brigadier de gendarmerie, selon les ordres qu'il avait reçus de

Turin, mais qu'il m'accompagnerait lui-même jusqu'à Fenestrelle pour me fournir tous les secours possibles pendant mon voyage, et à mon arrivée dans le fort; je lui en fis mes remercîmens, lui disant que je serais très-fâché de me trouver en arrivant avec des personnes inconnues.

En quittant la poste, nous nous rendîmes à la caserne où logeait le brigadier de gendarmerie, et, pendant que M. Gaillot écrivait des lettres pour Turin afin d'accuser réception du paquet et d'annoncer, je crois, au ministère de la police la résolution où il était de me conduire lui-même à Fenestrelle, je déjeunai tranquillement dans la chambre où l'on me conduisit. C'était ce que nous appellerions en langue romaine une espèce de *Guardiola*, c'est-à-dire un corps-de-garde. Je pris des forces avec un excellent verre de vin de Nice; après déjeuner je me mis a une fenêtre qui donnait sur la rue et je vis dans une maison en face deux dames et une petite fille, qui se tenaient en arrière pour ne pas être vues par les passans. Elles me témoignaient en pleurant la douleur qu'elles éprouvaient de me voir prisonnier, et me montrant le front avec leurs mains et pliant les genoux, elles me demandaient la bénédiction. Je la leur donnai et me sentis vivement ému. Pendant tout le voyage, j'ai observé combien est puissant, sur les femmes, le sentiment de pitié qu'elles éprouvent à la vue des personnes qu'elles croient

plongées dans l'affliction et la peine. J'en ai vu plusieurs verser des larmes; et dans ces temps de guerre j'aurais pu leur répéter les paroles de notre divin Rédempteur aux pieuses femmes du Calvaire : *Nolite flere super me, sed super vos ipsas flete et super filios vestros.*

Lorsque M. Gaillot eut terminé les lettres et qu'il les eut remises au brigadier, nous partîmes pour Turin, accompagnés d'un gendarme à cheval. Mais quand nous fûmes à l'endroit où la route se partage en deux, dont l'une conduit à None, l'autre à Pignerol, le gendarme qui nous escortait ordonna au postillon, d'après la recommandation de Gaillot, de prendre cette dernière direction et de laisser Turin de côté. A peu de distance, nous vîmes Stuppiniz, maison de campagne des rois de Sardaigne; elle me parut bien située, grande et commode à habiter pour les personnes de la suite d'un roi. Après être resté quelque temps à None, nous poursuivîmes notre route vers Pignerol, où nous arrivâmes à quatre heures, au moment où se tenait encore le marché du samedi, qu'on peut appeler une foire, tant est grand le concours des marchands qui s'y rendent des environs du Piémont. L'arrivée d'un cardinal entre des gendarmes attira la foule autour de la voiture, et excita, comme on le suppose, la curiosité générale sur ma personne et sur l'objet de mon voyage. Je descendis dans une auberge, et pendant

que j'étais à la fenêtre, je vis passer une voiture à quatre places; on me dit que c'était l'évêque. Il s'arrêta d'abord à la porte de la maison du sous-préfet, qui était un nommé Geymet, ministre réformé d'une paroisse protestante des vallées du Piémont; il se rendit de là au palais de la municipalité. J'imaginai aussitôt que ce prélat, monseigneur de la Marmara, ayant eu connaissance de mon arrivée à Pignerol, désirait me faire une visite, mais que pour s'éviter des désagrémens, il avait voulu d'abord demander aux agens du gouvernement, s'il pouvait faire cette démarche sans encourir le risque d'être accusé d'imprudence et sans inspirer de soupçons. Les magistrats ne mirent aucun obstacle à sa demande, ils lui répondirent qu'il fallait consulter à ce sujet l'officier qui m'escortait. En effet, je vis la voiture de l'évêque sortir de la mairie, et, peu après, un domestique du prélat vint à l'auberge et parla à M. Gaillot; il n'en obtint pas la permission qu'il demandait; M. Gaillot me dit ensuite que l'évêque lui avait envoyé un de ses domestiques pour lui demander s'il pouvait me voir, et qu'il lui avait fait répondre qu'il irait lui-même en personne lui parler. Il me fit entendre qu'il ne croyait pas cette visite opportune, parce qu'elle pouvait déplaire à la police de Turin. Je le priai de remercier pour moi l'évêque de son aimable attention, et de l'engager de ma part à ne pas venir. M. Gaillot alla le trouver lui-

même, et à son retour, il me rapporta que l'évêque aurait réellement désiré venir me présenter ses hommages, mais qu'il se rendait à ma prière.

Le matin du 6, nous partîmes pour Fenestrelle, avec quatre chevaux de louage; il n'y a pas de poste entre Pignerol et Fenestrelle. J'eus le plaisir d'observer la campagne et les environs de Pignerol qui sont charmans, bien cultivés et très-fertiles. Dans le village de Pérouse qui est à moitié chemin, pendant qu'on faisait rafraîchir les chevaux, je demandai la permission d'entendre la messe. C'était un dimanche. On me conduisit dans l'église, et un prêtre s'habilla aussitôt avec empressement et célébra l'office divin. Je dois avouer ici que j'écoutai la messe avec distraction, désirant non sans raison qu'elle finît promptement. Toute l'église, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, était remplie de larges crevasses, et tellement étayée de tous les côtés, qu'il me semblait être sur un plancher de théâtre au milieu des poutres qui le soutiennent. La messe étant terminée, je partis sur-le-champ, et une heure après-midi j'arrivai au village de Fenestrelle qui est au pied de la forteresse.

CHAPITRE III.

Prison de Fenestrelle.— Situation du fort.— Détails historiques.—Relation de mon voyage.— Mon arrivée.— Adieux touchans de Gaillot.— Rigueur de ma captivité.— Réflexions sur l'exil de Napoléon à Sainte-Hélène.— Souffrances physiques et morales.— On me refuse un confesseur.—Personnes détenues au fort de Fenestrelle.— Le comte André Basili de Fermo. — Le comte de Transtamare. Don Antonio Vergas. —M. Exclaga et les chevaliers Baramendi et Pando. —M. Canaveri. — Arrivée de mon neveu Tibérius Pacca.— M. Delmas. — M. Dauzers, directeur général de la police de Turin.— Interrogatoire. — Billet mystérieux. — Réponse.— Comment se termine l'année 1809.

La prison de Fenestrelle excitait dans ce temps autant de frayeur en Italie que la déportation en Sibérie, dans les pays septentrionaux de l'Europe. Je ne sais jusqu'à quel point il peut être pénible pour un Polonais et un Russe de quitter leur pays, et combien leur est désagréable le séjour de Tobolsck et de Kamschatka : ce que je sais, c'est que, pour celui qui est né dans le doux climat de l'Ita-

lie méridionale, dans les contrées voisines de l'agréable province de la terre de Labour, et près du Vésuve, le séjour au milieu des Alpes froides et glacées est très-insupportable. Le fort de Fenestrelle est placé sur une partie de la chaîne de montagnes qui sépare le Piémont du Dauphiné. Le village de Fenestrelle, qui est au pied de cette montagne, appartient à la vallée de Pratgelat (*Prato-Gelato*). Cette vallée est une de celles qui, d'après un traité de 1713, furent détachées du Dauphiné, et cédées à la maison royale de Savoie; elles sont très-connues dans la géographie pour être la seule partie de l'Italie où l'on tolère la religion protestante avec un culte public; là demeurent plus d'un millier d'hérétiques, surnommés Barbets, à cause de la barbe que portaient autrefois leurs ministres. Avant la prétendue réforme de Luther et de Calvin, ils professaient les erreurs des Vaudois et des Pauvres de Lyon; mais dans ces derniers temps, ils se réunirent aux calvinistes et embrassèrent tous les faux dogmes de cette secte. Fenestrelle est un petit village de huit cents habitans environ, et il n'aurait peut-être pas l'honneur de figurer sur les cartes géographiques, s'il n'avait donné son nom à cette fameuse forteresse. Pendant plusieurs mois de l'année, il y règne un hiver très-rigoureux, et dans quelques endroits des montagnes qui l'environnent,

la neige ne se fond jamais entièrement; mais....

Ubi delicüit nondùm prior, altera venit;

et on en voit cà et là des couches même aux mois de juillet et d'août. En automne, quelques jours après que la neige est tombée et a couvert presque tous les objets exposés à la vue, et souvent même les murs des maisons sur lesquelles elle est poussée par la violence du vent, elle s'endurcit et devient semblable à un parquet de verre : on croirait être dans un pays tout de cristal. Pendant plusieurs jours, il descend des montagnes voisines un brouillard épais qui non-seulement dérobe la vue du ciel, mais empêche presque de distinguer les objets à peu de distance. C'est dans une de ces journées qu'arriva, à Fenestrelle, l'excellent marquis Jean Patrice, dont je parlerai plus tard. Le domestique romain, qui l'accompagnait, épouvanté à cette horrible vue, demanda aussitôt la permission de retourner à Rome, et comme le commandant de la place lui reprochait d'abandonner son maître en cet état, il répondit ingénument : « Eh! monsieur, comment peut-on vivre dans un pays où l'on ne voit ni ciel ni terre? » En un mot, ce lieu, pendant la saison d'hiver, représente une vraie caverne de l'enfer; et si notre Dante y fût venu, il l'aurait décrit avec son habile pinceau, et ne se serait pas contenté de dire dans le trente-troisième chant de son poème :

Perch'i mi volsi, e vidimi davante
E sòtto i piedi un lago, che per gielo
Avea di vetro, e non d'acqua sembiante.

Les nuits d'hiver y sont insupportables par leur longueur; pendant un certain temps, les ténèbres les plus épaisses durent seize heures : le triste silence qui règne dans cette vaste solitude n'est interrompu que par le sifflement des vents, ou d'autres fois par le bruit épouvantable qu'occasionne la chute des grosses masses de neige appelées avalanches, et par les hurlemens des bêtes féroces qui, poussées par la faim, s'approchent des murs de la forteresse. Il est bien rare de voir pendant l'hiver des oiseaux dans cette triste vallée. Les aigles seuls, nichés dans les rochers, sur le haut des montagnes, planent dans ces contrées, et souvent passent majestueusement en volant, les ailes déployées, au-dessus de la forteresse. Les habitans de Fenestrelle, et des petits villages voisins, restent enfermés dans leurs maisons, dont la plupart creusées sous terre méritent plutôt le nom de tanières. Là, ils vivent avec leur vache et leur chèvre qui les nourrissent de lait dans cette saison. Vers la fin du printemps, cette vallée, jusque alors triste et affreuse, présente un aspect agréable et curieux. Avec la fonte des neiges, on découvre les petites prairies de la vallée, et, quelques jours après, on voit ces prés couverts de hautes herbes et d'une grande quantité de belles fleurs qui sont

pour ainsi dire symétriquement arrangées. On pourrait dire avec le Tasse :

. . . . . . Che la natura
L'imitatrice sua scherzando imiti.

Des fleurs plus belles et des herbes odoriférantes croissent en plus grande quantité dans un endroit situé sur la cime de la montagne qu'on appela Catinat, parce que ce fameux maréchal de France y resta campé quelque temps. Reparlons maintenant de la forteresse. Elle est divisée en deux forts qui sont réunis par le moyen d'un escalier de plus d'un millier de marches. Sur le sommet de la montage se trouve le fort des Vallées, et plus bas du côté du village le fort Saint-Charles, où sont les prisonniers et la garnison. Entre le pied de la montagne et une hauteur appelée l'Alburgian, vis-à-vis du fort Saint-Charles, est un autre fort nommé le fort Mutin. Il fut construit par l'ordre de Louis XIV, d'après le plan du fameux maréchal Vauban, afin de réprimer les Barbets révoltés. La forteresse de Fenestrelle fut bâtie par le roi Charles Emmanuel, aïeul du roi actuel, pour fermer de ce côté du Piémont, aux armées françaises, l'entrée en Italie. La nature et l'art ont contribué à la fortifier, je dirai même à la rendre inexpugnable. D'un côté, elle est protégée par un roi ; de l'autre, elle est défendue par des bastions et de petits forts bien disposés. Le gouvernement

français, avant de concevoir le vaste projet d'étendre les limites méridionales de la république au-delà des Alpes, avait résolu de la démolir, comme il avait démoli la Brunette et d'autres places fortes du Piémont. Déjà on se préparait à exécuter ce dessein, mais sur les représentations d'un général français, on en suspendit l'exécution, et, quelque temps après, cette forteresse fut destinée à être une des nombreuses prisons d'État entretenues par ce gouvernement libéral et tolérant. Celui qui conseilla cette nouvelle destination, ou ne connaissait pas le lieu, ou ne consultait en rien les sentimens d'humanité. Assurément ce lieu, où peu d'années auparavant le gouvernement avait fait transporter, des ports de mer, les criminels condamnés aux galères, ne paraissait pas propre à renfermer des personnes de condition. La rigueur du climat, la pauvreté du village voisin, qui ne peut fournir les choses nécessaires aux usages de la vie, le manque de médecin et d'une pharmacie bien pourvue, en cas de maladie, rendaient ce séjour très-triste et très-pénible pour ceux qui avaient le malheur d'y habiter.

Je reprends maintenant le récit de mon voyage. J'ai déja dit que, le dimanche 6 août, j'arrivai un peu après midi au village de Fenestrelle. M. Gaillot me conduisit droit à la maison qu'occupait le commandant dans le village; nous eûmes à traverser une foule de gens, étonnés de voir un

cardinal prisonnier entre des gendarmes. Le commandant m'accueillit avec respect, mais froidement. Je crus alors que c'était par fierté; mais, quand je le connus plus tard, je jugeai que c'était par l'embarras que lui causait l'arrivée d'un cardinal. Après les complimens accoutumés, M. Gaillot montra beaucoup plus de bon sens que les ministres de Napoléon; car, supposant bien qu'ayant été enlevé violemment je n'avais pu me pourvoir d'argent, il demanda au commandant s'il avait pensé à me loger et à me traiter suivant les égards dus à mon rang. Celui-ci répondit, d'un air sérieux, qu'il n'avait à ce sujet aucun ordre du gouvernement, que cependant il me donnerait le lit et la nourriture comme aux autres détenus. Cette réponse troubla et affligea Gaillot, qui savait bien ce que c'est que le lit et la nourriture que les gouvernemens fournissent aux prisonniers. Tout mortifié, il vint me rendre compte de sa conversation. Alors je le priai de demander au commandant et aux majors s'il était permis aux prisonniers, en payant de leur argent et sur-le-champ, de se procurer un logement plus grand et d'autres choses nécessaires. A ces mots, *en payant sur-le-champ*, le front des officiers se dérida; ils répondirent poliment que c'était permis : et un des majors, nommé Gasan, Piémontais, s'offrit aussitôt de bonne grâce pour donner ordre au concierge de louer, à l'instant même, un bon lit avec des

chaises, une table et les autres meubles nécessaires pour ma chambre. De la maison du commandant, je me rendis à l'auberge avec Gaillot pour dîner : cette auberge, pour un petit village tel que Fenestrelle, n'était pas très-mauvaise ; et, cela soit dit à la honte de notre Italie méridionale, dans plusieurs villes et villages de l'État pontifical et du royaume de Naples, beaucoup plus peuplés que Fenestrelle, je n'en ai pas trouvé de semblable. A la fin du dîner, nous vîmes entrer dans la chambre le commandant et le major Gasan qui étaient venus pour me conduire à la forteresse. Nous prîmes ensemble le café et nous nous mîmes en marche. Gaillot m'accompagna jusqu'à l'endroit où l'on commence à monter pour arriver au fort Saint-Charles, et là il prit congé de moi en pleurant amèrement. Je l'embrassai avec attendrissement, et le remerciai de tous les témoignages de bienveillance qu'il m'avait donnés pendant le voyage. Il me promit de venir me voir, s'il pouvait en obtenir la permission, mais il ne put tenir sa promesse ; car, quelque temps après, il fut envoyé avec un corps de gendarmes en Espagne, où il trouva la mort ainsi que tant d'autres victimes de cette folle et injuste guerre.

Ayant passé le pont-levis, nous entrâmes dans le fort, dont l'entrée ressemble à celle d'un antre obscur. Sur la petite place, et devant l'habitation et la prison des détenus, nous trouvâmes le

major Jamas avec quelques soldats de la garnison; mais nous ne vîmes aucun prisonnier. On leur avait donné l'ordre de rester dans leurs chambres à l'heure où l'on supposait que je devais arriver. Nous entrâmes par un corridor peu éclairé : le plafond est très-bas et il n'y a qu'une fenêtre au bout. A droite, nous vîmes les chambres bien fermées, munies de grosses chaînes; nous trouvâmes ouverte la dernière qui m'était destinée. Quand nous fûmes entrés, le commandant me dit, d'un air grave, mais respectueux, qu'il avait reçu des instructions très-rigoureuses à mon égard; qu'il ne m'était permis de communiquer avec personne du dehors, ni même avec les prisonniers, qu'ainsi il ne pouvait m'accorder la promenade sur la petite place du fort dont les prisonniers avaient la jouissance; qu'il m'était absolument défendu d'écrire, et que quant aux lettres qui me seraient adressées, elles ne me seraient remises qu'après avoir été vues et examinées à Turin ou à Fenestrelle. Je lui dis qu'il me suffisait de pouvoir écrire en sa présence quelques lignes à ma famille, et que je lui remettrais les lettres ouvertes; il me répondit qu'il ne pouvait me le permettre. Qui aurait pu imaginer ou prévoir alors que, quelques années après, on donnerait des ordres aussi rigoureux contre Napoléon lui-même? Le général comte de Montholon, qui fut du petit nombre de ceux qui le suivirent dans l'infortune et dans l'affreux

exil de Sainte-Hélène, écrivit, en date du 25 août 1816, par ordre de Napoléon, à M. Hudson Lowe, gouverneur de l'ile, une longue lettre, pleine de réclamations et de plaintes amères sur la manière dont il était traité. Il se plaignait de ce qu'on avait trop restreint l'espace de terrain dans lequel on permettait à l'empereur de se promener ou d'aller à cheval avec ses domestiques (c'était une étendue de plusieurs milles). Il se plaignait encore que le gouvernement britannique eût défendu de laisser passer les lettres que l'empereur écrivait ou qu'il recevait de sa famille, si les unes et les autres n'étaient auparavant vues et lues par les ministres anglais et par les officiers de Sainte-Hélène. Il déclarait qu'une pareille mesure serait désavouée à Alger. Il se plaignait enfin qu'on n'eût permis à Napoléon de s'abonner à aucun journal de France, ajoutant que cette défense n'était faite que dans les cachots de l'inquisition. Ainsi écrivait, en 1816, le comte de Montholon; il aurait dû réfléchir que ces ordres rigoureux, qu'on aurait désavoués à Alger, et qu'on n'aurait mis à exécution que dans les cachots de l'inquisition, avaient été donnés par Napoléon contre plusieurs personnages illustres de différentes nations. Aussi, tout ce qui lui arrivait alors à lui-même, peut être regardé comme un nouveau témoignage de cette Providence divine, régulatrice des événemens de ce monde, qui, quelquefois même, sur cette terre, con-

damne et punit les coupables suivant la loi du talion.

Je reprends maintenant le fil de mon récit. Le commandant termina son discours en me disant qu'en tout ce qui ne serait pas contraire aux ordres du gouvernement, il chercherait toujours à adoucir autant qu'il était en lui ma pénible situation, et qu'il m'avait choisi cette chambre parce qu'elle était en face de la chapelle. Je le remerciai de ses bonnes intentions, et il se retira avec les majors. A peine me trouvai-je seul dans la chambre, que je courus à une des deux fenêtres, pour voir si j'aurais du moins la consolation d'une belle vue, autant qu'il était possible au milieu de ces affreuses montagnes; mais je trouvai qu'elle donnait sur un escalier intérieur de la forteresse vis-à-vis d'une haute muraille qui empêchait de rien distinguer. J'allai à l'autre fenêtre, et je vis au-dessus de ma tête une haute montagne, l'Alberjan, dont on ne découvrait que le sommet. En plusieurs endroits, on voyait encore même dans cette saison la neige qu'après trois ans et demi de captivité je laissai en possession des mêmes lieux. La chambre où je passai tout ce temps était sur un terrain plat; la voûte en était fendue et crevassée en plusieurs endroits par les secousses d'un tremblement de terre qui avait eu lieu l'année d'avant. Les murs noirs et enfumés ressemblaient à ceux d'une cuisine et d'un atelier de forgeron; ils étaient depuis

le bas jusqu'au haut tapissés de saletés et d'ordures. Le parquet consistait en planches à moitié pourries et mal propres, qui servaient de retraite aux rats et aux souris. Je ne trouvai dans la chambre d'autres meubles que ceux qu'on venait de louer à mon compte. C'étaient un lit, quatre vieilles chaises et une table de bois ordinaire grossièrement faite et ressemblant en tout à un tabouret de cordonnier. Tout ce que je voyais autour de moi, tout ce que j'avais entendu de la bouche du commandant, à mon arrivée dans la forteresse, jetèrent le trouble dans mon âme, trouble qui s'augmenta encore quand je ne vis point mon valet de chambre revenir du village où il était resté avec mon bagage. La pensée que j'allais être tout-à-fait abandonné entre les mains des gens du gouvernement, faisait naître en moi d'autres idées tristes. J'eus recours aux consolations que fournit la religion, je me mis à genoux et je récitai quelques prières; aussitôt le calme rentra dans mon âme, peu après je vis arriver mon fidèle valet de chambre, et j'eus l'assurance qu'il resterait avec moi. Le soir, le major Jamas qui habitait dans le fort, vint me faire une visite et me demander comment je me trouvais et si j'avais besoin de quelque chose; après l'avoir remercié de son attention, je lui dis qu'étant prêtre et même archevêque je désirais dire la messe dans la chapelle du fort, pensant bien que l'on ne m'en refuserait pas la permission. Je

le priai donc de me faire donner par le commandant un prêtre confesseur, car plusieurs jours s'étaient écoulés depuis ma dernière confession. Le major me répondit qu'il croyait que le commandant m'accorderait facilement la permission de célébrer la messe, mais qu'il lui semblait très-difficile qu'on pût me donner un confesseur après les ordres rigoureux qu'on avait reçus du gouvernement de ne me laisser parler à personne. « Du reste, ajouta-t-il, vous pouvez dire la messe quand vous voudrez. » — « Mais, repris-je, je n'ai point le bonheur d'être infaillible, et si l'on ne m'accorde pas un confesseur, je serai obligé, à mon grand regret, de ne point la célébrer. » Il me promit de porter ma demande au commandant et de me rendre réponse. Malgré les événemens désagréables de cette mémorable journée, la première nuit de mon séjour à Fenestrelle je dormis très-tranquillement.

Je passai le second jour moins tranquille. Je commençai à sentir les désagrémens physiques et moraux que j'aurais à souffrir dans cet endroit. Il s'éleva pendant la nuit un vent violent; cela se voit souvent dans ce lieu. Le vent sort des gorges des montagnes avec un bruit épouvantable et assourdissant, et cause de graves dégâts dans les habitations. Quelquefois il détache des toits du fort les grosses pierres clouées qui servent de tuiles, aux risques et périls de ceux qui passent; une fois, pendant que j'étais dans le fort, il transporta

dans l'air, assez loin du fort, la guérite où se tient ordinairement la sentinelle. Le vent qui s'éleva cette nuit produisit aussitôt dans l'atmosphère un froid extraordinaire surtout pour cette saison, et me fit une impression très-forte; car je n'étais pas pourvu de vêtemens d'hiver. J'essayai de faire du feu dans la cheminée, mais je fus forcé de l'éteindre à l'instant, la fumée remplissait la chambre et m'ôtait presque la respiration. Il fallut aussi fermer l'ouverture de la cheminée, car le vent faisait trembler et renversait à terre le peu de meubles que j'avais.

A ces souffrances du corps se joignirent les peines de l'âme. Le soir précédent, j'avais demandé un livre pour passer le temps et me distraire; un officier m'envoya un volume de Voltaire. J'entendis sonner une cloche dans le corridor et j'appris qu'un prêtre prisonnier allait dire la messe dans la chapelle. J'envoyai aussitôt mon valet de chambre au major Jamas, pour lui demander si je pouvais assister à la messe avec les autres prisonniers. Il me fit répondre qu'il n'avait reçu du commandant aucune instruction à ce sujet, qu'il prendrait ses ordres et me ferait connaître la réponse le lendemain. Cette rigueur commença à me fatiguer, et elle était vraiment étrange à l'égard d'un archevêque cardinal. Je demande un confesseur, on répond qu'on ne peut me l'accorder; je désire avoir un livre, on m'envoie un volume de Voltaire; je

témoigne le désir d'entendre une messe, on m'en refuse la permission et on me répond qu'on prendra des ordres pour savoir si l'on doit ou non me la donner. Comment ne pas être indigné de tels procédés? Je me tus cependant et je souffris avec patience... *espérant le bien et supportant le mal.* Après le dîner, le commandant vint me rendre visite avec le major Gasan; je fis tomber aussitôt la conversation sur la messe et le confesseur, le priant instamment de m'accorder ces deux choses; il me répondit qu'il donnerait ordre au concierge de venir le matin m'avertir quand la messe se célébrait, et de m'accompagner à la chapelle; mais qu'il n'était pas en son pouvoir de m'accorder un confesseur, l'ordre exprès du gouvernement étant que je ne devais parler à personne. Je le priai alors d'écrire du moins à Turin, pour demander de nouvelles instructions, lui disant que j'étais persuadé qu'il recevrait une réponse favorable; qu'il n'était pas possible que le gouvernement voulût m'enlever, dans les tristes circonstances où je me trouvais, la seule consolation qui me restait, celle de pratiquer les actes de ma religion. On ne refuse pas un confesseur même aux condamnés à mort; comment pourrait-on en refuser un à un archevêque-cardinal? Je prononçai ces dernières paroles avec une telle expression de douleur, et en retenant à peine mes larmes, que le commandant fut ému et me promit d'écrire à Turin par le premier courrier.

Il ajouta que tous les jours, ou lui ou un autre officier viendrait me prendre pour me mener promener autour du fort. Je l'en remerciai beaucoup. Je priai aussi le major Gasan de me faire donner des livres plus convenables à ma vocation et à mon état, et entre autres je demandai la Bible. Je passai la seconde nuit à Fenestrelle, moins tranquillement que la première, tant à cause des désagrémens que j'avais éprouvés dans la journée, qu'à cause d'un vent impétueux qui régna pendant plusieurs heures. La journée du 8 commença sous de meilleurs auspices, et fit rentrer le calme dans mon âme; j'eus la Bible et d'autres livres sacrés, et, au moment où on allait commencer la messe, le geolier vint exactement pour m'y conduire. Je m'y rendis en simarre avec la croix épiscopale presque à découvert et avec les insignes du cardinalat, ne voulant pas donner à croire que je rougissais de mon état de prisonnier. Les autres détenus qui étaient déjà dans la chapelle, en voyant arriver un cardinal-archevêque accompagné du geolier qui ne me quittait pas un instant, furent saisis d'étonnement et firent entendre un léger murmure d'indignation, tout en m'adressant des témoignages de respect et de vénération. Après la messe, le geolier m'accompagna jusqu'à ma chambre, et regarda d'abord sous l'oreiller où j'avais dormi, craignant peut-être que je n'y eusse laissé quelque papier.

On pouvait alors appliquer au fort Saint-Charles les deux vers de la Henriade sur le fameux château de Paris, appelé la Bastille :

> Dans cet affreux château, palais de la vengeance,
> Qui renferme souvent le crime et l'innocence.

Il y avait sans doute parmi les prisonniers beaucoup de gens qui méritaient la peine qu'ils subissaient; mais les détenus que je vis pendant mon séjour de trois ans et demi étaient pour la plupart de pieux ecclésiastiques, de nobles personnages fidèles à leurs légitimes souverains, et d'autres personnes honorables soupçonnées de porter peu d'affection au gouvernement. Il s'y trouvait depuis trois ans neuf ou dix Napolitains de ceux qui avaient suivi le parti de Ferdinand contre les Français, gens pour la plupart de basse naissance, dont plusieurs avides de troubles, de désordres et de crimes, s'étaient, par leur imprudence et leurs intrigues, attiré ce malheur tout en servant une bonne cause. J'y rencontrai aussi plusieurs Piémontais incarcérés depuis peu de temps. Ils étaient soupçonnés d'avoir eu des intelligences avec l'Autriche lorsque éclata la guerre de 1809. Ils furent remis en liberté l'année qui suivit le traité de Vienne.

Le nombre des ecclésiastiques détenus était alors très-restreint, et ils ne l'étaient pas pour des affaires d'Église; mais ensuite pendant la persécu-

tion suscitée contre le clergé, il s'accrut tellement qu'il forma plus de la moitié des prisonniers. J'y trouvai à mon arrivée l'archiprêtre de Fontanelle dans le duché de Parme : *Vir simplex et timens Deum* (Job), récemment condamné à trois ans de prison pour avoir écrit, de Parme, où il était dans l'été de 1809, à un curé, que l'archiduc Jean s'avançait avec l'armée autrichienne en Italie. Le bon Lombard ne parlait que des chapons bien gras et des vins exquis qu'il avait laissés chez lui, et dans sa disgrâce cela semblait lui tenir au cœur bien plus que tout le reste. Je rencontrai aussi le prêtre Tognetti de Pise, condamné pour six mois ou un an, autant que je puis m'en souvenir, parce que ayant entendu une satire contre l'empereur, il avait eu l'imprudence de la répéter à un ami. Le prêtre D. Girolamo Bicri de Forli, aujourd'hui chanoine de cette cathédrale, pour avoir, à ce qu'il supposait, composé une pièce de vers à la louange des Autrichiens, quand en 1800 ils chassèrent les Français d'Italie : le prêtre don Sébastien Léonard de Modigliano, diocèse de Forli, curé de campagne, brave homme, mais un peu grossier, condamné, autant que je puis le conjecturer, pour des discours imprudens tenus contre Bonaparte et le gouvernement français. On n'avait pas fixé pour ces deux derniers prêtres le temps de leur captivité; ils n'obtinrent leur liberté qu'a l'époque du changement de gouvernement en

France. Quand ils furent transférés à Fenestrelle, on les fit passer en plein jour à travers les villes populeuses de la Lombardie, le premier avec des menottes, le second avec une chaîne de fer au cou, dont j'ai vu moi-même les marques encore empreintes. Je suppose qu'on les traita ainsi pour faire croire au peuple que c'étaient deux prêtres coupables de crimes atroces, et discréditer ainsi le clergé *. Depuis plusieurs mois, il y avait aussi dans le fort Saint-Charles le comte André Basili de Formo, suppléant de monseigneur Guardoqui, auditeur de Rote, Espagnol et sous-secrétaire de la congrégation de la *Reverenda Fabrica*, homme plein de

* J'ai été confirmé dans cette supposition par la lecture des Mémoires de M. Savary, duc de Rovigo; pour justifier de l'accusation de cruauté, Napoléon son héros, qui avait rempli les prisons d'État de personnages de tous les rangs et de toutes les conditions, et surtout d'ecclésiastiques, il veut donner à entendre que le nombre des prisonniers d'État était très-restreint et que les prêtres qui étaient détenus, étaient pour la plupart coupables de honteux délits. Voici ce qu'il écrit en parlant des prisonniers d'État : « Il faut encore y comprendre quel-
« ques prêtres, qui avaient été arrêtés pour avoir employé
« leur ministère à mettre le trouble dans les familles. Par
« exemple, j'ai connu tels de ces misérables qui s'étaient
« servis de la confession pour porter de jeunes femmes, assez
« faibles pour les écouter, à rompre le lien conjugal qui les
« unissait avec leurs maris, sous prétexte que ceux-ci avaient
« servi l'État, ou qu'ils avaient acheté des biens nationaux.

talent, très-versé dans les lois civiles et canoniques, et très-instruit en littérature. A ces belles qualités il joignait cette probité antique, si rare de nos jours. Pendant le peu de temps que dura le gouvernement républicain à Rome, il s'était réfugié à Venise; de là il envoya une brochure qu'il avait composée contre le système et les maximes républicaines alors en vogue, et la fit répandre dans les provinces de l'État de l'Église. Dans la seconde invasion des Français sous le général Miollis, quelques malveillans le dépeignirent à ce général comme un homme dangereux et ennemi des Français : c'est pourquoi il fut arrêté, et après avoir

---

« Il y en avait d'autres qui avaient refusé le baptême à des « enfans nés de mariages contractés pendant la révolution; « enfin il y avait de ces prêtres, détenus pour avoir attiré « chez eux, sous prétexte d'exercices de piété, des jeunes « filles qu'ils avaient ensuite soumises à toute la dépravation « la plus honteuse. Ce n'était point par ménagement pour « ces hypocrites qu'on ne les avait point envoyés devant les « tribunaux, mais c'était à cause de la honte qui en serait « retombée sur la famille des enfans dont ils avaient souillé « l'innocence, et par ménagement pour le clergé, ainsi que « par respect pour la morale publique. » (*Mémoires du duc de Rovigo*, tom. IV, ch. XXXI.) Cette dernière phrase est vraiment risible dans la bouche du duc de Rovigo, car tout le monde sait bien quel triomphe c'est pour les philosophes, quand ils peuvent annoncer au public les fautes des ecclésiastiques, et leur infliger des châtimens publics.

passé plusieurs mois dans le château Saint-Ange, il fut condamné à la prison de Fenestrelle. Peu de jours avant mon arrivée, quelques Espagnols détenus dans le fort Saint-Charles comme prisonniers d'État, avaient été transportés dans le fort Mutin. Je raconterai succinctement qui ils étaient, et pour quel motif ils avaient été condamnés.

Le plus considérable était le comte de Transtamare, fils aîné du duc d'Altamire, grand d'Espagne de première classe, et un des plus illustres seigneurs du royaume; sa famille a l'importante prérogative de proclamer le nouveau roi d'Espagne. Le duc d'Altamire, père du comte, ayant appris l'abdication de Charles IV, proclama le souverain actuel Ferdinand VII et non Joseph Bonaparte : à peine les Français furent-ils maîtres de Madrid, qu'ils cherchèrent à le prendre, et ne pouvant l'arrêter, parce qu'il s'était déjà mis en sûreté, ils arrêtèrent et envoyèrent à Fenestrelle son fils, qui vivait séparé du père avec sa famille, et n'avait eu aucune part à ces événemens politiques.

Il y avait un autre seigneur également grand d'Espagne : c'était don Joseph Lilva, marquis de Santa-Cruz. Ce jeune seigneur se trouvait à Bayonne, quand le roi Ferdinand fut contraint, par les menaces violentes de Napoléon, à renoncer au trône. Effrayé dans ces terribles circonstances, il a cru devoir céder à la nécessité, en

reconnaissant pour roi Joseph Bonaparte, et en lui prêtant serment de fidélité et d'obéissance. Mais à peine se vit-il hors des lieux occupés par les troupes françaises, qu'il rétracta solennellement son serment, et alla se réunir à l'armée nationale. Peu de mois après, il eut l'imprudence de se laisser voir à Madrid quand les troupes ennemies y entrèrent; il fut pris; on lui fit son procès, et on le condamna à la peine de mort, qui fut commuée en une prison perpétuelle. Outre ces deux grands d'Espagne, il y avait le chevalier don Antonio Vergas, ministre plénipotentiaire de sa majesté catholique auprès du Saint-Siége, homme qui conservait la loyauté des anciens Espagnols, dont Rome se souviendra toujours avec des sentimens d'estime et de reconnaissance. Ce chevalier ne suivit pas l'exemple de ces ministres qui, envoyés comme conciliateurs auprès des cours, en deviennent souvent les délateurs et les ennemis cachés; mais il sut, tout en restant fidèle et zélé serviteur de son souverain, observer tous les égards qu'il devait au prince près duquel il résidait; ce qui lui mérita des deux côtés égale estime et affection.

Il y avait avec le chevalier Vergas M. Exclaga, secrétaire d'ambassade, et les chevaliers Baramendi et Pando, attachés à la même ambassade, qui tous avaient refusé de prêter le serment de fidélité et d'obéissance qu'on leur demandait,

On avait aussi transporté avec eux, du fort Saint-Charles au fort Mutin, M. Canaveri, d'une famille distinguée de Nice, homme religieux et probe, mais d'un caractère un peu extraordinaire, et de ceux qu'on appelle vulgairement des originaux. Il se trouvait à Rome, où il demeurait depuis plusieurs années, quand, en 1808, les troupes françaises y entrèrent, et soit par dévouement et attachement pour ses anciens souverains de la maison de Savoie, dépouillés par les Français de leurs possessions continentales, soit par indignation contre la tyrannie française à Rome, il parlait imprudemment partout où il allait contre l'empereur Napoléon, disant à quelques gens, en confidence, qu'il composait la vie de Bonaparte, chose dont, à mon avis, il n'était guère capable. Cette prétention, et les discours imprudens sortis de sa bouche, le firent arrêter et emprisonner plusieurs mois dans le château Saint-Ange et ensuite à Fenestrelle.

Le 16 du mois d'août, monseigneur Tibérius Pacca, mon neveu, comme moi prisonnier d'État, arriva à Fenestrelle. Le commandant le conduisit dans ma chambre, pour que je pusse le revoir et l'embrasser. Il me dit que, suivant l'ordre qu'il avait reçu de m'empêcher de communiquer avec les prisonniers, il devait donner une chambre séparée à mon neveu. Cela me parut vraiment étrange, et cette séparation me causa un vif cha-

grin ; mais je me soumis, en recommandant mon neveu au commandant et en le priant de le mettre en relation avec des prisonniers sages et honnêtes, ce qui eut lieu en effet; car, avec la permission du commandant, il fit connaissance avec le comte Bacili. Depuis le 8 du mois, le commandant, selon la promesse qu'il m'avait faite, m'envoyait toujours vers les cinq heures un des majors, qui me conduisait à la promenade dans les environs du fort, et qui me ramenait à la prison vers le coucher du soleil. Mais cet innocent passe-temps ne dura pas long-temps. Avant la fin du mois arriva un soir, de Turin à Fenestrelle, M. Delmas, aide de camp du prince Borghèse, et le lendemain, après avoir visité les forts et fait plusieurs questions à quelques prisonniers, il donna, en partant, ordre au commandant de ne plus me permettre de me promener hors du fort et de faire passer du fort Saint-Charles au fort Mutin monseigneur Tibérius Pacca. Je n'ai jamais su le motif de ces nouvelles rigueurs.

Je ne puis faire un récit suivi des trois années et demie que dura ma captivité. Pour une personne séparée de la société et enfermée dans une prison, presque tous les jours se ressemblent, et il survient rarement des événemens qui méritent l'attention. Je raconterai brièvement ce qui m'arriva de plus particulier chaque année, et j'y joindrai sur les faits et les événemens politiques des renseignemens qui sont nécessaires pour

bien comprendre ce que je raconterai plus tard.

Le 16 septembre, vers le soir, M. Dauzers, directeur général de la police de Turin, arriva tout à coup à Fenestrelle. On vint en avertir aussitôt le commandant qui se trouvait dans ma chambre, où il était venu me faire une visite, et qui me quitta à l'instant. Un quart d'heure après, il revint et me pria d'avoir la bonté de le suivre dans l'appartement du major, disait-il, où je serais plus à mon aise et où je pourrais m'entretenir avec M. Dauzers, qui avait besoin de me parler. Il me conduisit en effet dans l'appartement du major, et me laissa dans une chambre en tête à tête avec le directeur de la police. Celui-ci, après m'avoir fait les complimens accoutumés, ouvrit un papier et me présenta une page d'une écriture que je ne connaissais pas. Il me dit ensuite que le gouvernement français désirait savoir à qui était adressée ma lettre dont il me présentait la copie.

Pour bien comprendre la conversation de deux heures que j'eus avec M. Dauzers, il est nécessaire que je raconte d'abord un fait arrivé à Grenoble. Deux ou trois jours après mon arrivée dans cette ville, une vieille dame qui avait déjà fait la connaissance de mon neveu et de don Cosimo Pedicini, mon secrétaire, s'approcha de Cosimo un matin dans la chapelle, et lui présenta un billet de la part d'un digne ecclésiastique sincèrement dévoué, disait-elle, au Saint-Siége apostolique, et

qu'elle connaissait depuis long-temps ; elle le priait de me remettre ce billet en main propre, et de lui faire avoir deux lignes de réponse, qu'elle viendrait prendre elle-même dans le même endroit. Le billet n'était pas signé. Elle nous assurait qu'il venait d'un des vicaires-généraux de l'évêque de Grenoble, et contenait les trois demandes suivantes: 1° Pourquoi le pape avait-il été violemment enlevé de Rome? 2° Que devait faire le clergé dans ces circonstances? 3° A qui devait-on recourir dans les affaires qui étaient du ressort du Saint-Siége? — Au commencement du billet, il y avait des protestations de dévouement à la chaire de St.-Pierre. Après l'avoir lu, je dis à don Cosimo que je croyais plus prudent de répondre de vive voix et de ne rien écrire. Mais il me fit observer que c'était impossible; qu'on ne permettait pas aux ecclésiastiques d'entrer dans la maison que nous habitions, et qu'il ne pouvait avoir une longue conférence avec la vieille dame dans la chapelle, pour ne point exciter les soupçons des gardes qui ne nous perdaient jamais de vue. Je lui recommandai donc de répondre de manière que si le papier venait à tomber dans des mains étrangères on ne pût savoir d'où il venait; car je ne voulais pas le signer. Je fis aux questions indiquées ci-dessus les réponses suivantes : 1° que le pape avait été enlevé de Rome, parce qu'il n'avait pas condescendu à certaines demandes faites par le gouvernement français, de-

mandes auxquelles il ne croyait pas en conscience pouvoir consentir; 2° qu'il n'y avait pas autre chose à faire que de recourir à Dieu, et de le prier de conserver l'unité de son Église et de faire remettre en liberté son chef visible; 3° que les évêques français avaient reçu du Saint-Siége des pouvoirs extraordinaires pour les circonstances présentes, et que pour les choses qui exigeaient nécessairement l'autorité pontificale, on pouvait, tant que nous restions à Grenoble, s'adresser à moi par l'entremise de la même dame, et qu'après avoir pris secrètement les ordres du Saint-Père je ferais savoir la réponse. Don Cosimo écrivit un billet fort court en latin, conservant entièrement le sens de ma réponse, mais usant peut-être d'un laconisme excessif qui pouvait faire soupçonner aux personnes défiantes qu'il en voulait dire plus qu'il n'écrivait. La chose alla très-bien à Grenoble : je ne reçus pas d'autre lettre du vicaire général à qui on remit fidèlement la réponse.

Les 16 ou 17 août, don Cosimo fut arrêté à Turin, après avoir été séparé de mon neveu, qu'on conduisit, comme je l'ai dit plus haut, au fort de Fenestrelle. J'ignorais alors complétement quel avait été le motif de l'arrestation et où on l'avait mené. D'après ce qui arriva plus tard, je conjecturai qu'on avait saisi les papiers, et entre autres un petit porte-feuille contenant des minutes de lettres parmi lesquelles se trouva naturellement celle

qu'il avait écrite à Grenoble. Tout fut envoyé à Paris, où l'on ne trouva rien à redire sur la lettre; mais l'imagination exaltée des Français leur fit soupçonner que j'avais entamé une correspondance avec des évêques français, et particulièrement avec son éminence le cardinal Fesch.

Je reprends maintenant le récit de notre entrevue. Je le ferai succinctement, sans y mêler rien de ce qui n'a point de rapport avec les affaires. Je demandai à M. Dauzers s'il avait l'intention de me faire subir un interrogatoire judiciaire, parce qu'alors je devais lui déclarer qu'un cardinal, d'après les sermens qu'il a prêtés, ne peut reconnaître d'autre juge que le pontife romain, et ne doit répondre qu'à ceux qui auraient reçu du pape la mission spéciale de l'interroger. Il me répondit que telle n'était pas son intention ni celle du gouvernement; qu'il était venu en personne pour ne pas être obligé de faire part à d'autres de l'affaire, et qu'il m'avait fait venir dans cette chambre pour que la chose restât entre nous deux, et pour avoir avec moi une conversation amicale. Il me fit entendre que cette lettre avait fait concevoir de grands soupçons aux ministres de Paris, qu'il désirait en conséquence obtenir de moi quelques renseignemens propres à éclaircir la chose, afin d'en faire un rapport exact. Il ajouta que pour m'assurer qu'il ne me ferait dire que ce que j'aurais dit réellement, il prendrait en ma présence et sous mes yeux

quelques notes que je pourrais voir. C'est en effet ce qu'il fit. Je me décidai alors à le satisfaire, sans lui rien cacher, et à lui dire la pure et simple vérité. Je lui déclarai cependant auparavant que cette lettre ne me semblait pas contenir des choses capables d'offenser et d'irriter le gouvernement, et il reprit aussitôt : « Au contraire, elle est pleine de sagesse ; » paroles qu'il me répéta plusieurs fois. Je lui racontai donc que j'avais chargé à Grenoble don Cosimo, mon secrétaire, de répondre au billet qui m'avait été envoyé secrètement par un ecclésiastique, que la réponse dont j'avais alors en main la copie contenait les sentimens que j'avais exprimés à mon secrétaire ; que je n'avais ni vu ni connu la personne qui avait remis le billet et pris la réponse ; je savais seulement que c'était une de celles qui venaient le matin entendre ma messe, dans le temps de mon séjour à Grenoble. Quant à l'auteur du billet sur lequel je m'étais aperçu que roulaient toutes les demandes, je dis que je ne connaissais ni sa personne ni son nom, mais que je croyais que c'était un vicaire général ou un curé de Grenoble. On pourrait croire ici que j'ai altéré la vérité en ne disant pas absolument que c'était un vicaire général : pourtant il n'en est pas ainsi. Pendant que j'étais à Grenoble, je demandai un jour à M. Gérard, conseiller de préfecture, combien l'évêque de cette ville avait de vicaires généraux ; il me répondit

que les évêques de France peuvent avoir pour conseillers dans la discussion des affaires autant de vicaires généraux qu'ils veulent; mais ils doivent en présenter deux au gouvernement, qui ne reconnait qu'en eux seuls cette qualité. Or, ne sachant pas si le vicaire général qui m'avait écrit était un des deux reconnus par le gouvernement, je ne pouvais répondre positivement à un agent du même gouvernement; de sorte que, pour ne pas m'écarter de la plus stricte vérité, je devais faire une réponse dubitative. J'assurai M. Dauzers que, depuis mon départ de Rome, je n'avais écrit à aucun évêque français, pas plus qu'au cardinal Fesch; chose qu'il nota avec empressement. Il me dit qu'on leur avait envoyé de Rome un nombre infini de brefs et de bulles du pape, et il me demanda s'il existait réellement une lettre du pape à l'empereur, dont on pût induire que ce dernier avait demandé au souverain pontife d'approuver et d'adopter les lois du Code Napoléonien sur le divorce: je lui répondis que j'ignorais l'existence de cette lettre; qu'à Rome même on avait répandu plusieurs écrits apocryphes, et que pour écarter tous les doutes, je voulais lui indiquer ce qui avait été publié d'authentique jusqu'au moment de mon départ de Rome; et je lui citai les quatre volumes de l'histoire des différends élevés entre le Saint-Siége et la cour de France, les deux allocutions consistoriales du pape pendant les mois de mars et de juillet de

l'an 1808, la bulle d'excommunication et le petit écrit affiché dans Rome. Je ne me souviens pas si je lui parlai aussi de la protestation italienne, signée par le pape lui-même et scellée du sceau pontifical, également affichée dans Rome, la nuit qui précéda le 11 juin. Je me souviens pourtant très-bien que je ne fis pas mention de l'autre écrit signé également par le pape et scellé de son sceau, qu'on devait publier et afficher dans le cas de l'enlèvement de sa personne sacrée, parce que je croyais alors qu'il serait publié et affiché : chose que j'ai sue quelques mois après. Je crus devoir lui faire connaître la fausseté de cette prétendue demande de l'empereur Napoléon au pape pour la permission du divorce, afin qu'on ne soupçonnât point en France que c'était une invention d'un ministre du pape, pour rendre l'empereur plus odieux auprès des catholiques, en lui imputant faussement une demande qu'il n'avait jamais faite. Quand nous eûmes fini la conversation sur les affaires pour lesquelles M. Dauzers était venu, je me bornai, sans me plaindre de ma triste position, à lui demander pourquoi l'on me traitait avec tant de dureté, pourquoi l'on me refusait toute communication avec les autres, au point de ne pas me permettre d'avoir un confesseur. Je compris à ses réponses qu'on m'avait représenté au gouvernement français comme un profond politique, mais turbulent et séditieux, tels que les cardinaux de Retz et Al-

béroni, et qu'on lui avait fait croire que le pape suivait aveuglément tous mes conseils. Il me dit en confidence que le gouvernement avait ouvert ou allait entamer directement avec le pape un traité d'accommodement, et qu'on m'ôtait toute communication avec les gens du dehors, dans la crainte que je ne les employasse pour entrer en correspondance avec le Saint-Père, et lui conseiller de persister dans le système qu'on avait suivi jusqu'alors durant mon ministère : je lui répondis avec un grand sang-froid que, dans le temps de mon ministère, on avait suivi le système que le pape avait adopté depuis quatre ans, sous les quatre ministres qui m'avaient précédé; que j'avais dû exécuter dans les derniers mois les résolutions prises bien auparavant en cas d'un changement de gouvernement; que si l'on me regardait comme suspect et dangereux, on pouvait m'envoyer dans un lieu éloigné du séjour du pape, sous la surveillance d'un magistrat, comme on avait fait à l'égard d'autres cardinaux et prélats, et que de ce qu'on me croyait du talent, ce n'était pas un motif suffisant, à mon avis, pour rendre mon joug plus pesant; je finis par ces mots qui, comme je m'en aperçus, firent impression sur lui : « Donc, je reste toujours plus convaincu de cette maxime, que la sensibilité et les talens sont souvent la cause de nos malheurs. » Je terminai en le priant d'obtenir pour moi de Paris la permission de pouvoir me confesser pour avoir

la consolation de dire la messe comme les autres prêtres prisonniers. Après cela, nous sortîmes de la chambre où nous étions, et nous allâmes nous chauffer dans une chambre voisine où nous trouvâmes le commandant et le major : puis je le quittai, je retournai dans ma chambre, et depuis je n'ai jamais su quelles furent les suites de cette entrevue.

La malheureuse année 1809 se termina par un événement qui pouvait avoir de tristes conséquences, si les révolutions politiques qui survinrent quelques années après n'avaient amené en Europe un nouvel ordre de choses. Il fut enjoint de la part de l'empereur à tous les cardinaux qui étaient en état d'entreprendre le voyage de France de se rendre à Paris vers la fin de l'année.

CHAPITRE IV.

Suite de mon séjour à Fenestrelle pendant les années 1810, 1811 et 1812, jusqu'au 5 février 1813.—J'écris mes Mémoires.—Entrée furtive du confesseur Leonardi.—Ma lettre à M. Dauzers.—Réponse favorable.—Visite de MM. Faure et Dauzers à Fenestrelle.—Conseils donnés au pape par plusieurs évêques français.—Décret du 18 juin.—Suppression de dix-sept évêchés dans les départemens de Rome et de Thrasimène.—Tranquillité d'âme.—Distribution de mon temps.—Persécution contre le clergé.—Grossesse de Marie-Louise.—Espérance des prisonniers d'État.—Le comte Cassini mort à Fenestrelle.—Le comte Evasio Daris d'Asti.—Mancini évêque de Massa Populonia.—Barrera, Gobert, don Giovanni Soglia, Ceccarini, et le palefrenier Bertoni.—Monseigneur Tibérius Pacca mis en liberté.—Arrivée des comtes Dubois et Corvetto commissaires impériaux.—Interrogatoires.—Le marquis Giovanni Naro Patrisi.—Translation du pape à Fontainebleau.—Accommodement entre l'empereur et le pape.—Mon départ pour Fontainebleau.

Ce fut dans l'hiver de l'année 1810 que j'écrivis les mémoires sur mon ministère, que j'ai publiés, et qui forment la première partie de cet

ouvrage. Je fis également le tableau des principales affaires traitées par moi cette année, et je me contentai d'indiquer l'état de celles qui n'étaient pas encore terminées, pour servir de guide à celui qui me remplacerait au ministère, quand le pape aurait recouvré la souveraineté dans Rome.

Depuis mon entrevue avec M. Dauzers, je ne cessai de faire des instances auprès du commandant, afin qu'il obtînt pour moi du gouvernement la permission de communiquer avec un prêtre pour me confesser; mais les mois d'octobre et de novembre et une partie de décembre s'écoulèrent sans que je reçusse de Turin une réponse favorable. Je songeai alors à me donner la consolation de recevoir les sacremens, même en dépit du gouvernement. Je fis prier par mon valet de chambre le prêtre de Modigliano, don Sébastien Léonardi, de chercher à s'introduire secrètement dans ma chambre, la nuit de Noël, parce que je désirais me confesser. Le prêtre y consentit. Il se cacha dans le corridor, et ayant saisi le moment où la sentinelle était un peu éloignée, il se glissa furtivement jusqu'à ma porte : à un signal convenu d'avance, je la lui ouvris aussitôt et je le fis entrer. Si je n'avais eu l'esprit tout occupé de l'acte religieux que j'allais faire, en voyant entrer le prêtre, pieds nus et sur les mains; je n'aurais pu m'empêcher de rire de cette scène vraiment comique. Je me confessai,

et après l'avoir remercié de l'action charitable qu'il faisait pour moi, je lui recommandai en plaisantant de ne pas se laisser voir, parce que je serais très-fâché qu'il reçût une seconde fois pour moi l'ordre de la couronne de fer, faisant allusion à la chaîne avec laquelle il avait été amené à la forteresse. Avant qu'il partît, je lui indiquai comment il pouvait prendre l'eucharistie sans qu'on s'en aperçût dans le fort. Les prêtres prisonniers célébraient la messe avec un petit calice et des vêtemens percés et déchirés qu'ils empruntaient à la pauvre paroisse de Fenestrelle. Dans les grandes solennités ils demandaient ordinairement à mon valet de chambre ma chasuble, les autres vêtemens sacrés et le calice que j'avais avec moi, pour s'en servir ce jour-là, et vers le soir on venait les rapporter dans un panier. Je priai donc le prêtre Léonardi de consacrer une hostie de plus à la prochaine fête de l'Épiphanie, de la mettre dans mon calice et de venir le soir rapporter le tout dans le panier comme à l'ordinaire. Le soir de l'Épiphanie, Léonardi vint exactement et donna sur sa porte le panier à mon valet de chambre qui me le remit. Je pris le calice où était l'hostie consacrée, je le plaçai sur le bord d'une fenêtre que je disposai de mon mieux en forme d'autel et j'y tins deux lumières toujours allumées dans le courant de la nuit. On peut imaginer quelle était ma confusion d'être obligé de faire dans la même

chambre tout ce qu'exige l'usage ordinaire de la vie. Mon valet de chambre, tout en préparant mon souper et en me servant, chaque fois qu'il passait devant le calice se mettait à genoux comme dans l'Église; spectacle vraiment fait pour exciter le rire, s'il ne s'était agi d'un sujet si sacré. Le lendemain matin de bonne heure je communiai, et cet acte de religion, que je n'espérais point, me remplit d'un nouveau courage.

Dans les premiers jours de mai, je réitérai mes instances au commandant de la forteresse pour obtenir la permission d'avoir un prêtre confesseur, et je lui dis que je voulais en écrire au recteur général de la police à Turin. Le commandant me répondit qu'il devait d'abord demander au directeur s'il pouvait me permettre d'écrire cette lettre, et quelques jours après il me dit que j'en avais la permission. Alors, comme je n'avais avec moi ni papier ni plume, je le priai de me donner ce qui était nécessaire pour écrire, et j'adressai la lettre suivante à M. Dauzers, en date du 11 mai.

LETTRE ÉCRITE A M. DAUZERS,

LE 11 MAI 1810.

« MONSIEUR,

« Quand vous vîntes à Fenestrelle, au mois de septembre dernier, vous eûtes la bonté de me dire

que, si j'avais besoin de quelque chose, je pouvais m'adresser à vous. Je vous priai dès-lors de me permettre ou de me faire obtenir la permission de communiquer de temps en temps avec un prêtre, pour me confesser et remplir les devoirs de ma religion. Vous eûtes l'obligeance de me répondre que vous en aviez déjà écrit à Paris, et que vous espériez me donner bientôt une réponse : cependant cette réponse n'est malheureusement jamais venue, quoique j'aie fait renouveler plusieurs fois mes instances par l'entremise de M. le commandant, et particulièrement à l'occasion de la fête solennelle de Noël. Je m'étais toujours flatté que la réponse arriverait enfin pour Pâques, temps où, d'après les lois de l'Église catholique, tout fidèle doit se confesser et communier. Voyant cette époque passée, je me crois obligé en conscience de réitérer la même prière avec l'espoir d'être enfin exaucé.

« Je suis, avec une profonde considération, votre dévoué serviteur,

« B. cardinal Pacca. »

Le 2 juin, arriva la réponse avec une lettre adressée au commandant. On m'accordait la permission de me confesser à un des prêtres détenus dans le fort, et je dis la première messe le jour suivant.

Le 13 mars de cette année, dans les conseils de

l'empereur Napoléon, on fit un décret sur le réglement des prisons d'État. Tout le monde sait tout ce qu'on écrivit, et avant et après la révolution française, sur la fameuse prison d'État appelée la Bastille, et contre les lettres de cachet, pour exciter la haine de la nation contre le gouvernement monarchique et la dynastie des Bourbons. Pourtant on faisait rarement usage des lettres de cachet et le nombre des prisonniers d'État était très-restreint. Napoléon, au contraire, permettait au ministre de la police de faire arrêter et incarcérer, sans autre forme de procès, un grand nombre de personnes de tout rang et de toute condition : c'était le principal sujet de plaintes contre les lettres de cachet. Et dans le nouveau décret, au lieu d'une bastille, il établit huit forteresses ou prisons d'État, c'est-à-dire huit bastilles, à Vincennes, à Ham, au château d'If, à Pierre-Châtel, à Saumur, à Landscroon, à Fenestrelle et à Compiègne, qui toutes bientôt regorgèrent de prisonniers d'État : on n'avait égard ni au rang de cardinal, ni au titre de grand d'Espagne, ni à la dignité d'évêque. On n'entendit aucune voix réclamer contre cet acte d'un gouvernement qui devenait arbitraire, et les prétendus philosophes et libéraux gardèrent le silence. On alla même jusqu'à louer dans les harangues publiques la clémence de l'empereur. Ainsi se réalisait chez la nation française ce que le spirituel

Ésope avait exprimé dans la fable ingénieuse des Grenouilles qui demandent un roi à Jupiter. Dans le même décret, l'empereur ordonnait qu'un ou plusieurs membres de son conseil feraient au moins, une fois par an, la visite de toutes les prisons d'État de l'Empire, pour entendre les réclamations et les plaintes des prisonniers, et lui en faire ensuite un rapport. Ce réglement, recommandable par lui-même et digne d'être imité par tous les gouvernemens accessibles à la justice et à l'humanité, offrait beaucoup d'avantages aux conseillers à qui on remettait une somme de plusieurs milliers de francs pour ce voyage; mais, d'après ce que j'ai vu et éprouvé à Fenestrelle, il en résultait fort peu de bien pour les prisonniers. Ces messieurs arrivaient à l'improviste, et dans l'espace de quatre ou cinq heures avaient rempli leur commission. Ils faisaient venir un à un les prisonniers, en présence du commandant, et leur demandaient qui ils étaient, pourquoi ils avaient été amenés en prison, etc. Que les prisonniers répondissent bien ou mal, les conseillers écrivaient en abrégé leur réponse sur un registre, après quoi tout était terminé et l'on n'en entendait plus parler.

Dans le mois d'octobre de l'année 1810, M. Faure, conseiller d'État, et M. Dauzers, remplissant les fonctions de l'autre commissaire, vinrent visiter Fenestrelle.

Dans le courant de cette année 1810, le gouvernement français publia des lois et décrets qu'il est à propos d'indiquer ici pour l'intelligence de ce que j'aurai à dire plus tard. En date du 17 février, l'empereur fit émaner du sénat un décret ou sénatus-consulte, pour la réunion de Rome et des États pontificaux à l'Empire français, et pour le réglement et gouvernement tant spirituel que temporel de Rome et de l'Église. Entre autres dispositions, le décret portait qu'au moment de leur exaltation, les papes jureraient de ne jamais rien faire contre les quatre propositions de l'Église gallicane, décrétées dans l'assemblée du clergé de 1662. Chose étrange et bizarre de voir le pouvoir séculier prétendre dicter et prescrire les règles de conduite à suivre dans le gouvernement de l'Église à son chef suprême : mais ce qu'il y eut de plus étrange encore et de plus scandaleux, c'est que, dans l'année 1810, quelques évêques français se chargèrent d'engager le pape à donner lui-même, le premier, l'exemple en prêtant un serment si outrageant pour ses prédécesseurs. Le même sénatus-consulte déclarait que les quatre propositions de l'Église gallicane étaient déclarées communes à toutes les églises catholiques de l'Empire.

On voulut ensuite que l'enseignement des quatre fameuses propositions fût obligatoire d'après les lois de l'Empire. On ne voyait pas la contradiction dans laquelle on tombait, puisqu'il exis-

tait une autre loi de la constitution sur la liberté des différentes religions, et que l'empereur lui-même avait, lors de son couronnement, juré solennellement de respecter et faire respecter tous les cultes. Ainsi, d'après cette loi et ce serment, il était permis au pasteur calviniste dans le temple, et au professeur calviniste dans les écoles, d'enseigner que l'Église romaine était la prostituée de Babylone, que le pape était l'anté-christ, que le saint-sacrifice de la messe était une idolâtrie; et il était défendu au professeur catholique, d'après ce dernier décret impérial, d'enseigner dans les écoles que le pape était supérieur au concile, maxime reconnue pendant tant de siècles et sur laquelle on ne commença à élever des doutes qu'à l'époque du long schisme d'Occident.

Dans un autre décret du 10 juin de la même année, l'empereur exerça, en matière ecclésiastique, un acte d'autorité permis à peine aux pontifes romains pour des motifs urgens dans les plus grands besoins de l'Église; ce fut la suppression de dix-sept évêchés avec leurs chapitres, dans les départemens de Rome et de Trasimène; il donnait pour raison qu'ils étaient superflus et onéreux pour les peuples; il en conservait quatorze, réduits ensuite à treize par la suppression du siége de Baguarça; il y réunissait les territoires des églises supprimées. Cette faveur distinguée de l'empereur échut aux diocèses dont les évêques, par une hon-

teuse condescendance, prêtèrent le serment exigé par le gouvernement, malgré la défense du pape. Les respectables prélats des églises supprimées, la plupart accablés d'années et d'infirmités, appelés aussi à prêter serment, aimèrent mieux encourir la perte de leurs biens, et l'exil en France, que de déshonorer leurs cheveux blancs.

Beaucoup de personnes croiront que je dois compter pour le temps le plus malheureux et le plus pénible de ma vie ces trois ans et demi que je passai, étroitement renfermé, dans la forteresse de Fenestrelle : on se trompera cependant. Les souffrances physiques et morales que j'eus à endurer furent grandes sans doute : la privation de la liberté, dont on connaît le prix, alors surtout qu'on ne peut plus en jouir; la séparation presque totale de la société humaine, et spécialement des personnes que je chérissais le plus, soit comme parens, soit comme amis; la pensée d'un avenir incertain qui, dans la solitude de la prison, se présente toujours sous un aspect plus triste et plus terrible; tout cela était sans doute pour moi un grand sujet de peines. Joignez à cela l'horreur d'un lieu presque toujours couvert de glaces, la rigueur du climat, le manque de toutes les commodités de la vie et surtout des nourritures propres à un tempérament délicat et à un estomac malade. Mais ces maux, qui étaient réels, étaient compensés largement par d'autres biens : c'était

cette tranquillité, cette paix de l'âme qu'on n'obtient jamais au milieu du monde, des honneurs et des charges publiques ; c'était la pensée consolante que je souffrais pour la bonne cause; et le contentement de moi-même, chose si rare dans le cours de la vie. Le Seigneur, dans sa miséricorde infinie, m'accorda, pendant ces années, une meilleure santé, une humeur toujours égale et gaie ; et je connus, par expérience, la vérité des paroles de l'Ecclésiaste, ch. 30, v. 17 : *Non est census super censum salutis corporis, et non est oblectamentum super cordis gaudium.* Je dois ajouter que j'étais bien intimement convaincu que cette égalité d'âme était une grâce du ciel, et qu'à mesure que les rigueurs de ma captivité diminuaient, ma gaîté intérieure diminuait aussi : j'aurais pu être dévoré par l'oisiveté et l'ennui, dont Horace a dit :

. . . . Non invenêre tyranni
Tormentum majus.

Mais le goût de la lecture et de l'étude que j'avais contracté dès mon enfance, et la grande quantité de livres qui me furent fournis par mes amis, me mirent à l'abri de ce tourment. Je reconnus alors, plus que jamais, la vérité des paroles de Cicéron : *Hæc studia adolescentiam alunt, senectutem oblectant, secundas res ornant, adversis perfugium ac solatium præbent, delectant domi, non*

impediunt foris, pernoctant nobiscum, peregrinantur, rusticantur... (*Orat. pro Archiâ poetâ.*)

J'avais distribué mes heures entre les actes de religion et une lecture tantôt sérieuse, tantôt agréable, de sorte que les jours et les longues nuits d'hiver se passaient pour moi sans ennui. Voici la vie que je menai pendant trois ans et demi. A mon lever, je lisais ordinairement un chapitre de l'Écriture sainte ou de l'ancien ou du nouveau Testament, et plus souvent les Prophètes et l'Épître de saint Paul, qui exigent plus d'étude et de méditation. Je passais ensuite dans la chapelle pour entendre la messe; je fis cela les dix premiers mois pendant lesquels il me fut défendu de me confesser et de célébrer le saint sacrifice. De retour dans ma chambre, je prenais mon chocolat, et je lisais la vie du saint dont c'était la fête. J'entendais ensuite une autre messe. A cet acte de religion je faisais succéder une courte lecture d'un auteur classique latin ou italien, jusqu'au moment où je croyais l'heure favorable pour aller respirer l'air dans un lieu qui m'était assigné, lieu très-étroit et séparé des autres prisonniers. Là je me promenais seul, avec mon valet de chambre, jusqu'au milieu du jour. Quand je rentrais dans ma chambre, je m'occupais, pendant deux heures d'études sérieuses, de théologie et de droit canoniques. Je lisais les Controverses de Bellarmino, quelques Traités de Gerson, les volumineux ou-

vrages des Conférences d'Angers, de Bossuet et d'autres auteurs français. Je dînais à deux heures, et je prenais un peu de repos suivant la coutume des Romains; puis, après avoir lu les vêpres et les complies, je disais les matines et les laudes du jour suivant. A cela succédait la lecture journalière des livres d'histoire ecclésiastique ou profane. Dans l'été, après cette lecture, j'allais faire un tour de promenade dans le lieu accoutumé, pour prendre un peu d'exercice; dans l'hiver, je continuais la lecture jusqu'au soir; à la chute du jour, je lisais quelque journal, puis j'allais dans la chambre du commandant passer quelques heures avec lui et sa femme, afin de ne pas trop me fatiguer la vue par une lecture continuelle. De retour dans ma chambre, je lisais ordinairement les OEuvres de Cicéron, qui me furent d'une grande ressource pendant ma longue captivité, et je terminais les études de la journée par la lecture de l'Écriture sainte du fameux père Granelli ou d'un autre jésuite. Enfin; après avoir fait quelques actes de religion, je soupais sobrement et j'allais prendre le repos nécessaire.

Les dimanches et les autres jours de fête, vers le coucher du soleil, je donnais la bénédiction dans ma chambre, convertie en chapelle, où je gardais le Saint-Sacrement. A cette cérémonie assistaient tous les autres prisonniers, le commandant avec sa femme, et quelques soldats du fort.

Nous avions coutume de célébrer avec plus de pompe la fête de saint Charles Borromée, patron du fort, et celle de la délivrance de saint Pierre, par la protection duquel nous espérions être délivrés de nos fers, comme il arriva plus tard.

Les tristes nouvelles qui nous arrivaient de temps en temps, sur la persécution exercée contre le clergé de Rome et d'autres villes d'Italie, faisaient éprouver, à quelques-uns de mes compagnons d'infortune, un profond chagrin et un grand abattement. Elles produisaient sur moi un effet tout contraire. Versé, dès ma jeunesse, dans la lecture de l'histoire des premiers siècles du christianisme, je ne me laissais pas abattre par les événemens qui se succédaient; j'en prévoyais tranquillement la fin, me réjouissant d'avance à l'idée flatteuse de la gloire future et du triomphe de l'Église. En voyant mes compagnons plongés dans l'affliction, je faisais entre eux et moi la comparaison suivante : Je me transportais en imagination sur un de ces vaisseaux hollandais qui vont à Batavia, en passant le cap de Bonne-Espérance, fameux par tant de naufrages. Je me figurais voir un jeune marin qui faisait ce trajet pour la première fois, et qui, en entendant l'horrible sifflement des vents, en voyant les vagues venir battre continuellement les flancs du bâtiment, pâle, tremblant, et tournant les yeux vers l'Europe, croyait son dernier jour arrivé; et, d'un

autre côté, un vieux matelot en cheveux blancs, qui avait fait neuf ou dix fois ce voyage, et était toujours sorti sain et sauf de cette mer orageuse, couché sur la poupe du bâtiment et fumant tranquillement sa pipe. Si ces événemens produisaient sur moi un effet contraire à celui qu'ils produisaient sur mes compagnons d'infortune, c'est que j'étais persuadé qu'il en résulterait de grands avantages pour l'Église, et particulièrement pour le Saint-Siége. Je me consolais par la certitude où j'étais que ces tribulations rallumaient dans le cœur des fidèles l'antique affection pour le chef suprême de la religion catholique, donnaient un démenti aux atroces calomnies répandues par les plumes des philosophes sur les maximes et la conduite des cardinaux et des plus respectables prélats de la cour de Rome, et faisaient poindre un rayon de lumière pour les hérétiques, en leur laissant distinguer, à travers tant de sectes chrétiennes, la véritable Église de Jésus-Christ. Ce fut, sans aucun doute, une admirable disposition de la Providence divine, de faire que l'Église romaine acquît la souveraineté sur un vaste territoire, afin que les pontifes romains ne fussent les sujets d'aucun prince et pussent gouverner, avec plus de liberté et d'impartialité, la barque de saint Pierre; mais cette souveraineté temporelle, si utile et si avantageuse pour le maintien de l'indépendance du Saint-Siége, lui était, on peut le dire, nuisible en certaines

circonstances. Lorsque, dans un État, éclate une persécution contre l'Église romaine, l'idée que les papes siégent sur un trône au milieu de l'éclat d'une cour, qu'ils sont souverains de plusieurs des plus belles et des plus riches provinces de l'Italie, et entourés de deux millions et demi de sujets, affaiblit et éteint presque, chez les peuples, cette affectueuse compassion qu'ils éprouvent habituellement pour les malheureux et les opprimés : mais le spectacle de Pie VII, alors dépouillé de toutes les grandeurs humaines, et la première victime de la persécution philosophique, excitait la compassion dans tous les cœurs en faveur du successeur opprimé de saint Pierre, et rallumait chez les fidèles l'antique affection pour l'Église romaine.

Les cardinaux, que la plume des soi-disant philosophes avait dépeints comme des hommes qui n'étaient entrés dans le sanctuaire que dans des vues d'intérêt et d'ambition, et comme des gens capables de tout sacrifier à ces passions puissantes, se voyaient alors privés avec résignation de leurs dignités, de leurs biens, et même de leur liberté, plutôt que de violer les sermens qu'ils avaient prêtés pour le soutien des droits du Siége apostolique.

Les hérétiques, qui, lisant de bonne foi les saintes Écritures, y remarquaient les prédictions tant de fois répétées par le divin Rédempteur aux apôtres

sur les persécutions qu'ils auraient à souffrir, et qui voyaient qu'on laissait tranquilles les ministres de la philosophie dominante et les pasteurs de toutes les autres sectes, tandis qu'on ne persécutait et opprimait violemment que les ministres de l'Église catholique, pouvaient en tirer cette conséquence, que c'était dans ces derniers et non dans leurs ministres qu'on devait reconnaître les vrais successeurs des apôtres, et que la véritable Église était dans le sein de la religion romaine.

Au commencement de l'année 1811, l'impératrice Marie-Louise étant déjà à son sixième mois de grossesse, plusieurs prisonniers se flattaient que, si elle accouchait d'un enfant mâle, l'empereur Napoléon, porté au comble de la joie par la naissance de l'héritier de la couronne, imiterait les autres souverains qui, en de pareilles occasions, répandent les grâces à pleines mains, et font des actes de clémence, en accordant la liberté à beaucoup de prisonniers, et en ouvrant en partie les prisons d'État. Mais il n'en fut pas ainsi. A deux heures, le 21 mars, un gendarme arriva de Turin apportant la nouvelle de l'heureux accouchement de l'impératrice. Le commandant exécuta à l'instant l'ordre emphatique qu'il venait de recevoir. «Vous annoncerez par cent et un coups de canon, à l'Italie, la naissance du roi de Rome.» Mais il n'y avait aucune dépêche qui annonçât des grâces : de sorte

que les espérances des prisonniers s'évanouirent avec la fumée des canons. Le nombre des détenus avait été diminué par le départ de plusieurs Piémontais et Napolitains condamnés pour cinq ans ; mais il était arrivé à plusieurs reprises d'autres victimes de la tyrannie du gouvernement, d'un rang plus élevé, et pour des motifs qui leur faisaient honneur, comme je vais l'apprendre en peu de mots.

Peu de temps après mon arrivée à Fenestrelle, on y amena le comte Cassini, d'une famille distinguée de Piémont. Dans sa jeunesse, il avait voyagé en Russie et pris du service dans les troupes de ce pays. D'une belle figure, d'un extérieur agréable et plein d'amabilité, avantages qui souvent dans les cours sont préférés aux talens et au savoir, il eut le bonheur de gagner la faveur du fameux prince de Potemkin, ministre et favori de l'impératrice Catherine II, et obtint de l'avancement. Il entra ensuite dans la carrière diplomatique ; il fut chargé d'affaires de l'empereur Alexandre en Italie et résidant à Rome. Il passait par l'État de Venise dans un temps de paix entre la Russie et la France, quand, on ne sait pour quel motif, il fut arrêté par ordre du gouvernement français et transporté à Fenestrelle, où il arriva dans un grand état de faiblesse. Après deux ans de maladie, il y mourut avec une résignation vraiment chrétienne, assisté des bons prêtres prison-

niers; et il fut enterré dans la paroisse du village.

Vinrent ensuite Evasio, de la famille des comtes Daris d'Asti, chanoine et vicaire capitulaire de ce siége, alors vacant, et trois autres chanoines de la cathédrale, trois chanoines de la cathédrale de Florence; Mancini, évêque de Massa-Populonia; Barrera et Gobert; don Giovanni Soglia, chapelain particulier du pape; le chirurgien Ceccarini; deux adjudans de sa sainteté et le palefrenier Bertoni (j'indiquerai plus tard le motif de la captivité de tous ceux que je viens de nommer); l'abbé Dominique Sala, administrateur général de la daterie apostolique, homme très-instruit et zélé défenseur des droits et des prérogatives du Saint-Siége : on disait alors qu'il avait été arrêté et conduit dans la forteresse, comme soupçonné d'une correspondance secrète avec le Saint-Père, détenu à Savone; le prêtre Nuciarelli, archi-prêtre de Civitella dans le diocèse de Baguarça, le prieur Barbetti, curé d'Orviéto et le curé Cruciani, du même diocèse; ces trois prêtres avaient été chassés de l'État et relégués en Lombardie, pour n'avoir pas voulu prêter le serment prescrit par le gouvernement français; le premier pour avoir écrit à Civitella une lettre imprudente, quoique fondée sur la vérité; et les deux autres, peut-être pour avoir tenu quelques propos contre le gouvernement, furent de nouveau arrêtés et condamnés à la prison de Fenes-

trelle; l'archi-prêtre Pino, curé de Bastia en Corse; le jour de l'Assomption (que l'on voulait consacrer à la mémoire de St.-Napoléon), il faisait un sermon auquel assistaient les magistrats : quelques parties de son discours furent regardées comme une satire et une censure contre la conduite de Napoléon dans les affaires de l'Église. Avant qu'il eût fini son discours, on lui imposa silence, on le fit descendre de sa chaire et on l'arrêta. Il fut ensuite transporté à Livourne et de là à Fenestrelle. Outre ces prêtres italiens, on amena dans le fort, à diverses époques, trois ecclésiastiques français : M. Dujardins, chef des missions étrangères à Paris, homme d'un grand mérite, qui, après être resté quelques jours à Fenestrelle, fut conduit au fort de Compiègne; un prêtre du diocèse de Grenoble, et M. Hannon, supérieur général des missionnaires et des sœurs de la Charité : il n'avait pas voulu se soumettre aux changemens que l'empereur voulait introduire dans l'établissement des sœurs. Ce digne ecclésiastique trouva un jour moyen d'entrer dans ma chambre; et nous eûmes ensemble une longue conversation sur les affaires religieuses de France. Nous parlâmes aussi du cardinal Maury, et je me souviens encore de ce que nous en dîmes à la fin de notre conversation. « M. Hannon, dis-je, on m'a fait beaucoup d'éloges d'un panégyrique en l'honneur de saint Vincent de Paule, composé, il y a plusieurs années,

par l'abbé Maury, aujourd'hui cardinal. Je suis persuadé que vous le connaissez. Est-ce réellement un chef-d'œuvre d'éloquence sacrée? — Oui, me répondit-il, il mérite cet éloge. — Pourquoi Maury ne l'a-t-il pas fait imprimer comme ses autres ouvrages littéraires? — Je soupçonne, M. le cardinal, qu'il ne l'a pas fait et ne le fera jamais imprimer pour n'être pas démenti sur un fait qu'il y raconte. — Que veut dire cela? — Il sait que nous autres, de la maison de Saint-Lazare, nous fûmes étonnés de trouver dans ce panégyrique un fait dont il n'est fait mention ni dans la vie du saint, ni dans les mémoires que nous conservions. Nous demandâmes donc à l'abbé Maury où il avait puisé ce fait si important de la vie du saint et ignoré de tout le monde. Il nous dit que c'était dans les procès-verbaux de la canonisation. Nous qui avions les pièces originales, nous fîmes des recherches et nous ne pûmes jamais parvenir à le découvrir. Il est donc à présumer que l'abbé l'avait inventé. Et puisque nous sommes venus à parler du cardinal Maury, je veux vous raconter une anecdote curieuse à son sujet. Nous avions coutume, dans la maison Saint-Lazare, le jour où l'on prononçait le panégyrique, d'inviter à dîner le prédicateur en lui faisant savoir qu'il pouvait amener avec lui quelques-uns de ses amis. L'abbé Maury accepta l'invitation, et nous amena à dîner trois de ses amis, gens de lettres, de l'Aca-

démie, connus dans Paris par leur incrédulité et leurs écrits irréligieux. Vous pensez bien que cela déplut beaucoup à toute la communauté, et il y eut plusieurs de nos vieux collègues qui ne parurent pas dans la salle à manger, afin de ne pas se trouver à la même table avec ces prétendus philosophes. »

Je vis aussi dans la prison trois prêtres espagnols, de basse condition, qui avaient été renvoyés de Rome comme étrangers, puis condamnés à la prison parce qu'à Parme, si je ne me trompe, ou à Plaisance ils déclamaient dans les cafés contre la guerre injuste et cruelle que la France faisait alors à leur nation. Leurs plaintes étaient très-justes, mais c'était une grande imprudence de les faire dans des lieux soumis à l'Empire français : enfin un certain Chinchella, de Libenico en Dalmatie, je ne sais pour quel motif. Vers les derniers temps, il y avait dix-neuf prêtres dans le fort, et on y disait chaque jour plus de messes, peut-être, qu'on n'en dit dans plusieurs cathédrales d'Italie.

Le 20 août, le commandant reçut l'ordre de remettre en liberté monseigneur Tibérius Pacca.

Le 11 du mois d'octobre 1811, les deux conseillers d'État impériaux, le comte Dubois et le comte Corvetto, arrivèrent tout à coup à Fenestrelle vers cinq heures pour visiter la prison d'État, et écouter apparemment les réclamations et les représentations des prisonniers. Vers six heures, à peine

étais-je revenu de ma promenade sur la plate-forme, qu'ils arrivèrent dans ma chambre, accompagnés du commandant. M. Dubois me dit qu'ils venaient voir seulement le lieu de mon habitation dans la prison, et qu'ils entendraient ensuite ce que j'avais à leur dire. Je lui répondis que je n'avais rien à ajouter aux représentations que j'avais faites l'année précédente au conseiller Faure, d'autant plus que l'année s'était écoulée sans que j'eusse reçu de réponse. M. Dubois m'observa que je pouvais faire de nouvelles représentations, et je lui dis que je n'avais rien autre chose à réclamer. Vers sept heures, le commandant vint dans ma chambre et me dit que les conseillers s'étaient retirés dans le village pour dîner, mais qu'ils reviendraient au fort vers huit heures pour commencer l'inspection des prisonniers, qui finirait très-tard, parce qu'ils voulaient la terminer cette nuit; ils devaient appeler les prisonniers par ordre alphabétique. Il me dit que, si je voulais, il leur demanderait de vouloir bien commencer par moi. Je restai surpris qu'une pareille pensée ne fût pas venue à l'esprit des deux conseillers, et qu'ils eussent besoin des conseils du commandant pour ne pas commettre l'inconvenance de traiter un cardinal à l'égal des autres personnes d'un rang très-inférieur, et même de quelques domestiques en livrée. Je voulus voir jusqu'où ces commissaires impériaux pousseraient l'ancien principe républi-

cain de la parfaite égalité entre les hommes, et je priai le commandant de ne rien leur dire et de les laisser faire. En effet, à huit heures ils revinrent au fort et commencèrent l'interrogatoire des prisonniers par un certain Asseretto de Savone, parce que son nom commençait par A. Ils interrogèrent ensuite le comte Basili, Barrera, et continuèrent à demander les prisonniers par ordre alphabétique, de sorte qu'il me fallut attendre jusqu'à une heure après minuit, quand ils arrivèrent à la lettre P. Le commandant vint alors me prendre et m'accompagna dans son appartement, où étaient les conseillers qui, à mon arrivée, ne se levèrent point et me regardèrent à peine. Quand je fus assis, M. Dubois, avec l'air d'un juge d'instruction plutôt que d'un conseiller d'État, me dit : « Quel est votre nom ? » Je ne lui fis aucune observation sur l'inconvenance d'une telle demande faite à un cardinal, premier ministre du pape, qui était en leur pouvoir depuis plus de deux ans. Je répondis donc : « Je vous prie de me dire, M. le conseiller, si vous prétendez me soumettre à un interrogatoire judiciaire, parce que, dans ce cas, vous savez que je ne puis vous répondre; les sermens que j'ai prêtés comme cardinal me le défendent. Mais, si ce n'est qu'une conversation que vous désirez avoir avec moi, je ne ferai pas difficulté de vous dire tout ce que vous voulez savoir. » Alors M. Corvetto m'expliqua l'objet de leur commis-

sion; il me dit qu'ils voulaient seulement savoir si j'avais des réclamations à faire; que l'empereur les avait envoyés dans les prisons d'État pour le bien des prisonniers. Pendant ce temps, M. Dubois s'était levé, et ayant pris parmi les papiers une copie du décret de l'empereur, qui le chargeait lui et son compagnon Corvetto, de visiter les prisons, il me la donna à lire. Je lui dis que je respectais les ordres des souverains, parce que je connaissais les principes de ma religion, mais que je respectais encore plus les ordres de Dieu, qui me défendaient le parjure : je finis en lui répétant qu'à titre de conversation je répondrais à toutes ses demandes. Il me demanda mon nom, mon âge, ma profession; quel était mon pays, depuis combien de temps j'étais en prison et si j'avais quelque réclamation à faire. Je répondis que je n'avais rien à ajouter à ce que j'avais dit l'année précédente au conseiller Faure; c'est-à-dire que n'ayant jamais su le motif de ma détention, je me trouvais dans l'impossibilité de faire des représentations; que je m'étais borné à demander au conseiller Faure d'être transporté dans un lieu où le climat fût plus doux et où je pusse, en cas de maladie, étant d'une santé faible et délicate, trouver l'assistance d'un médecin et les secours nécessaires, choses qui manquaient absolument à Fenestrelle. J'ajoutai que si je ne faisais aucune réclamation, ce n'était ni par orgueil ni par mépris pour leurs

personnes que j'estimais beaucoup, mais qu'ils devaient l'attribuer aux circonstances où je me trouvais, et qui étaient les mêmes que l'année précédente. Le conseiller Dubois fit un rapport abrégé de ce peu de paroles, il me le lut et me proposa de le signer. Je lui déclarai que je ne le ferais jamais, parce que ma signature pourrait faire croire que je m'étais soumis à un examen ou à un interrogatoire judiciaire. Il n'insista point, écrivit ma dernière phrase, me la lut, et d'un air beaucoup plus gai, il me dit : « Ceci est très-bien. » Il commença alors à me parler des nouvelles qu'il avait recueillies à Turin, de la bouche de personnes bien informées au sujet de l'accommodement conclu à Savone entre le pape et l'empereur. Il me dit que le pape avait approuvé par un bref le décret du concile national sur la confirmation des évêques, qu'il avait aussi écrit une lettre à l'empereur en lui donnant le titre de fils, et que le Saint-Père, l'empereur et les pères du concile étaient très-contens de l'issue de l'affaire. Je remarquai particulièrement ces deux propositions : 1° Que les résolutions d'un concile national doivent être ratifiées par l'approbation du pape. 2° Que le pape, après avoir approuvé le décret du concile sur la confirmation des évêques, peut toujours rejeter ceux qui sont nommés, quand il ne les croit pas dignes. Aux paroles de M. Dubois, je me contentai de répondre : « Je suis convaincu que ce que

fera le pape sera bien fait. » Puis je me levai et retournai dans ma chambre.

La fin de l'année 1811 fut marquée par l'arrivée d'un illustre prisonnier, qui mérite une mention particulière : c'était le marquis Giovanni Naro Patriri. Il arriva le 28 décembre, jour consacré par l'Église à célébrer la mémoire du massacre des Innocens. Il avait été condamné pour n'avoir pas voulu remettre ses deux fils au gouvernement français, qui prétendait les faire élever dans un des colléges ou lycées de France, craignant avec raison la perte de leur innocence et de leur religion, perte bien pire encore que celle de la vie. Je l'avais vu plusieurs fois à Rome, mais je ne lui avais jamais parlé. Ce jeune noble, au lieu de fréquenter les cercles bruyans et la compagnie des beaux esprits, allait souvent dans les Églises et assistait aux réunions des confréries, dont il était membre. Cela suffisait pour le faire tourner en dérision, et le faire regarder comme un homme sans esprit et plus fait pour le cloître que pour le monde. Mais lors de l'occupation de Rome par les troupes françaises et du changement de gouvernement, on vit combien cette opinion était mal fondée. Tandis que les autres nobles, soit par crainte, soit par intérêt, briguaient les emplois et les charges dans le gouvernement usurpateur, et rampaient aux pieds du général Miollis et des autres agens français, le jeune Patriri conserva les

sentimens élevés, dignes d'un noble Romain; et en donna une preuve éclatante, lorsque l'empereur fit donner l'ordre à plusieurs pères de remettre leurs fils au gouvernement pour qu'ils fussent élevés dans les colléges ou lycées de France. Il comprit aussitôt quel était le but perfide de cette prétendue sollicitude paternelle; il en fut indigné, et plutôt que de confier ses fils à un nouveau Moloch, il s'exposa à toute la fureur de Napoléon, qui le fit arrêter, mettre en prison dans le fort de Civita-Vecchia, et transporter de là à Fenestrelle. Comme alors on s'était un peu relâché de la rigueur excessive dont on usait à mon égard dans les premières années de ma captivité, et qu'on permettait à quelques prisonniers de venir dans ma chambre me tenir compagnie, j'eus tout le temps de le connaître et de le juger. Je puis assurer qu'il me parut avoir assez de talent et d'instruction : il était de plus tellement imbu des vrais principes de piété et de religion, qu'il fit l'édification des prisonniers; et en partant pour le château d'If, où il fut transporté quelques mois plus tard, il laissa dans la forteresse de Fenestrelle la réputation d'un bon chrétien.

Au commencement de l'année 1812, la gloire et la puissance de Napoléon étaient arrivées à leur comble, et l'on pouvait dire sans exagérer que le continent d'Europe se taisait en sa présence. Empereur des Français, ce qui voulait dire alors d'un très-vaste empire qui avait réuni aux anciennes

frontières du royaume de France toutes les provinces belges, tant celles qui appartenaient à l'Autriche, que celles qui composaient la république de Hollande, beaucoup de principautés d'Allemagne, la Dalmatie, tous les états du roi de Sardaigne, les duchés de Parme et de Plaisance, la Toscane et Rome ; il était également roi d'Italie et sinon de nom, du moins de fait ; roi de la partie de l'Espagne que ses troupes occupaient, aussi bien que du royaume de Westphalie et de celui de Naples. Sous le titre de protecteur, il dominait dans cette partie de l'Allemagne qui formait la confédération du Rhin et dont les princes élevés par lui à la dignité de rois ou de grands ducs, dépendaient entièrement de lui, comme jadis les empereurs et les rois d'Asie dépendaient du sénat romain. Il était de plus uni, par les liens du sang, à la maison d'Autriche, et l'hérédité du trône lui avait été assurée par la naissance d'un fils, un an à peine après son mariage. Cependant à l'époque de tant de gloire et de tant de puissance, il se préparait, les derniers mois de cette même année, dans les conseils de Dieu qui *dissipat consilia principum*, un événement qui devait ternir sa gloire et présageait la chute de sa puissance colossale.

Il n'arriva cette année, dans le fort, aucun événement qui mérite d'être rapporté. Vers le milieu de juin, nous apprîmes qu'on avait intercepté le passage des étrangers par le Mont-Cenis ; nous sû-

mes ensuite que le motif en était l'arrivée du pape, de Savone, dans l'hospice des moines, où il arriva malade, et d'où il fut transporté à Fontainebleau, au péril de ses jours.

Je parlerai plus d'une fois de ce voyage dans la suite; je ferai seulement observer maintenant que la translation violente et brutale du pape, de Savone à Fontainebleau, fut pour Bonaparte la dernière faute qui, comme l'enseigne l'Écriture sainte, lasse à la fin la longanimité du Seigneur, et lui fait saisir le fouet suspendu jusque alors : *Super tribus sceleribus Damasci, et super quatuor non convertam.*

On sait en effet que, le 20 juin, le pape arriva prisonnier et presque mourant à Fontainebleau; et que, le 22 du même mois, Napoléon, enivré d'une prospérité merveilleuse de quinze années, fit passer le Niémen à ses troupes et envahit le territoire russe, préludant ainsi à cette guerre qui lui devint si fatale, qui le précipita du trône et lui fit perdre en peu de mois le fruit de tant de victoires et de tant de triomphes. Il n'entre pas dans mon sujet de raconter cette expédition à jamais mémorable des troupes françaises en Russie, en 1812. Ce ne fut pas la main des hommes, mais la main toute-puissante de Dieu qui détruisit une des armées les plus nombreuses et les plus aguerries dont l'histoire fasse mention.

Je dois maintenant ajouter une anecdote qui

ue accueillie avec mépris et raillerie, par nos penseurs modernes, mais que je soumets aux âmes pieuses qui, dans les événemens de ce monde, voient et reconnaissent toujours l'œuvre d'une main supérieure et invisible qui gouverne les choses d'ici-bas. Dans une lettre écrite par l'empereur Napoléon au prince Eugène, vice-roi d'Italie, lettre où il se plaint de Pie VII, qui ne voulait pas acquiescer à ses demandes, on lisait ces paroles remarquables : « Ignore-t-il combien les temps sont changés? Me prend-il pour un Louis-le-Débonnaire? Ou croit-il que ses excommunications feront tomber les armes des mains de mes soldats? » Après que la bulle d'excommunication eut été fulminée par Pie VII, Napoléon, dans les discours qu'il tenait au cardinal Caprara à ce sujet, lui dit plusieurs fois, en plaisantant, que, puisque l'excommunication ne faisait pas tomber les armes des mains de ses soldats, il s'en moquait. Mais Dieu permit que ce fait arrivât réellement. Je fus surpris de lire dans l'histoire de Napoléon et de la grande armée en 1812, écrite par le comte de Ségur, qui fut un des témoins oculaires de cette grande catastrophe : «Les armes des soldats paraissaient d'un poids insupportable à leurs bras engourdis. Dans leurs chutes fréquentes, elles s'échappaient de leurs mains, elles se brisaient et se perdaient dans la neige.» Le même fait se trouve rapporté dans le 20e volume, chap. V, des Mémoires

pour servir à l'histoire de France sous le gouvernement de Napoléon, par M. de Salgues. « Le soldat ne put tenir ses armes : elles s'échappaient des mains des plus braves. » Et au chapitre VII, page 164 : « Les armes tombaient des bras glacés qui les portaient. » Nos penseurs modernes diront que ce furent la neige et la glace qui firent tomber les armes des mains des soldats. Mais d'où venaient ces fléaux? l'Écriture sainte nous l'apprend dans le psaume 148 : *Nix, glacies et spiritus procellarum faciunt verbum ejus.*

La nouvelle de cette catastrophe extraordinaire pénétra aussitôt dans notre prison; entre la fin de 1812 et le commencement de 1813, un rayon d'espérance commença à luire pour les prisonniers de Fenestrelle et pour quelques-uns de nous à qui il avait semblé quelquefois voir écrit sur la porte du fort ce vers terrible du Dante :

Lasciate ogni speranza, voi che 'ntrate.

Nous commençâmes à concevoir l'idée flatteuse d'un moins triste avenir. Je ne me serais jamais flatté pourtant que le jour de ma délivrance fût si proche.

Le soir du 30 janvier 1813, pendant que j'étais dans la chambre du commandant, le chanoine Barrera vint me dire qu'une lettre de Turin, qu'il venait de recevoir, lui apprenait que le 19 l'empereur Napoléon et l'impératrice étaient arrivés

tout à coup à Fontainebleau et avaient eu une entrevue avec le Saint-Père et que tout Paris en attendait l'issue avec la plus grande impatience. Cette nouvelle qui pouvait être l'avant-courrière de ma délivrance prochaine, au lieu de me combler de joie, me remplit de trouble et d'agitation. Je prévoyais ce qui arriva en effet. Je connaissais le caractère modeste et facile du pape abattu par la maladie et les souffrances d'une longue captivité ; je le savais entouré de personnes vendues à l'empereur, de gens timides et de courtisans ; je compris dès-lors que la lutte entre Grégoire Barnabé Chiaramonti et Napoléon Bonaparte serait inégale, et je prévis de quel côté serait la victoire. Le lendemain nous apprîmes par un courrier arrivé de Turin qu'il s'était conclu un accommodement entre l'empereur et le pape, et que les cardinaux dispersés dans les différentes villes de France et ceux qui étaient dans les prisons d'État devaient être mis en liberté avec la permission de se réunir auprès du Saint-Père à Fontainebleau. En effet, le soir même un gendarme apporta au commandant un paquet du directeur général de la police de Turin : il donnait ordre de me rendre sur-le-champ la liberté et de me remettre une lettre qui m'était adressée par le ministre des cultes de Paris. * Il disait que le 25 du mois il avait été

---

* *Voyez* Pièces justificatives, n° 1.

passé à Fontainebleau un concordat entre l'empereur et le pape, et qu'un des premiers effets de ce grand et heureux événement était ma mise en liberté; il ajoutait que je pouvais me rendre à Fontainebleau pour remercier sa sainteté d'avoir intercédé en ma faveur auprès de Sa Majesté impériale. Je ne puis cacher que ces paroles de *grand et heureux événement*, et l'air de triomphe d'un ministre de Napoléon, bien connu par ses principes plus que gallicans et par son aversion pour le Saint-Siége, troublaient le plaisir que me causait naturellement la nouvelle de ma mise en liberté après une longue et pénible captivité *. Je restai encore cinq jours dans le fort afin de faire les préparatifs nécessaires pour un si long voyage dans le cœur de l'hiver. Et le 5 février, après trois ans et demi de captivité, je me mis en route pour Fontainebleau.

---

* *Voyez* Pièces justificatives, n° 2.

CHAPITRE V.

Départ. — Les religieuses *salésiennes*. — Pignerol. — Rivoli. — Accueil flatteur.—Les moines du mont Cenis. —Lyon. Piété des fidèles.

Ce jour mémorable de ma vie fut accompagné de circonstances si flatteuses pour moi, qu'encore maintenant en écrivant j'éprouve une vive émotion. Au moment où je sortis du fort, le ciel était, comme de coutume, obscurci par un brouillard épais ; la neige couvrait tout à l'entour, et sur la route elle était tellement durcie que pour faire passer la voiture, il fallait envoyer en avant des paysans, afin de briser la glace avec des pioches : mais, trois heures après, arrivé dans les délicieuses campagnes voisines de Pignerol, qui n'ont rien à envier à celles de la terre de Labour, je trouvai le ciel pur et serein ; c'était une de ces belles journées d'hiver dont on jouit souvent dans l'agréable climat de Naples. Si ce changement de scène dans la nature et dans les lieux me causa un vif plaisir, j'en ressentis un plus grand en-

core du changement politique et moral des circonstances, relativement à ma personne. Je me détachai avec peine des bras de mes compagnons d'infortune qui m'accompagnèrent en pleurant jusqu'à la porte du fort. En sortant, j'entendis sonner la cloche de l'église en signe de réjouissance, et je trouvai le curé du village avec une grande partie de la population à genoux, et demandant ma bénédiction : un peu plus loin, je rencontrai les autorités qui vinrent me féliciter de ma délivrance; tout ce monde m'accompagna jusqu'à ma voiture, en me donnant des témoignages non équivoques de respect et d'affection. Partout où sur le chemin il y avait une paroisse, le curé, à la tête de ses paroissiens, venait à genoux me présenter ses hommages, et le peuple me demandait ma bénédiction. Les cloches des églises, qui se trouvaient sur le chemin ou dans les environs, continuèrent à sonner pendant long-temps; elles retentissaient et faisaient un bel effet dans ces étroites vallées environnées de hautes montagnes. Dans le voisinage de Pignerol, une députation du chapitre de la cathédrale vint au devant de moi, pour me complimenter sur ma mise en liberté; ils m'exprimèrent la part qu'ils prenaient à un si heureux événement. Je rencontrai hors de la ville beaucoup de gens qui étaient sortis pour me voir arriver, et quand j'entrai, les cloches de toutes les églises recommencèrent à sonner. Les rues par

lesquelles je passai, toutes les boutiques et toutes les fenêtres des maisons étaient pleines de personnes de toute condition, qui, par leurs regards et leurs gestes, me faisaient connaître la joie que leur causait le changement des circonstances. Arrivé sur la grande place où était l'auberge, je fus témoin d'un spectacle encore plus plus touchant; j'y trouvai rassemblés tous les prêtres et ecclésiastiques de l'État romain, demeurant à Pignerol et dans les villages voisins, qui avaient été relégués dans ce lieu pour n'avoir pas voulu prêter le serment prescrit par le gouvernement français. A peine m'eurent-ils aperçu, qu'ils poussèrent un cri de joie, et quand je descendis de voiture, ils baisèrent mon anneau, mes habits; l'un pleurait, l'autre battait des mains; tous me parlaient à la fois et se réjouissaient avec moi. La vue de tant de confesseurs de la foi, dont les visages maigres et décharnés, et les vêtemens usés, attestaient l'état de pauvreté et de misère où ils vivaient, m'émut à un tel point, que je ne pus leur répondre que par mes larmes et mes soupirs, embrassant l'un, serrant la main de l'autre, et leur témoignant à tous, par mes regards, mon contentement et ma reconnaissance. J'entrai dans l'auberge au milieu d'une grande foule de peuple qui demandait à genoux la bénédiction; et aux balcons et aux fenêtres, je vis réunies les personnes les plus distinguées de l'endroit. Après m'être reposé à peine un quart

d'heure, accompagné de nos ecclésiastiques exilés et d'un grand concours de peuple, je me rendis à l'église des religieuses *Salésiennes*, à qui j'avais déjà fait annoncer, quand j'étais encore à Fenestrelle, que j'irais les visiter en passant. Je trouvai l'église ornée magnifiquement, et, à mon arrivée, j'exposai aussitôt le Saint-Sacrement et je donnai la bénédiction solennelle. J'entrai ensuite dans le monastère, et j'eus le plaisir d'y voir plusieurs dignes religieuses des familles distinguées du Piémont, qui, chassées d'abord de leur cloître, avaient obtenu depuis de pouvoir y rentrer, et de continuer leur genre de vie en faisant l'éducation d'un petit nombre de jeunes dames. De retour dans l'auberge, je reçus une seconde fois les complimens du chapitre, et l'invitation d'aller le lendemain dire la messe dans la cathédrale. Je les remerciai et leur promis d'y aller, mais seulement pour entendre la messe. Je vis aussi quelques agens du gouvernement, et, après le coucher du soleil, je me mis à table pour dîner. Pendant ce temps, arriva une troupe de jeunes gens qui exécuta en ma présence différens morceaux de musique. Tous ces témoignages évidens d'affection, toutes ces preuves non équivoques de la joie que ressentait la population entière de cette ville, sujette de l'empereur des Français, et dans des temps si rigoureux en tout ce qui touchait les ecclésiastiques et particulièrement les cardinaux et les prélats de

Rome, me firent une telle impression, que je pus à peine manger et prendre quelque repos la nuit suivante. Le matin de bonne heure, toujours entouré des ecclésiastiques exilés de l'État pontifical, je me rendis à la cathédrale que les chanoines, pendant la nuit, avaient fait préparer comme dans les grandes solennités. Je fus reçu par le chapitre avec les cérémonies accoutumées, et, tandis que j'entendais la messe, on chanta plusieurs motets accompagnés par un orchestre choisi. Je passai ensuite dans la salle du chapitre où je pris une tasse de chocolat, et après les avoir remerciés de toutes les attentions qu'ils avaient eues pour moi, je retournai à l'auberge. Je voulus connaître un à un les exilés et savoir leur nom et leur patrie. Il y avait parmi eux quelques jeunes gens qui n'étaient pas encore entrés dans les ordres majeurs, mais qui, se trouvant nommés à quelque prébende, avaient été appelés à prêter le serment prescrit par le gouvernement de l'usurpateur, et avaient été, pour leur refus, condamnés à l'exil. Je leur adressai à eux et autres des paroles de consolation, les louant, comme ils le méritaient, de leur courage et de leur fermeté, et les assurant que si la divine Providence permettait au Saint-Père de retourner à Rome, et au Saint-Siége de recouvrer les domaines temporels, leur conduite vertueuse et édifiante ne resterait pas sans récompense. Je faisais alors cette promesse de bonne foi, espérant

raisonnablement qu'on l'accomplirait; pouvais-je prévoir qu'après le retour des souverains légitimes sur le trône, on verrait prévaloir dans leurs conseils un esprit de bonté excessive pour les employés du gouvernement usurpateur, de façon qu'il ne restait presque plus rien à donner en récompense aux sujets toujours demeurés fidèles? Puisse le ciel éloigner de nous de nouvelles convulsions politiques et de nouvelles révolutions!

Je montai peu après en voiture, et au milieu d'une foule de peuple, au son de toutes les cloches, je partis de Pignerol ému et attendri jusqu'aux larmes. J'avais fait venir de Turin deux voiturins avec quatre chevaux pour faire le voyage plus lentement jusqu'à Chambéry, où je voulais prendre la poste et continuer ma route pour Fontainebleau. La première matinée, je me reposai quelques heures à Rivoli; j'y trouvai le marquis d'Azelio, gentilhomme qui, à une haute naissance, unit de grandes connaissances et une piété solide. Il m'avait rapporté de Turin plusieurs choses qui pouvaient me servir pour ma route. Ce fut de lui que j'appris les premiers mots des conditions injustes du funeste concordat de Fontainebleau, mais d'une manière encore vague et obscure. Pendant que j'étais à l'auberge avec lui, l'avocat Scarcelli, de Turin, accompagné du P. Ferreri, recteur du collége Clémentin à Rome, vint me prier d'accepter un dîner, déjà préparé

dans sa maison, à l'occasion de mon passage. Je ne pus me dispenser de l'accepter, et je passai plusieurs heures fort agréables dans la société de ces excellentes personnes, qui avaient pris et prenaient le plus vif intérêt à ma condition passée et à mon avenir, et qui étaient venues exprès de Turin pour me voir et m'offrir non pas de vaines félicitations, mais tous les secours dont je pouvais avoir besoin. Je ne dois pas passer sous silence que le marquis d'Azelio et M. Gounella, banquier de Turin, qui, dans le temps de la captivité du pape à Savone, avaient, à leurs risques et périls, donné de grandes preuves de zèle et de dévouement aux intérêts de l'Église et du Saint-Siége, m'ayant pris à l'écart, m'offrirent en don toutes les sommes qui me seraient nécessaires pour mes frais de voyage à Paris. Je n'acceptai pas cette offre, parce que j'avais assez d'argent; mais je les remerciai avec une véritable effusion de cœur, et j'ai conservé et conserverai toujours le souvenir de tant de générosité.

De Rivoli, j'allai au village de St.-Antonin, où je passai la nuit; le lendemain qui était un dimanche, j'entendis la messe dans une église de Suse, et le curé annonça au peuple que le matin on chanterait un *Te Deum* dans la cathédrale, pour célébrer la conclusion du concordat entre le pape et l'empereur Napoléon. J'arrivai vers le soir à l'hospice des moines du Mont-Cenis, où l'on m'attendait. J'y fus accueilli avec affection et traité magnifique-

ment. Là, je tâchai aussitôt d'apprendre ce qui était arrivé au pape dans son dernier voyage, de Savone à Fontainebleau. Je sus que le Saint-Père était arrivé au Mont-Cenis le 11 juin 1812, assez avant dans la nuit, dans un état de santé propre à faire craindre pour ses jours; que le mal augmentant, il avait reçu le viatique le matin du 14, et que malgré les remontrances et les prières des moines et du chirurgien Clara qu'on avait fait venir de Lans-le-Bourg, qui faisaient tous leurs efforts pour prouver au colonel de gendarmerie, M. Lagorse, que le pape ne pourrait pas résister à la fatigue du voyage et succomberait en route; malgré, dis-je, toutes ces remontrances, on le força de poursuivre le soir même du 14 son voyage pour Fontainebleau, voyage qu'on lui fit même faire à la hâte de jour et de nuit. Je ne dois pourtant pas cacher ce qu'on me dit alors, c'est que le colonel donna avis, soit par un courrier, soit par le télégraphe, au gouvernement de Turin, de l'état dangereux où se trouvait le Saint-Père, demandant s'il devait ou non continuer sa route, et qu'on lui répondit d'exécuter les ordres qu'il avait reçus de Paris, ce qui ne permettait pas de différer le départ. J'arrivai le 8 à Lans-le-Bourg. J'y passai toute la journée pour faire raccommoder une roue de la voiture, et j'y recueillis des renseignemens sur le dernier voyage du pape, de la bouche du chirurgien Clara qui vint me voir à l'au-

berge. Ce digne homme me raconta qu'il avait eu l'honneur d'accompagner le Saint-Père dans son pénible voyage, et de se trouver seul avec lui dans sa voiture pour le soigner; qu'on l'avait fait voyager quatre jours et cinq nuits sans lui permettre de s'arrêter nulle part ou de descendre de voiture; qu'enfin, lorsque le soir arrivait, les domestiques et les personnes de la suite de l'illustre prisonnier prenaient quelque nourriture, et que pendant ce temps on mettait la voiture où était le pape dans une remise de l'auberge.

Le 9, je couchai à St.-Jean de Maurienne, et le 10 à Montmeillan. Le jour suivant, j'arrivai avant midi à Chambéry, où je voulais passer le reste de la journée pour faire connaissance avec monseigneur l'évêque de Solles. Dans l'assemblée des évêques tenue à Paris en 1811, sous le titre impropre de concile national, et si je ne me trompe, dans la quatrième congrégation, monseigneur Maximilien de Droste, évêque de Jéricho *in partibus* et suffragant de Munster, ayant proposé à ses collègues d'aller tous, avant de délibérer, se jeter au pied du trône pour demander la liberté du Saint-Père Pie VII, monseigneur de Solles entra aussitôt dans le sentiment de l'excellent prélat allemand; mais (chose difficile à croire) la proposition ne fut pas approuvée par le prétendu concile. Néanmoins, cela me fit concevoir une opinion très-favorable de ce prélat, et je voulus, en pas-

sant par Chambéry, lui faire une visite et lui présenter mes complimens. Je trouvai en lui, en effet, un homme d'excellens principes, et dévoué au Saint-Siége, quoiqu'en certaines occasions il n'ait pas toujours conservé la même fermeté. Dans l'entrevue que j'eus avec lui, il me dit qu'il avait reçu de ses amis de Paris, personnes pieuses, assurait-il, des nouvelles peu consolantes au sujet du concordat conclu à Fontainebleau. Le pape, lui disait-on, en était fort affligé, et il était indisposé depuis quelques jours; le bruit courait à Paris que l'empereur convoquerait à Fontainebleau un grand nombre d'évêques de France et d'Italie pour entamer des négociations avec les cardinaux réunis dans cette ville, afin d'aplanir toutes les difficultés qui s'opposaient à l'exécution du concordat. Je compris alors dans quelle mer orageuse j'allais me lancer, et je regrettai sincèrement en ce moment la paix et le calme de ma prison.

Le 12 au matin, je partis en poste de Chambéry et je couchai à la Verpillière; le 13 avant midi j'arrivai à Lyon, et je descendis à l'hôtel de l'Europe, où je savais que logeait le vicomte Mathieu de Montmorency, qui était venu d'une de ses terres exprès pour me voir et s'entretenir avec moi. J'ai déjà parlé de ce personnage et de son illustre famille, dans la relation de mon premier voyage en France, quand je fus transporté à Grenoble avec le Saint-Père. Il vint dans ma chambre dès mon

arrivée. « Comment, lui dis-je en le voyant, le premier baron chrétien vient rendre visite à un criminel d'État à peine sorti de prison! » Alors nous nous embrassâmes, et après les complimens d'usage nous entamâmes une longue conversation sur les affaires ecclésiastiques et politiques de la France. Il me confirma tout ce que m'avait dit l'évêque de Chambéry, de l'affliction que causait aux catholiques zélés le concordat de Fontainebleau; il me dit que, quoique lui et les bons Lyonnais désirassent ardemment me voir rester quelques jours dans cette ville, ils se privaient cependant bien volontiers de cette consolation et me conseillaient de hâter mon voyage et de rejoindre le plus tôt possible le pape et les autres cardinaux, qu'il supposait déjà à Fontainebleau, afin de les aider et de leur fournir les moyens de tirer sa sainteté d'une situation si affligeante et si critique. Il m'apprit que beaucoup de Lyonnais, sincèrement dévoués au Saint-Siége et bons catholiques, avaient un grand désir de me voir à mon passage, et allaient tous les jours dans les auberges pour savoir si j'étais arrivé. Il me demanda combien de temps je resterais à Lyon, je lui répondis que je comptais partir le lendemain dimanche, mais que je voulais auparavant dire la messe dans la paroisse voisine, dédiée à saint François de Sales. Il m'apprit qu'elle avait pour pasteur M. Giulard, homme pieux et éclairé. Après quelques autres propos sur la santé

du pape, sur le bruit qu'il devait fixer son séjour à Avignon, sur les cardinaux qui avaient pris part à la conclusion du concordat et sur les autres appelés alors les *noirs*, qu'il croyait déjà à Fontainebleau, il prit congé de moi, en me disant qu'il irait avertir M. Giulard de l'intention que j'avais de dire la messe le jour suivant dans son église, et de faire part aux bons Lyonnais de cette nouvelle qui leur serait très-agréable. Lorsque Montmorency fut sorti, quelques ecclésiastiques vinrent me rendre visite, entre autres l'abbé Gérard, à qui j'avais fait remettre une lettre de la part de l'illustre marquis d'Azelio. Ce digne ecclésiastique me lut avec tristesse une lettre d'un de ses amis de Paris où se trouvaient copiés quelques articles du concordat, tel qu'on le répandait alors dans le public. Je dois avouer franchement que quoique je fusse persuadé que le concordat de Fontainebleau dût contenir des concessions souverainement préjudiciables aux droits du Saint-Siége apostolique, et contraires à la discipline de l'Église, et cela au grand triomphe des ministres du gouvernement, néanmoins, je ne crus pas que tout ce que renfermait la lettre de Paris fût possible; je dis ce que j'en pensais à l'abbé Gérard, et j'avais tellement raison, que même encore au moment où j'écris ces mémoires, les deux tiers de la France et de l'Italie comptent au nombre des griefs adressés à Bonaparte, celui d'avoir inventé ces arti-

cles du concordat et d'avoir voulu abuser le monde en faisant croire qu'ils avaient reçu l'approbation et la signature du pape.

Dans l'après-midi j'allai voir la cathédrale et je fis un tour en voiture dans les principales rues de Lyon; je vis en passant plusieurs grands bâtimens, entre autres le palais de la Préfecture, quelques beaux ponts sur la Saône et le Rhône, et les quais qui me parurent des promenades fort agréables. Quoique je n'aie donné qu'un coup d'œil en passant à la ville de Lyon, cependant, d'après l'idée qui m'en est restée, je la crois plus belle et plus régulièrement bâtie que Paris. Le vicomte Mathieu de Montmorency revint plusieurs fois dans la journée et le soir; je reçus aussi la visite d'un des vicaires généraux du cardinal Fesch, de M. le curé Giulard, de plusieurs ecclésiastiques et de quelques autres personnes. Tous s'empressaient à l'envi de me témoigner l'estime et la vénération qu'ils disaient avoir conçue pour ma personne dans les derniers événemens. Ils me faisaient vraiment rougir et me donnaient occasion de m'humilier et de me confondre en présence de Dieu qui connaît bien ma petitesse et mon indignité. J'appris par ces mêmes personnes que le cardinal Fesch était parti depuis quelques jours pour Paris, qu'il gouvernait très-bien ce diocèse, qu'il y était très-bien vu, et qu'à la nouvelle du concordat de Fontaine-

bleau, il ne donna aucun signe de joie, mais se contenta de dire que l'Église avait dû faire de grands sacrifices.

Parmi les personnes qui vinrent me voir, se trouvèrent deux jeunes gens d'un air distingué et de bon ton, qui se firent annoncer comme envoyés de la part du banquier à qui j'avais, quelques heures auparavant, envoyé une lettre de change. Ils me remirent la petite somme que j'avais demandée pour les frais du voyage, et, après m'avoir donné le reçu à signer, ils me prièrent de faire retirer le valet de chambre qui était présent, parce qu'ils voulaient rester seuls avec moi. Michel mon valet de chambre se retira, et les deux jeunes gens se mirent aussitôt à genoux, et d'un air soumis et plein de ferveur, me demandèrent la bénédiction. Je restai confus à cette vue; mais pour ne pas les faire rester plus long-temps dans cette posture, je leur dis que ma bénédiction était de bien peu de valeur, mais qu'au nom du Saint-Père je leur donnais la bénédiction apostolique, et en disant cela je les bénis. Ils se levèrent alors tout remplis de joie, me demandèrent à quelle heure je dirais la messe le lendemain matin, et se retirèrent. J'ai raconté cette anecdote pour donner une idée de la ferveur religieuse des bons Lyonnais et de leur attachement aux ministres du Saint-Siége, dans un temps où le gouvernement faisait tous ses efforts pour les opprimer et les avilir.

Le matin du 14, j'allai dans la voiture du vicomte de Montmorency à la paroisse de Saint-François de Sales. A peine fûmes-nous en vue de l'église, que les cloches commencèrent à sonner; et quand je descendis, le clergé me reçut à la porte. M. le curé Giulard, après m'avoir donné l'encens, me laissa avancer quelques pas dans l'église, se mit à genoux, puis faisant agenouiller tout le peuple qui remplissait l'église, il m'adressa au nom de tous les assistans un discours plein de chaleur et d'énergie adapté aux circonstances malheureuses où nous nous trouvions. Depuis plus de cinq ans passés dans le tourbillon des affaires, il ne m'est pas possible de me rappeler tout le contenu de ce discours : cependant je me souviens encore de quelques phrases énergiques et dignes de la vraie liberté apostolique, qui firent sur moi une grande impression, étant prononcées devant moi dans une église de France, sous le règne de Napoléon Bonaparte, dans un temps de persécution et au milieu d'une foule immense, où il y avait sans doute plus d'un espion de ce gouvernement soupçonneux. Je me contenterai de rapporter les phrases suivantes, qui étaient à peu près ainsi conçues : « Nous baisons vos chaînes, nous vous considérons comme un confesseur de la foi, qui a souffert pour la cause de Jésus-Christ. » Et à la fin de son discours : « Vous, ministre du chef de l'Église, vous lui direz que nous voulons vivre toujours unis à lui et soumis à

toutes ses volontés. Donnez-nous votre sainte bénédiction ; nous sommes assurés que celle que vous nous donnerez ici-bas sera confirmée dans le ciel. » Pendant qu'il parlait, le peuple donnait des signes d'approbation, surtout aux paroles qui annonçaient le plus de courage et qui s'élevaient au-dessus du respect humain. Pendant ma messe, un peu avant la consécration, quelques jeunes gens entourèrent l'autel et entonnèrent une hymne faite pour inspirer la dévotion et le recueillement. Après la consommation du calice, le curé s'approcha de moi et me dit à voix basse que plusieurs fidèles désiraient recevoir de ma main l'eucharistie; je lui fis signe de la tête que j'étais prêt à le faire; il me présenta alors un saint-ciboire tout rempli d'hosties consacrées. En me retournant vers le peuple, je vis parmi les premiers qui s'approchèrent de l'autel et communièrent avec une dévotion édifiante le vicomte de Montmorency, les deux jeunes gens qui la veille au soir étaient venus chez moi de la part du banquier, et quelques autres personnes d'un rang distingué, dont plusieurs m'avaient rendu visite avec le vicomte. Je descendis ensuite à la balustrade, que je trouvai tout occupée; et je distribuai l'eucharistie à plus d'une centaine de fidèles pour la plupart du sexe féminin. Cette scène consolante est toujours restée gravée dans mon esprit, et ne s'effacera jamais. Je ne m'attendais pas à voir un tel spectacle en France, où peu

d'années auparavant nous pensions que notre sainte religion était sinon éteinte, du moins prête à s'éteindre. La modestie et la componction avec lesquelles ces bons catholiques et ces bons Lyonnais s'approchaient de l'autel pour recevoir le corps du Seigneur, le profond recueillement dans lequel je les voyais retourner à leur place, et le silence qui régnait dans l'église, m'émurent jusqu'aux larmes : je dis au curé, après la cérémonie, que la consolation que je venais d'éprouver en ce moment avait compensé les peines et les souffrances d'un an de captivité. Après la messe, je retournai à l'auberge où je pris mon chocolat en compagnie du vicomte de Montmorency, de plusieurs jeunes Lyonnais et d'une jeune dame, femme d'un négociant, qui me donna un tableau de broderie représentant le Saint-Père au moment où il bénit ses fils.

Peu de temps après, je partis de Lyon, accompagné jusqu'à ma voiture par ces excellentes personnes qui me donnèrent tous les témoignages possibles de vénération et de respect; j'étais ému et attendri, et je répétais en moi-même les paroles du Rédempteur : *Non inveni tantam fidem in Israel.* Je fis ensuite la réflexion suivante : si, quelques années avant que la fatale et mémorable révolution éclatât en France, quand la bonne harmonie régnait encore entre le Saint-Siége et ce gouvernement; si, me disais-je, il était arrivé à Lyon un cardinal en pompeux équipage et avec une grande

suite de serviteurs, il aurait été salué avec empressement par les personnes qui l'auraient rencontré, et à son arrivée il aurait peut-être reçu quelque visite de convenance et quelques complimens des autorités, et tout aurait été fini là. Au contraire, me disais-je encore, maintenant que l'Église gémit sous une oppression tyrannique, à mon passage, et pendant mon court séjour à Lyon, quoique je sois dans un équipage modeste et bien inférieur à celui qu'exigerait la dignité de cardinal, cependant des centaines de personnes de tout rang, de toute condition, se sont mises en mouvement pour me donner toutes les preuves du plus grand attachement et d'un respect extraordinaire, et mon entrée dans l'église de Saint-François de Sales peut être considérée comme un véritable triomphe remporté sur les persécuteurs de l'Église. A cette courte réflexion, je sentis mon âme se remplir de courage et reprendre une nouvelle vigueur pour les luttes que je pensais avoir à soutenir dans la réunion de Fontainebleau avec Napoléon et ses ministres. Le soir, j'arrivai et couchai à Rohan, ville du Lyonnais, où il y eut autrefois un collége de jésuites très-renommé. Je passai la nuit du 15 à Moulins, principale ville du Bourbonnais, et celle du 16 à la Charité, ville sur la Loire, dans une belle position. En lisant la *Gazette de France*, arrivée le matin, j'acquis la cruelle certitude qu'ils n'étaient que trop vrai

les funestes articles du concordat de Fontainebleau dont on m'avait parlé vaguement à Lyon, et que je ne pouvais croire.

Le 17 je couchai à Montargis; le lendemain matin j'arrivai un peu avant midi à Fontainebleau. En m'approchant du palais impérial, je m'attendais à trouver une grande foule, sachant que c'était la résidence du pape, de quelques cardinaux, de plusieurs évêques français et ministres de l'empereur; je pensais que, les communications interrompues pendant cinq ans avec le Saint-Père étant rouvertes, il devait venir de Paris, et des autres villes voisines, beaucoup de gens pour affaires de conscience; mais je ne vis que quelques personnes du peuple : quelqu'un courut appeler le portier du palais, qui vint aussitôt m'ouvrir la barrière par où l'on entre dans une grande cour. Au fond de cette cour se trouve un grand escalier qui conduit aux appartemens royaux. Je ne rencontrai que la sentinelle qui était en haut de l'escalier, toutes les fenêtres et les portes étaient fermées, et il régnait un tel silence, qu'il me sembla que j'entrais, non pas dans une maison royale, mais dans une autre prison d'État. Ne trouvant pas à qui m'adresser pour demander audience, j'envoyai mon valet de chambre qui, quelques minutes après, revint avec Ilario Palmieri, un des domestiques italiens laissés au service du pape. Il me dit que je pouvais entrer sur-le-champ avec

mes habits de voyage, et que le pape me recevrait. Le cardinal Joseph Doria vint au devant de moi dans l'antichambre : il m'embrassa en pleurant, et me donna mille marques d'affection et d'amitié, pour me prouver la joie que lui causait ma présence. Je rencontrai aussi quelques prélats français, et, en entrant dans la chambre du pape, je vis qu'il s'était avancé de quelques pas à ma rencontre. Je restai surpris et affligé en le voyant courbé, pâle, maigre, les yeux cernés et immobiles, comme ceux d'un homme stupide. Il m'embrassa, et me dit froidement qu'il ne m'attendait pas si tôt : je lui répondis que je m'étais hâté de venir me jeter à ses pieds et lui témoigner toute mon admiration pour la constance héroïque avec laquelle il avait supporté une si longue et si dure captivité. Plein de douleur, il me dit ces propres paroles : *Mais nous nous sommes déshonorés à la fin : ces cardinaux m'ont traîné à cette table et m'ont fait signer.* Alors, me prenant par la main, il me conduisit à l'endroit où il était assis; il me fit placer à côté de lui, et m'ayant demandé quelques détails sur mon voyage, il me dit : « Vous pouvez vous retirer, car c'est l'heure où je reçois les évêques français; un logement est préparé pour vous dans le palais. » En sortant de sa chambre, je fus conduit par le gardien du palais dans le petit appartement qui m'était assigné. C'était une chambre donnant sur un grand corridor où étaient

aussi logés d'autres cardinaux et évêques français.

La solitude du lieu, le silence et la tristesse qui régnait sur tous les visages, la douleur profonde où le pape était plongé, l'accueil froid que je reçus, me causèrent une surprise et un serrement de cœur qu'il est plus facile d'imaginer que de décrire. Peu après, monseigneur Bertaroli, aumônier de sa sainteté, aujourd'hui cardinal, vint me dire que si le pape m'avait congédié si vite, c'était pour se débarrasser auparavant de l'audience des évêques français, et qu'il me recevrait volontiers avant dîner. Il me recommanda d'être prudent dans mes discours, même en présence des personnes de la suite du pape, et je compris bien ce qu'il voulait dire. Je retournai vers sa sainteté que je trouvai dans un état vraiment digne de pitié, et qui me fit craindre pour ses jours. Il avait été averti par leurs éminences les cardinaux de Pietro, Gabrielli et Litta, qui étaient arrivés les premiers à Fontainebleau, de la faute qu'on lui avait fait commettre; il en avait conçu une juste horreur, en voyant dans quel abîme l'avaient fait tomber les conseils d'autrui. Il était donc plongé dans une mélancolie profonde, et, en me parlant de cet événement, il se livrait à des accès de chagrin excessifs, disant qu'il ne pouvait chasser de son esprit cette pensée pénible, qu'il ne dormait ni jour ni nuit, qu'il ne prenait presque aucune nourriture, et que (ce sont

ses propres paroles) il mourrait fou comme Clément XIV. Je fis alors tout ce que je pus pour le consoler; je le conjurai de se tranquilliser; je lui dis que de tous les malheurs qui pourraient arriver à l'Église, le pire de tous et le plus funeste serait celui de sa mort; que dans peu de jours il aurait autour de sa personne tous les cardinaux qui étaient en France et dont quelques-uns lui avaient donné des preuves non équivoques de leur zèle pour les intérêts du Saint-Siége et de leur attachement à sa personne sacrée; qu'il pouvait mettre en eux sa confiance et qu'en les consultant il pourrait trouver un remède au malheur qui était arrivé. A ces mots : *trouver un remède*, il parut reprendre un peu courage et me dit en m'interrompant : « Croyez-vous qu'on puisse y remédier? — Oui, Saint-Père, répondis-je; à presque tous les maux il est un remède. » Il me dit, à la fin de l'audience, de me préparer à partir pour Paris sous peu de jours, pour être présenté à l'empereur et à l'impératrice. Je cherchai à m'affranchir d'un voyage si désagréable; mais le pape me fit observer que, tous les autres cardinaux s'y étant rendus, si je n'y allais pas, on prendrait cela en mauvaise part, et qu'on regarderait ma conduite comme un manque de respect pour les souverains. « Eh bien donc, très-saint Père, lui dis-je, je boirai cette lie du calice amer, et je partirai bientôt pour Paris! »

Entre quatre et cinq heures je retournai chez le pape et la conversation revenait toujours sur le même sujet; je ne pouvais l'en distraire en aucune façon, quoique je cherchasse à la faire rouler sur d'autres matières. Il me dit, pour diminuer peut-être l'horreur qu'excitaient partout les concessions scandaleuses faites dans le concordat, que l'empereur lui avait présenté d'autres articles encore pires et qu'il les avait rejetés; et en même temps il tira de son secrétaire un papier qu'il tenait sous clef et me le fit lire. Il y a déjà cinq ans que j'ai lu cet écrit, et je ne puis me le rappeler clairement; je me souviens cependant bien que, outre les différentes prétentions qui formèrent depuis les articles connus du concordat de Fontainebleau, il contenait ces quatre demandes absurdes : 1° Que le pape et les pontifes ses successeurs, avant de monter sur le trône pontifical, promissent de ne rien ordonner, ni rien exécuter qui fût contraire aux quatre fameuses propositions du clergé gallican; 2° Que le pape et ses successeurs n'eussent plus droit qu'à la nomination d'un tiers du sacré collége et que les deux autres tiers fussent nommés par les princes catholiques; 3° Que le pape, dans un bref public, désapprouvât et condamnât la conduite des cardinaux qui n'avaient pas voulu assister à la cérémonie sacrée du mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise, et que l'empereur leur accorderait le pardon et la permission

de se réunir au Saint-Père, à condition qu'ils accepteraient et signeraient ce bref du pape; 4° Enfin que les cardinaux de Pietro et Pacca fussent exclus de l'amnistie, et qu'il ne leur fût jamais permis de revenir auprès du pape. En lisant ce papier, j'éprouvais un sentiment de compassion pour ce malheureux pape, que l'on jouait et trahissait ainsi, et en même temps je ressentais une véritable indignation contre l'impudence et l'effronterie de l'agent impérial qui l'avait présenté (c'était monseigneur Duvoisin, évêque de Nantes), et contre la pusillanimité de ceux qui, dans cette circonstance, assistaient le pape de leurs conseils, et ne l'avaient pas engagé à rompre sur-le-champ toute négociation avec un souverain qui, en faisant de pareilles demandes, ne pouvait avoir d'autre but que de réduire sous le joug d'une honteuse servitude le Siége apostolique, d'anéantir toute hiérarchie, et de ternir tout l'éclat de cette gloire et de cette réputation que le pape s'était justement acquises par tant de souffrances et de sacrifices personnels.

Et comment ne pas pénétrer au premier abord les vues perfides de Napoléon, et ne pas prévoir les funestes conséquences que devait entraîner la concession de propositions si absurdes? On demandait que le pape et ses successeurs promissent de ne rien ordonner ni rien exécuter de contraire aux quatre propositions du clergé gallican, proposi-

tions si hautement réprouvées par le vénérable serviteur de Dieu, Innocent XI, et par tous ses successeurs. Pourquoi faisait-on une telle demande? Pour mettre en contradiction le pape avec le pape, le Saint-Siége avec le Saint-Siége, et se jouer des anathêmes de Rome. On demandait que le tiers seulement du sacré collége fût à la nomination du pape, et que les deux autres tiers fussent nommés par des princes catholiques, afin que Napoléon, imitant le lion chasseur de la fable d'Ésope, pût s'arroger ce droit presque exclusivement, et se rendre par là le régulateur et l'arbitre de l'élection des futurs pontifes. Pour bien comprendre cela, il est à propos de savoir que l'empereur fit demander, vers la fin de 1809, à une commission composée des cardinaux Fesch et Maury, de quelques archevêques et évêques de France et d'autres personnes, dont il me faudra parler au long dans ma relation, si, depuis que les Pays-Bas, le Piémont, la Toscane, etc., se trouvaient réunis à l'Empire français, on pouvait considérer comme réunis dans sa personne les droits qu'avaient autrefois les ducs de Brabant, les rois de Sardaigne et les grands ducs de Toscane à la nomination des cardinaux, et toutes leurs autres prérogatives. Les cardinaux et les prélats répondirent que l'empereur pouvait justement réclamer le droit de nommer les cardinaux, droit appartenant aux souverains de tous ces États qu'il avait conquis et réunis

à ses domaines. Or, si le pape accordait et signait cette seconde demande, il en résultait que presque toutes les prétendues nominations au cardinalat dépendaient de Napoléon, comme souverain de la France, du Piémont, de l'État vénitien, et comme roi, si ce n'est de nom, du moins en réalité, de l'Espagne et du royaume de Naples. On demandait que le pape désapprouvât et condamnât par un décret la conduite des cardinaux qui n'avaient pas voulu assister à la cérémonie sacrée du mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise; et cependant ces dignes prélats, en déclarant qu'ils ne voulaient pas intervenir comme juges dans la question de la validité du premier mariage de l'empereur avec Joséphine, veuve Beauharnais, ne voulurent autre chose que respecter le droit qu'a le Saint-Siége, droit reconnu encore aujourd'hui par les canonistes français, de juger les causes des souverains en matière de mariage : conduite qui attira sur ces mêmes prélats l'indignation et le ressentiment de l'empereur, et qui méritait de la part du Saint-Père approbation et reconnaissance. Enfin on demandait qu'il ne fût plus permis au cardinaux de Pietro et Pacca d'approcher la personne sacrée du pape. Leur seul crime était de lui être toujours restés fidèles au risque de leur vie jusqu'au moment où il fut brutalement arraché de ses États et où ses ministres payèrent par une dure captivité leur fidélité et leur attachement.

Pour ne pas augmenter l'affliction du Saint-Père, je m'abstins de lui faire sentir l'affront qu'on lui avait fait en lui proposant des conditions si outrageantes, et en le croyant capable de les signer; je me bornai à lui renouveler les sentimens que je lui avais déjà exprimés le matin, afin de lui faire reprendre courage. Le soir du même jour 18, le cardinal Consalvi vint à Fontainebleau et fut aussitôt admis à l'audience du pape qui l'attendait avec inquiétude, et l'avait déjà chargé d'entamer un nouveau traité avec le gouvernement impérial. Ce cardinal, dès les premiers jours du pontificat, avait joui de la faveur et de l'entière confiance de Pie VII, et l'on peut dire de lui ce que notre Dante dit de Pierre des Vignes, ministre de l'empereur Frédéric :

Io son colui, che tenni ambo le chiavi
Del cuor di (Chiaramonti) e che le volsi
Serrando e disserando . . . .

Ce soir-là, et le lendemain, je revis et embrassai mes collègues qui se trouvaient alors à Fontainebleau, et qui, les larmes aux yeux, *procumbentes super collum me osculabantur*, me témoignant tout le chagrin que leur avait causé ma captivité et le bonheur qu'ils éprouvaient en ce moment. Le soir du 19, je pris congé du Saint-Père qui me donna quelque argent, et le lendemain matin, 21 février, je partis pour Paris où j'arrivai avant le coucher du soleil.

CHAPITRE VI.

Séjour à Paris — Hôtel du *grand Berrolle*. — Saint-Thomas-d'Aquin — Sermon imprudent. — Audience de l'empereur. — Ma présentation à Marie-Louise. — Mes remarques sur Paris. — Retour à Fontainebleau.

A PEINE vis-je paraître cette ville immense que je sentis en moi une espèce de frisson et d'horreur, en me retraçant à la mémoire tout le mal que, depuis plusieurs années, elle faisait à l'Église et au monde, par les ouvrages impies qui sortaient de ce gouffre infernal pour se répandre dans toute l'Europe, et par les injustices et les violences de ce gouvernement ambitieux et tyrannique. Je répétai en moi-même les paroles du divin Rédempteur lors de sa dernière entrée à Jérusalem; et, quoique sûr que tôt ou tard la punition du ciel tomberait sur Paris, je ne pouvais certainement pas prévoir que, treize mois après, son orgueil serait dompté, et que les Prussiens, les Russes et les Autrichiens, qui avaient vu les capitales de leurs royaumes occupées par les troupes françaises, viendraient en personnes lui rendre visite.

J'allai me loger rue de Grenelle-St.-Germain,

dans un appartement d'un hôtel garni, appelé *Grand-Berrole*. Je vis le soir même quelques-uns de mes collègues qui se trouvaient à Paris, où ils étaient venus pour se présenter à l'empereur, et qui se disposaient à partir pour se réunir au Saint-Père à Fontainebleau. Le lendemain matin 21, qui était un dimanche, je me rendis à la paroisse voisine de Saint-Thomas-d'Aquin pour entendre la messe. Je trouvai l'église pleine, et je m'aperçus que la plupart de ceux qui s'y trouvaient étaient des personnes de distinction qui m'édifièrent beaucoup par leur modestie et le recueillement religieux avec lequel ils assistèrent à la messe et au sermon. Je remarquai que sur cent personnes, il y avait au moins quatre-vingt-dix femmes; observation que j'eus encore à faire dans toutes les parties de la France que je traversai l'année suivante, trouvant toujours dans les églises les femmes en bien plus grand nombre que les hommes. Je remarquai également la liberté de langage de l'ecclésiastique qui prit pour texte de son discours les châtimens que le ciel inflige aux profanateurs des sacremens; et en faisant l'énumération de ces châtimens, il ajouta en se tournant vers moi : « ..... et les maux sans nombre que l'Église souffre depuis tant d'années..... » Cette phrase, prononcée dans une église de Paris, à peu de distance des Tuileries, où résidait alors Napoléon, et dans de pareilles circonstances, pouvait

être prise en mauvaise part par le gouvernement. De la paroisse Saint-Thomas-d'Aquin, je me rendis chez le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, pour lui demander de me procurer une audience de l'empereur et de l'impératrice. Ne l'ayant pas trouvé, je chargeai les domestiques de lui apprendre l'objet de ma visite. Le soir du même jour, un domestique du ministre vint à l'auberge pour me dire de sa part de me trouver le lendemain matin aux Tuileries, et qu'il me présenterait à l'empereur. J'y allai à l'heure qui m'avait été indiquée, et je fus conduit dans une grande chambre où je trouvai des ministres de l'empereur, des militaires de haut rang, et l'archevêque de Tours. Ils étaient tous venus pour assister à ce que l'on appelait le lever de l'empereur. Peu après mon arrivée, tandis qu'avec un battement de cœur je tenais les yeux fixés sur la porte de l'appartement de Napoléon, j'entendis annoncer l'arrivée de l'empereur et je le vis venir; il était vêtu très-simplement. Il s'avança au milieu de la salle, et, après avoir jeté les yeux sur tous les assistans d'un air un peu hautain, il s'approcha de la place où j'étais, et s'arrêta à la distance de cinq ou six pas. Alors le ministre des cultes, qui était à côté de moi, lui dit que j'étais le cardinal Pacca. « Le cardinal Pacca! » répéta l'empereur d'un air sérieux. Puis, s'avançant d'un pas et prenant un ton agréable : « Pacca, me dit-il,

êtes-vous resté long-temps dans le fort? — Trois ans et demi, sire, lui répondis-je. » L'empereur inclinant la tête, et faisant avec la main droite le mouvement qu'on fait pour écrire : « C'est vous, me dit-il, qui avez écrit la bulle d'excommunication? » Il voulait par là justifier aux yeux du public l'ordre qu'il avait donné de me faire enfermer. Je me tus, ne pensant pas qu'il fût à propos de rien répondre pour me disculper. « Mais maintenant, ajouta-t-il, tout le passé doit être oublié! » Il faisait allusion à l'article X du concordat de Fontainebleau, où l'on promettait de la part de l'empereur amnistie complète aux cardinaux, aux évêques, aux prêtres et aux laïcs, qui avaient encouru son indignation. Il me demanda enfin de quel pays j'étais : je lui répondis que j'étais de Bénévent. Alors il passa plus loin, et ayant aperçu près de moi le cardinal Consalvi. « Ah! voilà Consalvi, dit-il, je le connais. » Il lui demanda où il avait été, et le cardinal lui ayant répondu que c'était à Reims : « Bonne ville, » reprit-il, et sans rien dire de plus, il continua sa tournée, adressant à tous quelques mots. Je me retirai très-content d'en être sorti à si bon marché, comme on dit vulgairement, après tout ce qu'on m'avait fait craindre. J'attribuai ce bon accueil à l'opinion où était l'empereur, que je pouvais beaucoup sur l'esprit du pape, dont il voulait alors obtenir l'exécution du Concordat.

A quatre heures, le même jour, je fus présenté à l'impératrice Marie-Louise, ainsi que mes collègues Salluzo, Galeffi, et Consalvi. Elle nous fit un accueil plein de bonne grâce, mais l'audience fut très-courte et insignifiante. Des Tuileries nous allâmes tous les quatre, autant que je puis m'en souvenir, à l'église dédiée à sainte Geneviève avant la révolution, appelée depuis Panthéon par l'assemblée nationale, et consacrée aux tombeaux des soi-disant philosophes, des chefs de parti, et des fanatiques les plus fougueux de ces temps de vertige et de délire. Sur la façade de l'église on lisait ces mots écrits en grosses lettres : « Aux grands hommes la patrie reconnaissante. » On y avait enseveli Mirabeau et Marat, et on y avait transporté les restes infâmes des deux coryphées de l'incrédulité moderne, Rousseau et Voltaire. L'empereur avait décrété, plus tard, qu'on y ensevelirait les maréchaux de France, les membres du sénat, et lorsqu'il eut appelé presque tous les cardinaux à Paris, où il comptait établir à l'avenir la résidence des papes, il voulut faire aussi aux membres du sacré collége l'honneur d'être mis après leur mort dans ce même édifice. On y déposa en effet les cardinaux Caprara, Erskine et Vincenti, qui moururent à Paris. Après avoir donné un coup d'œil à la dérobée dans l'église, où il me parut y avoir plusieurs défauts d'architecture, j'en sortis frémissant d'horreur à l'idée que si le Seigneur avait voulu que je terminasse

mes jours à Paris, mes cendres auraient été déposées dans cette antichambre de l'enfer.

Les jours suivans, 23, 24, 25 et 26, je voulus voir et observer ce qui méritait l'attention d'un voyageur curieux. Dès ma première jeunesse j'avais entendu des Français et des Italiens qui avaient fait ce voyage, faire des éloges pompeux et des descriptions éloquentes de cette grande ville; mais je ne trouvai pas alors qu'elle répondît à l'idée que je m'en étais formée d'après les écrits d'autrui. J'avais long-temps séjourné à Rome, j'étais allé plusieurs fois à Naples, l'aspect de Paris ne pouvait me surprendre. Les édifices et les bâtimens ne sont pas comparables à ceux de Naples, encore moins à ceux de Rome. A Paris, on peut compter le nombre de ceux qui réclament l'attention du voyageur, à Rome plusieurs mois ne suffisent pas pour acquérir, en parcourant la ville, une juste idée de tout ce qui fait l'admiration des étrangers, et l'objet des études des professeurs et des élèves des beaux-arts. Quant au grand nombre de la population, au mouvement continuel qu'on observe jour et nuit parmi les habitans, à l'abondance qu'on voit régner sur toutes les places, dans les marchés et dans les boutiques, Paris est une ville remarquable; mais, sous ce rapport, Naples lui est peu inférieur. Il y a de belles et longues rues, telles que celles qui se trouvent de chaque côté de la Seine et qu'on appelle Quais. Je remarquai aussi sur la rivière des

ponts d'une élégante architecture. La place Vendôme me parut fort belle ; au milieu de cette place s'élève une colonne à l'imitation de la colonne Trajane de Rome, où sont sculptées, en bronze, les batailles et victoires de Napoléon. On voyait alors au haut de la colonne la statue de l'empereur, qui en fut ensuite enlevée lors de l'entrée des alliés à Paris. La cathédrale appelée Notre-Dame, quoique grande, ne me sembla pas proportionnée à l'étendue de la capitale. On me montra dans la sacristie le manteau impérial que Napoléon portait dans la cérémonie solennelle de son couronnement, des coussins, des tabourets, et d'autres choses qui avaient servi au pape en ce jour auquel je puis appliquer les paroles de Job : *Dies ille vertatur in tenebras, non requirat eum Deus desuper, et non illustretur lumine.* Parmi les autres édifices de cette ville, je remarquai la maison et l'église des invalides, beau monument dû à Louis XIV, et qui ne serait pas déplacé à Rome, le Louvre et sa belle façade, le palais de Justice, celui du Luxembourg où je vis avec plaisir plusieurs grands tableaux de Rubens représentant l'histoire de la vie de la fameuse Marie de Médécis, reine de France. Je visitai avec plaisir le Jardin des Plantes avec sa ménagerie d'animaux et ses autres curiosités. Je ne voulus pas quitter Paris avant d'avoir vu le Musée Napoléon et la Bibliothèque. Le plaisir que j'éprouvais à observer tant de belles choses réunies

ensemble, fut troublé par la vue de tant de monumens antiques, de tant de chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture et des précieux manuscrits qui avaient été pris à Rome, et que l'on montrait comme des trophées glorieux des victoires des Français en Italie. Les tableaux, quoique arrangés sans ordre comme dans un magasin, et placés dans un faux jour, surprenaient par leur nombre et leur beauté. On voyait réuni dans cette collection tout ce qu'il y avait de plus estimé en peinture en Italie, en Flandre, en Hollande, et dans une partie de l'Allemagne. Le musée des statues et des marbres n'était pas si bien fourni. Il était presque entièrement composé de tout ce qui avait été apporté de Rome et de Florence. Sur les piédestaux de quelques statues et de quelques vases on avait laissé cette inscription : *Munificentiâ Pie VI.* Exilé et incertain de mon avenir, j'étais bien loin alors de m'imaginer que dans trois ans, précisément dans la dernière semaine de février, je reverrais ces chefs-d'œuvre dans le musée *Pio Clementino.* On me fit voir, dans la bibliothèque, les rares manuscrits pris au Vatican et d'autres de différens pays. On me montra le manuscrit original de Télémaque de l'immortel Fénelon, et je remarquai avec surprise et admiration que, dans un ouvrage si élégant et d'un style si fleuri, il n'y avait presque pas de ratures : preuve de la prodigieuse facilité de ce grand écrivain. Je le pris entre mes

mains et le baisai avec respect. Je vis aussi un autre manuscrit très-précieux; c'était la réunion, en un volume, de toutes les feuilles de papier sur lesquelles le fameux Pascal avait écrit ses pensées. Le bibliothécaire ouvrit le livre au hasard, et la première pensée qui nous tomba sous les yeux fut celle-ci : « La force est la reine du monde. » Je me tournai alors en riant vers le bibliothécaire et je lui dis : « La plupart des manuscrits qu'on m'a montrés sont une preuve de cette proposition. » Voilà ce que j'avais à dire sur l'ensemble extérieur de Paris. Quant à ses habitans, je ne puis pas en parler beaucoup, n'ayant eu affaire qu'à quelques personnes de la noblesse et du clergé; je dois cependant supposer que la conversation des Parisiens et des Français de la province qui y demeurent est pleine de grâce, d'amabilité et d'instruction, puisque dans cette ville se trouvent réunis les gens les plus distingués par leur naissance, les plus considérables par leurs emplois et les plus renommés dans les sciences et les arts. Il est à croire que, de toutes les parties du royaume, les talens les plus distingués se rendent dans cette ville pour s'y faire un nom et y acquérir un rang et des honneurs. Le peu de personnes avec qui j'eus affaire me confirmèrent dans cette opinion par leur amabilité, et je reconnus à leur conversation ce qu'on m'avait dit de l'instruction généralement répandue dans les différentes classes

de cette capitale. J'y fis la connaissance de MM. Laval de Montmorency, neveux de feu le cardinal de ce nom, et cousins du vicomte Mathieu de Montmorency dont j'ai déjà parlé plusieurs fois. Je vis dans une maison de santé, qui était une espèce de prison moins sévère que les autres, le digne et aimable jeune Jules de Polignac, aujourd'hui pair de France. Ce séjour à Paris, en d'autres circonstances, m'aurait été fort agréable; mais j'étais alors distrait, abattu par les fatigues de ma captivité passée, et attristé par la perspective d'un avenir incertain, et peut-être pire. A chaque pas que je faisais dans cette capitale, presque tous les objets retraçaient à ma mémoire des événemens funestes, et ma tristesse augmentait en entendant dire à chaque instant : « Voilà le lieu où s'élevait le temple détruit par l'empereur, et qui servit de prison à la famille royale.—C'est par cette rue qu'on conduisit à l'échafaud, sur une charrette, à côté du bourreau, l'infortunée Marie-Antoinette.—Voilà la place où fut décapité le bon Louis XVI.—Voilà l'église où tant de vénérables prêtres subirent tant d'atroces supplices et la mort. »

Mais ce qui m'affligeait et me tourmentait le plus, c'était la conclusion du Concordat et les délibérations qui devaient bientôt avoir lieu à ce sujet, à Fontainebleau, entre les cardinaux. J'en reçus

à Paris une copie exacte d'un de mes collègues. Je crois bon de la rapporter ici :

CONCORDAT.

« Sa majesté l'empereur et roi et sa sainteté, voulant mettre un terme aux différends qui se sont élevés entre eux, et pourvoir aux difficultés survenues sur plusieurs affaires de l'Église, sont convenus des articles suivans, comme devant servir de base à un arrangement définitif.

« Art. 1er. Sa sainteté exercera le pontificat en France et dans le royaume d'Italie, de la même manière et avec les mêmes formes que ses prédécesseurs.

« 2. Les ambassadeurs, ministres ou chargés d'affaires des puissances près le Saint-Père, et les ambassadeurs, ministres ou chargés d'affaires que le pape pourra avoir près des puissances étrangères, jouiront des immunités et priviléges dont jouissent les membres du corps diplomatique.

« 3. Les domaines que le Saint-Père possédait, et qui ne sont pas aliénés, seront exempts de toute espèce d'impôt; ils seront administrés par ses agens ou chargés d'affaires; ceux qui seraient aliénés seront remplacés jusqu'à la concurrence de deux millions de francs de revenu.

« 4. Dans les six mois qui suivront la notifica-

tion d'usage de la nomination par l'empereur aux archevêchés et évêchés de l'Empire et du royaume d'Italie, le pape donnera l'institution canonique conformément aux Concordats et en vertu du présent indult. L'information préalable sera faite par le métropolitain. Les six mois expirés sans que le pape ait accordé l'institution, le métropolitain, et à son défaut, ou s'il s'agit du métropolitain, l'évêque le plus ancien de la province procèdera à l'institution de l'évêque nommé, de manière qu'un siége ne soit jamais vacant plus d'une année.

« 5. Le pape nommera, soit en France, soit dans le royaume d'Italie, à dix évêchés qui seront ultérieurement désignés de concert.

« 6. Les six évêchés suburbicaires seront rétablis; ils seront à la nomination du pape. Les biens actuellement existans seront restitués, et il sera pris des mesures pour les biens vendus à la mort des évêques d'Anagni et de Rieti; leurs diocèses seront réunis auxdits six évêchés, conformément au concert qui aura lieu entre Sa Majesté et le Saint-Père.

« 7. A l'égard des évêques des États romains absens de leurs diocèses par les circonstances, le Saint-Père pourra exercer en leur faveur son droit de donner des évêchés *in partibus*. Il leur sera fait une pension égale aux revenus dont ils jouissaient,

et ils pourront être replacés aux siéges vacans, soit de l'Empire, soit du royaume d'Italie.

« 8. Sa Majesté et sa sainteté se concerteront en temps opportun sur la réduction à faire, s'il y a lieu, aux évêchés de la Toscane et du pays de Gênes, ainsi que pour les évêchés à établir en Hollande et dans les départemens Anséatiques.

« 9. La propagande, la pénitencerie, les archives, seront établies dans le lieu du séjour du Saint-Père.

« 10. Sa Majesté rend ses bonnes grâces aux cardinaux, évêques, prêtres, laïcs, qui ont encouru sa disgrâce par suite des événemens actuels.

« 11. Le Saint-Père se porte aux dispositions ci-dessus par considération de l'état actuel de l'Église, et dans la confiance que lui a inspirée Sa Majesté qu'elle accordera sa puissante protection aux besoins si nombreux qu'a la religion dans les temps où nous vivons. »

On ne peut décrire la sinistre impression et le mauvais effet que produisit la publication de ce Concordat. Les bons catholiques de Paris en furent inconsolables, et plusieurs dames parisiennes qui, regardant le pape comme un saint, gardaient son portrait au chevet de leur lit, le déchirèrent aussitôt, et quelques-unes d'entre elles, par un excès

de vivacité qui est dans le caractère de cette nation, et que les Italiens appellent *furia francese*, le jetèrent au feu. Dans le reste de la France, quoique le gouvernement fît annoncer cet événement dans toutes les Églises avec un *Te Deum* solennel, on n'y ajouta point foi, et, dans toute la partie de la France que je traversai l'année suivante lors de mon voyage de Fontainebleau à Uzès, en Languedoc, je trouvai cette opinion presque universellement établie, que la publication du Concordat était une nouvelle imposture du gouvernement. La même chose arriva en Allemagne et en Italie. A Rome, la nouvelle du Concordat fut accueillie au milieu des rires et des sifflets, et beaucoup de gens, en entendant les articles, répétaient cette phrase qu'on dit ordinairement à Rome quand on croit une chose non-seulement fausse mais impossible : « Si cela est vrai, allons dans la juiverie pour nous faire Hébreux. » Le peuple de Rome était tellement persuadé que le pape n'avait pas approuvé cette étrange convention, que, malgré des lettres de France, où des personnes dignes de foi assuraient avoir vu de leurs propres yeux la signature même du pape sur l'acte du Concordat, on trouva ingénieusement un moyen d'expliquer cette contradiction : on imagina que le Saint-Père, avant d'être arraché violemment du Saint-Siége, avait remis à M. Dominique Sala, préfet de la Daterie, quelques feuilles de papier

blanc déjà signées par lui, afin qu'il en fît usage pour certaines affaires, que ces papiers étaient tombés au pouvoir du gouvernement français lorsque Sala fut arrêté et conduit à Fenestrelle, et que, sur l'une de ces feuilles, on avait écrit les articles du prétendu Concordat, pour faire croire au monde qu'ils avaient été approuvés et signés par le pape *.

Les Parisiens qui, même dans les choses les plus sérieuses, et au milieu des plus tristes événemens, trouvent encore des sujets de plaisanterie, firent alors à ce propos ce qu'ils appellent un calembourg, c'est-à-dire un jeu de mots. Ils avaient remarqué sur les visages des cardinaux la désapprobation, la honte même, à la vue des articles signés par le

* Dans la troisième partie de ces Mémoires je raconterai les artifices et les fourberies qu'on mit en œuvre pour engager et contraindre à ces étranges concessions l'excellent pontife, digne plutôt de pitié que de blâme. Je ferai également connaître comment il rétracta le Concordat dans une lettre apostolique, pleine d'humilité et de loyauté, qu'il adressa à l'empereur Napoléon; je rapporterai tant d'autres actes de vertu exercés par lui dans ces funestes circonstances, et qui non-seulement effacèrent la tache du Concordat, mais lui acquirent tant de gloire et de réputation, qu'en traversant, l'année suivante, une grande partie de la France et de l'Italie, il fut partout accueilli comme un saint, avec enthousiasme, au milieu des applaudissemens des peuples et des plus grandes démonstrations de respect.

pape. Faisant donc allusion à la permission que l'empereur avait alors accordée aux cardinaux surnommés les *noirs*, de reprendre les insignes rouges du cardinalat, ils disaient : « Le pape a conclu avec l'empereur un concordat qui a *fait rougir* les cardinaux. »

Au milieu des tristes pensées qui m'accablèrent pendant le peu de temps que je passai à Paris, j'eus cependant quelques sujets de consolation. J'entendis dire à beaucoup de gens, et je vis par moi-même, que dans cette capitale où régnaient les soi-disant philosophes, et où accouraient de toutes les parties de l'Europe toutes les espèces de sectaires, et dont on pouvait dire ce que le grand saint Léon disait de Rome païenne : *Silva frementium bestiarum*, il y avait plusieurs milliers de bons catholiques qui, même au milieu des horreurs révolutionnaires et des persécutions du christianisme, s'étaient conservés purs dans la foi, et tenaient une conduite exemplaire et édifiante. J'appris avec un agréable étonnement et un grand plaisir que plusieurs personnes des plus illustres familles de Paris et de France, connues avant la révolution par la protection publique qu'elles accordaient aux philosophes incrédules, et par leur manière de penser irréligieuse, frappées de la terrible leçon de ces événemens, étaient revenues de bonne foi à la religion, et non-seulement vivaient en bons chrétiens, mais faisaient tous leurs efforts

en faveur de la religion et de l'Église. J'ai dit que j'appris cette nouvelle avec un agréable étonnement, et ce n'est pas sans raison. Dans le temps de mes deux nonciatures dans le cercle du Rhin et le Portugal, j'eus occasion de connaître une grande partie de la noblesse française exilée et proscrite pendant la révolution française. Je dois dire avec douleur qu'à l'exception de quelques nobles qui donnaient des signes de religion, les autres, et surtout ceux de Paris, professaient les maximes impies qui les avaient réduits à cette triste condition. Ils ne pouvaient nier que la chute de l'autel n'eût entraîné celle du trône, et que les prétendues lumières des philosophes n'eussent fait naître dans les peuples les nouvelles idées de liberté et d'égalité qui leur étaient si funestes; et pourtant ils n'avaient pas ouvert les yeux, et, non contens d'être eux-mêmes irréligieux, ils cherchaient encore à répandre leurs maximes impies et abominables dans les pays étrangers : et qui sait si les germes d'irréligion qu'ils ont jetés dans le terrain, heureusement encore intact du Portugal, ne produiront pas un jour, dans cette monarchie, des fruits amers et funestes! Je me souviens que, pendant que j'étais à Cologne, quelques nobles émigrés qui s'étaient réfugiés dans cette ville voulurent faire célébrer un service pour la reine Marie-Antoinette, non par un sentiment religieux, mais parce que c'est l'usage à la mort des souve-

rains. J'y fus invité et j'y assistai. Le digne ecclésiastique qui chanta la messe fit l'éloge funèbre de la reine défunte. Dans un discours plein de bon sens et assez éloquent, il cita, et avec raison, comme la première cause de la révolution, les doctrines irréligieuses répandues par les soi-disant philosophes. A cette proposition vraie et incontestable, j'entendis dans l'auditoire, presque entièrement composé de nobles et de dames françaises, un murmure de désapprobation; et quand l'orateur sacré dit à haute voix que Marie-Antoinette avait été une des victimes de la philosophie moderne, on entendit une voix s'écrier impudemment du milieu de l'auditoire : « Ce n'est pas vrai. » Je fus aussi agréablement surpris en apprenant que, outre plusieurs maisons des Sœurs de charité, il y avait quelques communautés religieuses de Carmélites déchaussées et de Salésiennes, qui, dans l'intérieur de leurs maisons, étaient vêtues de l'habit de leur ordre et suivaient exactement les règles de leur institut. Je fus invité par une communauté de Salésiennes à dire la messe dans leur chapelle, et à faire communier toutes les religieuses. Je m'y rendis, et vraiment je pus à peine en croire mes yeux. Me trouver au milieu de la moderne Babylone, sous un gouvernement ennemi et destructeur des ordres religieux, entouré de vierges consacrées au Seigneur, avec l'habit de leur ordre, et remplissant les devoirs de

leur profession, fut pour moi un spectacle aussi inattendu qu'attendrissant. Après être resté ce peu de temps à Paris, je retournai à Fontainebleau le soir du 27 février.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

SUPPLÉMENT AU CHAPITRE III

DE LA SECONDE PARTIE.

La funeste année de 1809 se termina par un événement qui aurait pu avoir des suites très-tristes, si les révolutions politiques qui survinrent quelques années après, n'eussent amené en Europe un nouvel ordre de choses. L'empereur fit enjoindre à tous les cardinaux qui étaient en état d'entreprendre le voyage de France, de se trouver à Paris à la fin de l'année. Je crois devoir rapporter ce qu'un auteur français bien informé, et témoin oculaire, a écrit et publié à Paris, au sujet de ce voyage de la plupart des cardinaux, et sur le but de cette convocation.

J'interromprai quelquefois le récit, pour ajouter des détails que l'auteur ignorait, ou que, par égard, il a cru devoir passer sous silence.

« Les cardinaux ne furent pas exempts de la persécu-
« tion soulevée contre leur chef. Nous avons déjà vu
« que la majeure partie d'entre eux avaient été trans-
« portés hors de Rome par la force. Ceux qui s'y trou-
« vaient encore, lorsque Pie VII fut arraché à son Siége,
« en furent éloignés dans la suite. Dans l'invasion de

« Rome, de l'année 1798, on avait commis la faute de
« laisser aller libres les cardinaux en divers pays, et on
« leur avait ainsi procuré la possibilité de se réunir à
« Venise après la mort de Pie VI. Le nouveau persécu-
« teur de l'Église crut être plus sage et plus adroit, en
« réunissant tous les cardinaux sous ses yeux. Il les fit
« venir à Paris pour les dominer avec plus de facilité,
« et pour n'avoir rien à craindre de leur conduite, dans
« le cas d'une nouvelle vacance du Saint-Siége. On ne
« laissa en Italie que ceux-là seulement, à qui leur grand
« âge ou leurs infirmités rendaient un si long voyage
« impossible. Le cardinal Antonelli, doyen du sacré
« collége, avait été, l'année précédente, emmené hors
« de Rome par la force armée, et confiné à Spolette. Il
« fut depuis transféré à Sinigaglia, et mourut dans cet
« exil. Le cardinal Casoni obtint la permission de rester
« à Rome, parce qu'il était infirme. On crut faire grâce
« au cardinal Carafa, infirme et octogénaire, en lui per-
« mettant de demeurer à Tolentino; de là il passa peu
« de temps après au mont Alboddo. Le cardinal Braschi
« fut laissé à Césène, parce qu'il était tourmenté de la
« goutte. Le cardinal de la Porta, dans son voyage pour
« la France, tomba malade à Florence, et mourut peu
« de temps après. Le cardinal Crivelli fut rappelé à Mi-
« lan, et le cardinal Carandini à Modène *. Les cardi-

* Ces deux cardinaux se trouvaient à Modène quelques mois avant le départ du pape.

« naux Caracciolo et Firrao, Napolitains, évitèrent la « déportation ; le premier, pour cause de maladie, et le « second, en acceptant la charge d'aumônier du nouveau « roi de Naples. Le cardinal Locatelli, évêque de Spo- « lette, se procura la tranquillité, avec quelques conces- « sions excusables, à cause des infirmités habituelles qui « avaient affaibli son physique *. Tous les autres car- « dinaux italiens furent conduits en France; et le per- « turbateur de l'Église paraissait prendre un plaisir par- « ticulier à les mettre en spectacle à Paris, et à les « contraindre de comparaître à sa cour. Il se divertissait « à les humilier en public, et à blâmer leur conduite et « celle du pape; il leur parlait en se moquant de l'ex- « communication lancée contre lui, et il ne manquait « aucune occasion de les mortifier. »

J'interromps le récit de l'auteur français, pour ajouter quelques détails qu'il a omis. L'empereur assigna en dot aux cardinaux appelés en France une pension de 30,000 f. Beaucoup d'entre eux, qui, pour la plupart, n'en avaient pas besoin, l'acceptèrent et en jouirent jusqu'à la chute de Napoléon. Quelques-uns auxquels on fit croire que cette somme leur était donnée en compensation des biens ecclésiastiques dont ils avaient été dépouillés en Italie,

---

* L'auteur s'est trompé. Le cardinal Castiglioni, évêque d'Osimo, fut dispensé d'aller en France à cause des fréquens accès de goutte dont il souffrait.

l'acceptèrent également ; mais quelques mois après, ayant été mieux informés de l'intention du Saint-Père, ils ne la reçurent plus. D'autres enfin la refusèrent généreusement dès qu'elle leur fut offerte. La conduite de plusieurs de mes collègues, dans les premiers mois de leur séjour à Paris, ne fut pas telle que l'exigeaient leur dignité et les pénibles circonstances où ils se trouvaient. Ils ne réfléchirent pas que le Saint-Père étant en prison, et l'Église persécutée, les membres du sénat apostolique devaient, dans toutes leurs actions, donner des signes de tristesse et d'affliction. Plusieurs d'entre eux se mêlèrent aux cercles bruyans de la capitale, fréquentèrent la maison du soi-disant ministre des cultes, allèrent le soir lui tenir compagnie et n'eurent pas honte de se faire voir auprès de l'archi-chancelier Cambacérès, qui, connu par ses principes philosophiques en matière de religion, était à Paris même généralement diffamé pour sa conduite immorale. Tous les cardinaux se rendirent plusieurs fois le dimanche à la chapelle impériale des Tuileries, et y entendirent la messe en présence de Napoléon. Ces nouvelles fâcheuses, qui pénétrèrent jusque dans ma prison, me remplirent d'amertume et me rendirent plus pénible encore ma situation. Je n'ai voulu ni cacher ni passer sous silence ces actions inconsidérées de mes collègues, afin d'être impartial et de remplir le devoir d'un historien véridique et fidèle. Je l'ai fait avec d'autant moins de crainte que la plupart d'entre eux, par leur conduite pleine de zèle, de fermeté et de courage, ont réparé plus tard plus que suf-

fisamment le peu d'édification, pour ne pas dire le scandale qu'ils avaient donné aux fidèles.

Je reviens maintenant au récit de l'auteur français. Il continue en ces termes :

« Le projet d'un nouveau mariage fournit à Napoléon « un prétexte pour sévir contre eux. Il fit déclarer nul « son mariage avec sa première femme, et en contracta « un autre avec une princesse d'Autriche. Jusqu'à nos « jours, une coutume constante et fondée sur les plus « solides raisons avait réservé aux papes le jugement de « ces sortes d'affaires, quand il s'agissait de souverains. « On avait craint des inconvéniens qui pourraient avoir « lieu, si un prince, abusant de son autorité sur ses su- « jets, tentait d'extorquer des décisions et des sentences « favorables à ses désirs; et on avait réservé ces causes « majeures à une autre autorité supérieure et indépen- « dante. Cette règle avait toujours été observée dans « l'Église, et notre histoire en offre plusieurs exemples. « C'est pourquoi divers cardinaux considérèrent comme « une lésion des droits du Saint-Siége l'opération de « l'officialité de Paris, qui avait osé décider à elle seule « une affaire d'une si haute importance. Ils s'abstinrent « d'assister à la cérémonie du mariage de Bonaparte avec « l'archiduchesse d'Autriche : treize cardinaux ne paru- « rent point; ce furent Mattei, Pignatelli, de la Sommaglia, « Litta, Brancadoro, Gabrielli, Scotti, de Pietro, Louis « Ruffo, Saluzzo, Galeffi, Opizzoni et Consalvi; le car- « dinal Despuig n'y parut point, parce qu'il était malade;

« le cardinal Dugnani prit également le prétexte de la « maladie ; le cardinal Erskine fit la même chose pour se « dispenser d'aller au mariage ecclésiastique ; mais il « s'était présenté à celui qu'on appelait alors civil. Tous « les autres cardinaux assistèrent aux deux cérémonies ; « mais l'empereur fut moins satisfait de la présence de « ceux-ci, qu'irrité de ne point voir les autres. Il conjec- « tura sur-le-champ le motif de leur absence, et il en fut « vivement piqué. Les treize cardinaux que nous venons « de citer ne tardèrent pas à en porter la peine ; ils eurent « l'ordre de laisser les insignes du cardinalat et de ne « paraître en public que vêtus tout en noir. C'est de là « que naquit la distinction des cardinaux *noirs* et des car- « dinaux *rouges*. On ôta aux premiers la pension qui leur « avait été accordée en compensation des bénéfices ecclé- « siastiques dont ils avaient été dépouillés. »

Les treize cardinaux, avertis du mépris et de l'indignation de l'empereur, cherchèrent aussitôt à justifier leur conduite, en lui faisant présenter la remontrance suivante :

« Les cardinaux soussignés, frappés de l'indignation « de Votre Majesté Impériale et Royale, qui leur a été « exprimée par son ministre dans les termes les plus éner- « giques, parce qu'on les a crus coupables de rebellion, « pour n'être pas intervenus à la cérémonie religieuse du « mariage, déposent au pied de votre trône cette humble « déclaration, par laquelle ils font connaître avec vérité

« et franchise leurs sentimens infiniment éloignés de cette « inculpation qu'ils ont tant en horreur.

« Ainsi ils protestent qu'il n'y a eu ni intrigue, ni « coalition, ni complot d'aucune espèce ; que leur opinion « a été le résultat de quelques communications confiden- « tielles et fortuites ; qu'ils n'ont jamais eu pour objet les « graves conséquences qui leur ont été manifestées par « le ministre : ils n'ont point assisté à la susdite cérémo- « nie, par le seul motif que le pape n'était point intervenu « dans la dissolution du premier mariage.

« Ils déclarent, en outre, qu'ils n'ont jamais eu dans la « pensée, ni de se faire juges, ni de vouloir douter de la « validité de la dissolution du premier mariage, ni de la « légitimité du second, ni de jeter de l'incertitude sur « les droits des enfans qui en naîtront, à la succession au « trône.

« Enfin ils supplient Votre Majesté d'agréer leur hum- « ble et sincère déclaration unie aux sentimens du profond « respect, de l'obéissance et de la soumission qu'ils ont « l'honneur de lui vouer.

« Paris, 5 avril 1810. »

Cette humble et respectueuse remontrance ne produisit aucun effet, ainsi qu'on devait s'y attendre ; peu de temps après, les treize cardinaux furent exilés de Paris, et dispersés en différentes villes des provinces voisines * :

---

* Les cardinaux Mattei, doyen du sacré collége, et Pignatelli,

enfin j'ajouterai que la conduite des treize cardinaux n'avait pas besoin de justification ; mais ce qui est beaucoup plus étonnant, c'est que le plus grand nombre des cardinaux intervint à la cérémonie du mariage. Ils savaient bien cependant ce qui était arrivé en 1804, lorsque Pie VII se rendit en France pour sacrer et couronner l'empereur Napoléon Bonaparte. A peine le pape fut-il arrivé à Fontainebleau, que le cardinal-légat Caprara vint lui dire que l'empereur désirait que le Saint-Père sacrât et couronnât aussi le même jour son épouse l'impératrice Joséphine. Le pape, à qui quelques cardinaux avaient conseillé à Rome de s'informer si le mariage de Napoléon avec Joséphine, veuve de Beauharnais, était valide, afin de régler la conduite qu'il devait tenir à l'égard de cette dame, demanda ouvertement au légat si Joséphine était réellement femme de l'empereur, parce que, dans ce cas, il ferait volontiers pour elle la cérémonie du sacre. Le cardinal-légat et d'autres personnages de la cour impériale attestèrent et assurèrent à Pie VII que Joséphine était femme légitime de Napoléon ; sur cette assurance, le pape consentit à donner encore à l'empereur cette marque de complaisance. En 1805, le pape, de retour à Rome, dans

---

furent exilés à Rhetel, en Champagne; les cardinaux de la Sommaglia et Scotti à Mézières; Saluzzo et Galeffi à Sédan, puis à Charleville; Brancadoro et Consalvi à Rheims; Louis Buffo Scilla, archevêque de Naples, et Litta, à Saint-Quentin en Picardie; de Pietro, Gabrielli et Opizzoni à Saumur en Bourgogne.

un consistoire du 26 juin, adressa au sacré collége une allocution qui fut imprimée et publiée dans toute la chrétienté, où il déclara solennellement que le 2 décembre de l'année 1804, il avait procédé, avec toute la pompe et la solennité accoutumées, au sacre et couronnement de l'empereur et de sa très-chère fille en J.-C. l'impératrice Joséphine, épouse de ce souverain. « *Imperatoris et carissimæ in Christo filiæ nostræ Josephinæ optimæ ejus conjugis.... Sacro solemnique ritu consecratio et coronatio peracta est..* » Or, après une déclaration si solennelle d'un pontife religieux comme l'était Pie VII, comment les cardinaux pouvaient-ils prendre part à une affaire d'une si haute importance, sans une nouvelle déclaration du même pontife? Ils ne pouvaient trouver aucun motif de sécurité, soit dans le procès fait avec un secret mystérieux, soit dans la décision de quelques prêtres sujets de l'empereur, qui composaient le tribunal de la prétendue officialité de Paris; car assurément cette décision ne pouvait être opposée à ce que les cardinaux avaient entendu de la bouche même du chef suprême de l'Église.

« La majeure partie des cardinaux exilés vécurent « avec les offrandes volontaires des âmes généreuses qui « compatissaient à leur sort. Des collectes furent faites en « leur faveur. Le pape lui-même se trouva réduit à la « nécessité de recourir à la charité des fidèles; et l'excès « de la tyrannie ne put empêcher que leurs dons gra- « tuits ne parvinssent en ses mains. La tyrannie même « dut rougir de sa faiblesse et de son impuissance, en

« voyant s'accroître dans les âmes religieuses et sensibles
« le dévouement et le respect pour ce pontife quoique
« prisonnier. Toute l'Église était en prières pour lui,
« comme elle y était pour Pierre dans les premiers temps.
« Rome gémissait sous le joug de l'usurpateur, et la vio-
« lence et la confusion y régnaient au lieu d'un gouver-
« nement doux et paternel. Les prélats, les chefs des
« ordres religieux et tous ceux qui avaient des emplois
« furent ou chassés ou conduits en France. Les tribunaux
« furent cassés, les congrégations supprimées, les ar-
« chives de Rome transportées à Paris à grands frais, et
« les marques de la dignité pontificale emportées. L'an-
« neau du pêcheur fut conservé comme un trophée. »

Les femmes se distinguèrent surtout à Paris, dans l'assistance charitable et généreuse que la nation française offrit aux cardinaux et aux autres ecclésiastiques italiens. Quelques dames estimables de cette capitale prirent pour modèles les Olympiade et les Procule, dames de Constantinople, qui firent tant de sacrifices et souffrirent tant de maux pendant l'exil du grand docteur de l'Église, saint Jean Chrysostôme; les Paule et les Marcelle, dames romaines, si célèbres et si hautement vantées dans les épîtres de saint Jérôme. Elles établirent, à leurs propres frais et à l'aide des quêtes qu'elles faisaient, une caisse, qu'elles appelaient ordinairement la caisse *des confesseurs de la foi*, et avec ces ressources elles subvenaient, chaque mois, aux besoins des cardinaux. Ces dames généreuses n'oublièrent pas, comme bien d'autres l'avaient fait, qu'il y avait à

Fenestrelle un cardinal prisonnier. Elles me firent offrir des secours par l'entremise d'un Français, et eurent l'aimable attention de me faire dire que nul n'avait plus de droit que moi à leur caisse. Je les fis alors remercier, parce que je ne me trouvais pas dans le besoin ; mais, pendant mon séjour en France, j'eus part à leur bienfaisance. Dans la suite de ma relation j'aurai plusieurs fois l'occasion de rappeler le bon accueil et les bons soins d'autres dames françaises, dont je conserverai toujours le plus doux souvenir, et pour qui je ne cesserai d'avoir la plus profonde reconnaissance.

A mon retour de France, je priai le Saint-Père de faire une mention honorable de ces dames pleines de piété et de générosité, dans la première allocution consistoriale. Voici en quels termes il s'exprima :

« Nous devons également faire l'éloge de la France, et « spécialement des dames les plus illustres de cette nation, « dont nous avons reçu tant de preuves de respect, tant « de témoignages de bienveillance et d'une si grande gé- « nérosité, qu'oubliant presque notre prison, nous ren- « dions souvent grâce au Très-Haut de nous avoir rendu « témoin et spectateur de tant de vertus. »

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DE LA PREMIÈRE PARTIE.

N° 1.

DÉCLARATION DU 24 AOUT 1808,

AFFICHÉE DANS L'ÉTAT PONTIFICAL.

Informé que dans plusieurs lieux de nos États, quelques malintentionnés, ennemis de l'ordre et de la tranquillité publique, au grand scandale de tous nos autres fidèles et dévoués sujets, se sont laissés et se laissent encore enrôler dans des corps appelés troupes civiques, sous la dépendance d'un commandant étranger, se soustrayant ainsi à l'obéissance qu'ils nous doivent, et s'exposant à agir contre le pouvoir temporel et spirituel du Saint-Siége, toutes les fois qu'il leur est enjoint de porter la force, soit contre les ministres de notre gouvernement pour outrager leur autorité, soit contre ceux du sanctuaire pour en violer les lois, comme nous avons

déjà appris, à notre grand regret, qu'il était arrivé en certains lieux ;

En notre qualité de souverain légitime, nous défendons à tous nos sujets, désapprouvons et condamnons tous les enrôlemens qui, sous quelque dénomination que ce soit, pourraient se faire sous la dépendance d'un commandant étranger ; nous accordons une amnistie et un pardon général à tous ceux qui se sont trouvés imprudemment dans ce cas, mais à condition qu'ils se retireront immédiatement de ces corporations illégales ; nous déclarons en même temps coupables de trahison et de rebellion tous ceux qui resteront attachés à ces corps, ou qui désormais s'y enrôleront.

Et comme, en restant dans ces coupables associations ou en s'y faisant inscrire, ils déclareront être prêts à coopérer aux mesures qui pourraient être dirigées contre le sanctuaire, les lois et ses ministres, qu'ils sachent qu'en se prêtant à l'exécution de tels actes, ils encourent inévitablement les censures des sacrés canons, déjà fulminées, censures qu'ont encourues ceux qui se sont prêtés à l'exécution de ces mesures coupables.

Et afin que personne ne puisse révoquer en doute cette déclaration, elle reste signée de notre main et scellée de notre sceau pontifical.

De notre palais apostolique le Quirinal, ce 24 août 1808.

Pie VII.

N° 2.

NOTE DU CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

A MESSIEURS LES MINISTRES ÉTRANGERS,

Au sujet de l'attentat commis par l'autorité militaire française, sur la personne du cardinal Pacca, et de la manière dont il y échappa.

Du palais du Quirinal, 6 septembre 1808.

Ce matin, vers les six heures et demie, se sont présentés dans l'appartement du cardinal Pacca, secrétaire d'État, deux officiers français avec un sergent, pour lui enjoindre, au nom du général Miollis, de partir demain pour Bénévent, sa patrie, escorté de la force armée, lui défendant de monter dans l'appartement de sa sainteté, sous prétexte qu'il en résulterait quelque grand scandale. Pour cela, l'officier en chef a laissé un autre officier de garde dans la chambre du cardinal pour l'empêcher d'en sortir.

Le soussigné a répondu qu'il ne reconnaissait d'autres ordres que ceux de sa sainteté, qui était son légitime souverain, et que s'il lui était ordonné par lui de rester, il ne sortirait certainement pas. Le soussigné ne pouvant monter dans l'appartement de sa sainteté, pour lui demander ses intentions souveraines, a pris la résolution de lui faire connaître fidèlement sa position au moyen

d'un billet qu'il a écrit en présence de l'officier, et qu'il a fait porter à sa sainteté.

Le Saint-Père, après avoir lu ce billet, a daigné descendre dans la chambre du soussigné, et a chargé, d'un ton ferme et plein de dignité, l'officier français de dire en son nom à M. le général : « Qu'il était fatigué de souffrir les violences et les outrages qu'on faisait chaque jour à son caractère sacré; qu'il était également fatigué de se voir enlever les ministres qui le servaient, non-seulement en qualité de souverain temporel, mais aussi comme chef de l'Église; que sa volonté expresse était que le cardinal n'obéit point à un ordre émanant d'une autorité qui n'avait aucun droit sur lui; qu'il allait l'emmener avec lui dans son appartement et partager sa captivité; que si l'on allait jusqu'à commettre l'attentat de vouloir l'arracher de son sein, il faudrait d'abord ouvrir de force toutes les portes qui conduisent à son appartement; mais qu'en ce cas il rendait M. le général responsable de toutes les conséquences qui pourraient résulter de cet acte de violence, tant à Rome que dans le monde catholique. »

Sa sainteté, après avoir chargé l'officier d'exprimer sa ferme résolution à M. le général, a pris par la main le soussigné, et l'a conduit dans son appartement, où elle lui a ordonné de se regarder comme prisonnier.

Le Saint-Père l'a ensuite chargé d'ordonner à la garde suisse de ne permettre dorénavant à aucun soldat d'entrer dans le palais, et de faire dire aux officiers qui se présenteraient, que le soussigné habitant dans l'appartement de sa sainteté, il n'était pas convenable qu'il le reçût, mais qu'ils pouvaient communiquer avec lui par écrit.

Enfin, il lui a ordonné de faire connaître tous ces

faits à MM. les ministres étrangers résidant près le Saint-Siége, afin qu'ils informent leurs cours de cette nouvelle violence, de ses résolutions, et de ses protestations.

Le soussigné cardinal, fidèle exécuteur des ordres de sa sainteté, s'empresse de faire cette communication à Votre Excellence, et lui renouvelle les sentimens de sa considération la plus distinguée.

Le cardinal PACCA.

N° 3.

NOTE DU CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

A MESSIEURS LES MINISTRES ÉTRANGERS,

Au sujet de la violence faite au cardinal Antonelli, à monseigneur Arrezzo et aux gouverneurs de l'État pontifical.

Du palais du Quirinal, le 7 septembre 1808.

LE cardinal Pacca, secrétaire d'État, après avoir communiqué à Votre Excellence, par ordre de sa sainteté, tout ce qui s'était passé hier, relativement à sa personne, reçoit de nouveau de sa sainteté l'ordre de lui faire part d'une nouvelle violence commise par la force armée des Français, sur la personne de M. le cardinal Antonelli, doyen du sacré collége.

Hier, vers les deux heures, s'est présenté chez ledit cardinal un officier français avec huit grenadiers, pour lui annoncer son arrestation, et a laissé des sentinelles en faction à la porte de sa maison, dans la salle et dans l'antichambre.

Deux heures après, l'officier revint pour lui faire savoir qu'il lui faudrait partir de Rome la nuit suivante; et, sans égard pour son grand âge, pour son caractère d'évêque, pour les services importans qu'il rendait à l'Église catholique, et comme préfet de la pénitencerie, et comme secrétaire des brefs, on l'enleva de force, et on le fit partir à six heures avec une escorte de six dragons français.

La force armée française s'est permis hier une autre violence sur la personne de monseigneur Arezzo, gouverneur de Rome.

Ce digne prélat était occupé aux devoirs de sa charge dans le palais public du gouvernement, lorsqu'il vit arriver un officier français suivi de trente grenadiers; cet officier lui annonça son arrestation, et l'obligea de se rendre sur-le-champ dans sa maison où il le fit conduire escorté par quinze grenadiers, et garder étroitement à vue, jusqu'au point de ne lui permettre de parler à personne; et vers huit heures et demie du soir, on l'a fait partir, dit-on, pour la Toscane.

Beaucoup de gouverneurs des provinces ont été arrêtés et amenés à Rome, pour avoir, conformément aux ordres de sa sainteté, affiché la déclaration relative aux enrôlemens de quelques sujets des États pontificaux dans une troupe civique, portant une cocarde italienne et française.

On a appris ce matin que l'évêque d'Anagni a été enlevé de force de son diocèse, conduit à Rome, et enfermé dans le château Saint-Ange.

Le palais du Quirinal, la résidence même de sa sainteté, est bloqué par la troupe française, et entouré jour et nuit de sentinelles. On en est venu jusqu'à arrêter et visiter les voitures qui sortaient du palais, et à conduire au commandant de la place plusieurs autres personnes qui en sortaient avec des effets, afin de les faire visiter, comme il est arrivé à un huissier de la secrétairerie d'État, qui apportait les papiers officiels au grand conseil.

Toutes ces violences qu'on ne peut voir exercer sans frémir, qu'on ne peut entendre raconter sans être indigné, prouvent clairement que la persécution redouble de jour en jour contre le chef de l'Église, qu'on cherche, de toutes les manières possibles, à semer de difficultés l'exercice de son ministère apostolique, et qu'on s'efforce de dompter sa patience héroïque.

Le soussigné proteste, au nom de sa sainteté, contre ces abominables excès, et déclare que la persécution, quelle qu'elle soit, ne la fera jamais dévier des maximes et des principes fondés sur la sainte religion. Il a l'ordre de faire connaître tous ces faits à Votre Excellence, afin qu'elle puisse en informer la cour.

Le cardinal soussigné, se conformant aux ordres de sa sainteté, renouvelle à Votre Excellence l'assurance de sa considération la plus distinguée.

Le cardinal PACCA.

N° 4.

RELATION DES FAITS ARRIVÉS A ROME

LE 4 FÉVRIER ET LE 21 MARS DE L'ANNÉE 1809.

L'ANNÉE 1808, après l'entrée hostile des Français dans Rome, le gouvernement pontifical avait prudemment défendu, pendant le carnaval, les mascarades, les courses de chevaux et les bals, afin d'éviter les querelles entre la troupe étrangère et les habitans qui la regardaient d'un mauvais œil ; et le bon peuple romain, malgré sa passion pour les spectacles du carnaval, passion qui semble presque une folie aux étrangers, se conformant aux ordres raisonnables de son souverain, s'était résigné à cette pénible privation. L'année suivante, le général Miollis, croyant se faire un mérite auprès de la population, dans la crainte que le gouvernement ne renouvelât sa défense, fit insérer dans la *Gazette de Rome*, qui s'imprimait et se répandait dans Rome, au mépris de l'autorité du pape, un article dans lequel on disait que, par autorité supérieure, on permettait cette année les masques, les courses de chevaux et les bals. Le pape, averti de cette nouvelle insolence, ordonna au cardinal Pacca, secrétaire d'État, de démentir aussitôt dans le public cette prétendue autorisation du gouvernement, et de renouveler la défense qu'on avait faite au carnaval de l'année précédente. Le cardinal fit afficher, pendant la nuit, dans la plupart des

quartiers de la ville, à l'insu des Français, la circulaire suivante :

« Sa sainteté ayant eu connaissance que dans la *Gazette de Rome*, en date d'hier, on annonce au public que les masques, les bals et les courses, sont autorisés pour le prochain carnaval, nous a expréssement ordonné de faire savoir sans retard à ses fidèles sujets que cette autorisation ne vient pas de son gouvernement. Au contraire, le Saint-Père veut que chacun sache que, loin de permettre ces signes de réjouissance publique, il les désapprouve hautement par les mêmes motifs que l'année précédente.

« Les circonstances actuelles font regarder à sa sainteté ces spectacles bruyans comme incompatibles avec la tranquillité publique qu'elle a tant à cœur de maintenir; et la situation pénible dans laquelle elle se trouve, doit plutôt porter ses sujets à se rappeler la conduite des fidèles de la primitive Église : « Pierre était en prison, l'Église adressait sans cesse à Dieu des prières pour lui. »

« Le Saint-Père ne doute pas que ses fidèles sujets n'imitent ce glorieux exemple, et qu'ils ne lui prouvent encore, dans cette occasion, l'attachement dont ils lui ont jusqu'ici donné tant de témoignages consolans.

« Datée du palais du Quirinal, le 18 décembre 1808.

« Le cardinal PACCA. »

Malgré cela, le général Miollis, se flattant que la passion des spectacles l'emporterait dans l'esprit des Romains sur leur attachement au souverain, persista dans son projet; mais quand il fit les préparatifs nécessaires pour

le mettre à exécution, il trouva dans les personnes de tout rang et de toute condition une résistance inattendue, qui l'obligea à avoir recours à la force. Ce fut par la force qu'on enleva du Capitole les manteaux destinés aux chevaux vainqueurs; par la force qu'on contraignit les menuisiers et les charpentiers à construire les théâtres, et les charretiers à transporter les charpentes : enfin, il fallut sévir même contre les Juifs pour leur faire fournir les tapisseries réservées pour les places des juges. Vint ensuite le 4 février, jour fixé pour ce spectacle si agréable aux Romains; mais à peine, vers midi, la troupe française commença-t elle à entrer dans la grande rue du Corso, pour maintenir le bon ordre, qu'on vit presque en un instant fermer toutes les boutiques, les portes et les fenêtres des maisons, et cette longue et large rue devint comme une rue de village désert et abandonné. On ne remarqua d'autre voiture que celle du chef des archers, et on vit à peine une quarantaine de personnes envoyées par le gouvernement pour voir et rapporter ce qui se passait au Corso, à l'heure où les autres années des flots de peuple se précipitaient de tous les côtés de la ville et remplissaient toute la place. Cette journée qui fit tant d'honneur au peuple romain, apporta une douce consolation au pontife affligé et opprimé, et inspira des craintes à l'autorité militaire française qui reconnut bien la façon de penser de la population tout entière, et apprit, comme le dit ingénieusement un Romain, que c'est l'ours, mais non pas l'homme, qu'on fait danser avec le bâton.

Le 21 mars ne fut pas un jour moins glorieux pour le bon peuple romain, ni moins consolant pour Pie VII; c'était ce jour-là l'anniversaire de son couronnement. A

pareil jour, les cardinaux, le corps diplomatique, la noblesse, les prélats et quelques employés du gouvernement, ont l'habitude d'illuminer leurs palais et leurs maisons; mais en cette circonstance toute la ville, sans exception, voulut donner un témoignage public et solennel de son dévouement et de son attachement au souverain pontife. Les pauvres, eux-mêmes, demandaient aux passans l'aumône pour illuminer leur petite habitation : de sorte que non-seulement les grandes rues habitées par des personnes considérables et riches, mais même les faubourgs les plus déserts, parurent illuminés cette nuit; et ce fut un spectacle surprenant dont on n'avait jamais eu, de mémoire d'homme, un exemple à Rome.

N° 5.

BULLE D'EXCOMMUNICATION

PUBLIÉE ET AFFICHÉE A ROME,

LE 10 JUIN 1809.

PIE VII, PAPE.

Ad perpetuam Dei memoriam.

Lorsque, le jour mémorable du 2 février, les troupes françaises, après avoir envahi les plus fertiles provinces de l'État pontifical, se jetèrent aussi à l'improviste et en en-

nemis sur la ville de Rome, nous ne pûmes nous persuader que cette attaque ne dût être attribuée qu'à une de ces raisons de guerre ou de politique que les usurpateurs avaient coutume de mettre en avant. Nous ne pûmes supposer que les Français n'avaient commis un tel attentat que pour se défendre eux-mêmes, et pour éloigner leurs ennemis du territoire de la sainte Église romaine, ou enfin pour se venger de la constance et de la fermeté avec lesquelles nous avions refusé d'adhérer à certaines propositions du gouvernement français. Nous vîmes aussitôt que la chose avait un tout autre but qu'une mesure passagère, une précaution militaire, ou une démonstration de mécontentement contre nous. Nous vîmes renaître, se réveiller, sortir des ténèbres où ils étaient restés long-temps cachés, et reparaître au jour les projets impies et criminels de ces hommes qui, trompés eux-mêmes et voulant tromper les autres *par une vaine et fausse philosophie*, *en** *introduisant des sectes de perdition* **, méditent depuis long-temps en commun la ruine de la très-sainte religion. Nous vîmes que dans notre personne, tout humble qu'elle est, c'était le Saint-Siége du bienheureux prince des apôtres qu'on attaquait, assiégeait et assaillait, dans l'espérance que si l'on parvenait à le renverser, l'Église catholique, bâtie sur ce siége comme sur une pierre solide, serait nécessairement ébranlée et s'écroulerait de fond en comble.

Nous pensions autrefois, et nous espérions que le gouvernement français, instruit par l'expérience des maux dans lesquels s'était plongée cette puissante nation en lâchant

* Ad Coloss., chap. 2, v. 8.
** Petri II cap. 2, vers. 1.

la bride à l'impiété et au schisme, et cédant aux vœux unanimes de la plus grande partie des citoyens, s'était enfin bien persuadé qu'il importait beaucoup à sa sûreté et au bonheur public de rendre sincèrement à la religion catholique le libre exercice de son culte, et de la couvrir d'une protection toute spéciale. Animé par cette pensée et cette espérance, nous, qui tout indigne que nous en sommes, tenons sur la terre la place de celui qui est le Dieu de la paix, à peine eûmes-nous appris qu'il s'ouvrait une voie pour réparer en France les pertes de la sainte Église, que nous en ressentîmes une joie profonde. L'univers nous est témoin de l'empressement que nous mîmes à entamer les négociations de paix, et de tous les sacrifices que fit l'Église pour les conduire au résultat que nous aurions pu en obtenir. Mais, ô Dieu immortel! cette espérance s'est évanouie! Quel a été le fruit de notre condescendance et de notre générosité?

Dès l'instant même de la promulgation de cette paix, nous avons été obligé de nous écrier avec le prophète : *Ecce in pace amaritudo mea amarissima.* Nous n'avons point caché à l'Église l'amertume de nos chagrins; nous en avons fait part à nos frères les cardinaux de la sainte Église romaine, dans l'allocution que nous leur avons adressée dans le consistoire du 24 mai 1802. Nous leur avons fait connaître qu'en promulguant le Concordat on avait ajouté quelques articles qui nous étaient inconnus et que nous désapprouvions. Non-seulement ces articles enlèvent à l'exercice de la religion catholique, dans les choses les plus graves et les plus importantes, cette liberté qui, dès le premier moment, avait été regardée comme la base et le fondement du Concordat, et solennellement con-

venue et promise, mais même quelques-uns de ces articles attaquent directement la doctrine de l'Evangile.

Telle fut aussi à peu près l'issue du Concordat que nous avions conclu avec le gouvernement de la république d'Italie. On en interpréta les articles d'une manière arbitraire, perverse et frauduleuse, quoique nous eussions pris toutes les précautions possibles pour empêcher ces interprétations arbitraires et injustes.

Les conventions de ces deux Concordats, faites en faveur de l'Église, se trouvaient ainsi violées et anéanties, et le pouvoir spirituel assujetti à l'arbitraire du pouvoir laïque; loin d'obtenir les effets salutaires que nous attendions de ces deux concordats, nous vîmes avec douleur les maux de l'Église de Jésus-Christ se multiplier et s'étendre de jour en jour.

Nous ne ferons pas ici l'énumération détaillée de tous ces maux, ils sont assez connus du public, et ils ont coûté assez de larmes aux gens de bien. D'ailleurs, dans nos deux allocutions consistoriales du 16 mars et du 11 juillet 1808, nous avons pris soin de les faire connaître, et nous n'avons rien négligé, dans les circonstances où nous nous trouvions, pour les faire parvenir à la connaissance du public. Par là, tout le monde saura, et la postérité verra quels ont été nos sentimens, au sujet des attentats sans nombre du gouvernement français envers l'Église. On apprendra quelle a été notre patience et notre longanimité en gardant si long-temps le silence, et que l'amour seul de la paix et la ferme espérance que nous avions conçue de voir enfin la fin de tant de malheurs, nous faisaient différer de jour en jour d'élever hautement notre voix apostolique. On verra quels ont été nos efforts et notre

zèle, comment nous n'avons cessé d'agir, de prier, de conjurer, de gémir, pour apporter un remède aux plaies de l'Église, et pour lui en épargner de nouvelles. Mais vainement nous avons épuisé toutes les voies de l'humilité, de la modération et de la douceur, pour défendre les droits et le parti de l'Église auprès de celui qui en avait comploté la ruine avec les impies, qui affectait de l'aimer afin de la trahir plus facilement, qui avait feint de la protéger afin de l'opprimer plus sûrement.

A plusieurs reprises, on nous dit d'espérer, surtout lorsqu'on désira et qu'on demanda que nous allassions en France; ensuite on éluda nos demandes par des tergiversations adroites, par des détours, et par des réponses dilatoires et perfides. Enfin on n'en tint plus aucun compte, à mesure que l'on voyait s'approcher le temps fixé pour l'exécution des desseins formés depuis long-temps contre le Saint-Siége et l'Église de Jésus-Christ. Alors on commença à nous éprouver, à nous presser de demandes toujours nouvelles, excessives et captieuses, dont la nature faisait assez voir que l'on se proposait deux choses également funestes et pernicieuses au Saint-Siége et à l'Église. On voulait, ou qu'en donnant notre consentement nous trahissions honteusement notre ministère, ou qu'en le refusant, nous fournissions un prétexte pour nous déclarer la guerre.

Mais comme nous n'avons pu, contre notre conscience, adhérer à de telles demandes, on a pris de là un prétexte pour envoyer hostilement des troupes dans cette ville sainte; on a envahi le fort Saint-Ange, rempli de soldats les rues et les places publiques, et assiégé d'une manière menaçante notre palais Quirinal par de nombreuses troupes

d'infanterie et de cavalerie appuyées par des canons. Pleins de confiance dans la bonté de Dieu en qui nous pouvons tout, et soutenus par la conscience de notre devoir, nous ne nous sommes point laissé abbattre ni ébranler par ces menaces terribles, ni par cet appareil de guerre. Nous avons célébré les cérémonies prescrites et les divins mystères, avec le calme et la tranquillité d'âme qui convenaient à la solennité de ce saint jour. La crainte, ni l'oubli, ni la négligence, ne nous ont rien fait omettre de ce que notre devoir exigeait de nous dans ces circonstances critiques.

Nous nous souvenions avec saint Ambroise * de la réponse que fit le saint homme Naboth au roi, qui lui demandait sa vigne pour la couper et y planter de vils légumes : « A Dieu ne plaise, dit-il, que j'abandonne l'héritage de mes pères! » Nous avons pensé qu'il nous était bien moins permis encore de livrer un héritage si ancien, si sacré, c'est-à-dire le domaine temporel de ce Saint-Siége que, par une faveur évidente de la Providence divine, les pontifes romains, nos prédécesseurs, ont possédé pendant une si longue suite de siècles. Nous ne crûmes pas que nous pussions consentir, même tacitement, que l'on s'emparât de la capitale du monde catholique, pour y troubler et détruire la forme sainte du gouvernement qui a été laissé par Jésus-Christ à la sainte Église, et réglé par les sacrés canons établis par l'esprit de Dieu, pour y substituer un code contraire aux sacrés canons et à l'Évangile, et pour y apporter un nouvel

---

* De Basil. tradend, n° 17.

ordre de choses qui tend évidemment à unir et à confondre toutes les sectes et toutes les religions.

Naboth défendit sa vigne au prix de son sang. Et nous, pouvions-nous, quoi qu'il dût en résulter, ne pas défendre les droits et les possessions de la sainte Église romaine, nous qui nous sommes engagé par un serment solennel à les maintenir, autant qu'il serait en notre pouvoir? Pouvions-nous ne pas revendiquer la liberté du Siége Apostolique, si étroitement unie à la liberté et aux intérêts de l'Église universelle?

Ce qui se passe maintenant, n'en eussions-nous pas d'autres preuves, ne suffirait-il pas pour démontrer combien cette principauté temporelle est utile, indispensable, pour assurer au chef suprême de l'Église le libre exercice de cette puissance spirituelle que Dieu lui a donnée sur tout l'univers? Ce ne sont point les honneurs, les richesses, le pouvoir, attachés à cette souveraineté, qui ont jamais eu des charmes pour nous; notre caractère, ainsi que le saint institut que nous avons embrassé dès notre enfance, sont incompatibles avec de telles affections. Cependant nous nous sommes cru obligé, par les devoirs de notre charge, de faire publier par notre cardinal, secrétaire d'État, une protestation solennelle après le 2 février 1808, pour faire connaître la cause des tribulations que nous endurions, et déclarer que nous voulions que les droits du Saint-Siége apostolique restassent entiers et intacts.

Cependant les usurpateurs, voyant le peu de succès de leurs menaces, résolurent de suivre une autre marche à notre égard. N'ayant pu abattre notre fermeté par la terreur, ils essayèrent de l'ébranler peu à peu par une

persécution lente, et en même temps pénible et cruelle. Aussi, depuis le 2 février, époque où nous avons été emprisonné dans notre palais, il ne s'est pas passé un seul jour qui n'ait été signalé par quelque injure nouvelle faite au Saint-Siége, ou quelque nouveau chagrin causé à notre cœur. Tous les soldats qui nous servaient pour maintenir l'ordre et la police nous ont été enlevés et réunis aux troupes françaises. Nos gardes-du-corps, l'élite de la noblesse, ont été enfermés dans le château Saint-Ange; et, après y avoir été détenus plusieurs jours, ils ont été licenciés et dispersés. Des corps-de-garde ont été placés aux portes de la ville et dans les lieux les plus fréquentés. On s'est emparé de la poste aux lettres, de toutes les imprimeries, et particulièrement de celle de notre Chambre Apostolique et de la Société de la Propagation; ainsi, on nous a ravi la liberté d'imprimer ou de publier nos ordres. On a interrompu et bouleversé le cours de l'administration et de la justice publique. Sollités par la fraude, par la ruse, par l'intrigue, à former ce qu'on appelle des gardes nationales, nos sujets se sont révoltés contre leur souverain légitime. Les plus audacieux et les plus pervers d'entre eux, portant la cocarde tricolore française et italienne, et protégés par cet emblême comme par un bouclier, se sont portés de tous côtés, tantôt en corps, tantôt seuls, se livrant à toutes sortes d'excès contre les ministres de l'Église, contre le gouvernement, contre tous les gens de bien. Malgré notre défense, des feuilles périodiques ont été imprimées à Rome, répandues dans le public, et envoyées à l'étranger, remplies d'injures, d'outrages, de calomnies contre la puissance et la dignité pontificales. Plusieurs de nos décla-

rations, qui étaient de la plus haute importance, et signées de notre main ou de celle de notre ministre, et qui avaient été affichées par notre ordre dans les lieux accoutumés, ont été, à la grande désolation des gens de bien, arrachées par la main des plus vils satellites, déchirées, foulées aux pieds. Des jeunes gens sans expérience, et d'autres citoyens, ont été attirés, invités, et entraînés dans des sociétés suspectes et sévèrement interdites par les lois civiles et ecclésiastiques, et défendues sous peine d'excommunication par nos prédécesseurs, Clément XII et Benoît XIV. Plusieurs de nos magistrats et de nos employés, soit à Rome, soit dans les provinces, hommes intègres et fidèles, ont été maltraités, incarcérés, bannis. On a fait avec violence des perquisitions dans les bureaux et les papiers secrets de nos magistrats, sans en excepter le cabinet de notre premier ministre. Trois fois nos premiers secrétaires d'État, que nous avions été forcé de remplacer successivement, ont été enlevés de notre palais. Enfin, la plupart des cardinaux de la sainte Église romaine, c'est-à-dire de ceux qui nous assistaient dans nos travaux, ont été arrachés d'auprès de nous par la force armée, et transportés dans d'autres lieux.

Ces attentats et bien d'autres encore, commis par les usurpateurs au mépris de toutes les lois divines et humaines, sont trop connus du public pour qu'il soit nécessaire d'en faire ici l'énumération. Afin de ne point paraître les approuver en aucune manière, nous avons eu soin, ainsi que notre devoir l'exigeait, de faire sur chacun d'eux les réclamations les plus vives et les plus énergiques. Ainsi, déjà dépouillé de presque tout l'appareil et de l'appui de la dignité, et de tous les moyens de

remplir les devoirs de notre charge, et de pourvoir à la sollicitude de toutes les églises; en butte à toutes sortes d'injures, de chagrins, de menaces, opprimé et entravé dans l'exercice de notre double puissance; c'est à la Providence seule, à la prudence et au courage des ministres qui nous restent, et à la fidélité de nos sujets, que nous devons cette ombre et cette apparence de pouvoir que nous avons conservé jusqu'à ce jour.

Mais si dans cette ville et dans les provinces voisines notre autorité temporelle avait été réduite à une vaine apparence, elle nous fut alors totalement enlevée dans les provinces fertiles des Marches, d'Urbin et de Camerino. Nous avons fait une protestation solennelle contre l'usurpation manifeste et sacrilége d'une si grande partie des États de l'Église, et nous avons donné des instructions à nos vénérables frères les évêques de ces provinces, pour prémunir nos sujets bien-aimés contre les séductions d'un gouvernement injuste et illégitime.

Mais ce même gouvernement n'a pas tardé à prouver et à démontrer, par des faits, ce que nous avions annoncé dans nos instructions, et ce qu'on devait attendre de sa religion. L'occupation et le pillage du patrimoine de Jésus-Christ, l'abolition des maisons religieuses, l'expulsion des vierges sacrées de leurs cloîtres, la profanation des temples, le déchaînement de la licence, le mépris de la discipline ecclésiastique et des saints canons, la publication du Code et d'autres lois contraires aux saints canons, aux préceptes de l'Évangile et au droit divin, l'abaissement, la persécution du clergé, l'asservissement de la puissance sacrée des évêques au pouvoir laïque, les violences de tout genre faites à leur conscience, enfin, leur

expulsion de leurs siéges, leur déportation, et d'autres attentats semblables contre la liberté, l'indépendance et la doctrine de l'Église, commis dans nos provinces ainsi que dans les autres pays qui sont déjà tombés sous la puissance de ce gouvernement : tels sont, oui, tels sont les illustres gages, les admirables monumens de ce zèle merveilleux pour la religion catholique, qu'il ne cesse encore de vanter et de promettre.

Pour nous, abreuvé depuis long-temps d'amertume par ceux même dont nous devions moins les attendre, et accablé de toutes sortes d'afflictions, nous gémissons moins sur notre malheur présent que sur l'avenir de nos persécuteurs. Car si le Seigneur est, pour quelque temps, irrité contre nous pour nous châtier et nous corriger, il se réconciliera avec ses serviteurs *. *Mais celui qui est devenu l'auteur des maux de l'Église, comment se soustraira-t-il à la main de Dieu** ? Car Dieu ne fera acception de personnes, il ne craindra pas la grandeur de qui que ce soit; c'est lui qui crée les grands et les petits; mais un châtiment plus grand est réservé aux plus puissans* ***. Et plaise à Dieu que nous puissions, au prix de notre vie, arracher à leur perte et procurer leur salut à nos persécuteurs que nous avons toujours aimés et que nous ne cessons de chérir de tout notre cœur! Plaise à Dieu qu'il nous soit permis de ne jamais nous écarter de cette charité, de cet esprit de douceur, que la nature a mis en nous et que nous ai-

---

* Machab. II, cap. 7, v. 31.

** *Ibid.*

*** Sap., cap. 6, v. 3.

mons à pratiquer ! Plaise à Dieu que nous ne soyons pas contraint de faire usage de la verge qui nous a été donnée dans la personne du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, pour la correction et le châtiment des brebis égarées et rebelles, pour l'exemple et la terreur des autres, et en même temps pour la garde du troupeau entier de notre Seigneur.

Mais il n'y a plus lieu à la douceur. A moins d'être aveugle, on ne peut pas ne pas voir quel est le but de ces attentats, et quelle en sera l'issue, si l'on n'y apporte promptement, autant qu'il est possible, un remède quelconque. D'un autre côté, tout le monde comprend aussi qu'on ne peut plus espérer de voir un jour les auteurs de ces maux prêter l'oreille aux conseils ou aux avertissemens, ou se laisser fléchir par les prières ou les exhortations de l'Église. Depuis long-temps ils ne les écoutent plus, et n'y répondent que par des outrages. Il ne peut pas se faire qu'ils obéissent à l'Église, comme des enfans à leur mère, ou qu'ils l'écoutent comme des disciples écoutent leur maître, eux qui mettent tout en œuvre, qui font tous leurs efforts pour la soumettre comme une esclave à leurs caprices et la détruire de fond en comble.

Que nous reste-t-il donc à faire, si nous ne voulons pas encourir les reproches de faiblesse et de lâcheté, ou peut-être même d'un honteux abandon de la cause de Dieu, sinon de laisser de côté toute considération humaine, de rejeter toute prudence charnelle, et de suivre ce précepte de l'Évangile : « S'il n'écoute pas l'Église, qu'il soit pour vous comme un païen et un publicain *. »

---

* Math., cap. 18, vers. 17.

Qu'ils comprennent enfin qu'ils sont soumis à notre empire et à notre trône par la loi de J.-C. Car nous aussi nous exerçons un empire, et un empire beaucoup plus noble, à moins qu'on ne prétende que la chair est égale à l'esprit, et les choses de la terre à celles du ciel *. Tant de souverains pontifes, remarquables par leur savoir et leur sainteté, en sont venus, lorsque la cause de l'Église l'exigeait, à cette extrémité contre des rois et des princes rebelles, quelquefois même pour un ou deux de ces crimes que les sacrés canons frappent d'anathême! Craindrions-nous de suivre enfin leur exemple, après tant de crimes, tant d'attentats inouïs, tant de sacriléges connus et manifestes aux yeux de tous, ne devons-nous pas plutôt craindre qu'on ne nous accuse avec raison d'avoir tardé trop long-temps, surtout maintenant que nous sommes averti par un dernier attentat plus grave encore que tous ceux qui avaient été commis jusqu'ici contre notre souveraineté temporelle, que désormais il ne nous sera plus possible de remplir ce devoir si important, si nécesssaire de notre ministère apostolique ?

A ces causes, par l'autorité du Dieu tout-puissant, par celle des saints apôtres Pierre et Paul, et par la nôtre, nous déclarons que tous ceux qui, après l'invasion de Rome et du domaine ecclésiastique, et la violation sacrilége du patrimoine de saint Pierre, prince des apôtres, commise par les troupes françaises (attentats contre lesquels nous nous sommes justement élevé dans les deux allocutions consistoriales déja mentionnées, ainsi que dans plusieurs réclamations et protestations publiées par nos

---

* Saint Grég. Naz. tract. 17. Edit. Maur.

ordres), nous déclarons que tous ceux qui, dans ladite ville et dans les états de l'Église, ont attenté aux immunités ecclésiastiques et aux droits temporels du Saint-Siége, tous leurs fauteurs, conseillers ou adhérens, tous ceux enfin qui ont pris part directement ou indirectement à l'exécution de ces violences, ont encouru l'excommunication majeure, et les autres censures et peines ecclésiastiques infligées par les sacrés canons et les constitutions apostoliques, par les décrets des conciles généraux, et spécialement par le concile de Trente *, et au besoin, nous les excommunions et les anathématisons de nouveau. Nous déclarons qu'ils ont encouru la perte de tous les priviléges, grâces et indults accordés de quelque manière que ce soit, tant par nous que par les pontifes romains nos prédécesseurs. Nous voulons qu'ils ne puissent être absous ni déliés de ces censures par personne autre que nous-même ou notre successeur (excepté à l'article de la mort; car en cas de convalescence ils retombent sous les censures). Nous les déclarons incapables de recevoir le bienfait de l'absolution jusqu'à ce qu'ils aient publiquement rétracté, révoqué, cassé et annulé tous leurs attentats, qu'ils aient rétabli pleinement et effectivement toutes choses dans leur premier état, et qu'ils aient satisfait d'une manière convenable à l'Église, au Saint-Siége et à nous. C'est pourquoi nous décrétons et déclarons par la teneur de ces présentes que tous ceux dont il est fait mention spéciale, et même leurs successeurs aux places qu'ils occupent, ne pourront jamais, sous quelque prétexte que ce soit, se croire exempts de rétracter, révo-

* Sess. XXII, cap. 4, de Ref.

quer, casser et annuler tous leurs attentats, ou de satisfaire convenablement et réellement à l'Église, au Saint-Siége et à nous; nous voulons, au contraire, que pour le présent et l'avenir, cette obligation conserve sa force, s'ils veulent mériter le bienfait de l'absolution.

Mais tout en nous voyant contraint d'employer le glaive de la sévérité, que nous tenons de l'Église, nous n'oublions pas cependant que nous occupons sur la terre, malgré notre indignité, la place de celui qui, en déployant la justice, ne cesse d'être miséricordieux. C'est pourquoi nous enjoignons et ordonnons, en vertu de la sainte obéissance, à nos sujets et à tous les peuples chrétiens de ne causer, à l'occasion de ces présentes lettres ou sous tout autre prétexte, aucun tort, aucun préjudice, aucun dommage, à ceux que regardent ces censures, soit dans leurs biens, soit dans leurs droits et prérogatives; car en leur infligeant le genre de punition que Dieu a remis en notre pouvoir, en vengeant les nombreux outrages faits à Dieu et à sa sainte Église, nous n'avons en vue que de convertir et de ramener à nous ceux qui nous affligent aujourd'hui*, si toutefois Dieu leur accorde la pénitence pour connaître la vérité**.

C'est pourquoi, levant les mains au ciel dans l'humilité de notre cœur, nous remettons entre les mains de Dieu, et lui recommandons, la juste cause que nous défendons et qui est plutôt la sienne que la nôtre. Nous déclarons de nouveau qu'avec le secours de sa grâce, nous sommes prêt à boire jusqu'à la lie, pour le bien de son Église,

---

* Saint Augustin. In Psalm. 54, v. 1.

** II. ad Timot., cap. 2, v. 25.

le calice que lui-même a daigné boire le premier pour elle. Nous le supplions et le conjurons par les entrailles de sa miséricorde, de ne pas mépriser ni rejeter les prières et les oraisons que nous ne cessons de lui adresser jour et nuit pour leur conversion et leur salut. Certes ce sera pour nous un jour de joie et de bonheur, celui où nous verrons, à l'aide de la miséricorde divine, les fils qui nous causent aujourd'hui tant de chagrins et de tribulations, se jeter dans notre sein paternel, et se hâter de rentrer dans le bercail du Seigneur!

Nous arrêtons que les présentes lettres et tout ce qu'elles contiennent ne pourront être attaqués sous le prétexte que ceux qui y sont désignés, ou qui prétendent y être intéressés, de quelque rang, ordre, condition et dignité qu'ils soient, n'y auraient pas donné leur consentement, ou qu'ils n'auraient pas été appelés, cités et entendus, à l'effet de ces présentes, et que leurs raisons n'auraient pas été présentées, discutées et vérifiées. On ne pourra non plus considérer, sous aucun prétexte, cause ou motif, ces mêmes lettres comme entachées du nom de subreption, d'obreption, de nullité ou de manque d'intention de notre part, ou de la part de ceux qui y sont intéressés. On ne pourra, sous prétexte de tout autre défaut, les attaquer, les enfreindre, les remettre en discussion, ou les restreindre aux termes du droit. On ne pourra alléguer contre elles, ni le droit de réclamation verbale, ni celui de pleine et entière restitution, ou tout autre moyen de droit, de fait ou de grâce. On ne pourra recourir, ni en jugement, ni hors de jugement, à aucun acte ou concession émané de notre propre mouvement et plein pouvoir. Nous déclarons que ces présentes lettres sont et seront fermes, valides et

efficaces, qu'elles auront leur plein et entier effet, et qu'elles doivent être rigoureusement et inviolablement observées par ceux qu'elles intéressent et concernent, ou qu'elles pourront concerner et intéresser dans la suite. Et ainsi nous enjoignons aux juges ordinaires ou délégués, aux auditeurs des causes de notre palais apostolique, aux cardinaux de la sainte Église romaine, aux légats *à latere*, aux nonces du Saint-Siége, et à tous ceux qui sont ou seront revêtus de quelque pouvoir et dignité, de s'y conformer dans leurs décisions et leurs jugemens, ôtant à toute personne le pouvoir et la faculté de juger et d'interpréter autrement, et déclarant nul tout ce qui serait fait au préjudice des présentes, avec connaissance de cause ou par ignorance.

Et autant qu'il en est besoin, nonobstant la règle de notre chancellerie apostolique sur la conservation du droit acquis, et les autres constitutions et réglemens apostoliques, ainsi que certains statuts, décrets et priviléges accordés à certaines personnes quel que soit leur titre, leur qualité, et quand même elles seraient revêtues d'une dignité séculière ou ecclésiastique, quand même elles se prévaudraient de clauses dérogatoires, insolites et irritantes, et qu'elles réclameraient des priviléges et des décrets émanés du propre mouvement et de la plénitude de la puissance du Siége Apostolique en consistoire et ailleurs, et que ces concessions auraient été faites, publiées, confirmées et renouvelées, nous déclarons que nous dérogeons spécialement et expressément, et pour cette fois seulement, à ces constitutions, clauses, coutumes, priviléges, indults et actes quelconques ; et nous voulons qu'il y soit dérogé, quoique ces actes, ou quelques-uns d'entre eux, n'aient pas été insérés

ou spécifiés expressément dans les présentes. Nous voulons que les présentes soient aussi valables que si la teneur des constitutions à supprimer et celle des clauses spéciales à observer, y étaient nommément exprimées, et que, nonobstant toutes choses contraires, elles obtiennent leur plein et entier effet.

Les présentes lettres, comme tout le monde sait, ne pouvant être publiées partout en sûreté, et surtout dans les lieux où il serait le plus important qu'elles le fussent, nous voulons que des exemplaires en soient, suivant l'usage, affichés et publiés aux portes de l'église de Latran et de la basilique du prince des apôtres, ainsi qu'à celles de la chancellerie apostolique, au mont Citatorio, et à l'entrée du Champ-de-Flore, et que, lorsqu'elles auront été ainsi publiées et affichées, tous, et chacun de ceux qu'elles concernent, aient soin de s'y conformer, comme si elles eussent été intimées individuellement et nommément.

Nous voulons que les exemplaires manuscrits ou imprimés de ces lettres, revêtus de la signature d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, obtiennent partout, tant en jugement que hors du jugement, la même foi et la même confiance qu'obtiendraient ces présentes, si elles pouvaient être montrées et exposées au grand jour.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le 10 juin 1809, l'an dixième de notre pontificat.

PIE VII, Pape.

N° 6.

CIRCULAIRE PUBLIÉE ET AFFICHÉE A ROME.

PIE VII,

A SES FIDÈLES SUJETS ET A SON TROUPEAU CHÉRI.

Dans les circonstances pénibles où nous nous trouvons, nous versons des larmes de tendresse : « Bénissant Dieu, le Père Éternel de notre Seigneur Jésus-Christ, le père des miséricordes, le Dieu de toute consolation, qui nous accorde une douce faveur, » * celle de voir arriver à notre personne ce que son divin fils, notre Rédempteur, avait annoncé au prince des apôtres, saint Pierre, dont nous sommes l'indigne successeur : « Lorsque vous serez vieux, dit-il, vous étendrez vos mains, et un autre vous ceindra et vous mènera où vous ne voudrez pas. » **

Nous savons et déclarons qu'étant en paix avec tout le monde, et même priant sans cesse pour la paix de tous les princes, nous ne pouvions être arraché que par la force de la ville de Rome, qui est notre légitime et paisible résidence, comme capitale de nos domaines, comme siége spécial de notre sainte Église romaine et comme centre universel de l'unité catholique, dont par la volonté de la

---

* II. Ad Cor. 1, 3.

** Jean, 21, 18.

Providence nous sommes le chef suprême et le modérateur sur la terre.

Cependant, nous nous soumettons avec résignation à la force qui nous opprime, tout en rendant responsables devant Dieu les auteurs de cet attentat; nous désirons seulement pour notre part, nous conseillons et ordonnons que tous nos fidèles sujets, et particulièrement notre troupeau de Rome et toute réunion de l'Église catholique, imitent ardemment les fidèles du premier siècle dans les circonstances où « saint Pierre était gardé dans sa prison, et où l'Église faisait sans cesse des prières à Dieu pour lui *. »

Successeur, quoique indigne, de ce glorieux apôtre, nous avons la confiance que tous nos sujets bien-aimés rendront ce pieux et peut-être dernier hommage à leur tendre père commun, et nous, en récompense, nous leur accordons avec effusion de cœur la bénédiction apostolique.

De notre palais du Quirinal, le 6 juillet 1809.

PIE VII.

---

* Act. des Apôtres, 12, v. 5.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DE LA DEUXIÈME PARTIE.

N° 1.

MINISTÈRE DES CULTES.

Fontainebleau, 25 janvier 1813.

Monsieur le cardinal,

Je suis chargé de vous annoncer qu'il a été passé ce jour à Fontainebleau un concordat entre Sa Majesté et le Saint-Père, pour le rétablissement de la paix de l'Église.

Au nombre des grâces qui sont la suite de ce grand et heureux événement, est votre mise en liberté, afin que vous puissiez vous rendre à Fontainebleau et faire à sa sainteté vos remercîmens de ce qu'elle a bien voulu intercéder auprès de l'empereur pour qu'il oubliât le passé, et qu'il daignât vous faire rentrer dans ses bonnes grâces.

Vous pourrez de suite reprendre les couleurs du cardinalat; vous n'êtes plus sous la surveillance de la police.

Il m'est fort agréable de transmettre à Votre Éminence une aussi bonne nouvelle, et je la prie d'agréer l'assurance de ma haute considération.

Le ministre des cultes,

Le comte BIGOT DE PRÉAMENEU.

Son éminence le cardinal Pacca.

N° 2.

PRISON D'ÉTAT DE FENESTRELLE.

Le commandant de la prison d'État de Fenestrelle, soussigné, certifie que son éminence monseigneur le cardinal Pacca, précédemment détenu dans le château, a été mis en liberté cejourd'hui, par ordre de son excellence le ministre de la police générale de l'Empire, transmis par M. le directeur général de police des départemens au-delà des Alpes. Son Éminence a déclaré se rendre à Fontainebleau, auprès de sa sainteté, ou dans tout autre lieu où elle pourra la joindre.

Délivré à Fenestrelle, le 30 janvier 1813.

DORVAUX.

TABLE

DES MATIÈRES.

TABLE

DU TOME PREMIER.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

